Gouvernement du Canada
Government of Canada

Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale «Main dans la main»

Procès-verbaux

05-9796

Canada

Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale
« Main dans la main »

PROCÈS-VERBAUX

05-9796

91-02826/

Novembre 1989

Les points de vue exprimés et les recommandations dont fait état ce document sont ceux des participant(e)s à la conférence et ne reflètent pas nécessairement les vues du gouvernement du Canada.

Also available in English under the title
"Working Together: 1989 National Forum on Family Violence – Proceedings"

Catalogue no. : H-72-21/20-1990 F
ISBN nº. : 0-662-96249-4

Remerciements

Nous désirons remercier les personnes identifiées ci-après, car leur compétence et le temps qu'elles ont consacré à la Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale ont permis la rédaction des procès-verbaux, du document synthèse et du compte rendu des travaux de cette rencontre, dont le thème était « Main dans la main ». Ces intervenant(e)s étaient :

- **les auteur(e)s,** soit les 400 participantes et participants à la **Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale : « Main dans la main »**, et les groupes que ces personnes représentaient;
- **ceux et celles qui ont fait un exposé lors des plénières** et qui ont bien accepté de réviser leurs textes pour les fins de la présente;
- **les fonctionnaires fédéraux** qui ont révisé les documents afférents à la présente;

Santé et Bien-être social Canada
Don Ogston
Elaine Scott
Vera Lagasse
Katherine Stewart

Ministère de la Justice
Nancy Declerq
Kay Marshal

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mona Fox

Secrétariat d'État
Sally Andrews

Ministère du Solliciteur général
Randy Legault
Jacques Deverteuil

Ministère de la Condition féminine
Hélène Dwyer-Renaud

Nous remercions tout particulièrement Pat Dolan (Santé et Bien-être social Canada), pour son rôle de direction dans la publication de ce document, de même que Femmy Mes et Diane Aubrey (Santé et Bien-être social Canada) pour la révision du procès-verbal du groupe de langue française.

Ann D. Sharp
conseillère

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION XI

1.1 Stratégie fédérale de lutte contre la violence familiale XI
1.2 Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale « Main dans la main » XII
1.2.1 But et objectifs xii
1.2.2 Participation xii
1.2.3 Organisation xiii
1.2.4 Délibérations xiv

2.0 EXPOSÉS LORS DES SÉANCES PLÉNIÈRES 3

2.1 Allocution d'ouverture
Exposé par l'honorable Perrin Beatty, C.P., député 3
2.2 THÈME 1 : L'étendue et la nature du problème 10
2.2.1 Définir la violence faite aux femmes en redéfinissant nos façons de vivre ensemble, par Linda MacLeod 10
2.2.2 La violence à l'égard des enfants, par Andy Wachtel 20
2.2.3 La violence à l'égard des aîné(e)s : un bref survol de sa nature et de sa fréquence, par Nancy Gnaedinger 22
2.3 THÈME 2 : L'éducation du public, des professionnel(le)s et des intervenant(e)s
Exposé par Rix Rogers 28
2.4 Allocution à l'heure du banquet
Exposé par Kim Campbell, C.P., députée 36
2.5 THÈME 3 : La prévention de la violence familiale et la protection des individus vulnérables 41
2.5.1 Prévention de la violence familiale : sexe, esprit et inspiration, par Lorraine Berzins 41
2.5.2 Prévention de la violence familiale et protection des personnes vulnérables, par Eunadie Johnson 47
2.5.3 Prévention de la violence et protection des personnes vulnérables et des femmes handicapées, par Jillian Ridington 51
2.6 Allocutions lors du déjeuner 59
2.6.1 La contribution des entreprises, par Jacques Langevin 59
2.6.2 L'engagement des entreprises et la violence familiale, par Rita Karakas 61
2.7 THÈME 4 : La justice dans l'intervention et la poursuite
Exposé par Ian Glen 68
2.8 THÈME 5 : Le soutien et le traitement offerts aux victimes et aux agresseurs 71
2.8.1 La violence familiale et l'exemple des autochtones, par Maggie Hodgson 71
2.8.2 Le « Interagency Committee on Violence Against Women » (Comité interservices sur la violence contre les femmes), par Jennifer Mercer 76

2.9 **Allocation de clôture**
Exposé par Barbara McDougall, C.P., députée 81

3.0 ÉCHANGES ET RECOMMANDATIONS DES ATELIERS 87

3.1 THÈME 1 : L'étendue et la nature du problème 91

PREMIÈRE PARTIE : L'aspect global du problème 91
Notes de discussion 92
Messages 92
La question de la violence systémique 93
Le coeur de la question 94
Qui est vulnérable ? 95
Recommandations 99

DEUXIÈME PARTIE : Les causes de la violence familiale 100
Notes de discussion 100
Le pouvoir et le contrôle : causes profondes 100
Socialisation 103
Les facteurs associés 105
Les familles 108
Définition de la violence familiale 110
Recommandations 111
Causes 111
Les familles 113
Définitions 115

TROISIÈME PARTIE : La recherche 116
Notes de discussion 116
Recommandations 117

QUATRIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins particuliers 119
Les autochtones 119
Violence faite aux enfants 121
Les handicapé(e)s 121
Violence à l'égard des personnes âgées 121
Groupes ethnoculturels 125
Groupes en milieu rural et éloigné 126

3.2 THÈME 2 : L'éducation du public, des professionnel(le)s et des intervenant(e)s spécialisé(e)s 129

PREMIÈRE PARTIE : La sensibilisation et l'éducation du public 129
Notes de discussion 130
Messages 130
Rôle des institutions d'enseignement 130

Rôle de la collectivité 131
Rôle du gouvernement 132
Rôle des médias 132
Recommandations 132
Messages 132
Sensibilisation du public et principes d'éducation 133
Campagnes médiatiques 134
Groupes cibles 135
Agent(e)s de diffusion des messages 136
Groupes qui ont des besoins spéciaux 137
Éducation familiale et parentale 137
Rôle des institutions d'enseignement 138
Rôle de la collectivité 139
Rôle du gouvernement 139
Rôle du secteur des affaires 140
Rôle des médias 141

DEUXIÈME PARTIE : L'éducation et la formation des professionnel(le)s et des intervenant(e)s 141
Notes de discussion 141
Groupes cibles 141
Recommandations 142
Préoccupations et besoins identifiés 142
Groupes cibles 144
Rôle du gouvernement 146

TROISIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux 147
Autochtones 147
Handicapé(e)s 149
Personnes âgées victimes d'abus 150
Secteur ethnoculturel 151
Région rurales et éloignées 152

3.3 THÈME 3 : La prévention de la violence familiale et la protection des personnes vulnérables 157

PREMIÈRE PARTIE : Les stratégies de prévention 157
Notes de discussion 158
Situation actuelle 158
Causes sous-jacentes de la violence familiale 159
Visions et valeurs 159
Stratégie nationale de prévention 161
Sensibilisation et éducation du public – groupes cibles 162
Politique et législation 165
Renforcement de l'implication de la collectivité 166

Recommandations **167**
Visions et valeurs 167
Groupes cibles 168
Politique et législation 171
Renforcement de l'implication communautaire 172

DEUXIÈME PARTIE : La protection des personnes vulnérables **174**
Notes de discussion **174**
Stratégies de protection 174
Surveillance et soutien des intervenant(e)s 174
Services d'intervention et appui 175
Logement et refuges 175
Éloignement de l'agressseur 175
Application de la loi 176
Revendication 176
Signalement 176
Recommandations 176
Surveillance et soutien des intervenant(e)s – stratégies de protection 176
Services d'intervention et de soutien 177
Logement et refuges 177
Appplication de la loi 178
Revendication 178
Signalement 178

TROISIÈME PARTIE : Le rôle du gouvernement et du secteur des affaires **179**
Notes de discussion – Rôle du gouvernement **179**
Centre national d'information sur la violence familiale 179
Collaboration fédérale-provinciale 180
Financement 180
Énoncé de valeurs et de priorités 182
Processus de consultation 183
Diffusion de l'information 183
Sélection du personnel 183
Notes de discussion – Rôle du secteur commercial **184**
Recommandations **185**
Centres national et régionaux d'information 185
Collaboration fédérale-provinciale 186
Financement 186
Gouvernement fédéral 186
Énoncé des valeurs et des principes 188
Processus de consultation 188
Diffusion de l'information 188
Rôle du secteur des entreprises 189

QUATRIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux 189
Les autochtones 189
Violence à l'égard des personnes âgées 191

3.4 THÈME 4 : La justice dans l'intervention et la poursuite 195

PREMIÈRE PARTIE : Les stratégies d'intervention 195
Notes de discussion 196
Stratégies d'intervention 196
Messages 196
Opinions philosophiques 196
Critiques 197
Médiation 198
Autres alternatives 198
Exemples de stratégies d'intervention 199
Recommandations 201
Stratégies et lignes directrices en matière d'intervention 201

DEUXIÈME PARTIE : Le système judiciaire criminel 206
Notes de discussion 206
Délais d'inculpation et leurs conséquences 206
Tribunaux spéciaux 206
Limites du système judiciaire criminel 207
Le *Code criminel* et la violence psychologique ou émotive 207
Cas de chevauchement du droit criminel, du droit familial et du droit civil 208
Probation 208
Valeurs 208
Frustrations 209
Victimisation secondaire 209
Politiques d'inculpation 210
Taux 211
Raisons supplémentaires des écarts 211
Qui devrait se charger de l'inculpation? 212
Éléments dissuasifs 213
Ordonnances de mise en liberté provisoire et cautionnement en vue de garder la paix 213
Frustrations dans l'intervention des forces policières 214
Signalement obligatoire 214
Recommandations 216
Le système judiciaire criminel 216
Limites du système judiciaire criminel 217
Assistance aux victimes au plan du témoignage 220
Victimisation secondaire 221
Politiques d'inculpation 222
Recherches 222

TROISIÈME PARTIE : Les agresseurs **223**
Notes de discussion **223**
Aiguillage vers des traitements obligatoires 223
Diversion 224
Éloignement de l'agresseur du foyer familial 225
Envoi dans un refuge des agresseurs au lieu des victimes 227
Traitement dans les établissements correctionnels 228
Recommandations **228**

QUATRIÈME PARTIE : Les autres réactions à la violence familiale **230**

CINQUIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux **235**
Autochtones **235**
Violence à l'égard des enfants **238**
Handicapé(e)s **241**
Violence à l'égard des personnes âgées **241**
Groupes ethnoculturels **243**
Régions rurales et éloignées **243**

3.5 THÈME 5 : Le soutien et le traitement offerts aux victimes et aux agresseurs 247

PREMIÈRE PARTIE : L'intervention **247**
Notes de discussion **248**
Philosophie de l'intervention 248
Examen des valeurs 249
Litiges 249
Bénévolat 249
Réponses de la collectivité 250
Recommandations **250**

DEUXIÈME PARTIE : Le traitement et les services **251**
Notes de discussion **252**
Pour les femmes battues 252
Pour les agresseurs 254
Auto-assistance 259
Coordination des services 259
Recommandations **260**
Pour les femmes battues 260
Pour les hommes agresseurs 261
Auto-assistance 262
Coordination des services 262

TROISIÈME PARTIE : L'hébergement 264
Notes de discussion 264
Établissement de refuges 264
Hébergement 265
Solutions de rechange à l'hébergement 266
Recommandations 266

QUATRIÈME PARTIE : Les solutions possibles à la violence familiale 268
Notes de discussion 269
Pressions 270
Recherche 270
Société canadienne d'hypothèque et de logement 270
Recommandations 271
Recherche 271
Gouvernement 271

CINQUIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux 272
Autochtones 272
Enfants 275
Personnes handicapées 278
Les personnes âgées 278
Groupes ethnoculturels 283
Régions rurales et éloignées 284

4.0 POINT DE VUE DES PARTICIPANT(E)S 289

4.1 Évaluation officielle 289
4.2 Commentaires et préoccupations contenus dans les notes des groupes de travail 293
4.3 Commentaires et recommandations faits au gouvernement par le groupement féministe 295

ANNEXE A : Liste des participant(e)s 299

ANNEXE B : Ordre du jour 333

ANNEXE C : Les mandats des ateliers 339

INTRODUCTION

1.0 INTRODUCTION

1.1 Stratégie fédérale de lutte contre la violence familiale

La violence familiale est une question complexe qui relève d'un grand nombre de niveaux d'autorité au Canada. Le gouvernement fédéral contribue au financement des programmes de prévention et de gestion des moyens de lutte contre la violence familiale, grâce aux paiements de péréquation, au financement global ainsi qu'à divers accords de partage de coûts avec les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral assume également les responsabilités inhérentes en matière de droit criminel et en ce qui a trait à certains services, de nature médicale, éducative et sociale, qui sont destinés aux autochtones vivant dans les réserves. Certains services correctionnels sont également de la compétence du fédéral. Quatorze ministères fédéraux s'associent à la lutte contre la violence familiale.

Les gouvernements provinciaux, territoriaux et, dans les cas de délégation de pouvoirs, les gouvernements municipaux assument avant tout des responsabilités au niveau de la prestation de soins de santé, de services sociaux et éducatifs, de même que l'administration de services juridiques. Les intervenants non gouvernementaux, parmi lesquels on trouve des groupes communautaires, des associations professionnelles ainsi que des organismes privés, voient à la formation professionnelle, à la prestation de services et jouent un rôle de groupe de pression.

Au cours des deux dernières décennies, la question de la violence familiale a mobilisé beaucoup d'intervenants communautaires, au niveau des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral a adopté, depuis le début des années 70, plusieurs politiques dans le but de contrer ce problème. En 1986, le gouvernement a pris des moyens pour lutter contre la violence sexuelle faite aux enfants, dont l'adoption d'une loi modifiant le *Code criminel*, ainsi que des amendements à la *Loi de la preuve au Canada*, 1987, c. 24 (projet de loi C-15). Ce plan d'action quinquennal (1986-1991) comprend des déboursés de 25, 1 millions de dollars qui sont gérés par Santé et Bien-être social Canada, de même que le ministère de la Justice. On y traite de la prévention, du traitement, de même que de moyens d'éducation, de formation, d'évaluation et d'intervention adaptés aux besoins. Dans le cadre de ce plan d'action, M. Rix Rogers a été nommé conseiller spécial, en matière d'exploitation sexuelle des enfants, auprès du ministre de la Santé et du Bien-être social Canada. Il doit remettre son rapport en début d'année (1990).

Le lancement du plan d'action, appelé *Initiative de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants*, a été suivi, en juin 1988, d'une *Initiative fédérale contre la violence familiale*, qui est un autre plan d'action comprenant des moyens d'intervention à court terme devant mener à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la violence familiale. D'une durée de quatre ans (1988 - 1992), ce plan d'action nécessite des déboursés de 40 millions de dollars, qui sont gérés par six ministères fédéraux (Santé et Bien-être social Canada, Justice, Solliciteur général, Secrétariat d'État, Affaires Indiennes et du Nord, et Société canadienne d'hypothèques et de logement). Santé et Bien-être social Canada joue un rôle de direction en coordonnant les interventions du fédéral. Une somme de 22,2 millions de dollars du budget alloué à l'exécution du plan d'action doit servir au financement de centres d'accueil pour femmes et enfants victimes de violence familiale. Les fonds destinés à cette fin sont gérés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.). Les fonds restants

servent à financer des programmes d'information à l'intention du grand public, de recherche, d'évaluation et de projets communautaires.

Une ronde de consultations avec les autres paliers de gouvernement a été amorcée, de même qu'avec des organismes non gouvernementaux (O.N.G.) et avec le secteur de l'entreprise. Des représentants du fédéral, dont le conseiller spécial du ministre de la Santé et du Bien-être social Canada, ont rencontré leurs homologues provinciaux et des territoires, de même que 50 organismes non gouvernementaux d'envergure nationale et ont eu des échanges écrits avec 42 autres O.N.G. Tous ces efforts ont été couronnés par la tenue d'un atelier national ainsi que par la **Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale, dont le thème était « Main dans la main»** , qui a eu lieu du 18 au 21 juin 1989. Cette conférence nationale représente un jalon important de la stratégie élaborée, car elle a donné l'occasion à 400 personnes, représentant l'ensemble des milieux intéressés, de s'associer à la définition d'énoncés susceptibles d'orienter la politique nationale de lutte contre la violence familiale. Le gouvernement fédéral tiendra compte des informations recueillies lors de la conférence dans l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre la violence familiale.

1.2 Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale : « Main dans la main »

1.2.1 But et objectifs

La Conférence nationale sur la violence familiale avait pour but de contribuer à l'élaboration d'une politique globale face au problème que représente la violence faite aux enfants, aux femmes et aux aîné(e)s.

Les objectifs retenus étaient les suivants :

- soutenir l'engagement de réduire la violence familiale;
- améliorer l'exécution des moyens d'intervention visant une réduction de la violence familiale;
- promouvoir la collaboration entre les nombreuses organisations et autorités administratives concernées;
- favoriser une approche interdisciplinaire sur le sujet de la violence familiale;
- déterminer les secteurs fondamentaux de préoccupation en matière de violence familiale;
- définir des choix prioritaires permettant une approche à long terme des préoccupations relatives à la violence familiale.

1.2.2 Participation

Quatre cents personnes, provenant de tous les coins du Canada, ont été invitées à la conférence, dont des personnes du domaine de l'élaboration de politiques, de l'administration de programmes, de la recherche, de la prestation de services, des groupes de pression, des personnes du domaine

de l'éducation publique ou des services professionnels (annexe A). Les participant(e)s ont été choisi(e)s de façon à représenter tous les secteurs d'intervention. Il y avait donc des personnes représentant des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des gens du milieu universitaire, de celui de la recherche, du monde de la littérature; des représentants du monde des affaires, des disciplines de la santé, des services sociaux, de l'enseignement, de l'administration de la justice, de l'administration des politiques sur la situation de la femme; des représentants de disciplines professionnelles telles le droit, les soins infirmiers, la médecine, le travail social, la psychologie, la psychiatrie, la gérontologie; le secteur judiciaire et celui de la protection de l'enfance étaient aussi représentés; il y avait des autochtones, des handicapé(e)s, des représentant(e)s de minorités ethnoculturelles; et, finalement, des intervenant(e)s choisi(e)s en fonction de critères géographiques, soit de régions éloignées, rurales, etc. Si on fait exception des personnes désignées par les administrations provinciales et territoriales, le choix des participant(e)s a été confié à un comité interministériel de planification, constitué de représentant(e)s de Santé et Bien-être social Canada, de la Condition féminine Canada, du Secrétariat d'État, des ministères du Solliciteur général, de la Justice, et des Affaires indiennes et du Nord. Chaque gouvernement provincial et territorial avait été invité à désigner les participant(e)s en provenance des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sous leur juridiction.

Le fait de limiter à 400 le nombre de participant(e)s à la conférence, tout en réunissant des intervenant(e)s de toutes les sphères d'activités s'intéressant à la question de la violence familiale, a aussi forcé le comité organisateur à laisser de côté une foule de gens qui auraient pu contribuer à l'enrichissement des échanges en atelier et lors des séances plénières. Un effort a cependant été fait en vue d'en arriver à une représentation équilibrée.

Les personnes handicapées étaient cependant nettement sous-représentées. Cette situation était attribuable au fait que la réunion nationale de la Coalition des organisations provinciales de personnes handicapées et celle du Conseil canadien de réadaptation sociale se tenaient en même temps que la conférence. Afin de combler une telle lacune, les questions concernant la violence familiale dont sont victimes les personnes handicapées ont été abordées durant les séances plénières. Les collectivités ethnoculturelles, les personnes vivant en milieu rural et celle des régions éloignées étaient aussi sous-représentées, ce qui explique le peu d'interventions faites en atelier au sujet des préoccupations de ces groupes sociaux.

1.2.3 Organisation

L'objectif de la rencontre était de fournir aux intervenant(e)s et aux autres personnes intéressées un foyer de discussions en vue de l'élaboration de moyens permettant de contrer ce problème de la violence familiale.

Une trousse de documents avait été envoyée à chaque participant(e) avant la conférence, afin de les aider à mieux se préparer aux discussions en atelier et lors des séances plénières. Chaque trousse contenait le programme de la rencontre (annexe B); le cadre de discussion des cinq thèmes (annexe C); un document de travail sur la violence faite à l'épouse, rédigé par Linda MacLeod; un document de travail sur la violence faite aux enfants, rédigé par Andy Wachtel; et un document de travail sur la violence faite aux aîné(e)s, rédigé par Nancy Gnaedinger. (On peut obtenir les documents préliminaires en communiquant avec le Centre national d'information sur la violence dans la famille.)

Lors de la conférence, les participant(e)s ont été réparti(e)s dans divers ateliers à caractère multidisciplinaire. Chaque atelier avait son propre animateur(trice) et sa ou son propre secrétaire responsable du procès-verbal des discussions. Il y avait vingt ateliers, dont quatre bénéficiaient d'un service d'interprétation simultanée, étant donné que les échanges avaient lieu dans les deux langues officielles du Canada.

Les discussions en atelier ont duré près de 12 heures au cours de la conférence. Les thèmes énumérés ci-après ont été traités.

- Thème 1 : l'étendue et la nature des problèmes attribuables à la violence familiale.
- Thème 2 : l'éducation du public, des professionnel(le)s et des intervenant(e)s spécialisé(e)s.
- Thème 3 : la prévention de la violence familiale et la protection des personnes vulnérables.
- Thème 4 : le rôle de la justice.
- Thème 5 : le soutien aux victimes et le traitement offert aux agresseurs.

Les discussions, débats, conclusions et recommandations ont permis d'accumuler environ 600 pages de notes non révisées.

Les participant(e)s à la conférence ont eu l'occasion d'échanger et de partager leur vécu, lors des ateliers, des moments de loisir, d'une présentation audio-visuelle et lors de la visite d'une exposition organisée pour la circonstance. Disons à cet effet qu'environ 70 organismes étaient représentés lors de l'exposition. Il y a eu également des échanges dans le cadre de petites réunions, à accès libre, qui avaient été organisées par des groupes spécialisés. En se fondant sur les renseignements fournis au moment de l'inscription, un répertoire des organismes participants a été préparé et on en a fait la diffusion dans le cours de la conférence.

Un résumé de discussions et débats qui avaient cours en atelier et en plénière était remis à chaque matin aux participants. Les auteurs, qui tentaient d'aborder chaque thème traité, sans pour autant avoir la prétention d'offrir une transcription officielle des échanges, ont vite fait de constater que des participant(e)s avaient mal saisi le sens de la démarche et manifestaient une certaine appréhension au sujet du compte rendu global de la conférence (voir le chapitre sur le point de vue des participants).

1.2.4 Délibérations

Le document des délibérations constitue le compte rendu officiel de la **Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale : « Main dans la main »**. Il s'agit donc d'un ouvrage de référence pour les personnes qui n'ont pu assister à la conférence et qui s'intéressent, au plan professionnel ou autre, à la violence familiale. Pour le gouvernement fédéral, son utilité réside dans le fait que les informations qu'il contient devraient mener à l'élaboration d'une politique nationale sur la violence familiale.

Le document comporte quatre parties principales :

- première partie – un texte d'introduction;
- deuxième partie – les exposés faits lors des séances plénières;
- troisième partie – les discussions et les recommandations des ateliers de travail (regroupées par thème);
- quatrième partie – le point de vue des participants.

En annexe, se trouvent :

- Annexe A – une liste des participants;
- Annexe B – le programme;
- Annexe C – le mandat de la conférence.

Si l'on fait exception de l'introduction et du document synthèse[1], les auteur(e)s de cet ouvrage sont les participant(e)s à la conférence. Il n'a pas été possible de consulter chaque « auteur(e) » individuellement, mais des efforts ont été faits pour résumer le point de vue des participant(e)s de façon aussi précise et complète que possible.

1. Le résumé de la conférence donne un aperçu des séances plénières, des discussions en atelier, des recommandations et des points de vue des participant(e)s. Ce résumé doit être vu comme une sorte d'introduction aux procès-verbaux de la conférence et non un élément à valeur substitutive.

   On peut obtenir, gratuitement, copie des procès-verbaux et du document synthèse de la conférence en s'addressant au Centre national d'information sur la violence dans la famille, Division de la prévention de la violence familiale, Direction des programmes sociaux, Santé et Bien-être social Canada, 7e étage, édifice Brooke-Claxton, Pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 1B5 (613) 957-2938, ou sans frais, en composant 1-800-267-1291.

EXPOSÉS LORS DES SÉANCES PLÉNIÈRES

2.0 EXPOSÉS LORS DES SÉANCES PLÉNIÈRES

2. 1 Allocution d'ouverture

L'honorable Perrin Beatty, C.P., député
Ministre de la Santé et du Bien-être social

La violence familiale, ce n'est rien de nouveau.

Déjà dans l'une des premières histoires de la Bible, lorsque Cain frappait Abel, la violence familiale s'était insinuée dans la société.

Mais l'histoire a toujours considéré la violence contre les femmes, l'abus des enfants et l'agression sexuelle comme des questions privées. Les problèmes étaient traités au sein de la famille; la société et les gouvernements n'étaient pas censés intervenir.

Les lois adoptées reflétaient cette croyance. Dans la famille romaine de l'antiquité, le père jouissait, en vertu de la loi, de la « patria potestas », ou autorité de père, qui lui donnait le droit de punir ses enfants, de les céder à quelqu'un ou même de les mettre à mort. Dans la loi anglaise, jusqu'au 18e siècle, les enfants et les femmes étaient considérés comme les possessions des hommes ou guère plus.

On n'attendait pas de la société qu'elle intervienne; d'ailleurs, si la société et le gouvernement avaient décidé d'intervenir, ils n'auraient pas disposé des mécanismes nécessaires. Comme le mentionne l'un de vos documents de discussion, à New York, en 1874, lorsqu'un travailleur social s'est indigné des mauvais traitements infligés à une petite fille par ses parents, le gouvernement s'est révélé impuissant à agir.

Il a fallu que le travailleur social demande de l'aide à la Société américaine pour la prévention de la cruauté envers les animaux. Et si cette dernière a pu finalement intervenir, c'est en soutenant que l'enfant appartenait au monde des animaux et qu'elle méritait donc d'être protégée au même titre qu'un chien ou un chat.

Au tournant du siècle, il était devenu évident que les problèmes de violence n'étaient pas résolus au sein de la famille; on s'apercevait également que, dans certains cas, les agresseurs cédaient à des impulsions incontrôlables et que la société devait assurer la protection des victimes.

En 1891, on a créé la Société d'aide aux enfants du Canada, traduisant ainsi en acte notre conviction que les enfants étaient des citoyens à part entière et que l'État devait aider le mineur à exercer ses droits. Peu de temps après, l'Ontario a adopté une nouvelle loi, qui créait un précédent, la *Loi pour la prévention de la cruauté envers les enfants et pour une meilleure protection de ces derniers* (« An Act for the Prevention of Cruelty to and Better Protection of Children »). D'autres provinces ont rapidement emboîté le pas.

Mais ce n'était pas assez. Au cours des deux dernières décennies, le mythe de la famille-refuge a été ébranlé de façon répétée. L'agression sexuelle contre les enfants d'abord, la violence faite aux femmes ensuite et, maintenant, les mauvais traitements infligés aux aîné(e)s, tous ces phénomènes sont apparus progressivement comme des problèmes sociaux et cliniques d'une envergure choquante.

Comme la plupart des mauvais traitements infligés sont tenus secrets, il est difficile de rassembler des statistiques exactes. Toutefois, malgré leur discordance, les chiffres obtenus nous disent que la violence familiale est un problème plus sérieux et plus répandu que ne le pensent de nombreux Canadiens.

Selon un rapport déposé en 1987 par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, il y aurait chaque année jusqu'à un million de femmes battues par les hommes avec qui elles cohabitent.

Lors d'un sondage Gallup de 1986, un quart des personnes interrogées ont déclaré qu'elles connaissaient personnellement des cas de femmes maltraitées par leurs époux.

Le rapport Badgley estimait à 42 pour cent de la population le nombre des victimes d'actes sexuels non désirés. Quatre cas sur cinq concernaient des enfants et des adolescents.

Enfin, selon les rapports du Centre canadien de la statistique juridique, dans 40 pour cent des 642 cas d'homicide commis au Canada en 1987, les victimes et les suspects étaient liés par le sang, par l'alliance ou par une union de fait.

Ce sont là des statistiques consternantes.

Elles nous donnent une certaine indication de l'importance et de la nature de la violence qui surgit au sein des familles canadiennes. Mais elles ne nous révèlent rien des secrets gardés, de la peur de l'agression, de la souffrance ressentie, de la honte et du sentiment de culpabilité et d'horreur éprouvés face à la violence ou encore de la destruction de la confiance et des relations.

Devant cette cruauté devenue visible, la société canadienne a été scandalisée; en grand nombre, les particuliers, les groupes et les gouvernements ont été poussés à agir. Les années 80, en particulier, auront vu naître des changements et des progrès dynamiques dans le domaine de la lutte contre la violence familiale.

Les groupes de femmes ont monté, dans l'ensemble du Canada, une infrastructure impressionnante de réseaux d'appui.

Les travailleurs des hôpitaux, des services sociaux et de l'aide juridique, la police et les juges ont mis au point des lignes directrices pour une approche plus efficace des cas de violence familiale.

Les gouvernements provinciaux ont lancé d'importants programmes d'éducation publique et demandé aux médias de les aider à sensibiliser davantage les Canadiens à la question.

Quant à nous, au gouvernement fédéral, nous avons lancé nos initiatives relatives à la violence familiale et à l'agression sexuelle contre les enfants, initiatives auxquelles ont été affectées les ressources de six ministères fédéraux et plus de 60 millions de dollars, et qui visent à découvrir de nouveaux moyens de protéger, de traiter et de prévenir.

Le nombre des centres d'hébergement d'urgence réservés aux femmes battues et à leurs enfants a plus que quadruplé au cours des dix dernières années. Le nombre augmentera sensiblement, et 45 pour cent de femmes et d'enfants seront hébergés lorsque l'Opération refuge sera déclenchée.

Nous avons modifié le *Code criminel* pour faciliter le témoignage des enfants devant les tribunaux et pour leur assurer une plus grande protection contre l'agression sexuelle.

Enfin, nous avons été le premier pays au monde à instituer une politique nationale de mise en accusation des agresseurs par la police.

Nous avons accompli des progrès réels, que ce soit en apprenant plus sur le problème ou en inventant des approches face à ce dernier. Et pourtant, je sais que, malgré toutes ces améliorations, vous êtes nombreux à être confrontés tous les jours à des problèmes graves. Bien souvent, les centres d'hébergement ne sont pas assez nombreux; ou bien le personnel est insuffisant; ou encore les programmes de traitement attirent plus de candidats que nous ne l'aurions cru. Le sentiment de frustration et l'impression de travailler en solitaire peuvent acculer certains d'entre vous à la dépression et à l'épuisement.

Récemment, j'ai entendu parler d'une travailleuse sociale qui s'était épuisée à la tâche, que son problème, c'était de prendre son travail « trop à coeur ». Je pensé qu'il était bien triste de faire un tel commentaire sur une personne qui s'était efforcée d'améliorer la vie des autres. Pour moi, il était évident que la solution au problème de la violence familiale exigerait des efforts extraordinaires.

Avec du recul, j'ai réalisé que ce commentaire était, après tout, l'un des plus grands compliments possibles. Je suis convaincu que c'est uniquement en prenant son travail « trop à coeur » que l'on peut apporter de vrais changements. Ce n'est que lorsqu'il y a des personnes qui prennent leur travail « trop à coeur » et qui s'impliquent sans condition que les gens ordinaires peuvent faire l'extraordinaire.

Et, c'est pourquoi vous avez tous été invités à cette conférence. Vous êtes des personnes qui prennent leur travail « trop à coeur »; vous êtes de ceux qui se demandent quoi faire pour rendre la vie des Canadiens plus agréable.

Mais aucune personne, aucune communauté, aucun gouvernement ne peut espérer résoudre seul un problème aussi répandu et autant caché.

La violence familiale et l'agression sexuelle contre les enfants sont des problèmes d'importance publique qui demandent à la fois des solutions personnelles et des solutions gouvernementales. Les solutions personnelles, vous les connaissez déjà, et j'ai mentionné quelques-unes des solutions gouvernementales. Ce sont là des pas accomplis dans la bonne direction; ce sont aussi les premiers éléments d'un plan plus général.

Nous avons atteint un tournant dans la bataille. Nous avons beaucoup appris sur le problème et sur la complexité de la solution éventuelle. Nous avons compris que la protection de la victime et la punition de l'agresseur n'entraîneraient pas automatiquement la disparition de la violence dans la famille.

Nous avons appris que dans bien des cas, l'agresseur avait lui-même été maltraité lorsqu'il était enfant et que, bien souvent, la violence familiale est symptomatique d'un cercle vicieux qui détruit les familles de l'intérieur.

Nous avons également appris que la seule solution efficace est une approche globale du problème, prévoyant à la fois un secours immédiat pour la victime, des services de traitement pour l'agresseur et des services d'éducation des pairs afin que ceux-ci puissent reconnaître et signaler les problèmes lorsqu'ils se présentent.

Pour poursuivre les améliorations de la dernière décennie, nous devons concentrer tous nos efforts. Le tournant que nous avons atteint exige que nous mettions au point une stratégie nationale globale qui intégrera chacun des divers éléments.

L'an dernier, au moment où l'initiative en matière de violence familiale a été annoncée, nous savions qu'il devait en découler une stratégie nationale. Depuis lors, nous avons défini cinq éléments essentiels, dont cette conférence, qui nous aideraonnt à atteindre ce but.

Premièrement, nous avons besoin d'informations, car, sans bien comprendre la taille et les causes de ces problèmes, nous ne pouvons espérer les résoudre. Il faut que nous soyons mieux renseignés sur la violence faite aux aîné(e)s. Nous avons accompli des progrès en ce qui concerne les deux premières formes de violence. La question des femmes battues a été l'objet d'abondantes recherches et le domaine horrible de l'agression sexuelle contre les enfants a été examiné à fond par mon conseiller spécial, Rix Rogers.

Rix Rogers a consulté plus de 1 400 personnes et il est en train de rédiger un rapport qu'il doit me présenter cet automne. Ce rapport contiendra des recommandations sur la façon dont le gouvernement fédéral pourra enrayer l'agression sexuelle contre les enfants, et sur la façon de coordonner les activités gouvernementales en vue de mettre en application ces recommandations.

La deuxième étape pour atteindre notre objectif viendra des constatations des exécutants de plus de 350 projets que nous avons subventionnés. Chacun de ces projets a été choisi parce qu'il promettait de jeter une lumière nouvelle sur un problème ou d'y trouver une solution pratique.

Nous avons financé, par exemple, une enquête nationale auprès de plus de 2 000 aîné(e)s à travers le Canada. Cette enquête devrait pouvoir nous renseigner sur l'étendue réelle du problème de la violence faite aux aîné(e)s, dont nous venons tout juste de soupçonner la gravité.

Un autre très bon exemple est le projet de l'association nommée le groupe des Dix. Dix organisations professionnelles se sont réunies pour déterminer quelle formation dispenser aux étudiants des sciences infirmières, de la médecine, du service social, de l'enseignement, de la psychologie, de la gendarmerie, de l'administration hospitalière, des services pastoraux ou du droit afin de les aider devant des problèmes de violence familiale.

Le groupe des Dix a décidé qu'il n'y avait pas de place pour la jalousie professionnelle dans un domaine aussi sérieux que la violence familiale, et il a défini des besoins de formation bien précis qui viennent confirmer cette conviction. C'est exactement le genre de collaboration interdisciplinaire qui aidera énormément à l'établissement de politiques nationales.

Chacun des autres projets a des renseignements semblables à offrir, qui seront tous d'une grande utilité pour l'élaboration d'une véritable approche nationale.

Par ailleurs, il est évident qu'il faut absolument consulter les organisations non gouvernementales. Faute d'appui du gouvernement et de la société, ce sont les organisations non gouvernementales qui ont engagé la lutte contre la violence familiale. La mise en commun des ressources du gouvernement et de l'expérience des organismes nationaux de bénévoles ne peut qu'avoir un puissant impact.

Les 7 et 8 mars dernier, nous avons réuni à Ottawa les représentants de 50 organisations nationales de ce genre, en plus des 40 autres que nous avons consultées par courrier. Nous avons obtenu ainsi des avis sur les questions de première importance et sur les mesures à prendre.

Quatrièmement, il est évident que les gouvernements fédéral et provinciaux ne peuvent pas obtenir de bons résultats en agissant isolément. L'apport de chaque province est indispensable, étant donné que la nature du problème et les ressources disponibles varient d'une région à l'autre.

À Rome durant l'antiquité, les faisceaux, un assemblage de verges liées, symbolisaient la force de l'Empire. Leur force venait du fait que, liées ensemble, les verges étaient plus fortes que chacune prise individuellement. La grave situation de la violence familiale nous fait voir clairement qu'il nous faut une action concertée.

C'est précisément pour cette raison que nous avons entrepris des discussions avec les provinces et les territoires. Une équipe fédérale, composée de représentants des six ministères fédéraux engagés dans l'initiative, s'est réunie l'automne dernier avec chaque province et territoire afin de connaître les questions de première importance particulières à chacun. Nous amorcerons une deuxième série de consultations cet automne pour nous assurer que nous définissons correctement les domaines d'action importants.

La cinquième contribution, que je juge fondamentale, est la présente Conférence nationale sur la violence familiale. Nous avons rassemblé, ici aujourd'hui, des représentants des quatre groupes dont je viens de parler. C'est la toute première fois qu'un si grand nombre de représentants d'une foule d'horizons se réunissent pour parler de ce problème commun.

La conférence a été préparée avec soin pour vous inciter à trouver des solutions pratiques à des problèmes concrets. Nous avons réparti le sujet de la violence familiale en cinq thèmes, depuis l'éducation et la justice jusqu'à la prévention et le soutien.

Mercredi, lors de son discours de clôture de la conférence, ma collègue, Barbara McDougall, la ministre responsable de la Condition féminine, vous rapportera quelques-unes des conclusions des séminaires à ces sujets.

À la fin de la conférence, vous devriez avoir une idée très nette de ce que vos collègues ont à dire sur chaque thème. Résultat peut-être plus important encore, le gouvernement fédéral se servira de cette information pour fixer définitivement le contenu de notre politique nationale.

D'ici le printemps prochain, j'aurai un projet de stratégie nationale dont je pourrai alors discuter avec mes collègues au Cabinet, et le Canada aura une politique globale qui le guidera dans sa lutte pour enrayer l'un des pires problèmes de ce siècle dans le domaine de la politique sociale.

Que nous faut-il pour mettre en oeuvre cette stratégie ? Un esprit d'engagement, de la flexibilité et la capacité de fournir de l'aide à ceux qui en ont besoin. Il nous faut, à la base, l'engagement de nombreuses personnes.

Il nous faut également la participation, aux niveaux les plus fondamentaux, des intervenants de groupes de soutien et d'organismes qui s'occupent des victimes de violence familiale. C'est par ce mécanisme que nous trouverons des solutions nouvelles et créatives à un problème devenu horriblement et scandaleusement épidémique dans notre culture.

Dans le passé, les problèmes qu'a connus la société canadienne, et en fait ceux qu'ont vécu tous les pays occidentaux, ont été résolus grâce au dévouement « démesuré » d'individus et grâce aussi à un travail d'équipe. C'est uniquement de cette façon que nous pouvons réagir à chacun de nos problèmes actuels, que ce soit la situation des sans-abri, les effets ravageurs de la drogue, la grossesse chez l'adolescente, le sida, la dissolution des familles ou, tout particulièrement aujourd'hui, le problème très urgent de la violence familiale, dans toute son horreur.

Par l'intermédiaire de mon ministère, nous veillerons à encourager et à appuyer le travail d'équipe au niveau individuel, communautaire et gouvernemental. Nous devons élaborer main dans la main les stratégies qui mettront fin à la violence faite aux personnes et trouver les moyens par lesquels les victimes pourront accéder à une vie plus saine et plus heureuse.

Il y a, je le sais, des gens qui pensent qu'il n'existe aucun remède véritable à des plaies sociales telles que la violence familiale. Je sais que tous les jours, bon nombre d'entre vous vivez des victoires et des échecs professionnels. Il y a sûrement des moments où certains d'entre vous êtes franchement découragées.

Mais il s'agit d'un problème étroitement lié à la nature humaine, et c'est à moi et à vous qu'il revient de le résoudre. Nous ne pouvons fabriquer un vaccin contre la violence familiale. Aucune chirurgie n'existe pour la faire disparaître du corps de notre société. Les recherches en laboratoire n'y peuvent rien. Il s'agit d'une maladie sociale qui se transmet d'une génération à l'autre. Des familles entières en sont atteintes, et elle ronge la structure même de notre société. La cure se trouve ici, dans cette salle, parmi les gens qui prennent le problème « trop à coeur ».

Il faut se rappeler que de grandes batailles sociales ont été remportées dans le passé. Les droits civils, l'abolition de la main-d'oeuvre enfantine, le droit de vote des femmes, l'enseignement public universel et l'accès de la population à des soins médicaux étaient tous des buts que beaucoup croyaient inaccessibles.

Ils sont cependant devenus possibles grâce au dévouement d' individus qui prenaient ces problèmes « trop à coeur » et qui se sont groupés pour mettre en commun leurs énergies.

Je vous souhaite bonne chance, de grandes inspirations et le plus grand succès possible pour vous permettre de réaliser le thème de cette conférence, « main dans la main ».

2.2 THÈME 1 : L'étendue et la nature du problème

2.2.1 Définir la violence faite aux femmes en redéfinissant nos façons de vivre ensemble

Linda MacLeod
Recherchiste et experte-conseil indépendante

Lorsqu'on m'a demandé de parler de la nature et de l'étendue de la violence faite aux femmes, cela m'a d'abord semblé une tâche facile. Après tout, je travaille dans ce domaine depuis près de dix ans. J'étais certaine de pouvoir écrire une allocution de dix minutes en un rien de temps. Mais plus j'étudiais le sujet, plus cela devenait difficile. Plus j'y pense et, en fait, plus je travaille dans ce domaine, plus le problème et la recherche de solutions présentent des obstacles.

Oh, il est facile de vous donner une définition simpliste et une estimation rapide de l'étendue de la violence faite aux femmes dans notre société. Il est facile de vous dire que la violence faite à une femme est la violence répétée, contre une femme, par son mari ou son compagnon de vie. Il est facile de vous dire que la violence contre une épouse prend la forme de mauvais traitements physiques, de l'agression sexuelle, d'attaques verbales, de la violence psychologique ou de l'exploitation financière. Il est facile de vous dire qu'elle se caractérise par des cycles comprenant une période d'accumulation de la tension, une crise et une période de lune de miel. Et il est facile de vous dire qu'au Canada, environ un million de femmes par année sont battues par leurs maris ou leurs compagnons de vie. Toutefois, cette définition simpliste de la nature et de l'étendue de la violence ne pose aucune des questions difficiles auxquelles nous avons tous à faire face. La violence répétée, c'est une violence infligée combien de fois ? Si la violence est suffisamment sérieuse, peut-on la qualifier d'agression si elle ne se produit qu'une fois ? À quel moment les tensions, les hauts et les bas de n'importe quelle relation, deviennent-ils de l'agression ? Suis-je une victime ? Suis-je un agresseur ?

Lorsque j'utilise l'expression « violence faite aux femmes », à quoi pensez-vous ? Certains d'entre vous pensent peut-être à une violence brutale, à des coups, au meurtre. D'autres pensent peut-être à la solitude, au désespoir, à l'isolement. D'autres penseront à l'impuissance, d'autres encore au viol conjugal, d'autres à la perte de l'autonomie, d'autres à des attaques verbales répétées..., les permutations et les combinaisons sont infinies.

Et lorsque j'utilise l'expression « violence faite aux femmes », que ressentez-vous ? Ressentez-vous de la colère, de la tristesse, du désespoir, de la honte, ou la volonté de faire quelque chose pour résoudre le problème ? Encore une fois, la plupart d'entre nous ressentons un mélange d'émotions.

Il est troublant de se débattre individuellement avec la définition de la violence faite aux femmes. C'est une question qui nous touche de trop près. Nous ne reconnaissons peut-être pas notre malaise publiquement, ni dans les programmes que nous mettons sur pied. Toutefois, la fascination, l'engagement que nous ressentons face au problème de la violence faite aux femmes découle en partie de la question : pourrait-il s'agir de moi ? Elle découle en partie de la difficulté que nous éprouvons de reconnaître qu'un grand nombre de familles ne sont pas des endroits sûrs. Elle découle de notre malaise face aux liens qui existent entre l'amour, la domination et la violence.

Au plan de la société et au plan individuel, la nature et l'étendue de la violence faite aux femmes et des autres formes de violence familiale nous semblent incompréhensibles parce qu'elles sont liées à une variété d'émotions, d'attentes et d'ententes. Cette confusion et cette complexité se sont accrues au cours des quinze dernières années parce que, au plan de la société, notre compréhension de la nature et de l'étendue de la violence faite aux femmes, de même que notre engagement à trouver des solutions appropriées, ont changé énormément. Nos définitions de la nature de la violence faite aux femmes ont changé à la suite des efforts que nous avons déployés pour comprendre. Et notre compréhension de la violence faite aux femmes a changé à la suite des efforts que nous avons déployés pour la maîtriser et la prévenir.

À titre de société, nous traversons actuellement une période de transition dans notre compréhension des façons d'arrêter la violence faite aux femmes. Même si nous sommes motivés par l'espoir, commun et puissant, de mettre un terme à ce problème social envahissant, nous n'avons pas encore une image claire de la façon de le prévenir au foyer. Bien que certains groupes partagent une même définition de la violence faite aux femmes, cette définition n'est pas partagée par toute la société. Un grand nombre de personnes qui travaillent à prévenir la violence faite aux femmes dans leurs foyers ont l'impression qu'« il n'y a rien de nouveau sous le soleil », que nous avons atteint une impasse, que nous appliquons les mêmes « vieilles » solutions à la violence faite aux femmes, même si notre définition a changé. D'autres se sentent exclues des solutions existantes, parce qu'elles ne sont plus certaines de savoir quel problème elles essaient de régler.

En quinze courtes années, notre définition de la violence faite aux femmes et nos efforts en vue de la comprendre sont devenus de plus en plus complexes. Parallèlement, le nombre de personnes et de groupes qui s'intéressent à la question a augmenté. Et parce que le problème a gagné en complexité, parce que nous avons multiplié nos énergies et nos réalisations visant à réduire l'impact et la fréquence de la violence faite aux femmes, nous nous retrouvons avec une pléthore déroutante de solutions, avec l'hostilité et la fragmentation de groupes qui partagent les mêmes buts. Nous risquons actuellement que nos efforts en vue de mieux comprendre et de mieux résoudre la violence faite aux femmes nous amènent à reproduire le désastre de la tour de Babel. Nous risquons d'essayer de travailler dans un même but, mais d'être frustrés par nos différends, par notre incapacité de parler la même langue, par notre incapacité de voir, au-delà des différences d'idéologies et de mots, notre but et notre espoir communs. Nous risquons également de nous soustraire au défi d'essayer de prévenir la violence faite aux femmes parce qu'elle nous trouble, parce qu'elle est trop proche de nos propres vies, parce qu'elle atteint beaucoup trop de nos propres points vulnérables. Par conséquent, le problème que nous devons affronter est plus que de comprendre la violence faite aux femmes. C'est de travailler ensemble malgré et avec notre malaise, de comprendre la violence faite aux femmes d'une façon qui mènera à des solutions constructives et pratiques.

Peut-être qu'en retraçant les changements que nous avons vécus, comme société, dans nos efforts pour comprendre la nature et l'étendue de la violence faite aux femmes, en retraçant les malaises que nous avons déjà affrontés, nous pourrons mieux comprendre la cause de la confusion et de la frustration que certains d'entre nous ressentons, et emprunter, à différentes façons de comprendre le problème, des parties de solution qui nous rapprocheront dans notre but ultime de prévention.

Au cours des quelques minutes qu'il me reste pour vous parler, je veux essayer de débloquer cette impasse. Je veux vous redonner de l'énergie en vous rappelant le progrès que nous avons fait au plan de nos réponses à la violence faite aux femmes et au plan de notre compréhension de ce phénomène. Je veux vous rappeler les idées qui, à mon avis, ont été submergées au cours de la décennie; je veux souligner les dilemmes et les problèmes qui ont mené à des obstacles à l'adoption de solutions originales et constructives. J'espère que cet exercice nous permettra de marier les idées d'époques différentes et de points de vue différents et nous permettra de commencer à construire une vision de la prévention partagée et véritablement créative.

À mon sens, nous avons franchi au moins trois étapes au cours de quinze brèves années et nous en amorçons actuellement une quatrième, dans nos efforts pour comprendre et prévenir la violence faite aux femmes.

Au risque de paraître désinvolte, je vais décrire ces trois étapes, qui ne sont certainement pas distinctes dans la réalité, mais que je décris séparément, par souci de clarté et de brièveté, selon les émotions qui les ont motivées et selon le genre de solution qui en a résulté.

Je suggère que nous avons déjà franchi trois étapes :

1. engagement et partage
2. colère et contrôle
3. négation et propriété

et que nous en amorçons présentement une quatrième en :

4. remettant en question et en poussant les limites de nos institutions et de nos valeurs.

1. L'engagement et le partage

Examinons l'étape de l'engagement et du partage. Au début des années 70, les premières maisons de transition ont ouvert leurs portes au Canada. Ces maisons de transition ont été ouvertes par des femmes, dont un grand nombre avaient été des femmes battues, pour aider d'autres femmes de leur collectivité à trouver un appui et à se protéger contre leurs maris agressifs. Ces maisons de transition étaient issues du mouvement féministe, avaient leurs racines dans une idéologie d'habilitation, selon laquelle des femmes donnaient à d'autres femmes des outils pour se construire une vie exempte de violence, et elles étaient construites sur une base de communauté et de partage. La violence faite aux femmes était décrite subjectivement. Si une femme pensait qu'elle était maltraitée, elle l'était, par définition. Les femmes considéraient qu'elles étaient « toutes dans la même galère », qu'elles « partageaient un problème commun », et chacune se disait : « Il pourrait tout aussi facilement s'agir de moi. »

Grâce à ces pionnières des maisons de transition, nous, comme société, avons commencé à prendre conscience de l'existence des femmes battues. Quelques forces policières du Canada ont fait l'essai de programmes d'intervention d'urgence plus sensible, où des travailleurs sociaux accompagnent les policiers pour offrir leur appui à l'épouse et parfois à l'homme lorsque les policiers répondaient à un appel de « violence domestique ». Nous avons aussi appris que les femmes qui sont maltraitées ont besoin de protection, elles ont besoin qu'on les croit, elles ont besoin de savoir qu'elles ne sont

pas seules et elles ont besoin d'information et d'appui pour les aider à faire des choix qui leur permettront de vivre une vie exempte de violence.

QUE POUVONS-NOUS APPRENDRE DE CETTE PREMIÈRE ÉTAPE ?

Pouvons-nous, dans nos efforts de prévention de la violence faite aux femmes, retirer de cette étape :

1. Le désir de répondre aux besoins des femmes battues ?
2. La reconnaissance de ce que nous partageons avec les femmes battues ou avec les hommes qui les battent ?
3. Un engagement à fournir des programmes et des services qui sont vraiment basés sur la communauté ?

2. La colère et le contrôle

Grâce au premier travail d'éducation du public réalisé par les intervenants de ces maisons de transition, grâce aux recherches menées par les groupes féminins et grâce à l'infiltration, au Canada, d'information sur la violence faite aux femmes en provenance des États-Unis et de la Grande-Bretagne, la sensibilisation du public à ce problème s'est accrue rapidement au début des années 80, et nous avons amorcé la deuxième étape, que j'appelle l'étape de la colère et du contrôle et qui, à mon sens, a duré de 1980 à environ 1985.

Au cours de cette étape, nous nous sommes révoltés, comme société, face à l'étendue de la violence contre les femmes, même si nous étions encore un peu sceptiques quant à la mesure de son étendue. Nous avons réagi, comme société, en définissant la violence faite aux femmes de façon claire et radicale et en poussant de l'avant au moyen de solutions claires et radicales.

C'était une période axée sur la violence physique, bien qu'il y ait eu quelque acceptation de l'idée que la violence psychologique était aussi un élément de l'agression. C'était l'étape durant laquelle nous avons travaillé fort à polir notre réaction face aux urgences. Et nous avons réalisé des tas de choses.

- Les subventions gouvernementales de refuges d'urgence pour les femmes battues et leurs enfants ont augmenté considérablement à l'échelle fédérale et dans bien des provinces et territoires. En 1985, il y avait 208 maisons de transition et refuges d'urgence, alors qu'il n'y en avait que 71 en 1979.

- Des campagnes massives d'éducation du public ont été lancées par plusieurs gouvernements provinciaux, dont un grand nombre ont souligné la nature criminelle de la violence faite aux femmes. « La violence conjugale... c'est un crime » est devenu une devise courante en Ontario.

- Le Canada est devenu le premier pays au monde à adopter une politique nationale de mises en accusation des hommes violents, encourageant les policiers et les avocats de la

Couronne à déposer des accusations chaque fois qu'ils avaient des motifs raisonnables et probables de présumer qu'il y avait eu agression.

- Les programmes de formation des policiers ont été élargis de façon à accroître leur efficacité dans les situations d'agression contre les épouses.

- Les intervenants des maisons de transition ont raffiné leur habileté à répondre efficacement aux femmes en situation urgente.

- Et nous avons commencé à comprendre qu'il ne fallait pas chercher des causes simples. Nous avons appris que la violence coexiste avec l'abus de l'alcool, qu'elle se manifeste souvent lorsqu'une femme est enceinte ou qu'elle vient juste de donner naissance, et que les enfants qui ont été témoins ou victimes de violence risquent d'en être victimes ou de devenir eux-mêmes des agresseurs une fois adultes. Pourtant, aucun de ces liens ne pouvait être considéré comme une cause décisive. Nous avons commencé à comprendre qu'il fallait chercher des causes à multiples facettes et des solutions à multiples facettes.

QUE POUVONS-NOUS APPRENDRE DE CETTE ÉTAPE ?

1. Un engagement à intervenir efficacement dans les périodes d'urgence, et la reconnaissance du fait qu'intervenir efficacement dans les cas d'urgence restera fondamental jusqu'à ce que nous ayons vraiment mis un terme à la violence faite aux femmes dans notre société.
2. La reconnaissance de l'importance de l'expertise et de l'expérience du personnel des maisons de transition.
3. La reconnaissance de l'importance du rôle des policiers, qui sont souvent les premières personnes à tendre la main à une femme qui a été battue.
4. Une affirmation catégorique de la désapprobation, par la société, de la violence faite aux femmes.
5. La recherche de causes qui ne sont pas uniquement reliées à des situations ou à des personnes, mais qui ont leurs racines dans nos valeurs et dans nos structures sociales.

3. La négation et la propriété

La deuxième étape était une période grisante de succès. Toutefois, en même temps que ce succès, s'est dessinée une appréciation grandissante de la complexité du problème, et donc de ce que j'appelle la troisième étape, celle de la négation et de la propriété. L'effort d'éducation du public a donné lieu à une augmentation des demandes de services et à une plus grande compréhension de l'étendue réelle du problème. Et à mesure que de plus en plus de femmes ont commencé à chercher activement de l'aide, elles ont imposé leurs propres définitions du problème de la violence faite aux femmes et ont souligné la proéminence de la violence psychologique, verbale, financière et sexuelle, tout autant que de la violence physique, dans les agressions contre les femmes.

Au cours de cette étape, il a été généralement reconnu qu'au Canada au moins une femme sur dix est battue chaque année par son mari ou son compagnon de vie et, au cours de cette période, de nouvelles statistiques nationales ont établi ces chiffres à une femme sur huit et même à une femme sur sept.

À mesure que la complexité de notre définition et de notre compréhension de la violence faite aux femmes s'est accrue, nous nous sommes mis à craindre de plus en plus d'être incapables de contenir cette violence, de devenir un élément du problème. Nous avons adopté une mentalité d'épidémie. Nous avons commencé à craindre que le problème soit trop répandu pour que nous puissions le résoudre. Nous avons commencé à craindre qu'il soit impossible de rester à l'abri de ce problème et nous avons donc commencé, en tant que société, à nier notre contribution à la violence. Nous avons commencé à nous distancier du problème.

Dans un effort pour circonscrire l'épidémie plus efficacement, différents groupes ont commencé à affirmer leur « droit de propriété » sur le problème et la solution. On a pu remarquer qu'un grand nombre de ces groupes ont commencé à se distancier eux-mêmes du problème, à chercher des façons de s'éloigner des personnes qui risquaient d'être victimes de cette épidémie. Au cours de cette période, la crédibilité des travailleurs des maisons de transition a diminué, peut-être parce qu'ils ont souligné le fait que toutes les femmes sont des femmes battues en puissance et que tous les hommes sont des batteurs de femmes en puissance et ces affirmations étaient tout simplement trop douloureuses à entendre. Au cours de cette période, l'influence des travailleurs des maisons de transition a été usurpée et le gouvernail a été pris par les experts de la santé mentale et les travailleurs sociaux, qui parlaient de « familles vulnérables », de « maîtrise de la colère » et d'autres façons de se concentrer sur la famille ou sur des membres de la famille, au moyen de la thérapie individuelle ou familiale.

Malgré ces conséquences négatives de la troisième étape, cette période a également eu des aspects positifs :

- Le nombre de programmes pour batteurs de femmes a augmenté.
- Le nombre de maisons de transition a continué d'augmenter si bien qu'en 1988 il y avait, au Canada, plus de 300 maisons de transition et refuges d'urgence pour recevoir les femmes battues.
- Les professionnels de la santé mentale et des services sociaux ont commencé à s'intéresser au problème de la violence contre les femmes et à jouer un rôle prépondérant dans ce domaine.
- L'intérêt général pour ce problème s'est accru.
- La sensibilisation du public à la gravité et à l'étendue du problème s'est accrue davantage.
- Les subventions du gouvernement ont continué d'augmenter.

- Le centre d'intérêt a commencé à changer sensiblement; il n'était plus axé uniquement sur les situations d'urgence mais aussi sur la prévention.

- À la suite de ce changement, l'intérêt et l'engagement des éducateurs se sont accrus.

- Des comités communautaires de coordination ont commencé à se former partout au Canada.

- Un intérêt pour les causes et pour les facteurs déterminants a commencé à se manifester.

Toutefois, parallèlement à ces changements positifs, un certain nombre d'influences négatives ont commencé à semer la discorde.

- Une «industrie» des femmes battues a commencé à se développer. Certains secteurs de services ont résisté aux changements. Ils se sont disputé les maigres subventions et la « propriété » du problème.

- Il y avait dissension à l'intérieur même de certains types de services quant aux idéologies et à la concurrence pour les fonds.

- L'accent étant maintenant placé sur les solutions « individuelles » et « basées sur la famille », un grand nombre d'experts, certains hommes politiques et une grande partie du public ont commencé à se distancier du problème. Les femmes battues ont commencé à dire qu'au lieu d'avoir l'impression de ne pas être seules lorsqu'elles allaient demander de l'aide auprès de certains organismes, on leur donnait l'impression qu'elles étaient « différentes » des autres femmes et hommes; elles commençaient à se sentir marquées par l'étiquette de « femmes battues ».

- On ressentait une ambivalence accrue chez certains policiers, certains avocats de la Couronne et certaines femmes battues, quant aux politiques offensives de mises en accusation.

- Un intérêt accru chez des groupes différents a mené à la fragmentation parce que trop de groupes ont commencé à élaborer des protocoles et des programmes pour femmes battues, pour leurs enfants et leurs époux, sans d'abord s'entendre sur un ensemble uniforme de principes et sans recourir à la sagesse des intervenants de première ligne, qui travaillaient depuis très longtemps pour et avec les femmes battues.

- Un grand nombre de personnes qui travaillaient à réduire l'impact et la fréquence de la violence faite aux femmes ont commencé à avoir l'impression que « le problème était tout simplement trop répandu ». De plus en plus de gens ont commencé à dire qu'ils ne pouvaient accepter que les « femmes battues » ou les « hommes battus » n'étaient pas différents d'eux-mêmes.

En général, l'atmosphère était au découragement, à la confusion et au désespoir, sentiments que certains d'entre vous ici éprouvez peut-être encore. Dans l'ensemble, les leçons de cette étape particulière ont été perdues.

QUE POUVONS-NOUS RETIRER DE CETTE ÉTAPE ?

1. La violence faite aux femmes a de nombreuses dimensions et manifestations.
2. Nous avons besoin de l'engagement d'un grand nombre de groupes différents pour créer des solutions adaptées à la complexité du problème de la violence faite aux femmes.
3. La propriété exclusive du problème n'est ni possible, ni productive.
4. Ignorer les besoins des femmes battues va à l'encontre de la prévention car une telle attitude aliène les personnes mêmes que nous essayons d'aider.
5. Les services qui distancient la personne qui offre ces services des femmes qui ont été battues ou des hommes qui battent les femmes risquent d'aliéner davantage les personnes qu'elles tentent de rejoindre.

4. Remettre en question et repousser les limites

Pourtant, malgré toute cette négativité, une quatrième étape est en train de se dessiner, une étape qui tente de construire à partir de ce que nous avons appris, de nos réalisations, mais aussi de nos échecs, une étape qui ose s'attaquer à toute cette complexité et cette incertitude. La quatrième étape est une étape de remise en question, une étape qui repousse les limites. C'est l'étape qui donne de l'énergie à cette conférence. C'est une étape caractérisée par la remise en question. C'est une étape qui pose des questions difficiles, telles que :

- Sommes-nous en train de changer notre comportement extérieur, mais sans traiter des valeurs qui mèneront vraiment à la prévention ?

- Comment pouvons-nous réduire les contradictions et la concurrence qui font actuellement partie de nos réponses à la violence faite aux femmes ?

- Comment pouvons-nous identifier les femmes qui risquent d'être victimes et les hommes qui sont des batteurs de femmes en puissance, sans les étiqueter et sans nous distancier nous-mêmes du problème ?

- Comment pouvons-nous repousser les limites de nos structures et de notre imagination, afin de créer des approches qui ne répéteront pas nos erreurs passées, qui bâtiront à partir de ce que nous avons appris au cours des quinze dernières années, et qui seront basées sur notre but commun de mettre un terme à la violence ?

Tout le monde ici fait partie de cette remise en question. Vous faites tous partie d'un processus stimulant, excitant et difficile. Nous faisons partie d'un mouvement qui veut comprendre la violence

faite aux femmes et les autres formes de violence familiale. Nous sommes des participants à une recherche nationale de façons de prévenir la violence faite aux femmes, aux enfants et aux aînés, dans leurs foyers.

Comme l'a révélé le bref historique que je viens de faire, cette recherche a eu un certain succès. Elle a aussi produit des frustrations. Et elle est de plus en plus chargée de contradictions et d'impasses. Mais, comme société, nous avons persisté. Et à mesure que nous avons vécu ce processus, nous avons découvert que notre propre recherche est en train de devenir une tentative de trouver des moyens de prévenir un problème social discret. Nos efforts pour prévenir la violence faite aux femmes nous ont forcé à reconnaître que cette violence n'est qu'une manifestation d'un certain nombre de problèmes intimement liés. De plus en plus de gens commencent aussi à reconnaître que ces divers problèmes sociaux sont enracinés dans nos institutions, dans nos façons de vivre ensemble, dans nos valeurs. Par le biais de notre recherche de solutions, un grand nombre d'entre nous avons commencé à remettre en question nos structures sociales. Nous avons commencé à remettre en question notre façon de vivre ensemble. D'autres ont envisagé le retour à des solutions plus traditionnelles. Nous avons aussi commencé à chercher des façons différentes de nous aider les uns les autres. Nous avons amorcé une révolution constructive de notre système de bien-être social et de notre façon de comprendre les familles, les communautés et leur potentiel dans le monde d'aujourd'hui.

À moins que nous comprenions que notre recherche de moyens de prévenir la violence faite aux femmes remet en question notre façon même de vivre et de nous aider les uns les autres, la profondeur des désaccords entre les groupes ne sera pas évidente. Si nous ne saisissons pas une vue d'ensemble, nous risquons de revenir à de « vieilles » solutions qui n'abordent pas le problème véritable. Si nous ne comprenons pas la fluidité de la nature et de l'étendue de la violence faite aux femmes, nous n'apprendrons rien des étapes que nous avons déjà franchies. Nous ne construirons pas à partir de notre expérience. Nous ne partagerons pas notre expertise. Nous résisterons peut-être aux solutions coopératives dans nos efforts de mainmise sur la solution.

Au cours des trois prochains jours, le défi que nous devons tous relever est de bâtir à partir de ce que nous avons appris au cours de la dernière décennie, de bâtir à partir de nos réussites et de nos échecs, de comprendre que la nature et l'étendue du problème sont fluides, qu'il nous faut peut-être accepter cette fluidité, qu'il nous faut peut-être chercher des solutions changeantes. Nous devrons peut-être chercher un *processus* de prévention, plutôt que des programmes de prévention distincts, si nous espérons pouvoir un jour arrêter la violence.

Et je suggère qu'il nous faudra peut-être revenir à la sagesse des femmes qui ont ouvert les premières maisons de transition afin de baser nos solutions sur l'engagement et le partage. Il nous faudra peut-être accepter que certains différends et désaccords sont des éléments nécessaires de la solution. Il nous faudra peut-être céder la propriété de différentes parties de la solution à différents groupes et associations. Nous devons nous faire assez confiance les uns les autres pour vraiment partager nos connaissances et notre expérience. Nous devons nous faire confiance et travailler ensemble, main dans la main, à des solutions pratiques.

Et, par-dessus tout, il nous faudra peut-être oser relier le problème de la violence faite aux femmes à des changements de structures et de valeurs, à des changements qui affectent tous et chacun

d'entre nous aux plans du problème et de la solution. Il nous faudra peut-être oser assumer la responsabilité personnelle de ces changements. Nous devons oser trop nous engager.

L'existence même de cette conférence, les questions qui y sont soulevées ont signalé, chez les nombreux Canadiens engagés dans le processus de consultation qui a mené à cette conférence, une ouverture à l'idée de s'engager suffisamment pour travailler ensemble, de s'engager suffisamment pour pousser les limites de nos institutions, de nos valeurs et de nos imaginations afin de créer des façons innovatrices de prévenir la violence. Au cours des prochains jours, nous allons tous prendre part à la prochaine étape des solutions. Bonne chance dans vos discussions et que la muse soit avec vous.

2.2.2 La violence à l'égard des enfants

Andy Wachtel
Associé de recherche
Centraide du Lower Mainland

Définir la nature et l'étendue de la violence à l'égard des enfants dans notre société n'est pas une tâche facile et il me sera même probablement impossible de le faire au cours des dix à quinze minutes qui me sont allouées ce matin. En effet, le fait que le public reconnaisse que le problème est complexe, que la violence à l'égard des enfants prend plusieurs formes et qu'elle est trop répandue est un indice du chemin que nous avons parcouru au cours des deux décennies depuis que la violence à l'égard des enfants a refait surface comme problème social défini. Même l'une des premières questions typiques soulevées au cours de conversations spontanées sur le sujet, à savoir, « Pensez-vous vraiment que le problème de la violence à l'égard des enfants est plus sérieux aujourd'hui qu'il l'était autrefois ?» reconnaît a priori l'existence d'un problème [que, seulement après coup, espère-t-on pouvoir nier.]

Histoire de rendre le sujet plus abordable, j'aimerais profiter de l'occasion spéciale offerte par cette conférence pour voir quelle perspective nous pouvons obtenir de la nature et de l'étendue de la violence à l'égard des enfants lorsqu'on la considère comme une forme de violence familiale.

Utiliser la violence familiale comme rubrique présente à la fois des problèmes et les proverbiales compensations. Comme c'est mon habitude, je vais commencer par les problèmes.

D'abord, un autre cliché. La violence à l'égard des enfants n'est pas toujours de la violence physique. Il y a bien des enfants qui sont blessés ou dont l'épanouissemet est compromis, et qui ne portent pas de marques. La négligence ou la privation affective entravent aussi la croissance des enfants et diminuent leur potentiel. La glace brûle aussi profondément que le feu.

Deuxièmement, la violence à l'égard des enfants n'est pas limitée à la famille. Alors qu'elle a attiré davantage l'attention dans le cas d'agression sexuelle, la violence à l'égard des enfants peut, de façon générale, être infligée par d'autres personnes qui leur prodiguent des soins, dans tout établissement auquel nous confions nos enfants.

Sur un autre plan, la violence à l'égard des enfants n'est pas un problème « familial ». Si un prêtre exploite sexuellement les enfants de sa paroisse, nous ne concluons pas nécessairement que le problème est un dysfonctionnement de la congrégation. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de familles dysfonctionnelles, mais plutôt qu'il peut être dangereux de se concentrer sur la famille comme unité nécessitant de l'aide. Blâmer la victime peut prendre bien des formes; on doit toujours s'assurer qu'aider la famille ne se fait pas au détriment des enfants déjà maltraités.

La violence à l'égard des enfants n'est pas un problème qui incombe uniquement à la famille; c'est plutôt un problème de la famille comme institution à l'intérieur de l'ensemble complet de nos institutions sociales. Si la famille doit absorber les pressions créées par notre sphère économique, tel le carriérisme d'une part et, d'autre part, le chômage et la marginalité économique chronique, par

l'inégalité sexuelle et le matérialisme, pourquoi nous étonner qu'on se défoule des tensions au sein de la famille ?

Et enfin, comme je le mentionne dans la conclusion de mon document de référence, il reste le problème posé par le concept de la violence familiale, qui ne fait pas de distinction entre les problèmes des enfants et les problèmes des adultes. Encore une fois, c'est certainement un cliché que de souligner que les enfants n'ont pas voix au chapitre, mais il y a aussi une inquiétude valable dans cette affirmation.

S'il s'agit là d'une assez longue liste de mises en garde, certains de ces problèmes sont aussi des occasions pour nous qui nous inquiétons de la violence à l'égard des enfants.

La violence familiale est un concept synthétique; il met de l'avant l'idée que plusieurs problèmes partagent certains facteurs de risque et ont des conséquences comparables. Par exemple, il devient de plus en plus évident qu'il est néfaste à l'évolution de l'enfant de grandir dans une famille où un parent est alcoolique ou se drogue, où des frères ou des soeurs sont victimes de violence, où la femme est battue, où les aînés sont maltraités, et ainsi de suite. N'importe laquelle de ces situations peut être considérée comme de la violence à l'égard des enfants ou s'y combiner. Bien qu'il y ait des distinctions entre ces problèmes variés, les ressemblances et les points communs sont aussi importants.

En fait, c'est un problème répandu à un point tel qu'il permet aux gens d'envisager des initiatives fondamentales. Mon document de référence parle de la croissance des programmes dits d'appui familial aux États-Unis et au Canada. Ces programmes ont pour but de combattre les facteurs de risque de violence à l'égard des enfants en offrant une éducation et un appui aux parents, des programmes de halte-garderie, des groupes d'entraide, des services de relève, de l'information sur la santé et l'alimentation, etc. Même si ces programmes, à eux seuls, sont déjà ambitieux, ils nécessitent le soutien de programmes beaucoup plus larges, tels qu'un accès raisonnable aux soins de santé, lesquels, même au Canada, sont constamment remis en question, à des logements à prix abordable, à des garderies, à des cours de rattrapage et à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et à des programmes d'entrée sur le marché du travail, etc. Cette solution est tellement fondamentale et d'une telle envergure qu'elle est peu susceptible d'être entreprise au nom d'un problème social particulier tel que la violence à l'égard des enfants, peu importe ses mérites. Toutefois, si un ensemble complet de problèmes sociaux exigent une même gamme de services, une initiative politique devient possible.

Enfin, la violence familiale a cours politique et, si vous me permettez le jeu de mots, nous sommes à court de fonds. Une vaste gamme de groupes de notre société s'intéressent à la santé de nos familles. Bien que ces groupes diffèrent considérablement dans leurs intérêts et la nature de leur analyse des problèmes, on peut du moins espérer pouvoir concentrer l'attention nationale sur ces problèmes pendant un certain temps. Nous avons besoin d'un sujet capable de maintenir l'intérêt général; même si nous avons commencé à réagir à l'exploitation sexuelle des enfants depuis plus de dix ans, sous bien des aspects nous ne faisons que commencer. Dans notre culture de mass media, où les problèmes sociaux sont considérés comme des modes passagères et où tout ce qui ne peut être réparé rapidement devient déprimant puis ennuyeux, peut-être devrions-nous faire bon accueil à tous les changements originaux que nous pouvons rassembler sur ces questions.

2.2.3 La violence à l'égard des aîné(e)s : un bref survol de sa nature et de sa fréquence

Nancy Gnaedinger
Experte-conseil en gérontologie
Groupe DPA Inc.

Même si je sais que vous êtes un auditoire très informé et qu'un grand nombre d'entre vous avez une expérience pratique des services d'aide sociale, je crois que je devrais vous donner une vue d'ensemble de la violence à l'égard des aîné(e)s parce que c'est le dernier type de violence familiale à avoir été dénoncé, parce qu'il n'est pas encore connu de tout le monde et que je présume que certains d'entre vous ne connaissez peut-être pas ce sujet aussi bien que celui de la violence conjugale ou de la violence à l'égard des enfants.

Mon point de vue, comme on vous l'a dit, est celui d'un gérontologue social. J'ai l'intention de présenter mon sujet d'une façon générale mais claire, de sorte que, comme consommateurs d'information, vous puissiez le consommer et l'interpréter de la façon qui vous semble la plus utile et la plus importante, selon votre propre perspective.

D'abord et avant tout, qu'est-ce que la violence à l'égard des aîné(e)s ? Bonne question. Il n'existe pas de définition normalisée. Mais en voici une complète et raisonnable :

La violence à l'égard des aîné(e)s est un mauvais traitement infligé par un agresseur à un adulte qui est vulnérable surtout ou en partie à cause de son âge. Le mauvais traitement ne se limite pas à la violence physique mais inclut également la violence psychologique, l'exploitation financière et la négligence.

Nous avons donc quatre éléments : la violence physique, la violence psychologique, l'exploitation financière et la négligence. La plupart des études et des discussions sur la violence à l'égard des aîné(e)s incluent les deux premiers éléments, c'est-à-dire :

- **la violence physique** [où l'on cause, volontairement et directement, des souffrances ou des blessures physiques, où l'on administre des mauvais traitements, où l'on donne des poussées, des tapes, où l'on pince, frappe, donne des coups de pied, restreint la liberté des mouvements, où l'on commet des agressions sexuelles, etc.]; et

- **la violence psychologique** [où l'on isole la victime de la société, où on l'insulte, la menace, lui crie après, l'infantilise, la prive d'affection ou lui refuse des privilèges].

En outre, les deux autres éléments sont souvent, mais pas toujours, inclus dans le concept de la violence à l'égard des aîné(e)s, c'est-à-dire :

- **l'exploitation financière ou matérielle** [telle que le détournement, par un parent ou une personne qui assure des soins, d'argent ou d'objets de valeur appartenant à la personne âgée; et

- **la négligence** [un apport insuffisant des nécessités de la vie telles que le chauffage, des vêtements et des conditions hygiéniques appropriées; la négation d'une interaction sociale].

À cause de l'absence d'unitormité lorsqu'on établit les paramètres de nos définitions et à cause des problèmes de fiabilité des études des différents types de violence et de négligence, comparer les résultats de recherches sur la violence à l'égard des aînés présente des problèmes.

En passant, bien que l'expression « mauvais traitements infligés aux aîné(e)s » ait été utilisée comme terme général dans les documents pour désigner différents types de violence et de négligence, j'utilise les termes violence et négligence parce que je trouve que l'expression mauvais traitements est trop faible pour définir un comportement répugnant et parfois criminel.

La violence à l'égard des aîné(e)s comme violence familiale

Maintenant, permettez-moi de vous dire en quoi la violence à l'égard des aînés s'apparente à d'autres formes de violence familiale, et en quoi elle en diffère.

La violence à l'égard des aîné(e)s partage plusieurs caractéristiques avec d'autres formes de violence familiale. Par exemple, les victimes et les familles sont socialement et parfois géographiquement isolées. Les victimes sont dans une position de faiblesse, d'impuissance et de dépendance financière par rapport aux agresseurs. La violence se produit lorsque les membres de la famille qui sont supposés assumer les responsabilités n'ont pas les ressources nécessaires pour se charger efficacement des autres membres de la famille. Les ressources qui font défaut, en tout ou en partie, sont les suivantes :

- ressources pratiques, telles que la compétence pour assurer des soins;
- ressources sociales, telles qu'un réseau de soutien ou de l'information au sujet des services de soutien;
- ressources psychologiques, telles qu'une bonne santé mentale ou des antécédents familiaux positifs;
- ressources financières, c'est-à-dire suffisamment d'argent pour faire vivre un parent âgé.

En outre, les agresseurs ont très souvent des problèmes d'alcoolisme, de psychopathologie, de chômage et de manque d'estime de soi-même. Et il y a très souvent des antécédents de violence familiale.

Comme dans le cas de la violence conjugale et de la violence à l'égard des enfants, la très grande majorité des victimes sont de sexe féminin.

La violence à l'égard des aîné(e)s est aussi différente des autres formes de violence familiale. Les personnes victimes de la violence de leurs enfants portent la honte d'avoir élevé des enfants qui les maltraitent. La dépendance a souvent été inversée, le parent âgé devenant dépendant d'un enfant et cette situation risque parfois de créer de l'amertume. Souvent, l'isolement social renforce cette dépendance parce que, à mesure que les personnes âgées vieillissent, leurs propres contacts sociaux et leur système de soutien entre amis ont tendance à disparaître.

Quant aux responsables de la famille, ils sont peut-être eux-mêmes âgés et infirmes ! Parfois ils se sentent pris dans une situation sans issue, alors qu'on exige d'eux qu'ils assument à la fois la responsabilité de leurs enfants et celle de leurs parents. Ils considèrent peut-être leurs parents âgés et infirmes comme un fardeau, en plus de les trouver repoussants, puisque nous vivons dans une société qui a tendance à voir les aînés et les personnes vieillissantes de façon négative.

En outre, la violence à l'égard des aînés dépasse les limites de la violence familiale. On sait qu'elle se manifeste dans des établissements. Les aîné(e)s sont plus susceptibles que n'importe quel autre groupe d'âge de vivre dans des établissements. Les employés accusent souvent de graves lacunes quant à leur nombre et à leur formation. Cette situation se solde parfois par soit des mauvais traitements psychologiques ou physiques ou soit par la négligence à l'endroit des aînés.

Par conséquent, la violence à l'égard des aînés présente un certain nombre de caractéristiques comparables à celles des autres formes de violence familiale, en plus d'un certain nombre de dilemmes qui exacerbent le problème.

La reconnaisance de la violence à l'égard des aîné(e)s

Pourquoi la violence à l'égard des aîné(e)s a-t-elle attiré l'attention particulière du public, des universitaires, des législateurs, des responsables des politiques et des professionnels des services de santé ? Il y a plusieurs raisons.

D'abord, l'énorme augmentation de la population des aîné(e)s a donné lieu à une augmentation du nombre de personnes personnellement et professionnellement intéressées à la question du vieillissement. Deuxièmement, le pouvoir politique des aîné(e)s a pour effet que l'on considère que leur bien-être mérite une plus grande considération politique. Ils ont beaucoup d'influence. Troisièmement, le mouvement féministe a continuellement révélé que la famille peut être une institution oppressive et abusive. Et enfin, il reste le fait que l'État reconnaît qu'il a la responsabilité de protéger ses citoyens les plus vulnérables.

La violence à l'égard des aîné(e)s est une question qui touche particulièrement les Canadiens. Des recherches ont démontré que ce sont les membres les plus âgés de la population des aînés, soit ceux de 75 ans et plus, qui sont les plus vulnérables. Et c'est aussi ce segment de la population canadienne qui augmente à un rythme plus rapide que n'importe quel autre groupe d'âge. Si on ajoute à ce facteur d'augmentation le manque de formation et d'aide accessibles à la famille et aux personnes embauchées pour prendre soin des aînés fragiles ou handicapés, de même que l'isolement d'un nombre élevé de familles dans ce vaste pays au climat rigoureux, il est clair que le contexte de la violence existe.

La fréquence et la nature de la violence à l'égard des aîné(e)s

Laissez-moi vous parler de la fréquence et de la nature de la violence à l'égard des aîné(e)s. Je ne parlerai pas longtemps de sa fréquence au Canada, parce qu'on ne la connaît pas. Une étude exploratoire menée au Manitoba en 1981 a estimé à environ 2,2 % de la population de la province le nombre d'aînés qui sont victimes de violence. D'autres études menées au Canada ont révélé que la violence et la négligence à l'endroit des aîné(e)s est un problème, mais à cause des faiblesses méthodologiques des études, on ne peut pas généraliser à partir des découvertes qui ont été faites.

Quant à la fréquence de la violence à l'égard des aîné(e)s aux États-Unis, les estimations varient entre 4 % et 10 %. Toutefois, ces chiffres devraient être considérés avec prudence. Les différentes définitions de la violence à l'égard des aîné(e)s utilisées dans les études, les différentes approches d'échantillonnage et le fait que les systèmes de services sociaux et de services de santé américains sont très différents des systèmes canadiens, sont tous des facteurs qui affaiblissent la comparaison des problèmes sociaux et des problèmes de santé publique entre les deux pays.

Récemment, Santé et Bien-être social Canada a subventionné une étude de fréquence et nous espérons obtenir très bientôt les résultats préliminaires de cette étude.

Maintenant, parlons de la nature de la violence à l'égard des aîné(e)s. Qui sont les victimes ? Qui sont les agresseurs ? Pourquoi la violence ?

Jusqu'à récemment, la victime typique de violence était une veuve de plus de 80 ans, financièrement désavantagée ou handicapée au plan cognitif, dont les besoins la plaçaient dans un état d'extrême dépendance et qui vivait avec ses enfants.

L'agresseur était habituellement un fils ou une fille, qui avait peut-être été victime de violence durant l'enfance. Les agresseurs manquaient typiquement de ressources pour s'occuper efficacement du parent dépendant; certains abusaient d'alcool ou souffraient de problèmes psychiatriques ou mentaux. Le contexte familial était souvent tel que régler les conflits et les tensions en recourant à la violence était la norme, peut-être même depuis plusieurs générations. Dans les cas d'exploitation financière, la victime, typiquement, possédait des biens accessibles [tels qu'une maison ou de l'argent] et le coupable avait besoin de ces avantages.

Une caractéristique bouleversante du contexte de la violence, et qui a reçu amplement d'attention lors de la première vague d'études sur la question, était le niveau de tension des personnes qui prodiguaient des soins. Les facteurs de tension cumulative étaient considérés par les travailleurs et les chercheurs comme les « causes » de la violence, jetant presque le blâme sur la victime. Par conséquent, les « remèdes » avaient généralement pour but d'éduquer et d'aider les coupables, c'est-à-dire les personnes qui assuraient des soins et qui se sentaient débordées.

Plus récemment, toutefois, ce portrait de la violence à l'égard des aîné(e)s a été élargi. On a découvert, au cours de différentes études auprès de différents répondants, que les époux, presque toujours mâles, sont les agresseurs dans un cinquième jusqu'à plus de la moitié des cas signalés. Comme un nombre beaucoup plus important d'adultes âgés vivent en couples plutôt qu'avec leurs enfants, il ne faut pas s'étonner.

Donc, dans bien des cas, la violence à l'égard des aîné(e)s est tout simplement une violence conjugale qui a pris de l'âge.

Un deuxième aspect du portrait élargi est que la violence à l'égard des aîné(e)s n'est certainement pas limitée à l'environnement familial, ni infligée uniquement par des hommes. Elle peut se produire dans des établissements et elle est parfois infligée par des femmes.

Il y a également un autre élargissement de ce concept – les résidants âgés des maisons de soins à long terme et les personnes âgées atteintes de sénilité, infligent parfois des mauvais traitements à d'autres résidants des établissements. Il s'agit donc de violence inconsciente infligée aux aînés par d'autres aînés.

Quels facteurs provoquent la violence à l'égard des aîné(e)s ? Récemment, on a découvert que le niveau d'incapacité ou de dépendance de l'aîné n'est pas toujours le variable déterminant, comme on le croyait autrefois. Ce sont plutôt les caractéristiques du soignant qui influent sur la possibilité de violence, telles que : l'abus d'alcool; les attitudes [c'est-à-dire qu'il entretient des opinions et des stéréotypes négatifs à l'endroit des aînés]; les facteurs de tension extérieurs; l'instabilité émotionnelle, la dépendance sur les drogues et la dépendance par rapport à la victime. Ainsi, la dépendance et la déviance des *agresseurs* se sont avérées des facteurs importants qui contribuent au risque de violence.

Malgré la nature apparemment variable de la violence à l'égard des aîné(e)s, il existe des constantes. Les femmes âgées dépendantes sont les plus vulnérables. Cette situation est en partie une conséquence de la démographie, c'est-à-dire que la plupart des aînés très âgés sont des femmes; la plupart des aîné(e)s qui vivent dans des établissements sont des femmes; la plupart des aîné(e)s financièrement dépendants qui vivent avec leurs enfants sont des femmes; et la plupart des adultes qui ont été victimes de violence conjugale sont des femmes. Le visage féminin de la victime typique de la violence à l'égard des aînés est aussi attribuable au fait que, dans notre société, la violence à l'égard des personnes dépendantes a tendance à être synonyme de la violence faite aux femmes. La violence à l'égard des aîné(e)s n'est pas un phénomène sexuellement neutre.

Nous ne savons pas vraiment quelle est la forme la plus courante de la violence à l'égard des aîné(e)s. Certaines études indiquent que c'est l'exploitation financière, d'autres la négligence, d'autres la violence psychologique. Évidemment, les résultats varient selon les définitions de la violence et selon les méthodes de recherche utilisées.

Je crois qu'il est plus important de reconnaître la violence à l'égard des aîné(e)s et de la condamner activement. C'est un comportement intolérable et, dans bien des cas, c'est un comportement criminel. En fait, notre *Code criminel* vise la plupart des types de violence dont il est question dans le document de travail sur la violence à l'égard des aînés.

La violence et la négligence à l'égard des aîné(e)s n'est pas un concept à prendre à la légère. Ce n'est pas un problème qui n'intéresse que les spécialistes en gérontologie, les responsables de lignes d'action et les avocats qui s'occupent de cas de violence familiale. Ce n'est pas non plus une forme moins sérieuse de comportement criminel parce qu'elle se produit à huis clos. La nature du problème est sérieuse.

Il s'agit souvent de dommages criminels [et, sinon de dommages criminels, certainement de dommages moraux] infligés à des personnes âgées qui se trouvent dans des situations où elles n'ont souvent pas la possibilité de fuir, de signaler ni même parfois de définir la violence qu'on leur inflige.

Comment devons-nous réagir au fait que nous savons que la violence à l'égard des aîné(e)s existe ? Nous pouvons réagir de bien des façons, et une de ces façons est de partager notre information, notre sagesse et notre énergie, d'enrichir mutuellement nos connaissances et nos perspectives, de collaborer – dans le but de trouver des solutions communes.

2.3 THÈME 2 : L'éducation du public, des professionnel(le)s et des intervenant(e)s

Rix Rogers
Conseiller spécial auprès du ministre de la Santé et du Bien-être social Canada en matière d'agression sexuelle des enfants.

Au moment où je m'apprête à vous parler, je suis conscient des limites de mon expérience. Je ne suis pas un expert dans le domaine de la violence à l'égard des enfants et je n'ai pas l'avantage de nombreuses années d'expérience comme intervenant auprès des personnes vulnérables, comme c'est le cas pour bon nombre d'entre vous. Mes remarques et perspectives sont issues d'une brève expérience de deux ans sur ces questions et vous voudrez donc évaluer en conséquence les mérites de ces perspectives.

Je me sens humble devant votre expertise et votre expérience. Vous avez le pouvoir d'amener des changements importants. Permettez-moi d'abord de partager mon point de vue et mon expérience.

Ma vie a été profondément marquée par les expériences des deux dernières années. J'étais peu sensibilisé à la question de l'agression sexuelle des enfants au Canada et, par conséquent, j'avais peu de préjugés quand j'ai reçu ce mandat.

J'ai été bouleversé par l'angoisse et la douleur de tant de victimes et d'adultes concernés. Des mères et des grands-mères m'ont raconté bien des histoires au sujet de l'impact des traumatismes et de leur sentiment d'impuissance alors qu'elles cherchaient de l'aide et de la sympathie auprès des professionnels responsables et des systèmes destinés à les aider et à faire enquête dans de telles situations. Trop souvent, la sensibilité, la compassion et la compétence professionnelles brillaient par leur absence, même si nous avons de nombreux exemples d'intervenants exceptionnels partout au Canada. L'inexpérience, l'absence de formation et d'orientation professionnelles en regard des réalités et des symptômes de l'agression sexuelle des enfants sont très courants.

Je suis convaincu que, pour éviter que des milliers d'autres vies continuent d'être détruites, la société dans son ensemble et ses institutions responsables doit décider d'agir et de s'engager moralement à s'occuper de ce problème de façon continue et à long terme.

Comme la plupart d'entre vous le savez, j'ai été nommé conseiller spécial auprès du ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada pour une période de deux ans, de septembre 1987 à septembre 1989. Mon mandat consiste à faire des recommandations au gouvernement fédéral quant à son rôle et à ses responsabilités à long terme dans le domaine de l'agression sexuelle à l'égard des enfants.

Avant de traiter du thème d'aujourd'hui, permettez-moi de vous décrire brièvement mon expérience des deux dernières années. À partir de novembre 1987, avec l'aide de Santé et Bien-être social Canada et des ministères des services sociaux des provinces et des territoires, j'ai parcouru le pays afin de rencontrer le plus grand nombre possible de personnes clés.

Cela représentait 75 ministères du gouvernement, des équipes hospitalières et policières, des avocats de la Couronne et des juges, des travailleurs de première ligne, des éducateurs, des thérapeutes, des victimes, des contrevenants et des parents non coupables. J'ai visité des petites villes et des chefs autochtones, des établissements institutionnels, des associations professionnelles et ainsi de suite. Ce processus s'est poursuivi jusqu'en mai 1989. J'ai rencontré environ 1 600 personnes d'un océan à l'autre.

Je me rends compte aujourd'hui que j'en sais très peu sur les souffrances des milliers de victimes au Canada et sur les nombreux problèmes reliés à nos systèmes d'appui, à la compétition juridique et professionnelle et à l'éducation insuffisante du public et des professionnels.

Quatre ateliers spécialisés ont été formés pour traiter des sujets suivants :

- prévention principale
- questions juridiques
- questions de traitement
- problèmes des autochtones

Une consultation avec les représentants des gouvernements des provinces et des territoires a eu lieu à Montebello, et deux réunions ont été tenues avec des associations professionnelles nationales et des institutions spécialisées. Enfin un atelier sur la stratégie nationale quant aux solutions a eu lieu à Ottawa vers la fin de mai.

Pendant tout ce temps, j'ai bénéficié de consultations constantes avec le Comité de direction inter-ministériel, composé de 14 ministères, et de contacts quotidiens avec la Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être social Canada.

Cette division m'a également assuré un appui logistique et administratif qui m'a permis de faire avancer mon travail. Toute l'expérience a laissé sur ma vie une marque indélébile.

Quand je suis entré en fonction, je croyais naïvement que nous avions affaire à un problème sérieux mais limité. Mes suppositions ont été bouleversées. Mon expérience est comparable, je crois, à l'idée que le public se fait de la situation. Les Canadiens ont de la difficulté à croire que l'agression est très répandue, qu'une bonne part de ces agressions ont lieu dans les familles et sont souvent commises par des personnes en position de confiance. En outre, il semble que ces problèmes soient accentués dans les communautés rurales et éloignées par des facteurs tels que l'isolement géographique, le manque de personnes-ressources pouvant apporter de l'aide, la pauvreté, le chômage, l'alcool et la drogue.

Les facteurs qui m'ont influencé proviennent d'une variété de sources :

- augmentation de la fréquence des agressions au cours des cinq dernières années;

- comptes rendus d'adultes concernés;
- l'émission Morningside, sur l'antenne anglaise de Radio-Canada;
- comptes rendus personnels;
- viol collectif;
- vidéocassette de trois garçons confiés à un établissement;
- remarques d'enfants des rues sur la prostitution, les fugueurs et la pornographie;
- expériences d'éducateurs du niveau secondaire lors de discussions sur le harcèlement sexuel, le viol commis par des amis, etc.;

Bien que je me sois concentré sur l'agression sexuelle des enfants, je crois qu'il existe des similarités avec d'autres personnes vulnérables dans notre société, notamment les femmes, les handicapés, les autochtones et les minorités ethniques.

Avant de traiter du sujet de façon générale, je tiens compte de collectivités très spéciales en regard desquelles il faut identifier d'autres perspectives supplémentaires, en plus des perspectives générales que je vais suggérer. Cela signifie que pour chacune de ces collectivités, une stratégie plus particularisée est nécessaire, recourant dans chaque cas à la population participante.

- Les populations rurales et éloignées du Canada [non autochtones], où l'isolement géographique, les coûts de transport élevés, les communications publiques limitées et la présence limitée de ressources humaines professionnelles affectent sérieusement les formes d'éducation publique, de même que l'apport de services.
- Les populations autochtones rurales et éloignées, qui doivent composer avec un grand nombre de problèmes sociaux et économiques spéciaux et cumulatifs, et pour qui les approches normales en matière d'éducation publique ou d'apport de services sont tout simplement insuffisantes.
- Les citoyens autochtones qui vivent dans des régions urbaines, qui sont aliénés du courant dominant de la société et qui généralement ne sont pas bien servis.
- Les immigrants, y compris les réfugiés, dont les antécédents et l'expérience sont parfois très différents de nos lois et de nos normes quant aux obligations familiales. Au meilleur de ma connaissance, ils ne reçoivent à peu près pas d'information quant au contexte canadien de la vie en famille, avant d'arriver au Canada. Ils ont peut-être déjà été traumatisés par l'agression et la violence avant de recevoir de l'aide.

Thème de l'éducation des professionnels et des travailleurs de première ligne

Un de nos problèmes sérieux, selon mes observations, est que nos groupes professionnels, dans l'ensemble, ne reconnaissent pas encore qu'un problème tel que la violence à l'égard des enfants est répandu ou sérieux. La poignée de professionnels de chaque groupe professionnel qui travaillent à ces problèmes jour après jour ont tendance à être très sensibilisés, mais il y a beaucoup de professionnels qui n'ont que peu ou pas de contact avec la violence et qui ne comprennent pas très bien son impact dévastateur possible.

Cela soulève la question du rôle des écoles professionnelles qui assurent une orientation générale à tous ces professionnels, de même que la question d'une formation plus spécialisée pour ceux qui seront directement concernés.

Les associations professionnelles, dans l'ensemble, et les écoles professionnelles n'ont pas assumé de direction dans ce domaine. En outre, aucune des écoles professionnelles que je connais n'offre une formation multidisciplinaire et pourtant, c'est là que se situe la nouvelle réalité des intervenants de première ligne. Nous avons un besoin urgent de programmes de formation interdisciplinaires continus et reliés au travail, afin d'aider les professionnels à comprendre quelle devrait être leur contribution dans le plan d'ensemble et pourquoi la jalousie et la compétition professionnelles vont à l'encontre du but recherché. Un grand nombre de professionnels qui se spécialisent en ce sens et qui portent tout le poids du problème ont l'impression de n'être ni appuyés ni reconnus par leurs autres collègues professionnels.

Une formation professionnelle générale n'est plus une préparation suffisante car dans le domaine des mauvais traitements, de l'agression et de la violence, une toute nouvelle conception de l'expertise professionnelle est nécessaire.

- Pour assurer une formation professionnelle continue et l'appui des travailleurs de première ligne dans les régions éloignées, on devrait recourir aux systèmes techniques utilisés par la profession médicale. Les réseaux de services sociaux et de police devraient bénéficier de ces techniques de formation à distance. De nouveaux équipements audio-visuels sont développés chaque jour, et ils se prêtent à un auditoire multidisciplinaire.

- Il y a beaucoup de bénévoles et de para-professionnels compétents, des adultes concernés, qui ont reçu une formation spéciale et qui sont la corde de sécurité des victimes actuelles et de leurs familles. Les professionnels doivent apprendre à travailler avec cette ressource précieuse et à l'appuyer dans son travail.

- Un autre domaine de sensibilisation pour les professionnels est que les relations thérapeutiques doivent être humaines et axées sur la victime.

Nous apprenons de plus en plus à faire participer les victimes à leurs programmes de réhabilitation et l'habileté à établir une relation humaine est tout aussi importante que l'expertise professionnelle.

Enfin, une observation au sujet des professionnels à leur meilleur : la relation de groupe multidisciplinaire semble promouvoir une plus grande appréciation des contributions et des rôles professionnels individuels. Peut-être cette modalité peut-elle être accentuée dans nos stratégies pour l'avenir.

Avant de laisser la question de l'éducation des professionnels et des intervenants de première ligne, nous devrions reconnaître qu'il y a une variété d'endroits où l'on offre une formation :

- L' « Institute for the Prevention of Child Abuse » [L'Institut pour la prévention de la violence à l'égard des enfants].
- Le « Justice Institute » [Institut de la Justice] à Vancouver.
- Un nombre croissant de cours offerts dans les universités.
- Des initiatives de différents services relevant du Solliciteur général, en rapport avec la formation des policiers.
- Le ministère de la Justice du Canada, en regard du projet de loi C-15.
- Des subventions de Santé et Bien-être social Canada pour une variété de conférences de formation, puisées à même des fonds spéciaux affectés au problème de l'agression sexuelle des enfants.
- La division des services médicaux et le ministère des Affaires indiennes, pour des programmes de formation chez les groupes autochtones.
- Le travail du centre Nechi et des thérapeutes privés auprès d'une variété de groupes autochtones.
- Le dynamique s'accroît mais elle doit se joindre à une orientation et à un engagement de la part des professionnels eux-mêmes et des écoles professionnelles.

Maintenant, parlons de l'éducation du public

Il y a probablement plusieurs thèmes qui appartiennent à cette catégorie, mais permettez-moi d'en identifier deux ou trois qui me semblent les plus importants.

Le premier domaine est vraiment *l'éducation publique*, qui inclut des programmes, à l'intérieur de nos systèmes scolaires, au sujet des « mauvais touchers », de l'éducation sexuelle, de l'éducation à un mode de vie et de la préparation au rôle de parent.

Ces programmes sont habituellement considérés comme des activités préventives de même qu'une préparation au rôle d'adulte. Il existe de nombreuses et excellentes ressources en programmes et un grand nombre d'éducateurs et de spécialistes communautaires y participent.

Nos systèmes scolaires, les enseignants et les services communautaires doivent être félicités pour certains excellents programmes auxquels les parents participent souvent, à titre d'associés, ce qui renforce davantage l'impact possible. Je sais également que les professionnels de l'éducation continuent d'étudier comment de tels programmes peuvent être perfectionnés pour les adapter davantage à l'âge des enfants et pour les intégrer davantage dans les programmes scolaires. On a également amorcé des initiatives en vue d'évaluer l'impact de ces programmes.

Toutefois, ces programmes ne sont pas universels mais improvisés, parfois à cause des ressources et parfois parce que les parents s'objectent à toute éducation de nature « sexuelle ». Il devient évident que ces programmes devraient être universels.

Un autre aspect de l'éducation publique concerne la formation au rôle de parent, pour ceux qui sont actuellement parents et qui éprouvent de la difficulté à assumer leurs responsabilités. Les groupes d'entraide sont un des moyens d'aider ces personnes, de concert avec une variété de groupes communautaires, y compris les églises et les services qui offrent des programmes aux collectivités. Les infirmières de la santé publique et d'autres professionnels sont souvent à même d'offrir une aide vitale.

Un problème persistant est que les parents qui ont le plus besoin d'aide sont souvent les plus difficiles à rejoindre et sont souvent aux prises avec une variété d'autres problèmes.

Un grand nombre d'experts à qui j'ai parlé soulignent l'importance d'une campagne d'éducation publique immédiate, mais sont d'avis que *la tâche à long terme est de s'attaquer aux attitudes et aux valeurs sociales sous-jacentes reliées à la sexualité masculine et féminine.* Car ce sont les influences de socialisation des enfants qui produisent des adultes avec des valeurs et des attitudes particulières. La société patriarcale traditionnelle a tendance à conditionner les hommes à être des prédateurs sexuels et les femmes à être des victimes sexuelles. Peut-être est-ce une exagération, mais je suis convaincu qu'un certain sexisme sous-jacent et malsain est une des choses qu'il faut changer. La sexualisation des enfants dans notre publicité, la prolifération de la pornographie enfantine et le renforcement du modèle du mâle macho ne nous aident pas à devenir une société plus réconfortante, où les membres vulnérables sont respectés et protégés. Il me semble que la sexualité masculine et la sexualité féminine peuvent coexister de façon plus égalitaire et que, en fait, nous évoluons dans cette direction, mais nous avons besoin d'un effort plus conscient et de stratégies plus explicites pour y arriver.

Je pense qu'il s'agit là du domaine le plus difficile et du programme des vingt prochaines années. Toutefois, à moins de changements importants, nous ne parviendrons pas à éliminer l'agression sexuelle des enfants ni les autres formes d'agression sexuelle.

Les comités de développement et de coordination communautaires sont des éléments cruciaux d'une stratégie de prévention.

Comme Linda McLeod l'a si adroitement souligné dans son document d'information sur la violence faite aux femmes, les stratégies de développement communautaire et le travail des groupes de coordination communautaire sont essentiels à la sensibilisation de la collectivité et à l'établissement d'une compréhension et d'un intérêt communs pour les questions dont nous parlons ici. Il s'agit probablement d'un pré-requis fondamental à la tâche plus difficile du changement des valeurs, des attitudes et des expériences de socialisation qui ont un impact sur les enfants.

Élaborer un programme d'action préventive efficace exige une série de stratégies et d'activités étroitement liées.

Le domaine des valeurs et des attitudes sociales est fondamental à tout changement important et c'est aussi le défi le plus difficile à relever.

Remarques de clôture

Quand je pense à l'avenir, j'ai la conviction que toute société a besoin d'un sens et d'une vision de l'avenir; cela fait partie de ce qui cimente la société et de ce qui fournit l'énergie pour affronter les problèmes les plus importants.

Notre génération est la première au Canada à avoir clairement indiqué, par nos lois et, de plus en plus, par nos attitudes et nos convictions, que les personnes vulnérables de notre société seront protégées et traitées comme des membres à part entière. Ces membres comprennent les femmes, les enfants, les handicapés et les groupes minoritaires, tels que nos populations autochtones.

Nous sommes à un tournant critique de notre histoire si, par une plus grande sensibilisation et un changement de nos valeurs, nous pouvons instituer un sens d'égalité pour tous.

Cette mission générale et cette orientation doivent être articulées dans une vision générale de l'avenir. C'est peut-être là la prochaine étape.

Le vieux problème caché de l'agression sexuelle des enfants est dévoilé chaque jour de façon dramatique dans les médias, et la société est traumatisée d'apprendre qu'un grand nombre d'adultes à qui elle faisait confiance, y compris des parents, des enseignants, des gardiens, des soignants et des membres du clergé ont exploité des enfants sexuellement. Il est temps de reconnaître que ces problèmes sont réels, mais qu'ils peuvent être affrontés. Je crois fermement qu'une direction partagée est une stratégie essentielle, englobant les gouvernements, les professionnels, les groupes communautaires, les bénévoles et l'entreprise privée.

Des changements durables et à long terme exigent l'appui total et concerté de tous.

Cette année est peut-être une période particulièrement appropriée pour renouveler nos efforts au nom des enfants du Canada.

Une convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant a été proposée pour la première fois par la Pologne en 1978, à la veille de l'Année internationale de l'enfant. Un groupe de travail formé par quarante pays participants et au sein duquel le Canada a joué un rôle important, a élaboré la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Il est presque certain que la convention sera adoptée, plus tard cette année, par l'assemblée générale des Nations Unies, sur une résolution appuyée par le Canada. Le Canada est donc tenu par l'honneur de signer et de ratifier la convention le plus tôt possible.

Toutefois, avant que le Canada puisse ratifier cette convention, nous devons prendre la responsabilité d'appliquer des lois et des politiques sociales qui reflètent les principes de cette convention. Ainsi, une occasion spéciale et unique s'offrira bientôt à nous.

Enfin, permettez-moi de reprendre le thème du pouvoir d'influencer l'avenir que détient la présente assemblée. Même si nous reconnaissons tous le rôle important que jouent les gouvernements, les institutions, les organismes et les sociétés professionnelles lorsqu'il s'agit d'influencer les attitudes et les événements, ultimement les changements prennent naissance dans le coeur de chaque individu.

La force des attitudes, de l'engagement et de la détermination individuels constitue le véritable pouvoir qui, ultimement, influence les organismes, y compris les gouvernements. Permettez-moi de lancer à chacun d'entre vous le défi de chercher dans vos coeurs quelle sorte d'influence vous pouvez avoir, immédiatement, sur la préparation d'un meilleur avenir pour les enfants, dans chacune de vos sphères d'influence.

Le temps est propice ! Le temps est venu !

Dieu vous bénisse.

2.4 Allocution à l'heure du banquet

L'honorable Kim Campbell, C.P., députée
Ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord

Je suis heureux de pouvoir me joindre à vous ce soir.

J'aimerais vous entretenir brièvement, à titre de membre du Parlement de Vancouver; à titre de ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord; mais surtout, je crois, à titre d'être humain, bou leversé par le degré de violence à l'intérieur du contexte familial.

Habituellement, quand je parle publiquement, j'aime commencer mon allocution avec un peu d'humour ou quelque chose de léger, mais il n'y a vraiment rien de drôle à la violence familiale, ni rien de léger que je puisse dire à ce sujet.

Mais je me suis souvenu, lorsque nous préparions cette allocution, des mots d'ouverture de l'un des romans les plus célèbres de l'histoire de la littérature, à savoir la première ligne d'Anna Karenina de Tolstoï :

« Toutes les familles heureuses se ressemblent, mais les familles malheureuses sont malheureuses chacune à sa façon. »

Je pense que le sujet dont il est question à cette conférence, la violence familiale, présente plusieurs variations d'un thème particulier. C'est un problème très difficile à affronter mais il y a beaucoup, beaucoup de tragédies dans notre société et beaucoup, beaucoup de familles malheureuses, chacune à sa façon; toutefois, un grand nombre de ces familles sont malheureuses à cause de relations violentes qui détruisent les liens traditionnels de la confiance et de l'amour que nous considérons comme des caractéristiques de la famille.

Chaque société a eu à faire face à la violence au sein de la famille, probablement depuis le début de l'humanité.

La violence familiale est un problème envahissant qui n'a pas de frontières. Elle affecte les femmes, les hommes et les enfants de tout âge, de toute race, de toute religion, à tous les niveaux socio-économiques, de génération en génération.

Pourtant, pendant des années, le problème est resté caché. Pourquoi ? Je suis certain que chacun d'entre nous peut trouver une raison différente pour laquelle la violence familiale est un sujet tabou. Toutefois, une raison fondamentale est qu'elle se produit dans l'intimité de la famille, l'unité de base de notre société, un environnement, présumons-nous, de toute sécurité.

La violence familiale ne respecte pas les frontières internationales; le problème est universel, comme en témoigneront ce soir nos invités spéciaux.

Ce qui me mène à une autre observation : la violence familiale n'est pas une question féminine et elle n'est pas non plus une simple question de trouver de nouvelles techniques pour maîtriser la colère ou de fournir des refuges d'urgence aux victimes, bien que ces recours soient cruciaux. En outre, la violence familiale n'est pas qu'un autre problème à confier aux tribunaux.

La violence affecte chacun d'entre nous, parce que nous en sommes tous victimes: les enfants, les femmes, les hommes, les aînés, les handicapés. La violence familiale est enracinée dans notre environnement social, nos communautés, nos familles. La violence fait partie intégrante de notre culture, une culture qui a toléré pendant des années les actes d'agression contre les enfants et contre les femmes. La violence touche les gens qui sont aux prises avec les pressions et les frustrations de la vie. La violence touche le côté vulnérable et sensible des relations, si crucial à l'interaction humaine. C'est un aspect de notre culture totalement inacceptable.

La violence familiale est un symptôme de plusieurs problèmes sous-jacents : les pressions du chômage, la désaffection, les changements rapides, le choc des cultures et ainsi de suite. Les peuples autochtones ne font pas exception. La violence familiale est un problème sérieux chez les Indiens et les Inuit.

Ces dernières années, on a vu de plus en plus de signes de violence familiale chez les populations autochtones. Par exemple, bien que les femmes autochtones ne constituent qu'environ deux pour cent de la population féminine totale du Canada, 15 % des femmes qui se sont réfugiées dans les maisons de transition en 1985 étaient des femmes autochtones.

Comme pour les autres Canadiens, la famille est de la plus haute importance pour les peuples autochtones de notre pays. Il s'agit d'une société où la famille est la base même de la culture, un mécanisme de survie. Le système familial élargi, la communauté, est le centre du mode de vie autochtone.

Il y a donc de fortes pressions visant à garder la famille intacte et la communauté exempte de la honte d'avoir à révéler à d'autres les problèmes de la violence familiale.

Pourtant, au Canada, la famille et la culture autochtones ont subi des pressions très particulières. J'aimerais en mentionner quelques-unes.

Quand j'ai été élu à la législature provinciale en 1986, l'une des premières conférences auxquelles j'ai assisté était parrainée par les Native Homemakers [ménagères autochtones] de la Colombie-Britannique sur le placement des enfants. Ce fut une révélation pour moi que d'entendre, en cours de conférence, des Indiens parler de l'effet que les écoles résidentielles avaient eu sur leur vie familiale et sur leur capacité de créer des environnements familiaux sains. Lorsque les enfants indiens étaient arrachés à leur foyer et envoyés dans des écoles résidentielles, on leur interdisait de parler leur propre langue. Ils étaient arrachés de force à leurs traditions culturelles.

Qui plus est, on les retirait de l'environnement dans lequel ils pouvaient apprendre à comprendre les relations entre les membres de la famille de toutes les générations. Lorsqu'ils retournaient dans leurs

foyers, ils se sentaient souvent détachés. Ils avaient vécu un genre de vie différent, parlé une langue différente. Ils avaient perdu tout contact avec leur propre culture et leurs traditions.

Un grand nombre d'entre eux ont dit qu'ils ne savaient pas comment assumer leur rôle de parents parce qu'on les avait retirés à leurs parents et à leurs foyers.

C'est là l'héritage avec lequel les communautés indiennes doivent composer actuellement dans la société canadienne, alors que les jeunes gens qui ont fréquenté ces écoles tentent de retrouver les valeurs et les types de comportement qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'observer de façon naturelle. Bien sûr, c'est une expérience que d'autres ont vécu, pas à cause des écoles résidentielles, mais peut-être à cause de la rupture de leurs familles. Toutefois, l'expérience des enfants indiens dans ces écoles est particulièrement poignante.

Un autre problème que j'ai observé, comme membre provincial de la législature dont le gouvernement avait la responsabilité d'assurer certains services sociaux, c'est la forte dose de méfiance et d'antipathie entre les gens qui vivaient dans la réserve et ceux qui étaient *supposés* les aider à régler leurs problèmes de violence familiale, de rupture, d'agression, etc.

Un grand nombre de ces professionnels n'allaient dans les réserves que lorsqu'il y avait un problème. Ils ne voyaient les familles que lors des urgences. Par conséquent, ils en sont venus à avoir du mépris pour les gens qu'ils étaient supposés aider, parce qu'ils n'avaient pas eu l'occasion d'apprendre à connaître la communauté et à comprendre qu'elle était composée de familles solides. Ils n'ont pas eu l'occasion d'apprendre à utiliser la force de la communauté pour aider ceux qui avaient des problèmes.

En plus d'autres désavantages, les familles indiennes en difficulté ne recevaient souvent pas des professionnels le genre d'appui et d'aide dont elles avaient besoin, parce qu'il n'y avait pas cette empathie, cette compréhension de la part de ceux qui étaient censés les aider.

C'est pourquoi il y a une forte tendance actuellement à encourager les communautés indiennes à assurer leurs propres services sociaux. Cela signifie que les services sont assurés par des personnes indiennes qui comprennent leur culture et qui prendront le temps de connaître les forces de la communauté plutôt que de se concentrer uniquement sur les problèmes urgents.

Enfin, bien sûr, il y a toute la lutte pour l'identité culturelle, si fondamentale à l'estime de soi-même et à la capacité d'affronter les tensions de la société moderne. Dans ma propre province, la Colombie-Britannique, on trouve un exemple très remarquable d'une communauté qui a décidé de se prendre en main et d'affronter elle-même les problèmes d'alcoolisme. Il s'agit de la bande du lac Alkali. La décision a été difficile à prendre, mais elle a été prise par la communauté.

Dans bien des communautés indiennes, on cherche à créer cette force en retournant aux traditions culturelles et religieuses. On essaie de trouver l'amour-propre nécessaire pour pouvoir trouver des façons socialement acceptables et constructives d'exprimer ses émotions, plutôt que de diriger cette espèce de rage et d'insatisfaction inarticulées contre ceux qu'on aime.

Ainsi donc, les sociétés indiennes sont de très bons exemples de certaines des difficultés qu'affrontent un grand nombre de personnes dans notre pays, mais elles ont aussi des problèmes uniques et des familles qui sont malheureuses à leur façon. Pourtant, la question reste la même pour les populations autochtones et pour les autres Canadiens. Comment pouvons-nous, comme le suggère le thème de cette conférence, travailler la main dans la main pour prévenir la violence familiale ?

Je suis heureux de pouvoir dire que à notre façon, au ministère des Affaires indiennes et du Nord, nous avons commencé à régler le problème.

Le ministère va affecter 750 000 $ par année, jusqu'en mars 1992, et la division des services médicaux de Santé et Bien-être va affecter 250 000 $ par année aux besoins spéciaux des populations autochtones. Les deux ministères travaillent ensemble à des projets similaires et administrent les fonds conjointement.

La première étape, lorsque le programme conjoint a été établi, a été de créer un comité consultatif sur la violence familiale et je crois que quelques membres de ce comité sont présents à cette conférence. Le comité est composé de représentants indiens et inuit; il conseille le ministère quant aux programmes et aux priorités financières en regard des projets communautaires.

Au cours de la première année, 82 projets ont été approuvés en vue de subventions. Ces projets comprennent des initiatives de sensibilisation du public, des conférences, des ateliers, des programmes de formation, des programmes d'évaluation des besoins et des projets de développement communautaire et de réalisation de programmes.

Une subvention additionnelle de 400 000 $ par année, jusqu'en 1991, a été affectée par le gou vernement fédéral à une initiative contre l'agression sexuelle des enfants.

Le ministère travaille en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement [la S.C.H.L.] au projet « Project Haven » [Projet Refuge], dans le cadre duquel la S.C.H.L. a reçu 22 millions de dollars en vue de la création de 500 nouveaux refuges pour les femmes battues et leurs enfants.

Plus de trente pour cent des lettres d'intention concernant « Project Haven » proviennent de communautés autochtones. La S.C.H.L. a accepté de mettre des refuges à la disposition des femmes indiennes battues et de leurs enfants dans les réserves, ce qui est extrêmement important.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord assumera les frais de fonctionnement de ces refuges dirigés par les Indiens. Au cours de l'année dernière, le ministère a également joué un rôle de défenseur, afin de s'assurer que les populations indiennes bénéficient des composants de l'initiative contre la violence familiale dirigée par d'autres ministères fédéraux.

La violence familiale n'est pas nouvelle. Toutefois, on lui accorde plus d'attention, une plus grande couverture dans les médias, plus d'intérêt et, nous espérons, plus d'aide. En fait, aujourd'hui même, dans ma circonscription de Vancouver, on a annoncé qu'une contribution de 21 191 $ avait été faite

au « Women's Research Centre » [Centre de recherches des femmes] pour des recherches en vue de produire une bibliographie annotée sur le lien entre les questions reliées à la violence contre les femmes et les enfants. La bibliographie favorisera une meilleure compréhension des causes, des solutions et de la prévention concernant la violence l'égard des enfants, à l'agression sexuelle des enfants et à la violence faite aux femmes.

Nous, au ministère des Affaires indiennes et du Nord, sommes déterminés à aider les communautés indiennes à trouver leurs propres solutions à la violence familiale.

En outre, le gouvernement fédéral s'est engagé à trouver des solutions à la violence familiale qui sévit dans la population canadienne en général. Nous devons persévérer, parce que le prix à payer si l'on ignore le problème est beaucoup trop élevé.

Enfin, comme je l'ai dit antérieurement, la violence familiale n'a pas de frontières. Comme le Canada, d'autres pays sont en train d'essayer de trouver des solutions à ce grave problème. Je sais qu'ils s'intéressent aux progrès que nous sommes en train de faire et nous sommes prêts à partager le travail qui se fait au-delà de nos frontières.

Je vous remercie de m'avoir invité à partager cette soirée avec vous et je vous souhaite une conférence très réussie. Je vous remercie également pour votre intérêt et votre engagement face à ce problème social extrêmement important.

Merci.

2.5 THÈME 3 : La prévention de la violence familiale et la protection des individus vulnérables

2.5.1 Prévention de la violence familiale : sexe, esprit et inspiration

Lorraine Berzins
Conseil des Églises pour la justice et la criminologie

Je travaille pour un groupe d'Églises chétiennes et je veux d'abord vous dire que l'Église porte un lourd fardeau de responsabilité pour avoir aidé à produire le problème de la violence familiale dans notre société, et pour avoir gardé le silence à ce sujet. Ces dernières années, à mesure que l'étendue du problème est devenue de plus en plus évidente, nous avons fait un examen de conscience approfondi et nous nous sommes posés les questions suivantes : COMMENT AVONS-NOUS PU PERMETTRE QUE CELA SE PRODUISE ? POURQUOI LA SITUATION A-T-ELLE ÉTÉ TOLÉRÉE SI LONGTEMPS ? COMMENT AVONS-NOUS PU PENSER QUE TOUT ALLAIT BIEN ?

Au Conseil des Églises pour la justice et la criminologie, où je travaille présentement, ces questions ont mené à la production d'une pochette de documentation intitulée « Family Violence in a Patriarchal Culture – A challenge to our way of living » [La violence familiale dans une société patriarcale – Une remise en question de notre façon de vivre], que certains d'entre vous connaissez peut-être. Le but de cette pochette est d'encourager les gens ordinaires de la collectivité à parler de leurs vies dans la société d'aujourd'hui et de faire des liens avec le problème de la violence familiale que nous voulons que le gouvernement fédéral nous aide à prévenir. Nous en sommes venus à comprendre que nous ne pouvons plus prétendre que la violence familiale est l'affaire de quelques personnes qui ont besoin d'être soignées. Nous savons que nos efforts en vue de concentrer le problème sur quelques personnes seulement ont eu pour effet que ces personnes, et d'autres, ont subi encore plus de mauvais traitements dans les établissements, les foyers nourriciers et les systèmes bureaucratiques de toutes sortes. Le simple fait que cela continue de se produire, que nous ne semblons pas savoir comment faire quoi que ce soit de bon sans le faire d'une façon qui mène à davantage de violence et d'agression, souligne une réalité très douloureuse à laquelle il est temps, je crois, de faire face : notre collectivité entière, notre façon d'organiser ensemble nos vies socio-économiques et personnelles, ont besoin d'être changées.

J'ai été inspirée par ce qui se fait à ce sujet dans les communautés autochtones, qui ont décidé de prévenir la violence en reconnaissant d'abord que leur capacité de vivre en société a besoin d'être soignée. Ces communautés me donnent le courage de vous suggérer aujourd'hui que c'est ce dont nous avons besoin de parler nous aussi. Le problème de la famille nous concerne tous, et ce dont nous avons vraiment besoin est d'un examen de conscience la sensibilisation de tout le pays à ce sujet. Mais il ne se produira pas de changement social si nous n'allons pas plus loin que la rhétorique. Il faut que les gens le voient dans leur propre vie. J'aimerais parler de ce que je considère comme la responsabilité de la *communauté* en fait de prévention, puis décrire les sortes d'interventions que je pense que le gouvernement fédéral pourrait faire pour nous aider à nous engager dans cette tâche. Les documents de travail préparés pour cette conférence nationale nous démontrent clairement que

les formes les plus extrêmes de la violence ne peuvent être *isolées* de la violence psychologique et affective, qui inclut des choses comme « la domination inappropriée, le rejet, la froideur, l'inconstance extrême » [de la part d'une personne en autorité], des choses telles qu'insulter une personne, l'infantiliser, ou de refuser de traiter quelqu'un comme une « personne de valeur, digne de respect ». Ces formes de mauvais traitements sont si répandues dans notre société que j'ose poser les questions : qui d'entre nous aujourd'hui *n'a pas* été victime de tels mauvais traitements, par nos parents, nos professeurs, un patron, un prêtre... par les gens qui avaient du pouvoir sur nous ? J'ose poser une autre question : qui d'entre nous n'a pas maltraité ainsi une autre personne, par la sévérité de nos paroles, par des jugements humiliants, par la dureté de nos exigences et de nos reproches, là où *nous* en avions le pouvoir : avec nos enfants, nos époux, nos frères et soeurs plus jeunes, nos subordonnés, ceux que nous considérons plus faibles que nous-mêmes, qui ont moins de prestige que nous, bref, chaque fois que nous pouvions le faire impunément ? Comprenez-moi bien : le fait que nous nous prenions tous à ce piège de temps à autre n'est pas ce que je considère comme le problème.

Le problème, c'est que lorsque nous agissons ainsi quand nous en avons le pouvoir, nous pensons habituellement que notre conduite est moralement correcte. Car ce qu'un grand nombre de gens commencent à comprendre, à mesure que nous réfléchissons sur ces questions, c'est que la violence familiale est basée sur une conviction profonde, répandue dans toute notre société, selon laquelle il est nécessaire, pour avoir de « l'ordre », que certaines personnes de notre société en dominent d'autres, qu'il existe une *hiérarchie* du pouvoir. Et qu'il est bon que certaines personnes se servent du pouvoir pour en *dominer* d'autres, et de recourir à la force si nécessaire, pour maintenir cette domination. Cette conviction est profondément enracinée. Nous pouvons difficilement imaginer qu'on puisse avoir de l'ordre sans elle. Cette conviction a permis aux hommes de dominer les femmes, aux parents d'administrer la fessée à leurs enfants ou à une race de dévaluer et de dominer les autres. Elle produit la compétition pour obtenir et maintenir le pouvoir dans la hiérarchie. Et nous en sommes venus à croire que cela est moralement correct parce que l'« autre » est de rang inférieur dans notre échelle de valeurs, à cause de son sexe, de sa race, de ses différences physiques, mentales ou économiques, de n'importe quelle caractéristique distinctive que nous pouvons utiliser impunément. Et cette force, même cette force violente, est parfois justifiée aux yeux de ceux qui dominent, pour maintenir cette domination. Cette « éthique de la domination », si vous voulez, est acceptée depuis très longtemps, dans notre société, comme étant fondamentale à l'ordre. Le droit de recourir à la violence, si nécessaire, pour maintenir cette domination, est basé sur notre conviction qu'il est moralement correct de le faire afin de maintenir l'ordre, et elle est rendue plus facile par la conviction que l'autre a moins de compétence, de responsabilité ou de prestige.

Je suis profondément convaincue qu'aussi longtemps que nous maintiendrons ce genre de système de valeurs comme base de notre ordre social dans les situations les plus bénignes, nous serons sur la pente glissante qui nous rattache tous aux actes d'agression les plus extrêmes, au mari qui croit qu'il y aura désordre dans son foyer s'il ne maintient pas sa domination sur son épouse et sur ses enfants. L'agression n'est pas une explosion de colère. L'agression est le droit de dominer en recourant à une force coercitive. Dans une société où les structures économiques et sociales accordent la plus haute valeur à la propriété, à la compétitivité, à l'agressivité et à la domination, toutes des valeurs qui pardonnent et perpétuent la violence, on se dit : pourquoi pas au foyer aussi ? Dans une société où la violence est acceptée sous toutes ses formes sauf les plus extrêmes, afin d'assurer

que vous faites tout ce qu'on veut que vous fassiez, pourquoi pas au foyer aussi ? Aussi longtemps que nous croirons qu'il est nécessaire d'avoir une hiérarchie, nous chercherons toujours quelqu'un à dévaluer de façon à pouvoir être supérieur à un inférieur: « Je vais aider à battre l'autre pour ne pas être battu moi-même. » Et tant que nous penserons que la dévaluation de l'autre nous donne la permission de le dominer et d'utiliser la force physique *ou* systémique, si c'est nécessaire pour maintenir cette domination, nous maintiendrons les conditions qui engendrent la violence.

Allons-nous tout simplement laisser le problème de la violence familiale aux avocats et aux thérapeutes, pour leur permettre de faire plein d'argent ? Ou sommes-nous prêts à faire quelque chose pour prévenir les conditions qui la perpétuent ? Et si nous le sommes, alors nous ne pouvons pas nous contenter de faire quelque chose pour quelques personnes. Nous devons faire quelque chose au sujet des structures sociales et économiques dans lesquelles nous vivons, et au sujet de notre façon d'établir des relations à l'intérieur de ces structures.

Avant de discuter de ce que nous pourrions faire, et de ce que le gouvernement pourrait faire, réfléchissons d'abord à ce que nous voulons. Que souhaitons-nous vraiment pour nous-mêmes ? Cela commence par *moi, ma famille, ma* responsabilité d'influencer ceux qui gouvernent. Qu'est-ce que je désire le plus pour moi-même et pour ceux que j'aime ? De quoi ai-je besoin pour me sentir en sécurité dans toutes les situations mentionnées plus haut ?

- Pourquoi est-ce que je pense que c'est correct de donner la fessée à mon enfant ?

- Qu'est-ce qui se passe lorsque les éducateurs de mes enfants les humilient à huis clos ? Pourquoi est-ce que j'ai si peur d'aborder ce sujet avec les enseignants ? Pourquoi mes enfants sont-ils réticents à ce que j'en discute avec leurs enseignants ?

- Pourquoi accorde- t-on plus de valeur à mon rôle sur le marché du travail qu'à mon rôle de parent ?

- Quelle serait ma réaction si on décidait d'ouvrir une résidence pour déficients mentaux sur *ma* rue ?

- Pourquoi ai-je si peur de dire à ma voisine que je m'inquiète de la façon dont elle traite ses enfants quand elle boit ? Comment se fait-il que nous ne savons pas dire cela aux gens d'une façon qui exprime de la *sympathie* et le *désir d'aider*, plutôt que le jugement, la recherche d'un bouc émissaire et l'ostracisme ? Aujourd'hui, nous croyons qu'il est plus «aimable» d'appeler la police ou la Protection de l'enfance. Je reconnais qu'il y a eu de mauvaises expériences par le passé. Les indiscrétions de voisins peuvent être traumatisantes et cruelles. [Un autre exemple de quelque chose de bon qui a été utilisé pour opprimer les autres]. Mais avons-nous vraiment perdu toute capacité *personnelle* d'influencer nos valeurs respectives et de répondre mutuellement à nos besoins ?

Nous devons accepter le fait que les êtres humains sont capables de comportements destructeurs chaque fois qu'ils peuvent le faire impunément, chaque fois que personne ne regarde ou que personne ne semble se soucier de la personne que nous maltraitons. Sachant que nous avons tous

cette tendance et qu'elle ne disparaîtra pas, comment pouvons-nous mobiliser ce qu'il y a de bon pour nous *aider* les uns les autres, et pour *ne pas* donner libre cours à notre potentiel de méchanceté ?

Si nous décidons de mettre sur pied des programmes d'appui familial, les services du genre « Comment être parents » ne suffisent pas. Si nous voulons vraiment outiller et appuyer les adultes dans leurs rôles de parents, d'éducateurs et de pourvoyeurs, comme cela a été suggéré dans les documents de travail, cette décision doit avoir des effets sur nos structures sociales et économiques.

La prévention de la violence familiale a des répercussions sur la façon dont le monde du travail est organisé, sur ses politiques et ses pratiques vis-à-vis les employés. Elle doit avoir des répercussions sur la justice économique, de sorte que la survie économique d'aucune personne ne dépende du gagne-pain d'une autre. Elle nécessite des changements dans les politiques sur le logement. Elle exige la sensibilisation aux relations raciales-ethniques, au racisme, à la discrimination contre les personnes qui sont différentes au plan physique ou mental.

La prévention doit s'attaquer à l'ensemble des structures et nos façons de répondre au problème doivent renforcer le message que nous savons que la cause est liée à cet ensemble. Nous devons rendre ces liens évidents aux yeux de ceux qui ne les voient pas encore. Le gouvernement fédéral peut nous aider en assurant l'orientation *morale* du pays et en incitant la collectivité entière à reconnaître ces liens et à les identifier dans nos propres vies.

Avant de discuter des choses *spécifiques* que je pense que le gouvernement fédéral pourrait faire pour nous aider, j'aimerais nommer brièvement deux domaines particuliers qui, à mon avis, ont besoin d'une attention spéciale lors de notre examen de conscience au sujet de la prévention de la violence familiale: que voulons-nous être comme *êtres sexuels*, et que voulons-nous être comme *êtres spirituels*.

« La vie sexuelle dans une société patriarcale : ils ont changé ma chanson... » Quelle femme ne s'est pas fait lorgner lascivement par un groupe de travailleurs en bâtiments ? Pire encore, quelle adolescente ne s'est pas sentie ratée comme être sexuel lorsque cela arrive à ses copines mais pas à elle? Quel homme ne s'est pas tordu de rire avec ses amis à raconter des histoires salées ? Comme l'a souligné Rix Rogers hier, notre sexualité est une sexualité de prédateur et une commodité de divertissement. Nous savons tous que nous nous traitons mutuellement comme des objets, même à l'intérieur des mariages les plus réussis. Et j'ose dire que les hommes n'ont pas le monopole du patriarcat dans ce domaine. Les femmes se livrent une lutte serrée pour le pouvoir sexuel sur les hommes. Dans leur for intérieur, les femmes ne se font pas confiance les unes aux autres dans ce domaine.

À la base de ce malaise sexuel, je crois, se trouve un problème qui m'amène au point suivant, et c'est un sujet très délicat. Je pense que nous avons perdu contact avec notre esprit et qu'il est plus facile de nous violer les uns les autres à cause de cette absence de conscience. Un des documents affirme d'ailleurs qu'il s'agit d'une forme d'agression : l'échec à fournir à nos enfants les moyens « *symboliques* » nécessaires à leur épanouissement maximal. Je pense qu'il est facile de comprendre cette situation. Nous avons été aliénés de notre propre esprit par une église patriarcale qui a utilisé la spiritualité pour nous dominer. Nous en sommes venus à nous sentir opprimés par *nos*

rituels, plutôt que de nous sentir libérés et réconfortés, comme les communautés autochtones sont en train de le découvrir. Je suggère qu'il pourrait nous être utile, dans la prévention de la violence familiale, de creuser profondément, au-delà des images patriarcales, pour retrouver l'Esprit de la Liberté en nous, qui nous permet de dire avec beaucoup de conviction: « Personne n'a le droit de me violer.» Voilà ce qu'est l'estime de soi-même...

Maintenant, j'ai quelques suggestions à offrir quant à ce que le gouvernement fédéral pourrait faire. D'abord, il peut assurer une orientation morale en identifiant les problèmes véritables plutôt que les problèmes d'attributions, et en exprimant un *message clair* au sujet des causes premières de la violence familiale et des moyens les plus efficaces pour réduire les conditions qui la perpétuent. Deuxièmement, il peut prendre des *initiatives*, promouvoir la *sensibilisation* aux facteurs qui contribuent à la violence – rendre les liens visibles – et encourager des *stratégies et des possibilités innovatrices* visant à réduire la fréquence et les effets de la violence.

J'aimerais suggérer comment le gouvernement fédéral pourrait agir sans sortir des cadres des *budgets existants* et des *opérations actuelles*. Le manque de nouvelles ressources financières ne justifie pas l'inaction, quand l'essentiel est la volonté politique d'exprimer un message dynamique.

Le gouvernement fédéral est lui-même responsable de nombreux ministères qui ont juridiction sur des questions qui influencent les conditions sociales et économiques qui contribuent à la violence familiale. En outre, il est lui-même un employeur, responsable des politiques et des pratiques relatives aux employés et aux conditions de travail qui ont des répercussions sur les familles. Dans tous ces domaines, il révise et approuve régulièrement des budgets et des programmes d'activités. Je crois que le gouvernement fédéral devrait mettre tous les ministères qui relèvent de sa juridiction au défi d'analyser en quoi *leurs* sphères d'activité influent sur les conditions qui contribuent à la violence familiale et de trouver des façons innovatrices d'ajuster leurs activités de façon à contribuer davantage à la réduction de ces conditions, étant entendu que les demandes budgétaires accompagnées d'une preuve de contribution à cet effort seront jugées plus favorablement que les autres.

Ce même principe pourrait s'appliquer à tous les domaines sur lesquels le gouvernement fédéral exerce une influence constante: les ententes avec les gouvernements provinciaux, les subventions aux organismes privés, les allègements fiscaux accordés aux entreprises.

Toutefois, pour se préparer à cette action, les dirigeants et les responsables des décisions ont besoin d'une bonne sensibilisation, incluant des expériences en ateliers qui leur feront prendre personnellement conscience de la dynamique subtile, insidieuse et douloureuse de la domination, de l'oppression et de la discrimination. Les groupes féminins et les organismes communautaires excellent d'ailleurs dans l'organisation de ce genre d'expérience éducative. Je pense que nous devrions recommander que tous les décideurs publics qui relèvent du pouvoir fédéral, y compris les membres du Parlement eux-mêmes, participent à ces ateliers de sensibilisation axés sur l'expérience, afin d'accroître leur sensibilisation à la violence familiale, aux questions connexes qui peuvent en influencer la prévention, et à des possibilités de résolution des conflits et de modèles de pouvoir moins dangereux pour les personnes vulnérables de notre société, de sorte qu'ils puissent prendre de meilleures décisions publiques pour nous aider à prévenir la violence familiale.

Je peux presque vous entendre sourire. Vous pensez que je rêve en couleur. Nous ne convaincrons jamais les députés de se soumettre à une telle expérience ! Nous ne convaincrons jamais les ministères du gouvernement de faire un tel effort pour combattre la violence familiale. Mais ce dont je parle est faisable et n'exige pas beaucoup d'argent. Et cela *pourrait* avoir un effet sur la prévention de la violence familiale. Alors peut-être que vos réactions signifient que nous ne croyons pas encore vraiment que la violence familiale est assez importante pour nous pousser à changer et à ajuster les structures sociales et économiques de notre gouvernement. Et il nous faut donc partir de cette honnête et douloureuse vérité. Si c'est ce que vous pensez, je vous défie de commencer vos discussions de ce matin par la question : je ne crois pas que la violence familiale soit assez importante pour valoir la peine de changer le fonctionnement du gouvernement parce que je pense que nous pourrions apprendre beaucoup, à partir de nos réponses, sur notre position véritable à ce sujet.

2.5.2 Prévention de la violence familiale et protection des personnes vulnérables

Eunadie Johnson
Directrice
Thompson Crisis Centre

Permettez-moi d'abord de vous dire que je ne prépare habituellement pas mes présentations longtemps à l'avance puisque cela fait partie de mon travail quotidien, mais puisque je voulais impressionner ce groupe de « professionnels » et d'« experts », j'ai fait quelques réflexions préliminaires sur ce que j'allais dire à cette conférence.

Puis, deux situations très importantes se sont produites, qui ont changé en partie, non pas ma façon de penser mais plutôt le sujet sur lequel j'allais axer ma présentation. Les deux situations importantes dont il s'agit sont les suivantes :

- le meurtre brutal de Mary Anne Reid et de ses deux fils, le 10 juin 1989, à Winnipeg; et

- un appel téléphonique d'une personne-contact d'une petite communauté située au nord de Thompson, pour dire qu'elle référait au refuge une femme qui avait été battue par son partenaire. Bien sûr, cela se produit de façon régulière, mais ce qu'il y avait de spécial à cet appel était que la femme en question avait dix enfants, âgés de un à douze ans, qui allaient l'accompagner au refuge.

Relativement à la première situation, j'aimerais discuter des différentes mesures préventives qui auraient pu produire des résultats différents pour cette femme et ses enfants. Examinons les responsabilités de la communauté, des médias, des familles, des amis, de la personne et, bien sûr, des forces policières et des gens que nous élisons au gouvernement.

La responsabilité de la communauté ressort de la situation à Winnipeg et des affirmations faites par la plupart des gens qui font partie de cette communauté qu'ils considèrent comme idéale.« Comment cela a-t-il pu se produire ici ? C'est un si beau quartier, les pelouses sont bien entretenues.» Un homme était extrêmement ennuyé qu'on ait piétiné sa pelouse. Puis on change le sujet de « ici » à « lui ». « Il avait un problème d'alcool. » « Il n'avait pas d'emploi. » « Il avait un douloureux problème d'intestins.» « Nous les connaissions mais ils ne circulaient pas tellement dans le voisinage. »

Il semble y avoir des contradictions ici. Alors que toutes ces gens étaient au courant des problèmes du mari et qu'ils se concentraient là-dessus, ils semblaient avoir oublié qui avait été tué. Puis il y avait des personnes et d'autres membres du système, y compris des voisins, qui se souvenaient qu'il y avait continuellement de la violence dans ce foyer et que les enfants étaient maltraités. Les enfants en avaient parlé à des amis, on avait appelé la police parce que la femme et les enfants avaient été battus, mais rien n'avait été fait.

Pourquoi, comme c'est le cas dans bien des situations de violence familiale, n'insistons-nous pas sur le fait qu'il s'agit d'un problème et d'une responsabilité de la collectivité et que nous ne la tolérerons pas ? Est-ce que ce gentil voisinage de Winnipeg va écouter, la prochaine fois qu'une femme du

quartier sera victime de violence ? Pourquoi la violence faite aux femmes n'est-elle pas intégrée aux programmes de surveillance par les voisins ou aux autres programmes de prévention du crime visant à protéger la communauté ? Est-il plus important, pour les amis et les voisins, de surveiller votre propriété pour prévenir le vol et le vandalisme, que de surveiller et d'aider les femmes battues ?

Nous avons un appareil judiciaire qui ne met pas *en application* les statuts et les lois qui disent que la violence faite aux femmes est un crime. La collectivité, les médias, le gouvernement et les personnes considèrent encore qu'il s'agit de « violence familiale ». Le mot famille signifie une unité ou un groupe « fermé ». Est-ce que cela veut aussi dire que nous ne pouvons pas intervenir ? Aussi longtemps que nous maintiendrons cette attitude, nous devrons nous réunir ici encore et encore pour essayer de trouver des solutions.

Sentez-vous de la colère ? Eh bien, il y en a. Cette année, au Manitoba, neuf femmes ont été tuées par leurs partenaires jusqu'à maintenant. Les femmes avec qui je travaille sont tendues à l'extrême. Elles ont peur pour elles-mêmes, pour les femmes qui vivent dans des refuges et pour les femmes qui n'ont pas accès à des refuges.

La protection des « personnes vulnérables » – Jetons un coup d'oeil sur la femme que j'ai mentionnée plus tôt, qui vient d'une petite communauté et qui a dix enfants âgés de 1 à 12 ans. Pourquoi cette communauté ne voit-elle pas qu'il aurait été plus facile de retirer l'agresseur et de former un cercle protecteur pour aider cette femme dans sa communauté ? Qu'il y ait ou non un refuge dans cette communauté, qu'est-ce que la communauté aurait dû faire pour la femme ? Où étaient les gens qui mettent la loi en application ? Je ne veux pas dire que le nombre d'enfants qu'a une femme définit si elle doit, ou non, être amenée en lieu sûr. Je dis que c'est ridicule de déraciner onze personnes pendant que la personne responsable du crime est libre de circuler à sa guise. La communauté et la police auraient dû reconnaître que leur première responsabilité était la protection de la femme et de ses enfants.

La prévention de la violence et la protection des personnes vulnérables est une seule et même chose, en ce sens qu'en prévenant la violence, on protège aussi les personnes vulnérables. Ce sont les femmes et les enfants qui constituent la vaste majorité des victimes de violence. Nous nous retrouvons donc avec l'idée de la responsabilité de la communauté de signaler les actes de violence, d'élever la voix, de former des groupes de voisins qui ne toléreront pas la violence. Les hommes qui connaissent d'autres hommes qui maltraitent leurs partenaires ou d'autres personnes impuissantes [des enfants ou des personnes âgées] dans leurs familles devraient les affronter et les blâmer. Nous devons, collectivement, pousser le gouvernement à adopter des lignes d'action efficaces et à donner aux groupes qui assurent activement les programmes et les services dans les refuges et les centres d'urgence, le mandat de travailler, avec les femmes et leurs enfants, à éduquer leurs communautés. Les groupes d'agresseurs qui existent actuellement ou qui sont en train de se former doivent fournir des moyens de mesurer leur taux de réussite. Ils devraient établir des contacts et collaborer avec les refuges de femmes pour déterminer si les comportements ont changé. La femme battue doit pouvoir signaler les récidives, sans crainte de représailles.

Je vois qu'on mentionne dans ce thème les groupes vulnérables [autochtones, handicapés et groupes ethniques] et, comme membre de l'un de ces groupes [une femme de la minorité visible],

j'aimerais dire que nos collectivités sont gouvernées par les mêmes lois qui s'appliquent à tous les Canadiens. Si nous sommes tous d'accord pour dire que la violence est systématique dans notre société, alors pourquoi n'en parlons-nous pas en ces termes ? Comme je vis et travaille au nord du Manitoba, on me demande souvent si nous voyons beaucoup de femmes autochtones dans nos refuges. Parce que, me dit-on, « il y a tellement de violence chez les autochtones. »

Permettez-moi encore une fois de parler à partir de mes expériences et de me concentrer sur les femmes noires et la violence. C'est l'information et l'expérience que nous avons et ce sont là les raisons pour lesquelles nous devons être plus visibles dans les conférences comme celle-ci. Il devrait y avoir ici davantage de femmes autochtones et davantage de femmes handicapées.

Les femmes noires sont doublement victimes de l'oppression raciste et de l'oppression sexiste et, dans certains cas, le mouvement féministe a eu tendance à idéaliser l'expérience de la femme noire plutôt que de discuter des aspects négatifs de l'oppression. Lorsqu'on reconnaît que les femmes noires sont des victimes et que, du même souffle, on souligne notre force ou l'idée du matriarcat, on sous-entend que, même si les femmes noires sont opprimées, elles réussissent à surmonter l'impact dommageable de cette oppression en étant fortes. Lorsqu'on discute de la force, on ignore la réalité. Être forte face à l'oppression n'est pas la même chose que vaincre l'oppression. Souvent, les observateurs confondent les problèmes. Comme c'est le cas pour les femmes autochtones de ce pays, notre identité a été socialisée au point de disparaître. Lorsqu'on parle des noirs en général, on recourt au sexisme pour nier les problèmes des femmes noires. Lorsqu'on parle des femmes, on recourt au racisme pour nier les problèmes des femmes noires. Ces problèmes incluent la violence, physique, émotionnelle, mentale et sexuelle. Nous ne sommes pas un « problème » mais un « ensemble de citoyens »; il faut toutefois reconnaître certains besoins culturels en rapport avec les services. Là où on l'on organise des services, il faut être sensible à la culture et cela ne peut se produire que si nous participons à l'organisation et à la distribution de ces services. Nous voulons que le système judiciaire reconnaisse que nous aussi croyons que la violence est un crime. Nous ne voudrions pas et ne voulons pas voir les tribunaux et l'appareil judiciaire présumer qu'il y a une différence entre « un employé mâle blanc qui a un problème d'alcool et qui bat sa femme » et « un noir sans emploi qui bat sa femme ». Lorsque les lois sont mises en application, il ne devrait pas y avoir de différence entre la façon dont on dispose du cas d'un autochtone et, mettons, de celui d'un homme blanc. On devrait se concentrer sur le degré de violence.

En juin dernier, on a promis quarante millions de dollars, mais la majeure partie de cette somme va être allouée aux chercheurs et aux experts en violence familiale qui vont surgir d'un bout à l'autre du pays. Je me dis que tous les psychiatres qui ont une tête sur les épaules vont demander des subventions. Qu'en est-il des femmes qui travaillent avec les femmes battues et leurs enfants afin de fournir des programmes, de discuter des choix qui s'offrent à elles et de les protéger ? Où sont nos propositions et où sont nos subventions ? Ne voyez-vous pas que notre raison d'être même est d'éduquer et d'assurer des moyens de prévention par les services que nous offrons ?

La raison pour laquelle j'ai accepté cette invitation à parler dans le cadre de cette conférence était basée sur trois choses : une part d'éducation, une part de pression et, bien sûr, comme toujours, une part de protestation contre les injustices. La part d'éducation consiste à apprendre quelque chose au cours de cette conférence et à faire comprendre ce que signifie être un travailleur de première

ligne et que notre contribution est importante. Nous sommes les experts. Nous sommes les professionnels. La part de pression : être une voix pour les femmes avec qui je travaille et avec qui j'établis des réseaux et accroître la sensibilisation à ces questions de subventions. Par-dessus tout, faire des pressions au nom des femmes, des enfants et des aînés battus qui disent - *arrêtez la violence.* - La part de protestation : je vais protester aussi longtemps que le capitalisme, le racisme et le sexisme et tous les ismes contribueront à la violence contre les femmes. Nous devons protester parce que des femmes comme Mary Ann Reid, de Winnipeg, et ses enfants, meurent en conséquence de la violence.

2.5.3 Prévention de la violence et protection des personnes vulnérables et des femmes handicapées

Jillian Ridington
Recherchiste
D.A.W.N. [DisAbled Women's Network] Canada

Lors de la réunion de fondation, il y a quatre ans, D.A.W.N. Canada [DisAbled Women's Network - Canada] a établi que la violence contre les femmes handicapées est un problème de première importance, au même titre que l'estime de soi-même, le rôle de parent, l'égalité d'emploi, la sexualité et l'isolement. En 1988, j'étais recherchiste dans le cadre d'un projet de D.A.W.N. Canada qui consistait à enquêter sur les besoins des Canadiennes handicapées, relativement à des questions dont n'avait traité ni le mouvement féministe, ni le mouvement des consommateurs handicapés. Un questionnaire avait été préparé, et ensuite distribué à 1 200 Canadiennes handicapées; 245 questionnaires complétés ont été retournés. En outre, j'ai eu environ 50 entrevues, partout au Canada, avec des femmes et des groupes de femmes. Je travaille présentement à une étude complémentaire et j'interroge des femmes handicapées qui ont été victimes de violence, parallèlement au travail de Shirley Masuda sur les centres d'urgence pour victimes de viol et sur les maisons de transition; les entrevues seront regroupées dans un manuel destiné au personnel des centres d'urgence afin, nous espérons, d'améliorer l'accessibilité aux services.

Parmi les cinquante questions que nous avons posées dans le questionnaire de 1 988 se trouvaient quelques questions fondamentales sur le viol, l'agression et la violence faite aux femmes handicapées. Des 245 femmes qui ont répondu,nous avons appris que :

- 40 % de nos répondantes avaient été victimes de viol, de mauvais traitements ou d'agression;
- 64 % avaient été victimes d'attaques verbales;
- les jeunes filles handicapées ont peu de possibilité d'échapper à la violence, alors que 32 % des femmes qui deviennent handicapées plus tard y parviennent;
- les femmes handicapées ont rarement accès aux services offerts aux victimes de la violence;
- les femmes souffrant de handicaps multiples sont victimes de multiples agressions.

Même si les faits révélés par ces sondages s'appliquent, croyons-nous, à la majorité des femmes handicapées, il est important de noter que les répondantes et les femmes interrogées constituent une élite parmi les femmes handicapées. Elles ont été contactées par des succursales locales de D.A.W.N., par d'autres groupes de consommateurs handicapés, par des centres de femmes et par des organismes qui travaillent auprès de personnes handicapées. Les femmes qui vivent dans de tels établissements ne font pas partie de l'échantillon, bien qu'un grand nombre des répondantes aient déjà passé une partie de leur vie dans des établissements. Pourtant, si une grande proportion des femmes de ce groupe ont été victimes de violence, la fréquence doit être au moins aussi élevée

pour les autres femmes handicapées. Présentement, Shirley Masuda et moi-même sommes en train de faire un sondage complémentaire qui tiendra compte aussi de la négligence.

Nous avons appris par le rapport du Comité sur les crimes sexuels contre les enfants et les adolescents [Committee on Sexual Offenses Against Children and Youth] [1984 : 1-2], communément appelé le « rapport Badgely », du nom du président Robin Badgely, qu'une Canadienne sur deux sera victime d'actes sexuels indésirés à un moment de sa vie; pour quatre sur cinq d'entre nous qui serons victimes d'attentat à la pudeur, la première expérience se produira avant l'âge de dix-huit ans. Les statistiques de Badgely incluent les menaces sexuelles, les touchers indésirés et l'exhibitionnisme, de même que les actes sexuels plus flagrants, comme c'est le cas également de mes recherches actuelles. Les entrevues que j'effectue présentement indiquent que les chances de survivre à l'enfance sans être victime d'agression sexuelle diminuent chez les jeunes femmes handicapées. Comme l'a affirmé Dick Sobsey dans une étude récente :

« Les personnes handicapées sont plus susceptibles que leurs pairs non handicapés d'être victimes d'agression sexuelle et de violence... Le pourcentage exact de risques... semble être d'au moins 150 %, par rapport à celui des personnes non handicapées de même sexe et de même âge. » [Sobsey 1988a : 1]

Nous avons découvert que les femmes qui sont handicapées depuis leur enfance ont plus de 50 % de chances d'être victimes d'agression sexuelle. Cinquante-trois pour cent des répondantes qui étaient handicapées à la naissance ou qui sont devenues handicapées au début de l'enfance ont été victimes d'agressions, de viol ou de mauvais traitements; ces chiffres étaient comparables au taux de 32 % établi par les répondantes qui sont devenues handicapées il y a 5 à 10 ans ou plus.

Une raison pour laquelle la violence se produit est qu'il y a plus de possibilités qu'elle se produise. Parce que nous sommes femmes, on nous apprend à être « gentilles ». Parce que nous sommes handicapées, on nous apprend à être dociles [Sobsey 1988b : 6]. Nous grandissons avec un manque d'estime de nous-mêmes qui fait de nous des proies faciles pour les hommes qui veulent une femme qui fera tout ce qu'ils veulent. Pour les jeunes femmes handicapées, ce rôle subordonné et soumis s'établit souvent à partir de leur relation avec leur père.

Généralement, les femmes que j'ai interrogées se disent elles-mêmes plus intimes avec leur père qu'avec leur mère. Les mères portent le fardeau de s'occuper d'un enfant qui a un handicap, et nos communautés manquent de ressources pour les aider. En outre, il arrive que les mères se blâment elles-mêmes ou qu'on les blâme pour avoir donné naissance à un enfant « imparfait ». Peut-être est-il plus facile pour un père, qui est au travail toute la journée, d'être patient et aimant pendant quelques heures chaque soir; il n'a pas à s'occuper de l'enfant vingt-quatre heures par jour. Il finit par représenter l'autonomie tant désirée, le lien avec le monde extérieur, désiré mais craint et peut-être inaccessible. Une femme que j'ai interrogée, qui avait quitté son foyer à l'âge de seize ans parce que sa présence menaçait la santé de sa mère, est restée très intime avec son père. Alors qu'elle ne voit sa mère que rarement, son père la visite « juste pour me voir et me tenir compagnie ». Elle m'a dit qu'elle avait reçu son éducation sexuelle de son père: « J'en ai appris un bout à l'école, puis je rentrais chez moi et j'en discutais avec lui. » Il n'y a pas eu de révélation d'inceste flagrant dans ce cas. Pourtant, le fait que la relation mère-fille soit si perturbée que c'est le père, plutôt que la mère, qui parle

de sexe à sa fille, pourrait sous-entendre une forme subtile d'inceste psychologique. En tout cas, cela établit certainement une situation où l'inceste pourrait se produire.

Un grand nombre de jeunes femmes handicapées manquent d'information au sujet du sexe; elles ne savent que ce que leurs parents ont décidé de leur dire. Malheureusement, un grand nombre d'hommes ne peuvent être intimes avec une femme sans qu'il y ait des contacts sexuels, même lorsqu'il s'agit de leur propre fille. Les jeunes femmes handicapées ont parfois besoin de soins personnels qui exigent des touchers génitaux, longtemps après que le père d'une enfant non handicapée aurait mis un terme à de tels touchers. La signification de ces touchers peut ne pas être claire pour l'enfant mal informée. Lorsque la jeune fille est vulnérable et manque d'information, elle est une proie facile. Il est facile de voir pourquoi les jeunes filles et les femmes handicapées sont souvent victimes d'inceste ou d'agression sexuelle de la part de parents ou de soignants mâles.

Agressions multiples et handicapé(e)s multiples

C'est malheureux mais prévisible que des handicaps multiples rendent les personnes encore plus vulnérables. Parmi les femmes qui ont répondu au questionnaire de D.A.W.N. Canada, celles qui ont plus d'un handicap ont déclaré avoir été victimes de violence plus souvent. Pour fins d'études, nous avons réparti les femmes selon les sept catégories habituelles de handicaps : handicap moteur; troubles auditifs/surdité; troubles de la vue/cécité; handicap intellectuel; difficulté d'apprentissage; handicap psychiatrique et handicap caché. Dans cette étude, le nombre de femmes souffrant de handicaps psychiatriques était élevé.

Le taux de violence chez les femmes affectées d'un seul type de handicap variait énormément. Pour les femmes souffrant d'un handicap auditif ou visuel, le taux était de 22 %, mais les échantillons étaient restreints [9 femmes dans chaque catégorie]. Les échantillons étaient également restreints, mais les pourcentages élevés, pour les femmes affectées d'un seul handicap psychiatrique ou caché. Soixante pour cent des femmes souffrant de handicaps psychiatriques, soit trois femmes sur cinq, avaient été victimes de violence. Quatre des six femmes [66 %] affectées d'un handicap caché avaient été victimes. Le nombre de femmes le plus élevé [118] affectées d'un seul handicap était celui des handicapées moteur; 37 % d'entre elles avaient été victimes de violence.

Les femmes qui sont affectées de handicaps intellectuels sont particulièrement vulnérables. Onze des dix-huit femmes [61 %] de notre étude affectées de handicaps intellectuels ont été victimes de viol, de mauvais traitements ou d'agression. Ces chiffres sont peut-être même trop bas; certaines répondantes affectées de handicaps intellectuels n'ont pas répondu au questionnaire elles-mêmes et n'ont peut-être pas voulu admettre à la personne qui a rempli le questionnaire pour elles le fait qu'elles avaient été victimes d'agression. Étant donné que ce sont les intimes qui agressent, il est possible que les personnes qui ont rempli le questionnaire étaient aussi celles qui étaient coupables de violence.

Soixante répondantes [un quart de notre échantillon], avaient deux types de handicaps [par exemple moteur et visuel, ou intellectuel et auditif]. Vingt-sept d'entre elles [45 %] avaient été victimes de mauvais traitements, de viol ou d'agression. Treize femmes avaient trois types de handicaps; huit

d'entre elles avaient été victimes de violence. Seulement trois femmes avaient plus de trois types de handicaps. Toutes avaient été victimes de violence; une avait été violée, une autre avait été maltraitée et la troisième avait été victime de mauvais traitements et d'agression.

Les handicaps multiples semblent aussi avoir pour corrolaire des expériences de violence répétées. Parmi les dix répondantes qui avaient été battues, agressées et violées, cinq avaient deux types de handicaps et trois avaient trois types de handicaps. Les deux autres avaient des handicaps de type moteur. Deux femmes avaient été violées et battues; les deux avaient deux handicaps. Douze femmes avaient été victimes de mauvais traitements et de viol; quatre avaient deux handicaps, une en avait trois et une autre en avait plus de trois. Il est vrai que les échantillons sont restreints, mais les tendances méritent une enquête plus poussée.

Qui est l'agresseur ?

Les femmes souffrant de handicaps sont victimes des personnes à qui elles devraient pouvoir faire confiance : leurs maris, leurs amis et leurs parents; leurs soignants; leurs voisins et les membres de leurs familles. Le plus souvent, les agresseurs étaient les époux et les ex-époux; 37 % des femmes étaient victimes de violence conjugale. Quinze pour cent avaient été battues par des parents. Une femme avait été battue par son fils. Toutefois, 28 % des femmes qui ont été victimes de violence ont dit que le coupable était un étranger.

Il est important de souligner que, pour une femme souffrant de handicap, être violentée par un soignant ou une personne embauchée pour lui prodiguer des soins est tout aussi traumatisant que d'être violentée par un membre de sa famille; les mêmes facteurs – dépendance, vulnérabilité, abus de confiance – entrent en jeu. Moins de la moitié des répondantes qui ont été victimes de violence avaient porté plainte. « Porter plainte » signifie parler de l'incident à des parents, un enseignant, un médecin ou un époux. Seulement 29 % de ces plaintes ont fait appel à la police. Presque autant de plaintes ont été faites à des médecins, des soignants, des conseillers, des enseignants, des membres du personnel hospitalier et des parents.

Le taux de plaintes relativement élevé reflète peut-être aussi le fait que nos répondantes n'étaient pas aussi isolées qu'un grand nombre d'autres femmes handicapées. La majorité étaient des femmes qui avaient accès à des sources d'information et d'appui. Elles étaient aussi, évidemment, des femmes qui avaient des moyens de communiquer avec nous. Comme le souligne Sobsey, les personnes qui souffrent de déficiences de communication importantes seraient peu susceptibles de porter plainte à la suite de mauvais traitements, surtout si on ne le leur demande pas de manière spécifique [1988a : 6].

Porter plainte ne signifiait pas nécessairement obtenir de l'aide ou être crue. Pour la plupart, ce n'était pas le cas. Nous avons demandé aux femmes qui avaient été victimes de violence « A-t-on traité le cas de manière satisfaisante ? » La plupart d'entre elles ont dit non. Seulement 27 % ont répondu « oui » à cette question; 31 % ont répondu « non ». Dix-sept pour cent n'étaient « pas entièrement » satisfaites. Et, malheureusement, 10% ont répondu qu'on ne les avait pas crues.

Les raisons les plus courantes pour lesquelles les femmes ne déposent pas d'accusation sont la peur [64 % des femmes qui ont dit qu'elles n'avaient pas déposé d'accusation] et la dépendance [55 %]. Une femme a écrit « J'ai été menacée. » Ces raisons sont comparables à celles données par les femmes non handicapées qui sont victimes de violence. Nous savons que « les femmes battues ne parlent pas pour deux raisons : la peur et la honte. » La crainte de représailles est souvent justifiée; un mari peut nous battre pour l'avoir dénoncé, un étranger peut revenir nous violer encore. La peur et la dépendance peuvent être liées. Dénoncer un mari signifie souvent perdre un appui financier.

Dénoncer quelqu'un qui leur assurait des services a souvent eu pour effet que les femmes ne recevaient plus de services. Et certaines femmes ont dit : « J'ai essayé mais on ne m'a pas crue. » Les femmes qui étaient des enfants au moment de l'agression, les victimes d'inceste surtout, craignaient de « détruire la famille ». Dans de tels cas, c'est souvent la victime, plutôt que l'agresseur, qui est retirée de son foyer afin de lui assurer une « protection ». Un grand nombre de jeunes filles handicapées ont été menacées d'être placées dans des établissements; pour elles, la peur d'être rejetées est très réelle.

Cinq femmes, soit 12 % de celles qui n'ont pas porté plainte, ont dit qu'elles n'avaient «personne à qui je faisais suffisamment confiance pour lui dire. » L'isolement, le manque de service s d'appui et le manque d'information quant aux choix possibles rendaient l'idée de partir encore plus terrifiante; comment une femme qui a besoin d'aide pour se lever le matin pourrait-elle s'occuper d'elle-même et de ses enfants sans l'aide d'un partenaire ?

Les féministes ont compris, il y a plus de quinze ans, que les femmes avaient besoin d'aide pour se sortir de mariages violents ou pour surmonter le traumatisme du viol. Les femmes handicapées pourraient bénéficier de tels services encore plus que leurs soeurs non handicapées. Mais ces services leur sont moins accessibles.

Les maisons de transition et les centres d'urgence pour victimes de viol sont maintenant bien établis au Canada. Puisque les femmes handicapées sont particulièrement vulnérables, ces services devraient leur être accessibles. Toutefois, seulement 10 % des répondantes qui s'étaient déclarées victimes de violence sont allées dans des centres d'urgence pour victimes de viol ou dans des maisons de transition. Seulement la moitié de ce petit nombre de femmes [5 des 99 femmes qui ont été victimes de violence] ont été logées. Une femme qui avait été violée avait rencontré un travailleur d'un centre d'urgence dans un endroit accessible, loin du centre inaccessible.

Lorsque des services sont accessibles, les femmes handicapées les utilisent. Le « Seattle Rape Relief Development Disabilities Project » a rapporté avoir aidé 300 victimes handicapées d'agression sexuelle au cours des deux ans et demi se terminant en 1984 [McPherson 1984]. Il n'existe pas de tel projet de soutien au Canada. Nous aimerions qu'il y en ait un.

Les femmes qui ont des handicaps verbaux, auditifs ou visuels, les femmes qui ont des handicaps intellectuels et les femmes qui ont des handicaps multiples peuvent éprouver de la difficulté à obtenir de l'aide, à résister lors des agressions sexuelles, ou à identifier leur agresseur. Les femmes handicapées ont souvent très peu de ressources et peu d'occasions de comprendre le système judiciaire. Vu que les services aux femmes leur sont inaccessibles, elles font partie de celles qui sont

le moins susceptibles d'obtenir de l'aide des spécialistes des centres d'urgence pour victimes de viol après une agression et au cours des procédures judiciaires. Sans le soutien de spécialistes, porter plainte contre un agresseur peut être une expérience aussi dévastatrice et traumatisante que la violence elle-même.

Les victimes de violence handicapées qui parviennent à entrer en contact avec le système judiciaire peuvent s'attendre à le trouver déroutant et antipathique. Les représentants des services chargés de faire respecter la loi peuvent être difficiles à rejoindre. Les postes de police n'ont pas toujours un ATME [appareil de télécommunication pour malentendants]; lorsqu'il y en un, il n'est pas toujours branché sur le système d'urgence. Les femmes doivent avoir accès au système judiciaire et l'on ne doit pas permettre que les agresseurs puissent les violer de nouveau ni agresser d'autres femmes. Toutefois, les procédures judiciaires sont complexes et les femmes qui y recourent devraient savoir dans quoi elles s'embarquent et recevoir de l'aide quand elles font appel aux tribunaux.

Les tribunaux et les services d'aide juridique sont parfois situés dans des immeubles sans rampes d'accès pour fauteuils roulants. Les avocats de la Couronne refusent parfois de donner foi aux plaintes quand la victime a des problèmes d'élocution, quand elle est mal vêtue ou qu'elle n'est pas, à leurs yeux, digne de crédibilité. La plupart des avocats de la Couronne sont des hommes. Certains peuvent adopter l'attitude que les femmes handicapées ne sont pas désirables sexuellement et que la victime devrait être contente que quelqu'un « lui ait accordé son attention » [McPherson 1984].

Seulement 27 % des femmes qui ont déposé des accusations contre leur agresseur trouvaient qu'on les avait traitées de façon satisfaisante. Notre étude actuelle approfondira les questions du signalement des agresseurs, de l'appui aux victimes et du suivi.

Les questions juridiques

L'agression, y compris l'agression sexuelle, est un abus de pouvoir. Le sexe entre un adulte et n'importe quel enfant, handicapé ou non, est une agression à cause du déséquilibre de pouvoir qui entre en jeu. Si l'adulte est un parent ou un soignant, il y a aussi abus de confiance.

Dans n'importe quel acte sexuel où un des participants a plus de pouvoir que l'autre, il ne peut y avoir de véritable consentement. Le consentement, ou l'absence de consentement, distingue l'intimité sexuelle de l'agression sexuelle. C'est là une question complexe dans le cas des femmes souffrant de handicaps sérieux. Pour les femmes qui vivent dans des établissements, les femmes qui dépendent d'autres personnes pour leurs soins personnels, et les femmes qui n'ont pas reçu d'éducation sexuelle, la question de consentement est problématique. Elles risquent de ne pas avoir suffisamment d'information pour pouvoir distinguer entre un toucher qui est nécessaire pour des raisons d'hygiène et un toucher abusif. Elles sont parfois dépendantes de leur agresseur, émotivement, financièrement et physiquement.

En 1988, des modifications ont été apportées au Code criminel en vue d'interdire les contacts sexuels entre une jeune personne et une personne qui occupe un poste de confiance. Toutefois, de telles mesures ne règlent pas le problème des femmes qui, à cause d'un handicap, restent plus ou moins

dépendantes d'autres personnes toute leur vie. Évidemment, la dépendance rend difficile de refuser es activités sexuelles et de porter plainte contre l'agresseur. Si une femme a consenti une fois, même si ce n'était pas debon gré, des « antécédents sexuels » avec l'agresseur commencent à s'accumuler.

Lorsqu'une femme réussit finalement à se trouver suffisamment de courage ou d'appui pour échapper aux agressions, ces antécédents pourraient jouer contre elle. Porter plainte contre l'agresseur signifie qu'elle devra se présenter à la cour, affronter son agresseur et, dans le cas d'agression sexuelle, peut-être se défendre contre des accusations en regard «des activités sexuelles antérieures» avec l'accusé. Les obstacles peuvent s'avérer insurmontables. Depuis 1983, des mesures de protection des victimes sont prévues dans le Code criminel. Les témoignages concernant les antécédents sexuels de la victime avec des personnes autres que l'accusé ne sont pas recevables. Toutefois, cela n'assure aucune protection aux victimes qui ont été violées par la même personne – un époux, un père, un soignant – pendant une longue période de temps. Cette protection limitée fait l'objet d'une contestation actuellement dans deux causes qui seront entendues simultanément par la Cour suprême en 1989. D.A.W.N. Canada a participé à des consultations avec LEAF [Women's Legal Education and Action Fund], qui intervient dans ces causes, soit *Regina v. Seaboyer et Regina v. Gayme*.

Le consentement véritable doit être un consentement informé. Un grand nombre de femmes handicapées ont des connaissances sexuelles limitées ou inexistantes. Une éducation sexuelle claire et spécifique, incluant de l'information sur la façon d'éviter des contacts indésirés, devrait être accessible à toutes les femmes handicapées. Des programmes spéciaux devraient être élaborés pour les femmes qui ont des handicaps particuliers; par exemple, de l'information sur cassette ou en braille pour les femmes affectées de handicaps visuels et de l'information simple et graphique pour les femmes qui ont un handicap intellectuel.

Les femmes handicapées doivent être protégées contre la violence et les agressions sexuelles. Toutefois, nous devons faire bien attention de ne pas nier aux femmes handicapées le droit de jouir de leur sexualité et de l'exprimer. Ce droit a été nié trop souvent. Des femmes handicapées ont été stérilisées contre leur gré et on leur a administré des drogues dangereuses, telles que la depoprovera, dans le but de réprimer leur sexualité et leurs capacités reproductives.

Par le passé, on a nié le droit à l'expression sexuelle aux femmes souffrant de handicap intellectuel. L'ancien article 148 du *Code criminel*, qui leur interdisait le consentement à l'activité sexuelle, n'a été aboli qu'en 1983. Les gens qui travaillent auprès de personnes qui sont handicapées et qui ont été victimes d'agressions sexuelles ont souligné l'importance d'évaluer cas par cas la capacité de consentement. La relation des participants, c'est-à-dire l'égalité plutôt que la dépendance ou la domination-soumission, devrait être le critère principal.

La société doit prendre des mesures de prévention contre la violence à l'égard des handicapé(e)s, ainsi que des mesures de protection de ceux ou celles qui ont déjà été victimes. Tous les services d'aide et les services juridiques qui s'adressent aux femmes et aux enfants victimes de violence doivent tenir compte du fait qu'ils ou elles sont parfois handicapé(e)s. Nous ne connaîtrons pas toute l'étendue de la violence à l'égard des femmes handicapées – ni même de celle à l'égard de toutes les femmes – jusqu'au moment où nous pourrons leur offrir un choix; une vie saine, sans douleurs et dégradation.

Références

Badgley, Robin et al. (1984) « Infractions sexuelles à l'égard des enfants : Resumé du rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes . » Ottawa : Approvisionnements et Services Canada

McPherson, Cathy. (1984) « Vulnerable Victims of Assault. » Toronto Star; le 6 février, 1984.

Sobsey, Dick. (1988a) « Infractions sexuelles et victimes handicapées : étude et conséquences pratiques. » « Vis-à-Vis : Bulletin national sur la violence familiale 6:4 » (Hiver, 1988). Ottawa : Conseil canadien sur le développement social. 1-2

_____. (1988b) « Factors in the Sexual Abuse and Exploitation of People with Mental Retardation. » Document présenté au « Young Adult Institute Conference » : L'emploi, l'intégration et le rôle de la communauté; New York, le 27 au 29 avril, 1988

Services de soutien au femmes battues. (sans date) « Wife Assault in Canada: A Factsheet. » Toronto : Services de soutien au femmes battues, C.P. 245, Succursale K, Toronto, Ontario, M4P 2G5

2.6 Allocutions lors du déjeuner

2.6.1 La contribution des entreprises

Jacques Langevin
Vice-président
Ressources humaines et affaires internes
Avon Canada

Au nom d'Avon, je suis très heureux de participer cet après-midi à cette rencontre nationale sur la violence dans la famille. Pourquoi Avon est-elle représentée ici ? Comment se fait-il qu'Avon participe à cette conférence ?

Nous sommes ici avec vous parce qu'Avon Canada, en tant que compagnie, a le souci de répondre aux besoins, aux désirs et aux aspirations des femmes, comme chacun d'entre vous s'en doute, étant donné notre genre d'activité commerciale.

En outre, nous nous efforçons, en d'offrir à nombre de femmes, partout au Canada, non seulement des produits et des services mais aussi la possibilité de travailler à temps partiel. Par ailleurs, nous estimons que nous devons affirmer davantage notre présence sur le plan social.

Parce que notre secteur est celui du démarcharge, nous avons un réseau de distribution qui nous place dans une situation privilégiée, en ce sens qu'il nous permet d'oeuvrer au niveau de la base et de participer à des programmes communautaires locaux. Jusqu'ici, et par le truchement de diverses méthodes, nous avons tiré avantage de cette situation.

À cet égard « Le jour de l'engagement Avon » est un bon exemple. Le 5 octobre, tous les ans, des centaines de représentantes Avon se rendent dans leurs collectivités respectives pour aider ceux et celles qui en ont le plus besoin. L'année passée, partout au Canada, nos représentantes ont été les instigatrices de collectes de vêtements et d'aliments, de levées de fonds pour les victimes de brûlures et d'accidents, ou même de programmes de bourses et de transplantations d'organes. Dans certaines collectivités, des représentantes Avon se sont aussi, si mes renseignements sont bons, engagées dans des initiatives touchant au problème de la violence familiale.

Je tiens à préciser que nous ne sommes pas ici parce que nous croyons que nous sommes les meilleurs, ou que nous pensons qu'Avon est forcément un modèle pour les autres compagnies. Nous sommes ici parce que nous sommes intéressés à en apprendre davantage sur les problèmes qui concernent directement nos employées, et les personnes à qui nous offrons des produits et que nous desservons, parce que ces problèmes nous touchent et que nous voulons savoir par où commencer pour les régler.

Toutefois, nous sommes bien conscients que nous avons à peine effleuré les problèmes en appuyant ce genre d'initiative à travers le Canada.

En toute franchise, nous sommes ici pour voir comment nous pouvons étendre notre action en appuyant des initiatives d'envergure nationale, comme la présente conférence, et en collaborant à divers programmes.

En tant que société commerciale, Avon participe à la présente réunion pour deux raisons distinctes. Tout d'abord, nous sommes ici pour nous renseigner sur ce que nous pouvons faire pour lutter contre le problème répandu de la violence faite aux personnes âgées, aux enfants et aux femmes au sein des familles.

Après avoir revu le programme de cette semaine – qui touchait à un large éventail de questions – et repensé à tout ce qui s'est dit en séance plénière ainsi que dans le groupe auquel j'appartenais, je peux vous assurer que la présente conférence a été pour moi une expérience enrichissante et instructive, et, au demeurant, un exercice fort sérieux.

Ensuite, nous sommes ici pour offrir notre soutien, en tant que société commerciale, à la réalisation des voeux qui émaneront de la présente conférence.

Pourquoi ? Pour la bonne raison, selon moi, que nous avons été sensibilisés au problème de la violence dans la famille et qu'il importe que d'autres partenaires se joignent à nous dans la lutte contre la violence sous toutes ses formes.

J'estime qu'il est essentiel que le monde des affaires prête main forte aux gouvernements et aux organismes bénévoles dans la lutte contre ce fléau si répandu.

Ce problème ne nous épargne pas, en tant que compagnie. Nous comptons beaucoup d'employées – 40 000 représentantes au Canada – dont bon nombre, j'en suis certain, sont touchées par un problème de violence. Nous devons, tous ensemble, essayer de trouver une solution commune à ce problème vraiment très urgent. Toutefois, nous ne pourrons trouver une solution que dans la mesure où nous nous ferons mutuellement confiance et où nous collaborerons les uns avec les autres.

Les valeurs auxquelles nous adhérons, en tant que compagnie, sont celles-là mêmes dont il a été question dans nos discussions cette semaine. Cet après-midi, Madame Rita Karakas nous aidera à pousser encore plus loin notre réflexion. Dès ce matin, toutefois, il est clair que la solution recherchée s'enracine dans des valeurs telles que la bienveillance à l'égard des autres.

À mon avis, beaucoup de compagnies souhaitent faire leur part. Elles n'ont besoin que d'être mieux informées.

Sur ce plan, Avon Canada compte, à l'issue de cette conférence, distribuer un résumé des résultats de nos délibérations à 750 chefs de file du monde des affaires, répartis dans tout le Canada. C'est par là, selon nous, que nous devons commencer.

C'est un premier pas. Et nous sommes prêts à chercher, en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, d'autres moyens d'obtenir un effort concerté de la part du plus grand nombre de partenaires possible. Merci.

2.6.2 L'engagement des entreprises et la violence familiale

Rita Karakas
Directrice générale
Y.W.C.A. du Canada

Il me fait particulièrement plaisir de vous parler cet après-midi parce que je représente un organisme dont, certaines d'entre vous se font une image qui ne reflète pas la réalité. Je pense que ce qu'Avon essaie de faire est de démontrer cette réalité, selon sa vision et sa mission, qui est de comprendre les femmes et de travailler pour elles. On m'a demandé de vous parler aujourd'hui des comportements coopératifs des entreprises, du secteur bénévole, du gouvernement et des entreprises. Il y a plusieurs façons de décrire ces comportements. Un grand nombre d'entre nous connaissons des associations et l'importance de travailler ensemble à la tâche.

Un organisme pour lequel j'ai travaillé durant plusieurs années, le « United Way-Centraide Canada », parlait de « personnes qui aident des personnes ». C'est ce dont je suis venue vous parler aujourd'hui. Certains d'entre vous trouveront peut-être mon point de vue trop pragmatique, je dirais même néo-conservateur. Certains d'entre vous trouveront peut-être mes remarques irréalistes. Cependant, je sais, de par ma longue expérience du secteur bénévole, que ce que nous représentons ici, dans cette salle, est le pouvoir collectif de la parole et du mouvement démocratiques.

Ce que nous sommes dans cette salle est plus que le mouvement populaire, plus que les services de première ligne. Nous sommes des personnes, hommes et femmes, engagés à nous aider les uns les autres parce que, « il pourrait tout aussi facilement s'agir de moi ».

Une femme sur huit est une femme battue. Une sur quatre de nos filles sera maltraitée d'une façon ou d'une autre. Alors avant d'aller plus loin, j'aimerais préciser que je n'aime pas l'expression « violence familiale ». Et je ne parlerai pas en ce sens. La « violence familiale » est un euphémisme bureaucratique pour parler des femmes et de nos filles agressées, battues, maltraitées.

Je ne nierai pas que la violence conjugale existe. Je ne nie pas q'il y ait une violence croissante à l'égard des aîné(e)s et que c'est honteux. Je ne nie pas que de jeunes garçons soient maltraités émotionnellement et sexuellement. Mais je n'accepterai pas la réécriture politique de la réalité : ce sont d'abord les femmes qui sont victimes de violence, ce sont surtout les femmes, et nous en payons le prix. La violence familiale n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des femmes battues et des enfants maltraités.

Je m'adresse à vous à titre de directrice générale d'un organisme que je suis très fière de servir, le Y.W.C.A. du Canada, et l'accent est sur le «W» [Women : Femmes]. Le premier Y.W.C.A. a été établi à St. John, au Nouveau- Brunswick, afin d'outiller les femmes en les informant et en leur offrant des choix et des options de vie, et nous faisons la même chose aujourd'hui.

Nous fournissons des résidences et des refuges. Le Y.W.C.A. offre aux collectivités plus de 100 000 lits d'une nuit, par année, pour les femmes et leurs familles. Nous offrons également des programmes

de relève [«Take a Break»] pour les jeunes mères de bébés, de sorte qu'elles puissent échapper au cycle de la violence. Nous offrons des cours d'éducation aux adultes, des programmes de formation professionnelle et de retour au marché du travail, des garderies de jour et des programmes d'épanouissement.

Nous faisons tout cela dans un seul but : l'habilitation et l'autodétermination des femmes et des filles. Lorsqu'on éduque un homme, on éduque une personne. Lorsqu'on éduque une femme, on éduque une nation. C'est notre conviction.

Nous travaillons comme vous, à la base, un peu plus confortablement dois-je avouer, mais nous faisons partie de la première ligne, tout comme vous. Et un grand nombre d'entre vous qui faites partie du mouvement des refuges et des maisons de transition nous connaissez parce que vous avez fait vos débuts chez nous.

Je reviens tout juste de notre 28e assemblée quadriennale. Nous avons tenu un congrès sur la planification stratégique. Je suis fière de dire que nous avons adopté un énoncé de mission qui confirme que le Y.W..CA .est un organisme dirigé par des femmes pour les femmes, et qui travaille à l'habilitation des femmes au Canada, et que nous nous engageons non seulement à servir mais aussi à participer, à travailler avec vous et à promouvoir des changements sociaux et la justice sociale dans ce pays.

Les hommes ne sont pas l'ennemi. Les entreprises ne sont pas l'ennemi. Le gouvernement fédéral, peu importe qui est au pouvoir, n'est pas l'ennemi. Il n'y a pas d'ennemis dans cette affaire. Il y a des personnes, à l'intérieur des collectivités, qui ne se reconnaissent pas les unes les autres, qui ne reconnaissent pas nos intérêts communs et nos façons de travailler ensemble.

Je ne répéterai pas aujourd'hui les statistiques sur la fréquence la plus importante de la violence familiale. Vous, ici, êtes les experts : vous connaissez mieux que moi les personnes visées par ces statistiques. Vous connaissez leurs noms et leurs visages.

Les entreprises ont découvert le secteur bénévole. Nous aimerions leur dire : bienvenue à la réalité de la société canadienne. Les entreprises et le gouvernement ont découvert que les gens qui se rassemblent pour faire des changements dans leurs collectivités font beaucoup mieux, beaucoup plus vite, avec beaucoup plus d'intérêt personnel. Nous leur disons : bienvenue à la réalité canadienne. Je ne dis pas cela sarcastiquement, parce que l'accueil est très réel. Plus nous sommes nombreux à table, meilleur ce sera.

Tous et chacun d'entre nous considérons la violence familiale, et bien d'autres questions, de notre point de vue personnel. Un point de vue élaboré à partir de notre expérience personnelle, de notre système de valeurs, de notre tempérament et de notre expérience de travail. Nous avons tous nos propres ordres du jour, parfois secrets, parfois avoués.

Nous filtrons ce que nous voyons à travers ce point de vue et nous devons parfois travailler très fort pour voir les choses selon le point de vue de quelqu'un d'autre, d'autant plus s'il s'agit de celui d'un

directeur d'entreprise en complet bleu. Qui se ressemble s'assemble; nous vivons et travaillons dans des collectivités à l'intérieur de collectivités.

Vous connaissez tous la blague selon laquelle il n'y a que 400 Canadiens au Canada et tous les autres sont des figurants. Je suis convaincue qu'il n'y a que 400 Canadiens dans toutes nos collectivités : 400 universitaires et travailleurs sociaux; 400 qui décident des politiques sociales; seulement 400 qui s'occupent de la violence familiale et de la violence à l'égard des enfants, et nous nous connaissons tous. Mais nous ne connaissons pas les autres 400 qui sont ailleurs et nous ne savons pas comment les atteindre. Il y a 400 directeurs d'entreprises que nous devons connaître, mais nous ne savons pas qui ils sont. Le but, comme celui de cette conférence, est de faire en sorte que ces 400 se parlent. Nous savons ce que nous voulons et comment l'obtenir dans nos collectivités. Le but est de faire la même chose avec les autres collectivités.

Les femmes ont développé notre force comme collectivité. Certains vous diront que les associations féminines ne savent pas travailler ensemble : que nous sommes nous-mêmes victimes de nos propres problèmes de dirigeants et de dirigés; que nous essayons de travailler selon des modèles collectifs, de ne pas copier les structures hiérarchiques des entreprises dirigées par les hommes, et que nous n'y parvenons pas. Ils nous donnent le C.S.N. [Conseil consultatif national] en exemple. Je ne suis pas d'accord. Je maintiens que nous réussissons; nous ne savons tout simplement pas tirer de la fierté de ce succès, nous ne savons pas le vendre, nous ne le publions pas et nous ne croyons pas que nous faisons quelque chose d'extraordinaire parce que, après tout, la question « Suis-je la gardienne de mon frère ? » devrait être « Suis-je la gardienne de ma soeur ? » et la réponse a toujours été « oui ». En moins de 5 ans, nous avons créé, au Canada, plus de 260 refuges pour femmes. Si ce n'est pas une réussite, même si ce n'est pas le genre de réussite que nous désirons, alors je ne sais pas ce qu'est une réussite.

Nous savons que les appels pour violence domestique ne cèdent la place qu'aux accidents d'automobile dans la vie quotidienne de nos forces policières. Nous savons que 75 % des hommes qui battent leurs partenaires ont été témoins de violence entre leurs parents. Nous savons que 80 % des enfants sont présents lors des agressions à l'intérieur de leurs familles, habituellement commises contre leur mère, et nous savons que ces enfants ont des besoins d'appui et de thérapie comparables à ceux des enfants qui sont eux-mêmes victimes de violence. Connaissant toutes ces données, et davantage, nous nous efforçons chaque jour d'assurer des services de qualité et nous luttons pour quelque chose qui, nous le savons, est l'essence même du problème : des services préventifs et éducatifs.

Ceux d'entre nous ici, dans cette salle, qui sommes des travailleurs de première ligne *devons* à nos soeurs, à leurs enfants et à leurs familles d'élargir la base. Finis les jours où nous pouvions nous permettre de nous battre toutes seules. Nous le devons à nous-mêmes, et à nos futures filles, d'amener les entreprises dans cette salle, de les obliger à rester et de les obliger à payer.

Nous devons nous intéresser davantage à nos choix d'alliés et de partenaires. Il n'y a pas d'ennemis. Il y a des politiques et des stratégies différentes. Offrir des services de refuges aux femmes battues et à leurs enfants, lutter pour obtenir des programmes de garderie complets et l'égalité des salaires doivent apparaître au programme des années 90 des entreprises et du public en général, et c'est nous qui devons les y inscrire.

Nous sommes peut-être sceptiques, comme le sont, j'en suis sûre, certains d'entre vous, à l'idée de travailler avec des entreprises. Nous ne savons peut-être pas comment, ni où commencer. Bien des fois, nous avons eu l'impression que le secteur des entreprises n'a pas vu que ses intérêts étaient nôtres. Habituellement, les chefs d'entreprise ne voyaient pas qu'ils avaient un rôle à jouer dans le développement d'une société plus juste. Ils n'ont pas vu que le maintien de leur productivité économique dépend du bien-être de leurs employés. Et quand ils l'ont vu, le plus souvent leur réaction était de lancer de l'argent pour faire disparaître le problème. Et nous savons tous que l'argent n'est qu'une partie de la solution. Nous avons besoin de temps, de talent, d'énergie et d'attention.

Permettez-moi de suggérer, en termes pragmatiques, pourquoi la question de la violence familiale, des femmes et des enfants battus, doit être mise au programme des conseils d'administration des entreprises canadiennes. Ma suggestion est très pragmatique et n'a rien d'altruiste.

Les femmes des années 80 sont devenues le pivot de l'économie canadienne : 50 % du marché du travail est composé de femmes; 70 % des nouveaux emplois de la dernière décennie ont été pris par des femmes; 50 % des femmes qui ont des enfants d'âge pré-scolaire font partie de la main-d'oeuvre et nous n'avons toujours pas de programme de garderies complet. Et nous gagnons toujours entre 60 % et 65 % de ce que les hommes gagnent. Les femmes sont embauchées en nombres sans cesse croissants dans les entreprises canadiennes. Nous sommes les consommatrices et les productrices des produits des entreprises. Nous sommes, de plus en plus, les dirigeantes d'entreprises et nous aidons à gérer les affaires quotidiennes des entreprises canadiennes.

Afin d'établir, avec les entreprises, une association de travail sur les questions « non sexuelles » de la violence à l'égard des femmes, des enfants et de la famille, nous devons recourir à nos forces mutuelles. Nous ne devons pas nous présenter à la table des entreprises pour demander des dons de charité. Nous ne devons pas nous présenter à la table des entreprises pour demander leur approbation.

Nous devons nous présenter à la table des entreprises avec notre force et notre pouvoir égal. Nous, qui travaillons chaque jour à outiller les femmes battues pour leur permettre de prendre leur vie en main, devons nous outiller nous-mêmes dans nos négociations avec les entreprises. Les entreprises ont beaucoup à apprendre de nous. Et nous, d'elles. Nous devons mettre la main sur les dollars affectés aux affaires publiques, sur les dollars affectés à la stratégie commerciale, et ne pas nous laisser prendre au jeu compétitif des dons de charité. Nous devons établir des coalitions et demander d'une même voix, et demander de telle façon qu'on ne puisse pas nous dire «non».

Pour devenir des partenaires à part entière, nous devons résoudre certains de nos problèmes épineux. Par exemple, le Y.W.C.A. a été invité à rencontrer Avon il y a un an. Avant de nous présenter, nous avons téléphoné à Dun et Bradstreet, nous avons consulté le « Independent Sectorate » de New York pour vérifier si Avon avait fait des placements en Afrique du sud, nous avons trouvé avec quelles banques l'entreprise fait affaires, de qui sont composés les conseils d'administration, quelles sont leurs politiques de prêt aux minorités, quelle est sa position quant aux expériences pratiquées sur les animaux, et ce n'est qu'après avoir répondu à toutes ces questions que nous sommes allés parler à Avon. Et vous devez tous faire la même chose. Nous, au Y.W.C.A., avons des actions, et ces actions nous donnent droit de vote. Nous sommes chanceuses. Avoir des relations avec les

entreprises ne veut pas dire dormir dans le mauvais lit, mais cela veut dire être prudent dans le choix de son partenaire de lit.

Nous devons nous entendre avec les entreprises quant à la dissidence. Si vous êtes parrainés par une entreprise ou qu'une entreprise participe à votre programme, ne croyez pas que cela signifie que vous ne pouvez pas parler. Comme lorsque vous recevez des subventions du gouvernement, cela ne vous empêche pas de donner votre opinion. Nous devons nous entendre au préalable, de sorte que les conditions du contrat soient claires et nettes. Ce sont des *personnes* qui se trouvent de chaque côté de la table. Et nous devons garder à l'esprit en tout temps que ce sont des *personnes* qui font la différence.

Nous devons exiger des entreprises qu'elles nous introduisent dans le milieu du travail. C'est là que peuvent se réaliser les efforts les plus progressifs des entreprises sur la question de la violence. Nous sommes la majorité de leurs employés au Canada. Nous devons insister pour que les entreprises distribuent de la documentation sur les groupes d'entraide et de l'information sur nos services et comment y recourir. Et lorsque la demande de nos services est trop élevée, nous devons insister pour que les représentants des entreprises nous accompagnent lorsque nous nous adressons aux autorités appropriées pour obtenir des prêts privilégiés. Les entreprises doivent faire partie de la solution.

Une autre façon d'aider les entreprises à nous aider à ce sujet est de parrainer des programmes de sensibilisation du public. Un grand nombre d'entre nous sommes inquiets des effets que cela produit : le manque de services disponibles; nous sommes déjà débordés. Mais nous ne pouvons pas laisser cela nous arrêter. L'éducation est un des meilleurs outils de notre société. Et les Canadiens réagissent positivement à une éducation de vie à long terme. Participaction Canada en est un bon exemple. Il doit y avoir un moyen d'exprimer clairement qu'un homme qui maltraite sa femme et son bébé ne peut pas se voir accorder un sursis alors que, dans la même ville, un homme qui maltraite un animal domestique reçoit une sentence d'emprisonnement. Et ce sont les entreprises qui ont l'expertise dans le domaine de la sensibilisation du public. Nous avons donc besoin d'elles comme alliées.

Enfin, nous avons besoin des entreprises pour appuyer nos soeurs qui vivent l'expérience difficile de se retirer d'une situation destructive et violente. Appuyer les femmes qui essaient de se sortir d'une telle situation peut être le facteur déterminant de leur réussite, comme l'absence d'un tel appui peut être le facteur déterminant de leur échec. Nous avons besoin d'employeurs qui comprennent, qui sont prêts à accorder des congés à ces femmes durant cette période, même s'il leur faut un an, et qui les encouragent en leur assurant un emploi à leur retour. Il nous faut établir des programmes d'aide familiale. Et il nous faut aider les agresseurs. Si une femme sur huit est une femme battue, alors il y a un nombre égal d'hommes qui sont des agresseurs. Nous devons parler à ces hommes. Si nous ne pouvons pas les trouver à la taverne, je ne sais pas où les trouver ailleurs qu'au travail. Ils sont les victimes délaissées de la violence faite aux femmes.

Avant de vous donner des exemples d'associations avec des entreprises qui ont réussi, permettez-moi de finir ma liste de choses à faire et à ne pas faire avec ces gars-là. Vous devez connaître les noms et les visages des directeurs et ceux de leurs épouses. Très souvent, la cause charitable

favorite du directeur est celle qui obtient les dollars. Vous devez faire partie de la Chambre de commerce de votre communauté. Les petites entreprises sont nos meilleures alliées. Vous devez gérer votre budget, tenir votre comptabilité comme si vous étiez une entreprise. Une entreprise qui fonctionne avec un grand coeur. Vous ne pouvez vous permettre d'avoir des déficits, des ventes de biscuits, des bingos. Cette époque-là est révolue.

Mais pour qu'elle soit révolue, nous devons adopter des pratiques de gestion économique. Nous devons inviter le directeur de la banque à faire partie de notre comité, nous devons le convaincre de nous donner une marge d'autofinancement à taux privilégié et de ne pas nous faire payer pour chaque transaction bancaire. Cela peut être sa contribution. Et cela ne peut se produire que si vous connaissez le directeur de la banque. Nous devons connaître ces gens-là. Nous devons aussi présumer qu'ils partagent nos inquiétudes, parce que «il pourrait tout aussi facilement s'agir de» leurs filles, de leurs épouses ou de leurs soeurs. Nous devons entretenir des liens avec les entreprises et établir des réseaux avec elles comme nous le faisons entre nous. Nous devons maintenir la solidarité avec elles. Et nous devons être prêts à écouter leurs critiques constructives. Et lorsqu'elles ne sont pas constructives, nous devons leur répondre : « Vos critiques ne sont pas utiles, merci quand même.»

Vous connaissez tous l'exemple de la campagne « Imaginez » du « Canadian Centre on Philanthropy » [Centre canadien de philanthropie]. Un grand nombre d'entreprises sont à la tête d'un mouvement volontaire visant à aider les Canadiens à donner davantage, et les entreprises à donner davantage de leur temps et de leur argent.

Un autre exemple dont tout le monde parle dans notre milieu est celui de « Give a buck for the Lady » [Donnez un dollar pour la Dame]. Lee Iacocca a prélevé un dollar chaque fois que la carte American Express était utilisée, pour la statue de la Liberté. J'aimerais que le « Give a buck for the Lady » devienne « Give a buck for a Lady and a Child » [Donnez un dollar pour une dame et un enfant]. Imaginez le résultat ! C'est ce que nous devons avoir comme but.

Vous vous souvenez sans doute des pavillons Ronald MacDonald des hôpitaux pour enfants du Canada. Une initiative commerciale superbe. Qui perd ? Personne. Est-ce que Ronald MacDonald a exercé une influence abusive sur cet hôpital ? Pas du tout. L'entreprise fournit un service nécessaire et en retire des bénéfices commerciaux et c'est jouer franc jeu. Nous n'avons tout simplement pas encore appris à jouer ce jeu, mais nous devons le faire.

Prenons le rapport de transition, l'exercice S.A.R.C. en Ontario. C'était bon d'entendre Conrad Black parler en faveur de la réforme du bien-être social. Je parie qu'il n'y avait rien de plus facile. Trouvez un directeur général, écrivez-lui un discours, donnez-lui la parole et il dira ce qu'il faut dire. Reste à voir si Conrad Black va donner suite à son rapport et rester engagé.

Nous devons établir cette coalition. Toutefois, elle ne se construit pas à l'échelle nationale. Bien sûr, Y.W..CA. Canada peut parler à Air Canada, mais il serait plus efficace pour vous de parler à vos agents de voyage régionaux, aux travailleurs des aéroports, etc. dans votre communauté. C'est ainsi que vous pourrez atteindre Air Canada. Il est beaucoup plus efficace pour six maisons de transition de s'associer pour frapper à la porte de Air Canada dans leur propre communauté. C'est de cette manière que nous faisons la différence.

Ce sont des personnes qui composent cette salle, les entreprises, le gouvernement, le secteur bénévole. Il y a une seule grande entreprise que nous devons chercher collectivement à atteindre au moyen de cette coalition : c'est le gouvernement fédéral. Ce dernier est l'employeur qui a le plus de femmes à son service dans ce pays. Et à titre d'entreprise, et non seulement à titre de fournisseur de fonds, il doit rendre compte de ses pratiques d'égalité salariale, de garderies, d'aide à l'enfance, d'éducation sur la violence à l'égard des femmes et d'aide aux enfants maltraités. Beaucoup de changements se sont produits. Nous avons de l'influence, mais nous n'avons tout simplement pas considéré le gouvernement fédéral comme une entreprise. Nous l'avons considéré comme un fournisseur de subventions. Nous l'avons vu comme celui qui nous a rassemblés ici dans cette salle. Qu'attend-il de nous ? Que ne veut-il pas que nous disions ?

En résumé, ma conviction est que nous, dans cette salle, sommes le Canada, et j'inclus les entreprises. Nous sommes tous des personnes. Rassemblez-nous dans cette salle, enlevez les barrières, enlevez les étiquettes, et voyez ce que nous pouvons faire. Nous le devons à nos soeurs et à nos filles.

Merci.

2.7 THÈME 4 : La justice dans l'intervention et la poursuite

Ian Glen
Sous-solliciteur général adjoint
Direction générale de la police et de la sécurité

Cet après-midi, vous allez retourner à vos ateliers pour discuter de l'efficacité de l'intervention du système pénal dans les causes de violence familiale. C'est un domaine farci d'obstacles, mais je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il existe un potentiel d'approches innovatrices qui peuvent avoir un impact *substantiel* sur la réduction de la violence familiale.

Dans son dernier discours du trône, le gouvernement fédéral a confirmé son engagement à réduire la violence familiale et l'agression des enfants. Le gouvernement est déterminé à promouvoir la justice sociale au moyen d'une protection publique accrue et de façons humaines, justes, efficaces et respectueuses des droits et des libertés des personnes. Ces principes généraux guident le gouvernement dans l'élaboration d'une politique de justice pénale.

Comme vous le savez, le ministère fédéral de la Justice est responsable de l'élaboration de la politique générale de la justice pénale. Les responsabilités du Solliciteur général du Canada, qui travaille de concert avec le ministère, touchent à plusieurs aspects de la justice sociale, de par son rôle national auprès des forces policières et du service correctionnel.

Toutefois, décrire le système de la justice pénale simplement en termes de police, de tribunaux et de système correctionnel donne une fausse impression de sa complexité fondamentale.

Il peut même être trompeur d'y penser en termes de *système*. Le système de la justice pénale peut être considéré comme un réseau de personnes, chacune travaillant au but commun d'une société exempte des ravages du crime. En ce sens, tous et chacun de vous ici, dans cette pièce, pouvez être considérés comme faisant partie du système de la justice pénale. La mesure dans laquelle nous coordonnons nos efforts déterminera notre succès dans l'abolition des souffrances causées par la violence familiale.

Derrière toute discussion sur la justice pénale en matière de violence familiale, se trouve cette question :

- Comment le système de la justice pénale peut-il concilier le besoin de protection de la victime, la condamnation du crime par la société et la valeur positive que nous plaçons sur la famille ?

Lorsque nous cherchons la réponse à cette question, nous nous retrouvons en face d'une nouvelle gamme de questions.

- Les policiers devraient-ils changer leur façon d'intervenir dans les conflits domestiques ?
- La déjudiciarisation pré-inculpation est-elle la bonne approche ?

- Existe-t-il des solutions autres que les sentences traditionnelles ?
- Les tribunaux ont-ils le pouvoir d'ordonner des traitements ?
- Comment pouvons-nous améliorer les traitements des contrevenants ?

Voilà quelques-unes des questions difficiles qui vous attendent à votre retour aux ateliers cet après-midi.

Dans le secteur correctionnel, nous travaillons à élaborer des modèles de traitement efficaces pour les contrevenants accusés de violence familiale. Nous sommes en train d'élaborer à la fois des programmes carcéraux et des programmes communautaires, et d'améliorer les programmes existants. Nous avons reconnu le cycle de la violence, nous nous préoccupons des familles des contrevenants et nous travaillons à briser ce cycle. Fait intéressant, le personnel du service correctionnel participe à cette recherche de meilleurs services.

Nous, du secteur de la police, cherchons constamment des façons innovatrices d'améliorer notre service à la communauté.

Plus tôt cette année, le commissaire de la G.R.C., M. Norman Inkster, a émis des directives à l'intention de tous les membres des forces policières. Dans son énoncé, il a affirmé que les membres des forces policières doivent se considérer comme des « catalyseurs » qui activent, motivent et encouragent les collectivités à contribuer à la solution des problèmes des victimes d'actes criminels.

Souvent, les victimes ne savent pas comment obtenir l'aide dont elles ont désespérément besoin. Qui peut blâmer les victimes d'hésiter à soumettre leurs angoisses personnelles à l'analyse du système de la justice pénale ? Elles se sentent prises dans une impasse, incapables de mettre un terme à la violence sans détruire la famille. Pourtant, les policiers sont souvent le seul service disponible lorsque la violence frappe.

Ce qu'il importe de comprendre ici, c'est que les policiers peuvent apporter leur contribution et leur aide dans la recherche de solutions au crime dans la communauté.

Toutefois, sans la collaboration de la collectivité, les problèmes sociaux menant au crime resteront sans solution. L'interaction entre la police et la communauté doit être bilatérale.

Le Commissaire Inkster a dit clairement qu'il appuie la formation de groupes consultatifs formés de citoyens. De tels groupes ouvrent la voie à l'échange et à l'interaction.

Il est important, pour la police et pour le système de la justice pénale dans son ensemble, de reconnaître les besoins des communautés et des familles; toutefois, il doit rester clair que l'agression est un crime.

En décembre 1983, la G.R.C. et les procureurs de la Couronne des territoires ont reçu des directives leur prescrivant d'adopter des politiques fermes de mise en accusation lors d'agressions conjugales.

Depuis, les ministres provinciaux de la Justice et les forces policières du Canada entier ont adopté des politiques comparables. Nous savons tous que cette décision a eu de profonds effets.

Il a été suggéré qu'une position ferme de la part des forces policières et des tribunaux a pour effet de dissuader les victimes de porter plainte contre leurs agresseurs. Elles craignent que leurs familles soient déchirées et qu'elles soient laissées à elles-mêmes, sans appui pour reconstruire leur vie.

Les premiers indices suggèrent que la mise en accusation par des policiers peut, dans certains cas, provoquer la récidive. Toutefois, pour répondre aux besoins de la victime, il est de la plus haute importance qu'on prête attention à ce qui se passe après la mise en accusation.

C'est ici qu'entre en jeu le rôle de « catalyseur» communautaire des policiers envisagé par le Commissaire Inkster. Idéalement, l'intervention de la police est liée aux services aux victimes, aux programmes d'information et de sensibilisation de la communauté et aux programmes de traitement des agresseurs. Toutefois, dans bien des collectivités du Canada, ces services n'existent tout simplement pas.

L'initiative fédérale, sous la direction du ministère de la Santé et du Bien-être, accorde la priorité à l'action concertée. Lors de l'annonce de l'initiative fédérale, 40 millions de dollars ont été alloués, sur une période de quatre ans, à l'élaboration de programmes par six ministères fédéraux qui ont reçu des fonds à cet effet. Ces nouveaux fonds ont permis : la construction de refuges d'urgence, l'intensification des recherches, la réalisation de projets-pilotes innovateurs et l'amélioration du partage de l'information. Un grand nombre de ces initiatives avaient pour but de découvrir de nouvelles approches pour répondre aux problèmes que doit affronter le système de la justice pénale.

Jill Wright, qui vous a parlé ce matin, est responsable de la coordination d'un tel programme à l'Île-du-Prince-Édouard et Jennifer Mercer, qui vous parlera demain matin de soutien et de traitement, est coordonnatrice d'un autre programme à Terre-Neuve. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et régionaux et les organismes privés, continue d'appuyer les initiatives communautaires entreprises partout au Canada.

Parallèlement à l'élaboration de programmes modèles, le gouvernement s'est engagé à améliorer notre compréhension des besoins particuliers des Canadiens habitant les collectivités rurales, éloignées ou isolées. Des recherches sont actuellement en cours au nord de l'Alberta afin d'examiner comment les services et les programmes pourraient être modifiés de façon à tirer le plus grand profit des forces des petites communautés.

Au Canada, nous devons être sensibles aux besoins d'une vaste gamme de groupes multiculturels. Nous devons continuer à travailler au problème particulier de la violence à l'endroit des handicapés et des aînés.

Même s'il nous faut souvent trouver des solutions expéditives aux problèmes immédiats, nous devons élaborer des stratégies préventives à long terme. La formation des professionnels et l'éducation du public sont des démarches prioritaires dans cette direction.

Le Solliciteur général du Canada appuie l'élaboration de telles stratégies à l'échelle nationale; car, ultimement, *ce n'est que par la prévention que le cycle de la violence familiale sera brisé.*
Mesdames et Messieurs, merci.

2.8 THÈME 5 : Le soutien et le traitement offerts aux victimes et aux agresseurs

2.8.1 La violence familiale et l'exemple des autochtones

Maggie Hodgson
Directrice
Nechi Institute

Mesdames et Messieurs, je vous invite aujourd'hui à vous joindre à moi pour un voyage. Les autochtones voyagent par leurs histoires. Je vais d'ailleurs vous en raconter une.

Il est important, pour nous qui luttons contre la violence familiale, de pouvoir voir avec des yeux nouveaux :

M. le loup se promène dans les buissons et arrive face à face avec le lapin. Il voit le lapin, qui chante sa chanson indienne... tum...tum... tum, et chante sa chanson indienne. Pendant que le lapin chante, les yeux lui sortent de la tête et se mettent à danser et à virevolter dans les airs, dansant au son de la chanson indienne. Tum... il cesse de chanter et ses yeux retournent dans leurs orbites. Le loup dit : « D'accord, lapin, tu es merveilleux. S'il-te-plaît, enseigne-moi ton truc », et il donne du tabac en cadeau au lapin. Le lapin demande : « Es-tu responsable ? » Le loup répond : « Oui, oh oui ». « D'accord », dit le lapin, «Voici comment chanter et jouer la chanson sur ton tambour.» Et le loup apprend, «mais...» dit le lapin au loup, « la seule condition est qu'il faut que tu fasses le truc seulement trois fois. » Le loup répond « Oui, oh oui. » Le loup quitte le lapin et chante la chanson une fois et ses yeux sortent de sa tête pour danser. Il chante une deuxième fois et la même chose se produit. Il chante une troisième fois et il réussit encore. Puis le loup arrive à Ottawa, où il veut montrer son talent. Il dit : « Juste une fois de plus. Je veux tellement montrer mon talent à mes amis. » Il chante mais, une fois la chanson finie, ses yeux ne retournent pas dans leurs orbites. Il dit : « Ah mon dieu, mon dieu. » Il court voir Monsieur souris et lui dit : « Oh malheur, oh malheur, je n'ai pas été responsable et j'ai perdu mes yeux. » Monsieur souris répond : « Bon, je vais te donner un de mes yeux. » Monsieur le loup mets son nouvel oeil de souris, lequel roule au fond de l'orbite. Avec son oeil de souris il voit seulement de *petits détails* et des *personnes individuelles*. Il dit : « Merci, oh merci » et, en signe de gratitude, il donne à la souris du tabac cérémonial. Monsieur le loup va ensuite renconter un bison et lui dit : « Oh, Monsieur bison, on m'a donné un oeil de souris mais je ne peux voir que des individus et je voudrais voir davantage. Monsieur bison répond : « D'accord, je vais te donner un de mes yeux. » Monsieur le loup répond : « Merci, oh merci. » Il mets son oeil de bison, qui remplit tout l'orbite. Oh, il peut tout voir d'un coup et *voir loin, voir la communauté et la famille et l'avenir*. Il sait alors qu'il tout ce qu'il faut pour aller assister à Ottawa à la Conférence sur la violence familiale puisqu'il le don de voir les petits détails avec son oeil de souris, et de voir le portrait complet avec son oeil de bison. Il voit le monde avec ses nouveaux yeux, pas seulement sous l'angle d'un problème juridique, pas seulement sous l'angle de la sécurité, mais sous l'angle des problèmes régionaux.

Je vais parler d'une réserve, d'une communauté indienne, qui a utilisé son oeil de souris pour voir la douleur de l'agresseur et des victimes. Je vais parler aussi de l'évolution qui a mené à ce que les responsables utilisent leur oeil de bison pour voir à l'éducation de la communauté, aux cérémonies spirituelles indiennes, à arrêter les négations, à rechercher des traitements, à travailler avec le juge, le procureur de la Couronne, la police, les aînés, les conseils des pairs et la thérapie. Ils veulent construire un centre de traitement familial en vue duquel ils ont collecté, déjà, 200 000 $.

Ils savent que leurs réalisations ont pris *du temps et de la patience*.

Leurs réalisations ont requis les efforts des *dirigeants officiels* et des *dirigeants de fait*.

Leurs réalisations ont été possibles parce qu'ils ont des *dirigeants sobres* et qu'ils ont développé un taux de sobriété élevé au cours des années.

Leurs réalisations ont été possibles grâce à l'inclusion des *cérémonies communautaires* et de la *spiritualité indiennes* dans l'élaboration de leur programme communautaire de lutte contre la violence familiale.

Leurs réalisations ont été possibles parce que leur *négation* de la violence conjugale, de la violence à l'égard des aînés, de la négligence des enfants, de l'agression sexuelle des enfants est disparue graduellement, *couche par couche*, comme une pelure d'oignon. L'oignon a été pelé *avec amour et spiritualité* [et non pas réligiosité].

Je vais démontrer chronologiquement comment ils ont utilisé leur oeil de souris et leur oeil de bison.

Je vais vous parler de leur inclusion du cercle des individus, de la famille, de la communauté, de la justice et du Créateur dans leur mouvement vers la santé. Il ne s'agit pas de cercles séparés mais de cercles en spirale. Cette communauté compte 300 personnes, dont 200 jeunes et 100 adultes.

- Au début des années 70, un enfant négligé dit : « Je m'en vais vivre chez grand-maman, parce que je n'aime pas vivre avec votre alcoolisme et votre négligence. » Sa famille a écouté et a cessé de boire.

- Les gens de la communauté ont mis sur pied un processus d'intervention communautaire pour régler le problème de l'alcoolisme.

- Ils ont développé un intérêt communautaire intense pour la renaissance spirituelle du sens communautaire.

- Ils ont travaillé très fort à se familiariser, au moyen d'un processus d'apprentissage par l'expérience, avec la communication, l'évolution personnelle et les problèmes de dépendance de l'alcool et des drogues.

- La clé a été l'engagement de chefs élus, *sobres*, des chefs de fait, jeunes et âgés, qui ont vu les problèmes et qui étaient prêts à les soumettre à leur communauté. Ils ont utilisé nos valeurs *à l'intérieur du système de la famille élargie*.

- Un aîné a dit : « *La plus grande force de la communauté indienne est la famille élargie. C'est aussi,* » a-t-il ajouté, *notre plus grande faiblesse* .» Lorsque nous examinons la *violence familiale*, trop souvent nous la *nions* en disant « Parce que nous les aimons, nous ne voulons pas causer de problèmes. » Pourtant, lorsque nous nous occupons de violence familiale et de soutien des victimes, des agresseurs et de la famille élargie, lorsque nous admettons et traitons la violence, la famille a la possibilité d'être et de *rester notre plus grande force*.

- Le même vieillard a dit : « *Nos valeurs se reflètent dans notre énergie.* » Cette communauté a dit « Notre énergie reflètera nos valeurs dans la famille élargie. »

- Vers 1985, alors que 95 % de la population adulte était sobre, la communauté a entendu dire qu'un membre de la bande travaillant à leur école était accusé d'avoir agressé un enfant.

- La communauté a répondu par une déclaration publique : « Nous refusons de nier ce problème », et m'a invitée, de même qu'un aîné, un éducateur, un psychologue et un travailleur communautaire à préparer un atelier sur la violence et à rencontrer la communauté. Les gens souffraient.

- Le psychologue et moi-même avons travaillé avec les victimes de la violence. Elles ont raconté comment la violence s'était répandue. Elles ont parlé d'agression physique et sexuelle des enfants, de violence conjugale, de l'agression commise par des prêtres dans les écoles résidentielles, du viol de femmes âgées, d'agression spirituelle commise au moyen de menaces de mauvais sorts à l'encontre de la famille, et des différents aspects de l'abus du pouvoir et des privilèges à l'intérieur de la communauté.

- Nous nous sommes concentrés principalement sur l'écoute et le soutien mutuels. Les gens ont planifié l'organisation de groupes masculins, mais seul le groupe des femmes a continué pendant les trois années suivantes.

- L'agresseur en question et la famille élargie ont suivi un traitement ensemble et toute la communauté s'est présentée devant le tribunal pour soutenir la victime, le parent non accusé, l'agresseur et la famille élargie.

- Pour pouvoir payer les frais de thérapie, ils ont obtenu, de la Division des services médicaux, des ressources puisées à même les avantages non garantis des Indiens par traité.

- Durant ce temps, ils ont organisé des rituels de sudation pour hommes seulement, pour femmes seulement et pour les familles. Il s'agit d'un rituel de guérison spirituelle par la communion de la communauté avec la terre, l'eau et les pierres.

- Ils ont organisé des sessions de conseils de pairs.

- En 1988, ils ont fait l'expérience du suicide d'un jeune homme qui était homosexuel et ils m'ont demandé d'organiser un atelier. J'ai dit : « Non, il serait préférable que vous fassiez venir un thérapeute pour qu'il travaille avec les familles et les amis du défunt. » C'est ce qu'ils ont fait. Ils ont refusé de nier le suicide et le fait que la communauté traversait une période difficile. Ils ont rassemblé la communauté pour partager leurs souffrances.

- Ils ont organisé des groupes de jeunes qui enseignent aux plus jeunes à diriger des ateliers pour d'autres jeunes.

- Ils ont intégré leur langue indigène au programme scolaire. Dans le cadre de leur stratégie de bien-être communautaire, ils enseignent les chants indiens, comment fabriquer des tambours et comment les jouer. Ils organisent spontanément des danses indiennes, des danses sobres et des assemblées.

- L'année dernière, ils ont eu à composer avec quatre chefs d'accusation portés contre un enseignant, l'un de leurs aînés les plus respectés, et deux accusations d'inceste et de viol.

- Ils ont tenu une assemblée communautaire pour décider d'une stratégie en vue de leur guérison et de leur stratégie en rapport avec le système judiciaire et la communauté.

- L'essentiel de la planification a été fait par le groupe de la victime, qui a servi de noyau du mouvement.

- Ils ont introduit un programme de traitement de la co-dépendance d'une durée d'une semaine, afin de s'assurer de pouvoir composer avec les chefs d'accusation tout en appuyant le traitement du coupable. Ils se sont rendu compte que, non traitée, la co-dépendance créée par les systèmes de famille élargie a tendance à faire obstacle aux interventions saines.

- Ils ont organisé une réunion de coordination avec le procureur de la Couronne, la police, le conseil de la bande, les services communautaires et sociaux, afin de s'assurer que ces services ne violent pas une deuxième fois ni la victime ni la famille, par des enquêtes maladroites.

- Depuis l'année dernière, ils ont deux thérapeutes qui travaillent avec les familles individuelles et avec le groupe de soutien des pairs masculins et le groupe féminin.

- Ils se sont assurés que les policiers avertiront les personnes clés de la communauté avant d'interroger une victime de violence familiale. Après avoir été avertie, l'équipe de soutien aidera la victime, après sa première entrevue avec les policiers.

- Ils ont introduit un programme de formation de dix jours pour informer les 40 membres de leur communauté. Ils ont envoyé dix autres personnes suivre un programme de formation à l'extérieur. Cette formation ne traitait pas d'interventions thérapeutiques, mais d'attitudes et de questions fondamentales reliées à la violence. Les participants comprenaient des membres du Conseil.

- Ils ont demandé que le procès des 4 hommes ait lieu sur la réserve. Ils voulaient que le procureur de la Couronne et le juge voient la famille élargie suivre la thérapie avec les membres accusés. Ils voulaient que la cour sente l'énergie communautaire.

- Ils ont porté plainte contre le prêtre qui a agressé l'un des contrevenants, qui avait déjà comparu devant le tribunal en 1985. Le prêtre a été jugé et trouvé coupable et a reçu l'ordre d'aller rencontrer la communauté pour faire amende honorable, une fois son traitement terminé.

- Quatre autres accusations d'agression sexuelle d'enfants sont en instance contre des prêtres et des frères qui ont agressé des membres de cette communauté. La communauté a l'intention de rencontrer les représentants de l'église pour discuter de la douleur et de la guérison d'une confiance qui a été trahie.

- Cette communauté compte au moins dix autres hommes accusés, dont deux se sont livrés eux-mêmes parce qu'ils voulaient être traités et assumer la responsabilité de leurs actions. Combien de communautés non autochtones peuvent en dire autant ?

- En septembre de cette année, leur Chef et les autres membres du Conseil assisteront à une session d'information de dix jours sur *l'agression sexuelle des enfants*, à l'intention des directeurs, des chefs, des conseils et des administrateurs responsables de la ligne d'action communautaire, session à laquelle nous participons. La suggestion de Lorraine d'inviter les dirigeants élus du gouvernement à des sessions de formation n'est pas si fantaisiste puisqu'il semble que cela commence à se réaliser dans les communautés autochtones.

- Après la condamnation de membres de la communauté par la cour siégeant dans la réserve, la communauté a organisé une danse indienne, au son des tambours et de chants spirituels, pour réunir les familles. Le juge, le procureur de la Couronne et les policiers ont eu l'occasion de voir une communauté déterminée à retrouver la santé. Ces quelques 45 familles ont toutes suivi une thérapie au cours de l'année dernière.

- Cette communauté est déterminée à se soigner, avec la participation et la coordination de leur corps, de leur intelligence, de leur esprit, du système judiciaire et de l'environnement, dans sa démarche vers la santé. Les membres pratiquent le jeûne pour s'assurer que la direction qu'ils ont adoptée est conforme à leurs traditions.

Mesdames et Messieurs, cette communauté, *dans sa douleur*, a utilisé ses *yeux de souris* et ses *yeux de bison* pour voir de vieux problèmes sous un angle nouveau. C'est le défi et le don que nous vous offrons aujourd'hui.

2.8.2 Le « Interagency Committee on Violence Against Women » (Comité interservices sur la violence contre les femmes)

Jennifer Mercer
Conseil consultatif provincial sur la condition féminine
Terre-Neuve et Labrador

J'aimerais vous parler du « Interagency Committe on Violence Against Women » [Comité interservices sur la violence contre les femmes] que nous avons mis sur pied à St. John's, à Terre-Neuve, comme modèle de coordination des services aux femmes qui ont été victimes de violence.

Je vais peindre rapidement le tableau de mes antécédents. En 1983, le Conseil consultatif provincial sur la condition féminine à Terre-Neuve et au Labrador m'a embauchée pour faire des recherches et préparer une brochure sur la violence contre les femmes. J'ai parlé à un grand nombre de femmes qui avaient survécu à la violence dans leur vie. Avant de chercher de l'aide, la plupart d'entre elles avaient présumé qu'il existait un réseau d'organismes qui offraient des services et qu'on pouvait s'adresser à n'importe lequel d'entre eux pour obtenir l'aide nécessaire. Ce qu'elles ont plutôt découvert était que les services étaient territoriaux, compétitifs et extrêmement critiques les uns des autres. Une femme s'est plainte de s'être sentie comme un paquet expédié d'un service à l'autre par des travailleurs qui, eux, se plaignaient de sa présence et lui disaient qu'elle n'avait pas été référée au bon endroit. En conséquence, elle s'était sentie plus impuissante et plus maltraitée qu'auparavant.

J'ai parlé à des personnes qui ont travaillé au sein d'organismes offrant des services aux victimes de violence. Elles aussi étaient déçues du système. *Certaines* n'avaient pas une idée claire de la ligne d'action de leur propre organisme vis-à-vis les victimes de la violence. *La plupart* n'avaient pas une idée claire de la ligne d'action des autres organismes. Elles n'étaient pas en mesure de rassurer une victime sur la façon dont elle serait traitée par l'organisme auquel on la référait parce qu'elles ne le savaient pas. Souvent, leur seule source d'information quant à ce qui se passait dans les autres organismes était les clientes insatisfaites revenant se plaindre de la façon dont elles avaient été traitées.

Les victimes et les travailleurs ont souvent exprimé le désir que les services coordonnent leurs efforts afin d'offrir aux victimes de violence un réseau de services plus coopératif, plutôt que de travailler de façon indépendante et isolée. Cela ne rendrait pas seulement le système moins rébarbatif pour les victimes, mais assurerait également un appui au personnel des services.

J'ai ramené cette information au Conseil consultatif et il a été décidé de faire quelque chose à ce sujet. Le Conseil a été le motivateur qui a amorcé le processus.

Le Conseil consultatif a proposé au Solliciteur général un projet visant à établir un comité de coordination. Les fonds ont malheureusement été approuvés seulement quatre ans plus tard. À cette époque, un grand nombre des responsables des ministères du gouvernement et des services communautaires qui avaient appuyé le projet n'étaient plus là, et nous avons dû recommencer à zéro.

La première grosse pierre d'achoppement que nous avons rencontrée était la méfiance des organismes. Une grande part de cette méfiance était dirigée contre le Conseil consultatif provincial,

considéré comme un corps gouvernemental par les groupes féministes et comme un groupe féministe par les corps gouvernementaux. Les gens voulaient savoir ce que le conseil voulait vraiment. Allait-il mettre le comité en suspens ? S'arrogerait-il la présidence des assemblées et dirigerait-il l'ordre du jour ? Qu'en était-il de l'information confidentielle dont il serait question lors des réunions ? Le conseil communiquerait-il cette information aux médias ou l'utiliserait-il pour critiquer les ministères du gouvernement qui employaient un grand nombre des membres du comité ? Le conseil a étudié ces questions, a décidé de se retirer et de fournir tout simplement les outils qui permettraient au comité de s'établir lui-même.

La méfiance des organismes ne s'arrêtait pas au conseil. Les gens s'inquiétaient de la structure et de qui aurait le pouvoir à l'intérieur du comité. Quant à nous, nous considérions que notre rôle était d'aider la communauté à mettre sur pied n'importe quel genre de comité qui puisse répondre à ses besoins.

Une des premières choses que nous avons faites a été d'inviter les gens à une réunion pour partager de l'information et 40 organismes ont été représentés. Un grand nombre de ces organismes ignoraient l'existence des autres, et d'autres organismes ont été mentionnés que nous n'avions pas invités parce que nous n'étions pas au courant de leur existence. Cette situation a semblé dissiper ce qu'il restait de doute quant à la nécessité d'une coordination.

Le « London Coordinating Committee » [Comité de coordination de Londres] a été très généreux dans son partage d'information avec nous. Il nous a notamment suggéré d'envisager d'établir un équilibre entre les services judiciaires et les groupes communautaires.

À cette époque, notre liste comptait 104 services, incluant les organismes dont l'intérêt principal était de travailler avec les contrevenants. Sur une suggestion des travailleurs du « Iris Kirby House », le refuge régional, nous avons réparti les services en sous-comités selon leur discipline ou intérêt. Nous avons distribué une proposition d'organigramme du comité et demandé si quelqu'un avait des objections quant à l'organigramme ou au sous-comité auquel l'organisme était affecté. Il y a six sous-comités : la justice, la santé, la politique sociale, les services directs, l'éducation et le clergé. Chaque sous-comité a choisi deux ou trois représentants pour former le comité interservices. Les sous-comités continuent de se rencontrer pour travailler aux questions pertinentes à leur discipline.

Le « Interagency Committee on Violence Against Women » [Comité interservices sur la violence contre les femmes] a tenu sa première assemblée en janvier 1988. À cette réunion, les membres ont été francs quant à leur méfiance mutuelle. On a entendu plusieurs histoires commençant par : « Je ne refère jamais personne à votre service parce que, il y a cinq ans, nous avons envoyé une femme chez vous et il s'est passé quelque chose de terrible... » Lors de cette réunion, les membres ont dressé une liste et discuté des buts qu'ils espéraient que le comité puisse réaliser. Les premières réunions ont servi à faire connaissance les uns avec les autres. Par exemple, chacun des sous-comités a fait une présentation sur ce qui se passait dans son domaine. Nous avons mis beaucoup de temps à nous entendre sur un nom, mais je pense que le comité a ressenti sa première impression de cohésion après avoir rédigé ses énoncés de mission et ses énoncés philosophiques. Les membres avaient eu l'impression que leurs idéologies étaient très différentes, mais ils ont découvert que leurs points communs étaient plus importants et qu'ils pouvaient faire du bon travail ensemble.

Nous nous étions rassemblés pour mettre sur pied un système de soutien plus coordonné et plus efficace pour les victimes de violence et une grande part du progrès que nous avons accompli s'est produit au niveau du sous-comité. Dans le secteur santé, chacun des hôpitaux de St. John 's possède maintenant un comité interne pour évaluer l'efficacité des services offerts aux victimes d'actes violents. Les comités étudient les besoins de formation du personnel, réévaluent leurs lignes d'action et mettent à jour leurs protocoles pour voir s'ils répondent vraiment aux besoins des victimes. En cours de route, ils ont même dû composer avec les révélations d'employés au sujet d'épisodes de violence dans leurs propres vies.

Le sous-comité de la justice a organisé un atelier sur les besoins de la femme battue, à l'intention des avocats de l'assistance juridique et on nous a demandé d'organiser un atelier du même genre pour les avocats des cabinets privés.

Le sous-comité des services directs a sensibilisé ses membres, de sorte que les conseillers des bureaux privés et ceux des organismes affiliés aux églises soulèvent automatiquement le sujet de la violence dans leurs relations avec leurs clients. Ils ont aussi intégré une discussion sur la violence à leurs cours de préparation au mariage.

Au début, le sous-comité de l'éducation n'était pas certain que la violence contre les femmes était une question à laquelle il devait se mêler. Toutefois, lorsque des policiers ont souligné que leur intervention arrivait trop tard pour être vraiment utile aux membres de la famille, étant donné que le cycle de la violence était déjà établi, et qu'ils ont demandé que la question soit abordée dans les écoles dès la première année, le sous-comité de l'éducation en a pris note. Quand on a demandé au comité interservices de faire des présentations sur « la violence familiale » dans les écoles, les questions posées par les élèves ont indiqué clairement qu'ils s'inquiétaient de la violence dans leurs relations avec le sexe opposé. En fait, presque chaque fois que j'ai fait une présentation dans une école, une jeune femme m'a suivie jusqu'à la porte pour me demander comment réagir à la violence de son petit ami. En apprenant cela, le sous-comité de l'éducation a décidé de passer à l'action. Il a étudié ce qu'il y a de disponible dans les écoles sur la violence familiale et sur l'estime de soi-même, en termes de ressources et du temps que les enseignants consacrent à cette question. Le sous-comité est en train de préparer des recommandations visant à améliorer le programme scolaire et la formation des enseignants.

Nous avons eu beaucoup de difficulté à organiser le sous-comité du clergé. Un des problèmes est qu'il ne semble pas y avoir beaucoup d'interaction entre les membres du clergé des différentes dénominations. Un autre problème est peut-être qu'ils sont sur la défensive présentement. Nous avons envisagé un atelier pour le clergé, mais après avoir entendu parler de l'expérience de l'Île-du-Prince-Édouard et après avoir discuté avec plusieurs membres du clergé de St. John`s, nous avons décidé que le moment n'était pas propice. Nous avons donc commencé doucement. Nous avons rassemblé une poignée de religieux qui s'étaient montrés intéressés et nous les avons rencontrés. Ils ont parlé à d'autres membres du clergé et le nombre de membres a doublé à la réunion suivante. Nous espérons qu'il s'agit d'une tendance. Le clergé a demandé de l'information et chaque réunion a donc pour but de répondre au besoin d'information qu'ils ont exprimé. Incidemment, la pochette réalisée par le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie, « La violence familiale dans une société patriarcale », s'est avérée une ressource précieuse.

Le sous-comité sur la politique sociale, de même que le sous-comité des services directs, se sont dévoués à la sensibilisation du public.

Notre progrès se mesure également aux améliorations qui ont été réalisées, en cours de route, aux plans de la communication et de la compréhension qui se sont établies entre les organismes. Par le passé, les professionnels ont souvent critiqué les organismes mais aujourd'hui, les membres du comité en sont venus à comprendre certaines des barrières que les professionnels d'autres services doivent surmonter et tous ont appris à se traiter avec respect. Un exemple de ceci est la façon dont les policiers traitaient les féministes et surtout les intervenantes des refuges. J'ai eu une excellente occasion de me renseigner à ce sujet lors de ma première participation à une session de formation des policiers. Normalement, selon mon expérience, lorsque vous faites une présentation, même si les gens ne sont pas d'accord avec vous, ils ne sont pas ouvertement antipathiques [ou honnêtes], mais cette présentation a eu lieu le lendemain du jour où une émission de télévision avait présenté un documentaire sur une femme qui avait été battue pendant des années et qui avait fini par tuer son mari. Un des travailleurs du refuge avait critiqué les policiers à l'émission de télévision et les policiers étaient *en colère*. Aussitôt que je me suis identifiée comme féministe, un policier dit : « Les gens de votre espèce sont en train de dire aux femmes que c'est correct de tuer leurs maris ». J'ai reconnu que c'était une occasion pour moi d'apprendre d'eux et j'ai mis mes fiches de côté pour les écouter. Les policiers trouvaient que les féministes ne comprenaient pas le rôle des policiers, qu'elles les critiquaient continuellement et qu'elles encourageaient les femmes à ne pas faire confiance au système judiciaire et à ne pas y recourir. Le responsable de la formation des policiers et plusieurs travailleurs du refuge ont discuté avec moi et nous avons élaboré un atelier pour les policiers, basé sur leurs remarques. Les travailleurs du refuge et les policiers ont examiné les similarités de leur travail, notamment les frustrations qu'ils partageaient. Nous avons aussi étudié des façons de faciliter mutuellement notre travail. Nous nous sommes assurés que les policiers entendent nos éloges, autant que nos critiques, au sujet de leur travail. Cela a donné lieu à une relation nouvelle et meilleure entre les policiers et la communauté féministe.

Même des particuliers ont dit que le comité avait amélioré leur relations de travail avec d'autres organismes parce qu'ils connaissent maintenan t une personne de cet organisme avec qui iis se sentent en confiance.

Il y a d'autres réseaux dans la région de St. John 's qui se concentrent sur la coordination des services et ils ont facilité notre tâche en favorisant un climat où la coopération est chose naturelle. Je parle notamment de l'Association provinciale contre la violence familiale, du Comité interministériel sur la violence contre les femmes et du Groupe de travail sur l'agression sexuelle des enfants. Nous travaillons bien ensemble et parfois, nos démarcations deviennent embrouillées et obscures mais cela ne nous inquiète pas.

Une autre chose que nous avons essayé de faire est de promouvoir l'engagement de la communauté. À titre de coordonnatrice du Comité interservices, j'ai fait 45 présentations sur la violence contre les femmes. D'autres membres ont également fait des présentations. En fait, nous avons reçu tellement de demandes que nous craignons que nos personnes-ressources [en particulier les travailleurs des refuges] ne s'épuisent, de sorte que nous cherchons des façons plus efficaces d'utiliser leur temps, peut-être en formant des moniteurs dans d'autres organismes. Un grand nombre des membres de notre comité sont intéressés à travailler à sensibiliser le public mais ne se sentent pas prêts, soit parce qu'ils considèrent ne pas avoir suffisamment de connaissances sur cette question, soit parce qu'ils sont mals à l'aise à l'idée de faire des présentations.

Nous projetons d'organiser un atelier à l'automne pour essayer de mettre sur pied un système d'apprentissage.

Nous avons élaboré un plan d'action que nous avons distribué aux organismes. Le but du plan était de donner une certaine orientation à notre comité mais il a également donné aux organismes un aperçu des besoins et des préoccupations de leurs employés. Nous avons eu des réactions très positives : plusieurs organismes nous ont téléphoné pour nous dire qu'il s'était avéré un exercice valable pour eux et pour nous demander la permission de le distribuer. Il y a également eu un organisme que nous n'avions pas contacté, qui a téléphoné pour nous demander la permission d'utiliser notre plan d'action.

Nous avons rassemblé et partagé de l'information parmi les 104 services qui composent nos comités et nous avons fait parvenir des pochettes d'information à des groupes communautaires à l'extérieur de St. John's.

Peut-être devrais-je parler de certains de nos problèmes persistants. L'un a trait à la frustration occasionnée par la prise de décision collective. Certaines personnes qui font partie de notre comité proviennent de vastes organismes bureaucratiques qui ont une structure hiérarchique rigide. D'autres viennent de petits groupes collectifs. Elles ont des façons de travailler très différentes et, lors des premières réunions, il y a eu beaucoup de conflits quant à la façon de tenir les réunions, d'établir et de réaliser les objectifs, d'obtenir un consensus. À mesure que les membres ont travaillé ensemble, ils ont appris à respecter mutuellement leurs différentes méthodes. Cela ne veut pas dire que nos différences ont disparu mais que nous sommes suffisamment à l'aise ensemble pour nous lancer mutuellement des défis et pour contester nos stéréotypes respectifs.

L'administration et la coordination de 6 sous-comités et d'un comité interservices est un cauchemar. Il y a au moins 7 réunions par mois pour préparer 7 ordres du jour, 7 procès-verbaux à rédiger et à poster, en plus des tâches administratives issues de chaque procès-verbal. Les sous-comités prennent graduellement la responsabilité de leur propre administration, mais il me semble que cela se fait trop lentement. Le renouvellement des membres est une bonne chose qui a son mauvais côté; il signifie que de nouvelles personnes ont l'occasion d'établir des réseaux, mais il signifie également que nous devons passer une partie des réunions à réviser des choses de façon à mettre les nouveaux membres au courant de ce qui se passe.

Les membres du Comité interservices sur la violence contre les femmes jugent que leurs efforts en vue de coordonner les services ont amélioré leur connaissance des ressources et leur ont apporté un réseau de soutien mutuel de personnes partageant leurs intérêts. Ils apprécient l'interaction. Cela a facilité leur travail. Nous espérons que cela a amélioré et continuera d'améliorer la vie des personnes qui ont survécu ou qui sont en train de survivre à la violence.

Nous avons l'intention d'offrir notre modèle aux régions rurales de la province. Notre but ultime n'est pas de construire un meilleur système mais de vivre dans une société exempte de violence. Nos critères de choix des objectifs sont basés sur la mesure dans laquelle ils peuvent nous rapprocher de ce but.

2.9 Allocution de clôture

L'honorable Barbara McDougall, C.P., députée
Ministre chargée de la Condition féminine

Je veux vous remercier tous pour votre participation à cette conférence de trois jours sur la violence familiale. Je crois que le fait que nous ayons réussi à rassembler tant de personnes, qui ont travaillé sans relâche pendant trois journées complètes à un programme excellent, avec les bons et les mauvais côtés, comme vous l'avez souligné, est une réalisation capitale sur cette question. Je sais que votre engagement face à ce problème est profond. Les pensées, les opinions et les expériences que vous avez partagées vont nous être précieuses. Ce partage d'expériences et d'information a été très productif par le passé. J'attache une très grande valeur au processus de consultation et de concertation sur n'importe quelle question à l'ordre du jour, afin de nous aider à trouver des solutions. Et certainement, dans ce domaine, il est essentiel de réduire davantage, dans notre pays, la violence contre les femmes, les enfants et les aînés.

Nous avons atteint un point où, dans bien des milieux, cette sorte d'agression est traitée comme un problème social et un problème de santé dont le coût élevé ne peut être toléré dans une société compatissante. J'utilise le mot coût dans les deux sens. Le coût le plus important, bien sûr, est le coût personnel et émotionnel connu par les personnes directement affectées par ce qui est une véritable tragédie personnelle. Les causes fondamentales de la violence ont des racines profondes et les solutions sont complexes. Je suis cette question avec beaucoup d'intérêt personnel depuis quelques années. Le rapport présenté en 1980 par le Conseil consultatif sur la condition féminine a été, je crois, la première occasion où un grand nombre d'entre nous avons été frappés par ce que nous avons lu et entendu. La corrélation d'un si grand nombre de formes de violence ajoute à la difficulté de créer des solutions et à la frustration des personnes directement touchées et de celles qui travaillent sur le terrain.

Il est de plus en plus évident que, autant il est impossible pour une famille ou un seul organisme de lutter contre le problème de la violence familiale, autant il est impossible pour n'importe quel gouvernement de lutter seul, sans la coopération des autres niveaux de gouvernement et des autres groupes de la société. Je trouve que la nécessité de la participation des entreprises a été bien démontrée.

Le gouvernement fédéral a adopté un rôle important de chef de file, en association avec les provinces, les territoires, le secteur bénévole, les éducateurs, les professionnels, les chercheurs et les autres groupes intéressés à aider à briser le cycle de la violence familiale. Le rôle actif joué par six ministères du gouvernement fédéral est un signe très positif.

Je sais que bon nombre d'entre vous se demandent si nous sommes vraiment engagés. En juin dernier, lorsque les programmes de lutte contre la violence familiale ont été annoncés, il ne s'agissait pas seulement d'une percée pour le Canada, mais aussi d'une importante démarche internationale. Comme vous le savez, à ce jour 350 projets, totalisant 13,5 millions de dollars, ont été subventionnés dans le cadre des initiatives fédérales contre l'agression sexuelle des enfants et la violence familiale. Ces projets touchaient à l'éducation du public, au partage de l'information, à la prévention et au traitement des agresseurs.

On a beaucoup parlé de l'aspect multiculturel et multiracial du Canada. Nous avons essayé de reconnaître cette réalité, parce que les activités établies dans le cadre de ces initiatives sont axées particulièrement sur les besoins spéciaux des femmes indiennes et inuit, des immigrantes et des femmes appartenant à la minorité visible, des femmes handicapées et des femmes des régions rurales et isolées. Ceci dit, nous prenons bonne note de l'existence de ces problèmes très particuliers. Je n'aimerais pas que nous nous arrêtions, après avoir eu, je crois, un bon départ.

Ces groupes reçoivent également une attention spéciale dans le cadre de l'initiative de subvention de Projet Refuge [Project Haven]. Le but du programme est de mettre sur pied, d'ici 1992, 500 refuges d'urgence additionnels pour les victimes de violence familiale. Les deux premiers projets de refuges d'urgence établis dans le cadre de Project Refuge ouvriront leurs portes un peu plus tard ce mois-ci. L'un est situé en Saskatchewan, l'autre au Nouveau-Brunswick. D'autres projets sont sur le point d'être complétés.

Ces initiatives fédérales représentent une réponse significative, je crois, aux divers aspects de la violence familiale. Toutefois, le gouvernement n'est qu'un partenaire et c'est pourquoi vous êtes ici aujourd'hui. Le problème a des répercussions directes sur divers domaines qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral ou qui relèvent conjointement du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux; en outre, les groupes communautaires, les organismes bénévoles et les associations forment depuis longtemps la base de la lutte contre la violence familiale dans notre pays. Pour cette raison, nous avons amorcé une série de discussions avec les provinces et les territoires et avec le secteur privé. Et nous serions heureux d'examiner la structure de ces discussions, en vue de l'élaboration d'une approche nationale à long terme face à la violence familiale.

Depuis notre annonce de juin dernier, nous avons fait du progrès en ce qui concerne ces questions mais bien sûr, il reste beaucoup à faire. Nous n'avons nullement l'intention de nous arrêter ici. Cette conférence a été organisée exactement pour cette raison, pour discuter de ce que nous allons faire ensuite, pour vous demander conseil. Nous ne prenons pas ces choses à la légère.

Au cours des trois jours de la conférence, vous avez discuté et débattu la question de la violence familiale et de ses nombreuses manifestations, à partir de points de vue différents. J'ai entendu dire que les allocutions de certains experts qui ont partagé leurs expériences étaient stimulantes et ont donné lieu à des discussions animées. J'ai été surprise d'apprendre que certaines personnes n'ont pas osé s'avancer et parler, comme vous l'aviez espéré. L'intention était que les voix fortes dans cette pièce participeraient pleinement à cet événement. La qualité des documents de recherches commandés pour ce colloque était bonne, avez-vous dit, et peut-être pouvons-nous trouver de meilleures façons de les utiliser à l'avenir.

Lors des présentations faites aux plénières et des débats à l'intérieur des ateliers, vous avez contribué à améliorer notre compréhension de l'étendue et de la nature de la violence familiale : vous avez discuté des pour et des contre d'une approche générale de la violence familiale, d'une approche qui touche aux éléments communs aux trois formes de la violence familiale, et d'une approche plus concentrée, axée sur les problèmes spécifiques de chaque groupe; des liens entre la violence et les tensions vécues par les familles; des effets de l'éthique du contrôle et de la

domination; des effets des changements dans la structure familiale et des rôles des femmes et des hommes; des collectivités qui nécessitent une attention spéciale, dont certaines que vous avez mentionnées. Je sais que les représentants des familles autochtones et des familles immigrantes ont souligné cette question et j'ai pris bonne note de leurs remarques.

Une plus grande sensibilisation du public a été identifiée comme facteur clé. Le rôle des écoles, des associations de services, des groupes communautaires et des médias est non seulement de favoriser une plus grande sensibilisation du public à la violence familiale, mais aussi d'aider les personnes à y faire face. En fait, je pense que les médias ont un rôle particulièrement important à jouer, pas seulement au point de vue éducatif et journalistique, mais aussi dans leur programmation. J'espère qu'ils seront plus présents dans les discussions à l'avenir. Le besoin d'améliorer la formation de ceux qui assurent les services a également été discuté.

Les suggestions quant à la prévention de la violence familiale et à la protection des personnes vulnérables ont englobé un large éventail d'approches. L'habilitation et l'importance d'inculquer et de renforcer l'estime de soi individuel des femmes et des enfants, je pense que c'est là un rôle que les médias peuvent jouer, de sorte que les femmes et les enfants ne se considèrent pas comme vulnérables, comme des victimes. La responsabilité collective de la prévention de la violence familiale et de la protection des personnes vulnérables, un concept qui englobe les voisinages, les communautés, la société dans son ensemble, a aussi été confirmée.

J'étais avec le ministre de la Justice juste avant de venir ici et je lui ai mentionné que j'allais parler du rôle du système judiciaire. Les discussions ont porté sur les différents modèles d'intervention et de règlement des conflits; sur l'efficacité du signalement obligatoire; sur les mises en accusation, y compris une vaste gamme de sujets, tels que l'efficacité des lois et des statuts, les politiques de mises en accusation par les policiers [je sais qu'il y a un cas particulièrement épineux à ce sujet en Nouvelle-Écosse], les pratiques de sentences et la signification des droits individuels que nous devons continuellement renforcer, surtout pour ceux qui se sentent vulnérables et maltraités.

Grâce à vos discussions, j'ai appris que, bien qu'elles présentent des différences importantes, toutes les formes de violence familiale partagent plusieurs caractéristiques communes : les victimes sont généralement isolées et dépendantes et sont habituellement des femmes ou des filles; il y a un manque de coordination entre les différents services sociaux; et les droits des personnes sont parfois menacés, par exemple le droit à la confidentialité.

Dans tous les cas, vous avez contesté l'acceptation générale de la société, sa célébration même de la violence.

Nous découvrons tous, lorsque nous approfondissons le sujet, qu'il n'y a pas de solutions miracles. Une chose est devenue très claire : le besoin d'approches à long terme face au problème de la violence familiale, de rassembler tous les efforts déployés par les secteurs public et privé, de partager leurs expériences, leurs problèmes, leurs solutions et leurs approches, de les réunir dans une stratégie nationale complète pour lutter contre la violence familiale au Canada.

Mon collègue, Perrin Beatty, vous a invités à ce colloque dans ce but : pour recevoir vos conseils en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale en regard de la violence familiale. Vos recommandations, vos contributions, vos différences et les mesures sur lesquelles nous nous sommes entendus au cours des trois derniers jours seront certainement ajoutés à ceux qui ont résulté des consultations entreprises au cours de l'année dernière auprès des provinces, des territoires et des groupes du secteur privé et à ceux des consultations projetées pour cet automne. Je veux simplement répéter la réponse à la question :

Le gouvernement est-il engagé ? OUI ! Au cours des prochains mois, des options seront élaborées et étudiées, des priorités seront établies, les points de vue de groupes seront pris en considération quant au processus et au contenu, et des stratégies seront élaborées en vue de leur mise en application. L'échéance que le gouvernement s'est fixée pour l'élaboration de cette stratégie nationale est le printemps prochain.

Au niveau fédéral, l'initiative contre l'agression sexuelle des enfants, l'initiative pour les victimes d'actes criminels, le programme de prévention de la violence familiale et les initiatives contre la violence familiale ont tous obtenu une mesure de collaboration importante et même sans précédent entre les ministères fédéraux. Je suis également encouragée par l'augmentation des efforts de coordination aux niveaux provincial, privé et communautaire parce que, jusqu'à récemment, il y avait très peu d'action en ce sens et la coordination était à peu près inexistante. Nous commençons à l'obtenir et c'est vraiment ce qu'il nous faut. Nous tous ici présents et partout au Canada avons du pain sur la planche. J'espère que vous nous aiderez.

Nous devons continuer de trouver des moyens de faire fonctionner nos réseaux, d'argumenter, de discuter, d'être d'accord, de n'être pas d'accord, de trouver des solutions, parce que cela nous importe à tous et que nous devons continuer de vous appuyer vous, les gens qui prenez ces choses à coeur. Nous devons continuer d'aider les familles et les personnes qui sont victimes de violence. Mais, plus important encore, nous devons promouvoir des changements permanents dans les attitudes et les valeurs. Les hommes doivent comprendre qu'il est inacceptable qu'ils battent leurs femmes; les enfants doivent avoir les connaissances et la confiance nécessaires pour refuser certaines formes de toucher inacceptables; et nos aînés doivent recevoir le respect qu'ils méritent.

Alors, et alors seulement, les femmes, les enfants et les aînés pourront-ils être protégés et vivre en paix, alors seulement la communauté au sein de laquelle ils vivent reflètera-t-elle les valeurs fondamentales de paix, d'honneur, de dignité, de droits et de sécurité de l'individu lesquelles nous considérons tous comme fondamental à notre pays.

ÉCHANGES ET RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

3.0 ÉCHANGES ET RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

Méthodologie

La présente section contient un résumé des échanges qui ont eu lieu en atelier. L'animateur(trice) de chaque atelier devait s'inspirer du mandat confié à la conférence pour orienter les discussions. Chaque atelier avait également un(e) secrétaire dont le travail consistait à faire le procès-verbal des échanges en fonction des en-têtes suivants : sujets traités, besoins spéciaux exprimés, citations pouvant être versées au dossier, conclusions et recommandations de l'atelier.

La transcription des notes des vingt ateliers a été faite en fonction de la méthodologie établie pour la conférence. Des renvois ont été clairement identifiés (il y en a environ 2 500) et le document a été divisé selon les en-têtes identifiés ci-dessus. Le résumé des échanges dont fait état le présent document se fonde sur le procès-verbal de chaque atelier et de chaque plénière. Seul l'ordre chronologique des échanges a été modifié pour des fins d'édition. La première ébauche s'étendait sur 250 pages. L'étape suivante consistait à identifier, à regrouper et, dans certains cas rares, à faire la synthèse des sujets traités et des recommandations qui en résultaient (au chapitre de la formation, du rôle des écoles, de la stratégie nationale de prévention). Les idées particulières, qui découlaient d'une idée principale, ou qui présentaient des opinions différentes, sont énumérées à l'intérieur de la section consacrée à chaque sujet. Ainsi, chacune des idées soulevées en atelier a une résonance dans le document final. Il faut cependant noter que les opinions, les recommandations et les commentaires dont font état les divers résumés n'engagent que leurs auteur(e)s et non le gouvernement du Canada.

Dans la plupart des cas, les idées particulières qui ont été émises sont présentées selon leur formulation originale, comme en témoignent les procès-verbaux des discussions en atelier. Dans les cas où la même idée était reprise par un autre groupe, il a fallu tout simplement faire un choix afin d'éviter les répétitions inutiles. Les notes qui s'avéraient pertinentes à plus d'un thème ont été inscrites sous l'en-tête le plus approprié à l'intérieur de l'un des thèmes abordés. Vous trouverez une annotation, pour fins de renvoi croisé, aux endroits où des extraits et des recommandations ont été associés à un autre thème dans un but de continuité. Les extraits du procès-verbal qui s'avèrent illisibles sont identifiés comme tels. Les additions faites au texte, en cours de révision, dans le but d'en améliorer la compréhension, sont placées entre crochets ([ ]). Certaines demandes de groupes désireux de réviser leurs notes d'atelier ont été agréées. Il n'a jamais été question d'accorder la priorité à certaines informations plutôt qu'à d'autres, mais nous avons noté les cas où une recommandation était faite par une majorité de participant(e)s. On a aussi songé à indiquer combien de groupes appuyaient telle ou telle recommandation, mais la pertinence de la démarche n'ayant pas été démontrée, elle fut donc rejetée. Le fait qu'une recommandation n'ait l'appui que d'un groupe ne la rend pas moins importante qu'une autre.

Nos plus sincères excuses pour avoir perdu le compte rendu d'un thème traité par le groupe 20. L'animateur de l'atelier a été assez aimable pour ne pas nous en tenir rigueur.

Les préoccupations et les recommandations concernant des groupes cibles ont été, pour la plupart, isolées des autres sujets au sein de chaque thème compte tenu de l'attention qu'il convenait d'accorder à de tels cas (on entend par groupes cibles, les autochtones, les aîné(e)s, les enfants, les communautés ethnoculturelles, les handicapé(e)s et les personnes vivant en régions éloignées). Notez cependant qu'on traite abondamment de ces groupes cibles dans le texte principal (plénières, thèmes, point de vue des participant(e)s).

L'édition des procès-verbaux des ateliers s'imposait donc, ne serait-ce que dans le but de produire un document qui ait une certaine rigueur dans la résonance qu'il donne à la conférence, en reproduisant fidèlement la démarche qui a été faite, tout en demeurant accessible, au plan de la compréhension des idées émises, par le plus large public possible.

THÈME 1

L'étendue et la nature du problème

3.1 THÈME 1 : L'étendue et la nature du problème

« Nous sommes tous des agresseurs en puissance .»[2]

Avant de pouvoir définir un mode de prévention de la violence familiale, nous devons d'abord connaître l'étendue du problème, le profil de l'agresseur, celui de la victime et nous devons en découvrir les causes, les diverses façons dont elle se manifeste et la connaissance que nous devons en avoir pour permettre de mieux la contrer. Les notes des ateliers sous l'en-tête du thème 1 peuvent très bien servir de fondement à l'élaboration d'un mode de prévention.

Même si les femmes, les enfants et les personnes âgées sont, de fait, les premières victimes de la violence familiale, les notes sur les discussions en ateliers, et les recommandations qui en découlent, permettent de comprendre que la violence est un phénomène systémique et qu'elle est donc répandue dans toute notre société.

La première partie du présent document traite de cet aspect global du problème, identifie les personnes les plus vulnérables et énumère, sous forme de recommandations, les moyens à prendre pour contrer la violence familiale.

La deuxième partie du document traite plus particulièrement des fondements de la violence familiale, des facteurs causatifs inhérents, et de la conjoncture familiale au regard d'un tel problème.

La troisième partie brosse un tableau des préoccupations que suscite un tel problème et fournit des recommandations relatives au domaine de la recherche en matière de violence familiale.

La quatrième partie traite des besoins des groupes cibles et offre des recommandations concernant, notamment, les autochtones, les handicapé(e)s, les personnes âgées, les communautés ethnoculturelles, les personnes vivant en milieu rural ou en région éloignée. Il va sans dire que les femmes et les enfants constituent la principale préoccupation des participant(e)s à la conférence et qu'un tel intérêt est présent dans tous les thèmes traités dans le présent document.

PREMIÈRE PARTIE : L'aspect global du problème

Il a été convenu en atelier que les femmes, les enfants et les personnes âgées sont les principales victimes, et qu'il existe un potentiel de violence en chacun d'entre nous. La violence fait partie intégrante de la société canadienne. Les propos et débats sur la façon d'aborder le problème, et le caractère endémique de la violence familiale, confirment l'à-propos d'une telle problématique.

2. Le brouillon tiré du procès-verbal des discussions en atelier nous a fourni des témoignages probants et très touchants, dont certains servent d'en-tête à des sujets particuliers traités dans ce document.

Notes de discussion

Messages

Nous devons concentrer nos efforts pour mettre fin à la violence dans la famille.

La violence familiale (quelqu'en soit la forme) menace la vie de tous les membres de la famille.

La violence familiale n'est pas un phénomène isolé et personnel.

La violence est inacceptable à tous.

Peu importe notre appartenance culturelle, la violence n'en change pas moins de nom.

Un trop grand nombre de nos programmes traitent le symptôme et non la cause du mal.

Le pouvoir de l'homme est déterminé par une société à son image.

L'étendue du mal est fonction de notre vision du problème.

On a une vision étriquée du problème, en ce sens qu'on pense avoir tout réglé en traitant seulement de la situation des enfants battus.

Nous construisons des établissements au lieu de consacrer de l'argent aux activités des intervenant(e)s professionnel(e)s dans le milieu.

Il faut reconnaître le rôle joué par les mouvements populaires dans le but d'influencer les milieux politiques.

Il faut valoriser le rôle des mouvements populaires.

Les maisons de transition ont été exclues du cercle de consultation.

Les politiques sociales ne reflètent pas la réalité d'aujourd'hui.

Dans l'établissement d'une politique nationale, on ne peut permettre que les directives proviennent du sommet de la pyramide hiérarchique, car les personnes touchées ne peuvent ainsi faire leurs propres choix.

L'état de la confidentialité entre les réseaux d'intervenant(e)s inquiète.

L'information n'est pas assez vulgarisée.

La violence, peut importe la façon dont elle se manifeste, demeure un crime. Il faut sensibiliser les hommes aux conséquences de certains de leurs gestes qu'ils ne perçoivent pas comme violents.

La question de la violence systémique

Devrions-nous limiter la discussion au contexte familial, ou traiter plus largement de la violence faite aux femmes et aux enfants dans la société ?

Y a-t-il systématisation de la violence dans la société ?

Les organismes de financement ont besoin de données statistiques relatives à l'ampleur du problème.

On perd du temps à présenter des données statistiques.

Dans notre société, un homme violent n'est pas considéré comme anti-social parce la violence fait partie de notre système.

L'objectif global ou à long terme pourrait être d'en arriver à modifier la perception que la société a de la violence familiale; nous devons donc mener à cet effet une lutte tous azimuts.

La violence fait partie de notre société, au point de faire « bon chic, bon genre », comme dans la série américaine « Miami Vice ».

La violence influence les rapports humains dans la famille, car elle est le microcosme de la société.

On tolère trop la violence.

On ne peut corriger complètement la propension qu'a l'être humain à être violent à l'endroit de son semblable.

La philosophie féministe favorise l'élimination de la violence au sein de la famille et à promouvoir la valorisation de l'humain.

Le fait de traiter tous les êtres humains de façon égalitaire favorise l'élimination de la violence familiale engendrée par une relation de type dominant/dominé.

Il faut changer les mentalités qui permettent une systématisation de la violence.

C'est comme si nous avions choisi de laisser la violence s'exprimer dans certains secteurs de vie.

L'étiquette « violence familiale » vise-t-elle à masquer cette violence qui atteint toute la société ?

Nous nous sommes éloignés d'un modèle de société généreuse et charitable.
La violence familiale est endémique.

La société a recourt à la violence pour solutionner des problèmes de la vie en collectivité.

Le coeur de la question

Devons-nous envisager le problème essentiellement sous l'angle de la violence faite aux femmes ?

Au plan idéologique, nous ne pouvons porter notre attention seulement sur la famille. Il faut une approche élargie et traiter de la violence faite aux femmes, aux enfants ainsi qu'aux personnes âgées.

Les opinions divergent quant à la relation entre le peu de moyens d'intervention en ce domaine et les résultats obtenus.

Pourquoi mettre toutes les formes d'abus « dans le même panier » ?

Le problème de la violence sexuelle et de la violence physique à l'endroit des femmes et des enfants déborde le cadre de la violence familiale.

Il n'y a pas de « famille incestueuse saine ».

Si vous examinez la violence familiale dans un contexte de société élargie, les solutions diffèrent.

Une seule famille peut influencer l'ensemble de la collectivité.

La notion de violence familiale peut devenir un concept trop vague si on en fait un fourre-tout en y intégrant trop de problèmes, dont celui de la violence sexuelle à l'égard des enfants par exemple.

Il vaut mieux examiner la violence dans un contexte particulier.

Même l'illustration qui figure sur la documentation remise aux participant(e)s représente une famille très « traditionnelle ».

Que penser des femmes coupables de violence ?

Dans une société qui tolère la violence, comment se fait-il que tous les hommes ne sont pas violents ?

Le patron crie, le mari frappe, l'épouse bat les enfants, ces derniers donnent un coup de pied au chien... Voilà un modèle de chaîne de commandement.

On généralise trop en attribuant à tout un groupe des attitudes qui ne sont le lot que de certaines personnes.

Il y a de 4 à 5 % de femmes qui font usage de violence et reste à savoir s'il ne s'agit pas plutôt d'un réflexe de légitime défense.

On ne sait pas dans quelle mesure la violence peut être répandue, car on n'a pas demandé les « bonnes » questions.

Il y a un problème de définition, ou la violence est trop étendue ou la définition est trop restrictive pour que les organismes consultés puissent répondre au questionnaire.

On se demande s'il y a une augmentation de la violence ? Disons qu'il est bien possible qu'on rapporte tout simplement plus de cas qu'auparavant.

Le problème des personnes âgées victimes de violence est semblable à celui des femmes brutalisées.

Il y a ces enfants qu'on laisse sans nourriture, sans vêtements, sans soins, sans attention, sans amour.

Il arrive souvent que des enfants victimes d'abus ne puissent se faire entendre.

La violence chez les filles semble s'accroître.

L'avenir nous apprendra peut-être qu'il existe un quatrième type de violence, soit celle faite aux hommes.

Personne n'a dit que la femme est victime à 100 % et que l'homme en cause est à 100 % violent.

L'image de la femme coupable de cruauté mentale est un mythe.

L'homme est violent.

Les femmes sont aussi capables de cruauté mentale que les hommes.

Le problème à résoudre concerne l'agresseur et non la victime.

La violence à l'endroit de l'épouse a souvent commencé avant l'étape de vie commune.

Les femmes sont plus vulnérables lorsqu'elles quittent le foyer, car elles n'ont habituellement pas les ressources nécessaires.

Que faire pour mettre fin à la violence faite aux enfants ?

L'information relative à la nature endémique de la violence dans certaines familles a été mal utilisée.

Cette conférence ne devrait-elle pas porter surtout sur la violence faite aux femmes ?

Qui est vulnérable ?

Certains ateliers ont entamé des discussions sur le sujet de la vulnérabilité qui entre dans le cadre du thème 3, mais qu'on présente ici pour fins de continuité, en traitant de la pertinence du mot « vulnérable ». Plusieurs participant(e)s trouvaient que ce mot a quelque chose de condescendant,

en ce sens qu'il implique un état de faiblesse et détourne l'attention de l'agresseur. Le fait est que tout être est vulnérable à un moment donné de sa vie, pour des raisons d'âge, de dépendance sur son conjoint, d'un état physique ou mental, d'un état d'isolement géographique et pour diverses autres raisons. Il ressort donc de tout ceci que certain(e)s sont plus exposé(e)s à la violence que d'autres.

Les enfants

On ne peut regrouper les enfants à cause des divers niveaux d'évolution; les jeunes enfants victimes d'abus sont plus marqués par les réactions que suscite leur état; les enfants plus âgés peuvent être extrêmement perturbés par un geste d'attouchement sexuel. Ils sont souvent encore plus perturbés par les réactions des autres.

Les enfants des agresseurs sont vulnérables; devant les tribunaux, souvent la mère est délaissée; on ne croit pas l'enfant; les jeunes enfants qui dénoncent désirent la fin des abus (preuve présentée sur ruban télévisé); la tâche du(de la) travailleur(euse) social(e) consiste à protéger l'enfant; le tribunal peut désigner un(e) avocat(e) pour l'enfant; l'enfant est toujours la victime – les tuteurs ou les parents ne savent pas comment le régime fonctionne.

On s'inquiète des enfants qui voient dans le recours à la violence physique une chose normale (75 % de ceux qui battent les femmes ont eu cette expérience).

Ceux qui survivent à la violence et les victimes d'abus sont vulnérables.

Les femmes

Il y a vraiment lieu de se préoccuper des femmes qui font l'apprentissage de ces types d'exercice du pouvoir, car, par exemple, une étude faite auprès de 1 800 femmes battues a démontré que 70 % d'entre elles avaient été victimes d'abus sexuel dans leur enfance. Il s'agit là d'une corrélation élevée mais non pas d'une cause. Ces expériences ont suscité chez les victimes des mécanismes d'adaptation comme la disassociation, l'absence d'affirmation de la personnalité, et des difficultés dans l'établissement des relations.

Ampleur de la violence faite aux femmes : les hommes violent et se prêtent à des voies de fait à l'intérieur de leur propre clan. Ils s'en prennent aux personnes qui ont moins de pouvoir.

« La violence humaine n'est pas limitée à un sexe. » Les femmes sont majoritairement les victimes.

Les femmes sont les victimes, mais peuvent être autant violentes. Un(e) participant(e) n'accepte pas que cela soit omis.

Nous convenons que les femmes sont majoritairement les victimes et que les hommes sont majoritairement les agresseurs.

Les femmes et les enfants étaient sur la liste d'incapables jusqu'en 1964. La violence familiale c'est : les hommes qui violentent leur femme.

Le groupe examine en profondeur si les femmes constituent ou non la majorité des victimes.

Même s'il y a un bon nombre de cas de femmes qui violentent, la majorité des victimes sont des femmes et des femmes âgées.

Violence familiale égale 90 % des hommes envers des femmes – les hommes plus souvent responsables de violence; domination homme/femme et adulte/enfant.

« Nous parlons de la violence faite aux femmes du berceau au tombeau. »

Nous sommes tous vulnérables à des moments différents de nos vies, selon les personnes qui exercent des tensions, les situations, etc. Il reste cependant que ce sont surtout les femmes qui sont vulnérables. Les membres des groupes socio-économiques inférieurs s'identifient souvent dans leurs demandes. Les membres des groupes socio-économiques supérieurs semblent plus réticents. Les hommes et les femmes sont tous les deux exposés aux voies de fait, mais tel n'est pas le cas dans la famille.

Nous devons revendiquer au nom des personnes désavantagées – les femmes indépendamment de la classe à laquelle elles appartiennent, sont relativement désavantagées, c'est simplement une question de degré.

Les personnes âgées

Il faut rendre les personnes âgées conscientes de leurs droits – faire ressortir que les personnes âgées sont en mesure de prendre des décisions, mais leur donner également des moyens d'affronter la vie et le stress.

Les personnes âgées de santé fragile sont particulièrement vulnérables.

Les handicapé(e)s

Les handicapé(e)s sont particulièrement vulnérables – ce sont également des situations qui exigent beaucoup des personnes qui prodiguent les soins.

Les personnes isolées

Les populations isolées au plan géographique sont vulnérables.

Les personnes qui prodiguent les soins

Les personnes qui prodiguent les soins sont-elles des travailleurs(euses) sociaux(ales) battu(e)s ? Leurs propres attitudes les empêchent-elles d'avoir accès aux services dont elles auraient besoin pour elles-mêmes ?

Les personnes qui prodiguent les soins aux plus vulnérables sont souvent démunies elles-mêmes et ont besoin de soins.

La population vulnérable peut attirer des personnes qui veulent soigner et qui sont elles-mêmes « malades » (aussi bien intentionnées soient-elles) – il faut procéder à un filtrage plus poussé; il faut également examiner les postes des préposé(e)s aux soins dans le secteur de la violence familiale; quelle valeur leur accordons-nous ? Si le personnel est mal rémunéré, mal formé, sans supervision, ne reçoit pas d'appui, etc.

Les groupes socio-économiques

La classe moyenne est particulièrement vulnérable étant donné que les personnes qui en font partie ne sont pas admissibles aux programmes de bien-être et ne peuvent se payer l'aide dont elles ont besoin.

Tous les groupes socio-économiques sont également vulnérables car ceux qui en font partie ne sont pas admissibles aux programmes de bien-être et ne peuvent se payer de l'aide.

Tous les groupes socio-économiques sont également vulnérables à la violence familiale.

Selon la problématique, il faut examiner les problèmes socio-économiques – les personnes doublement désavantagées sont de plus en plus exposées aux abus – « tout ce qui vous arrive est pire si vous êtes pauvre ».

Les autochtones

Les femmes autochtones sont vulnérables.

Les enfants autochtones qui se trouvent dans des institutions sont vulnérables.

Les enfants de la rue

Il faut adopter une approche holistique dans le cas des enfants de la rue; ils ne peuvent solutionner leurs problèmes quand ils sont sans éducation, sans emploi, sans avenir; il faut confier des pouvoirs aux gens pour leur permettre de chercher de nouvelles stratégies.

Les détenu(e)s dans les prisons

Brutalisé(e)s par les gardien(ne)s – ils(elles) sortent de prison plus violent(e)s encore; il faut surveiller davantage les abus de pouvoir par le personnel dans les établissements.

Recommandations

Il faut :

- que le gouvernement soit plus distant;
- davantage de collaboration entre les secteurs et plus de partage;
- examiner les questions de portée générale mais sans négliger les questions spécifiques;
- une politique qui n'établisse pas de ghetto pour les différents groupes d'âge;
- que tous les aspects s'imbriquent les uns dans les autres afin que les éléments de connaissances ne soient pas mal utilisés; la vie privée de la famille doit changer de façon à rompre le secret;
- adopter une approche multidisciplinaire afin de cesser de travailler isolément;
- du leadership pour poursuivre les efforts;
- examiner le passé afin de voir ce qui s'est produit et se rappeler de quelle façon on a amené les gens à collaborer sur ces questions dans le passé;
- que le gouvernement cesse de fragmenter la réponse : le gouvernement crée la fragmentation par la spécialisation et le financement, ce qui nous force à lutter pour obtenir des fonds, et donne l'impression que nous sommes en concurrence entre nous.

Ne pas :

- se laisser séduire par le recours aux stéréotypes, aux étiquettes ou à l'étroitesse de vue;
- mêler la violence au foyer à celle de l'institution;
- reporter la prise des décisions et l'intervention, nous devons chercher à obtenir un consensus et à agir le plus tôt possible. L'action immédiate est préférable à dix autres années de conférences.

Regarder :

- la violence qui est faite par omission;
- si nous solutionnons le problème de la violence faite aux femmes, nous solutionnons le problème de la violence faite aux autres (groupes minoritaires et autres);
- comme professionnel(le)s, nous sommes parfois sources de problème; il faut apprendre à travailler ensemble – intervenant(e)s plus para-professionnel(le)s; la consultation avec le mouvement de transition est essentielle – les femmes qui appartiennent au mouvement de transition sont des professionnelles et il faut le reconnaître.

DEUXIÈME PARTIE : Les causes de la violence familiale

« L'abus du pouvoir et du contrôle est la source profonde de toute la violence. »

Les débats et les recommandations visant les causes de la violence familiale ont porté principalement sur celles qui sont profondes, sur le rôle de la socialisation, sur les facteurs associés, sur les familles dans le contexte de la violence, et sur les définitions. Dans une proportion fortement majoritaire, les participant(e)s à la conférence ont exprimé l'avis que la cause prédominante était la répartition inégale du pouvoir et du contrôle dans notre société patriarcale, qui place les femmes, les enfants et les personnes âgées dans des positions de dépendance et d'impuissance.

Notes de discussion

Le pouvoir et le contrôle : causes profondes

Si nous nous sentons à l'aise avec le pouvoir que nous détenons, nous n'avons pas besoin de limiter le pouvoir d'un autre.

La pauvreté : moyen de contrôler.

Certains individus sont impuissants à l'intérieur de la société.

Les valeurs socio-culturelles des relations de pouvoir à l'intérieur de la famille sont un autre moyen de contrôle.

La violence faite aux aîné(e)s, à l'épouse et aux enfants a un dénominateur commun en ce sens que les groupes du genre occupent une position de la société où il y a abus de pouvoir et de confiance.

La violence familiale se produit à cause de la différence qui existe entre le pouvoir des hommes et celui des femmes. Y a-t-il augmentation de la violence familiale, ou a-t-elle toujours été présente ? Cela n'est plus un comportement légitime, et nous avons beaucoup de choses à faire pour modifier cette attitude.

Il y a risque d'abus dans les cas de déséquilibre du pouvoir.

Les attitudes et les structures sociales jouent un rôle important – thèmes du pouvoir et du contrôle.

Elle est propre au genre, et tire son origine de notre société patriarcale.

Les problèmes de pouvoir et de contrôle au sein de la société et de la famille tirent leurs origines des valeurs fondamentales d'une société patriarcale.

Nous pouvons songer aux causes liées à la parole; l'usage de la parole est fort, mais le pouvoir, le contrôle, etc. sont des indices ou des précurseurs de la violence.

On doit réaliser que la problématique est la distribution du pouvoir à l'intérieur de la famille. (Ce concept ne fait pas l'unanimité.)

La notion de première place et d'autorité est peut-être attribuable aux enseignements religieux, à la politique et à l'économie.

Les institutions religieuses se sont inspirées de la structure patriarcale et hiérarchique.

Le fait de limiter la discussion à la violence au sein des familles élimine certaines des causes attribuables au contexte des valeurs de la société dans laquelle existe la famille.

Expression d'une certaine inquiétude face à la possibilité que la cause profonde n'envisage pas la violence faite aux enfants : les enfants sont peut-être plus vulnérables.

« Nous vivons dans une société violente créée par les hommes. L'objet consiste à maintenir les femmes et les enfants dans la catégorie des citoyens de seconde classe, et la société atteint cet objectif grâce à ses structures économiques, sociales et politiques. »

« Ce sont les hommes qui cherchent à contrôler le comportement des femmes. »

Le déséquilibre du pouvoir est causé par les féministes. Il est important de noter de quelle façon cette dynamique fonctionne dans les contextes de violence.

Facteurs reliés à la violence conjugale : l'oppression des femmes, des enfants et des personnes âgées qui sont surtout des femmes. En ce sens, on peut affirmer que la violence familiale est surtout perpétuée par les hommes et que les femmes sont en général les victimes. Les problèmes causés par le stress et les facteurs socio-économiques ont été soulignés. Le groupe pose les questions à savoir quelle est la cause de la violence et de quelle façon les multiples facteurs peuvent être interreliés.

Retour sur les notions de pouvoir : les hommes violents ont beaucoup de privilèges; ces notions ont été enseignées aux hommes depuis longtemps.

Nécessité d'une politique efficace portant sur le congé de maternité.

Les femmes violentent les enfants, et les garçons sont violentés – il existe des liens avec le patriarcat et la hiérarchie (organisation du pouvoir); augmentation du nombre de femmes qui battent d'autres femmes; dans les services d'urgence, on voit ça dans les hôpitaux; la chose serait-elle maintenant acceptée par la société ?

Relations de pouvoir (abus du pouvoir et du contrôle sur les individus).

Éléments de colère, de contrôle et de crainte qui se traduisent en violence; violence familiale passive/active; répartition inégale du pouvoir et de la richesse.

La violence est systémique – c'est une question d'attitude – elle fait partie de la société, par exemple dans les médias.

Question de pouvoir et de contrôle – question de genre – les hommes ne peuvent contrôler les femmes.

Le patriarcat est la cause profonde de la violence familiale; il se définit en tant qu'organisation hiérarchique (c'est-à-dire bureaucratique) du pouvoir, contrairement à l'organisation féministe du pouvoir qui est sous une forme organisationnelle collective horizontale, fondée sur la collaboration et le consensus. L'organisation patriarcale et hiérarchique du pouvoir dépend des gens au sommet qui exercent le pouvoir sur les autres à la base, mais l'organisation féministe du pouvoir prend une forme collective, qui veille avant tout à ce que chaque membre du groupe actualise son propre pouvoir, ou son autonomie, plutôt que le pouvoir exercé sur quelqu'un d'autre. L'organisation patriarcale et hiérarchique se fonde avant tout sur l'efficience, la concurrence et la production. Au centre de l'organisation féministe collective on note la qualité de l'interaction, du partage du pouvoir ainsi que du processus d'exercice de ce dernier. Le fait d'examiner les formes patriarcales et organisationnelles de cette façon permet d'appliquer l'analyse à une gamme élargie de problèmes sociaux et familiaux, dont la violence, et d'y intégrer les femmes à titre de délinquantes et les garçons à titre de victimes. Une telle analyse de l'organisation ainsi que de l'exercice du pouvoir, dans notre société et à l'intérieur de nos familles, fournit beaucoup d'éléments d'explication pour notre analyse de la violence familiale; elle nous indique également l'orientation de certaines formules de changement, ce qui vaut tant pour le changement social à long terme que pour les stratégies de prévention à court et à moyen termes (par exemple, éducation, programmes de prévention, images dans les médias, etc.).

Peut-être n'est-ce pas la façon d'obtenir le pouvoir mais celle de son utilisation qui est remise en question.

Prévention – dans le résumé, on met tout sur le même pied – poutres – causes premières, stress et sexisme pas sur le même pied; parler du sexisme – pour les femmes; la violence est le symptôme le plus visible, exemple : se promener seule le soir.

Résolution : la source profonde de la violence familiale est la société patriarcale et le sexisme qui caractérisent souvent les rapports entre les hommes et les femmes. Les autres facteurs viennent aggraver la situation (socio-économiques, stress, racisme, âgéisme); discussion : ordre inverse – sexisme et patriarcat; préfère parler de société; valeurs : argent et pouvoir au détriment des valeurs de coopération, égalité; patriarcat et sexisme; propose de clôturer la discussion et de voter sur la proposition; nous n'avons pas encore déterminé les stratégies fondamentales.

Nous traitons du pouvoir, le système de croyances est fondé sur l'inégalité, ce qui sert les fins de la société dominée par les hommes.

Le fait de se pencher surtout sur le sexisme est une bonne façon de s'organiser, mais nous sommes marqués par notre culture – la culture occidentale blanche n'a pas le monopole du patriarcat.

Je n'admets pas que ce soit le patriarcat, le sexisme. Il existe beaucoup de formes historiques de patriarcat.

Source profonde – société patriarcale; le sexisme qui caractérise en général le rapport entre hommes et femmes pour inclure la prévention.

Société – déséquilibre, « société est trop patriarcale ».

Socialisation

Intérêt dans la justice « restaurative » plutôt que « punitive ».

Le régime des lois a pour objet de pénaliser les agresseurs, mais peut-être les peines reflètent-elles les désirs de la société; la société très punitive augmente la population carcérale.

Mur du silence, réaction publique face aux réclames qui présentent, par exemple, des membres masculins de la famille en colère, et même la réponse peut être violente. C'est institutionnalisé.

On tolère la violence et on la sanctionne – même si la famille est paisible; il se produit une invasion constante de violence dans les foyers.

Tant de choses se sont produites rapidement; les vieilles traditions sont tombées trop vite; nous menons un combat public d'approbation de la violence et parfois l'auto-divulgation se traduit par l'isolement de la communauté.

La violence familiale implique des relations, de même que la façon dont les gens réagissent les uns envers les autres (attitudes).

Une distinction entre la violence faite aux adultes et la violence faite aux enfants réside dans le fait que même si nous avons des lois précises de protection de l'enfance pour protéger les enfants, la société croit que les « adultes » sont capables de prendre des décisions concernant les mesures possibles. Voilà pourquoi les lois applicables aux adultes ne comportent pas de peines rigoureuses; les enfants sont une ressource et les personnes âgées sont un fardeau.

La violence familiale peut commencer en bas âge (bébé de quelques mois) et se poursuivre jusqu'à ce que la personne soit âgée et infirme; il s'agit d'une question dominante dans la société, et un grand nombre des facteurs qui y contribuent transcendent tous les âges.

Tolérance de la violence – pouvoir au service de l'estime de soi.

Droits acquis à la violence.

Différente des autres crimes - elle a des effets sur les membres de la famille; le recours à la violence en tant que mécanisme de solution des problèmes est courant dans la société; acceptation de la violence et encouragement de ce côté (télévision, films, sports).

Préoccupation concernant la dysfonction systémique.

Problème criminel et social qui, dans certains cas, pourrait engendrer des conséquences face à la santé psycho-émotive, santé mentale.

La violence familiale a-t-elle évolué avec le temps ? Probablement autant que la société.

Personne ne voit qu'il existe un problème menant au refus.

Attitudes très différentes – garçons très compétitifs qui héritent une agressivité en partie culturelle et en partie génétique.

Attitudes dans les écoles.

Filles très jeunes [au] comportement séducteur, ce n'est pas génétique – socialisation – à l'école on parle de « racisme » mais pas de « sexisme », influence de la télévision (vidéo-jeux), du groupe; comportement social différent, dès l'âge de 2 ans; changer ceci : laisser plus de place aux hommes au niveau préscolaire et primaire (présence de l'homme offre aux garçons [un] exemple de comportement moins rigide (modèles masculins).

La difficulté à l'égard de la recherche selon laquelle la violence est cyclique réside dans le fait que la pression est exercée par les pairs sur les hommes afin qu'ils soient violents, qu'ils établissent leur masculinité et qu'ils prennent le contrôle.

On élève les hommes en prenant comme modèle de rôle le héros à la Rambo, puis quand ils vieillissent et violentent leurs femmes, ils sont dysfonctionnels.

Répression concernant la sexualité, le fait d'en parler, si vous ne trouvez pas le conjoint parfait c'est vous en tant que femme qui en êtes responsable.

Il faut examiner le rôle et la condition de la femme ainsi que des enfants dans la société.

Attitudes à l'égard de la sexualité et de la violence – quand un mariage est en danger, c'est alors que la violence familiale entre dans le foyer.

Les éléments précurseurs de la violence sont les attitudes.

On enseigne beaucoup de violence.

Le mariage est une institution qui perpétue la violence et incorpore des formes de violence; les rôles sont appris par les gens, les rôles ont été déterminés pour nous.

Ce qui se produit dans la collectivité a des répercussions sur la famille.

Bureaucratisation/récupération – gouvernement récupère expertise des groupes communautaires.

Difficultés du côté des « bons » et des « mauvais », par exemple bandes dessinées, Viêt-nam, c'est normal de descendre les mauvais, hockey, Rambo.

Les facteurs associés

Abus de substances chimiques

Moments où s'exercent des pressions (surveillez ces moments et tentez de prévenir le problème); les policiers notent que les alcooliques et les toxicomanes invoquent cela comme excuse; les tensions s'accroissent jusqu'à Noël, et la violence familiale peut augmenter de 50 %; l'exiguïté des lieux présente également un risque élevé; la pleine lune est un phénomène qui y contribue; toutes ces choses se produisent et accroissent la violence familiale.

Les variables externes (alcoolisme, comportement acquis par apprentissage) sont juxtaposées.

Les cas de violence familiale réunissent tous les abus ensemble, comme le font l'alcoolisme et la toxicomanie.

L'alcool, les drogues, etc. peuvent être une excuse, mais il faut reconnaître qu'il s'agit là de maladies en elles-mêmes.

Lien entre l'alcoolisme et les femmes battues; la statistique de l'Alberta indique que dans un incident violent sur deux l'alcool joue un certain rôle.

Nous ne connaissons pas l'existence d'un programme de lutte à l'alcoolisme et à la toxicomanie qui aborderait la question des femmes battues; il devrait y en avoir à cause du lien entre la dépendance de substances chimiques et la violence; cela permettrait de transmettre le message sur la place publique.

La dépendance regroupe toute une gamme de maladies qui influent sur l'ensemble des aspects de la vie des gens.

Les psychopathes, les alcooliques, les toxicomanes croient détenir le pouvoir d'exercer la violence familiale; ils courent un risque élevé ou bien d'être violentés ou d'exercer eux-mêmes la violence; la violence psychologique est plus difficile à contrôler.

« Chez les agresseurs sexuels il y a toute la gamme, depuis la répétition du comportement violent jusqu'à l'autre extrémité, où l'enfant est tué – l'opinion qu'on se fait de ce genre de personnes offre des possibilités de changement » (hormones, castration); chez les personnes hautement perturbées, le déclenchement peut être très facile; 80 % des toxicomanes sont coupables de violence familiale; les médias de télévision pornographique – on devrait aborder le problème plus rapidement.

Pornographie

La pornographie, la pauvreté, etc. ne sont pas là [parmi les éléments précurseurs de violence familiale], pas plus d'ailleurs que l'Église, et la concurrence avec la complicité de l'État.

La pauvreté

Cause – violence familiale – prend racine dans le système patriarcal; autres causes stress; facteurs socio-économiques sont des facteurs qui peuvent aggraver.

Des questions ont été posées quant au lien entre la pauvreté et d'autres caractéristiques couramment associées à la violence familiale.

« Les liens entre la pauvreté et la violence sont considérables. » Les femmes qui se trouvent dans une situation de pauvreté n'ont pour ainsi dire aucune chance de sortir du cycle à cause des coupures dans les programmes gouvernementaux. Tous conviennent que le lien existe. Cela comprend la complicité de l'État.

S'étend aux personnes qui occupent des positions d'autorité, par exemple les prêtres, les enseignant(e)s, les travailleurs(euses) sociaux(ales).

Conditions associées favorisant la violence : distribution du pouvoir à l'intérieur de la famille, de la société. La pornographie par exemple est un facteur qui renforce le stéréotype, qui contribue à la violence aux enfants.

La compétitivité

Nous ne nous respectons pas les uns les autres, et nous devons gravir les échelons indépendamment du moyen utilisé.

Politique sociale : « décrocher un emploi » est primordial; les enfants qui vont à l'école secondaire ont tous des emplois, le travail scolaire en souffre; tout est centré sur le matérialisme, la vie rapide, la compétitivité.

Nous sommes jugés d'après les produits que nous utilisons, par exemple la réclame publicitaire, la pâte dentifrice.

Comportement appris (la violence signifie le succès).

Les individus

Climat d'intolérance – définition de la famille, des pauvres, des homosexuel(le)s, des autochtones.

Conflit entre les générations – prédisposition aux conflits.

La colère, l'alcool, le stress peuvent occasionner des problèmes au foyer, mais le sujet n'affiche pas les mêmes traits au travail ou à d'autres endroits; pourrait bien ne pas en être la cause du tout.

Les gens ne seraient pas violents si la prédisposition n'existait pas déjà; la colère est concentrée sur la famille.

L'individu – comportement appris, tolérance de la violence dans les médias, stéréotypes sexuels, peu de respect pour la vie humaine.

Les femmes occasionnent-elles la violence ? Selon l'opinion généralement reçue, l'homme interprète les remontrances de la femme comme le moyen pour elle de communiquer son problème. Si par ailleurs l'homme demande la communication, c'est qu'il existe évidemment un problème. L'individu a la responsabilité de son propre comportement marqué par les voies de fait et la violence. Les responsables de la violence doivent obtenir de l'aide avant qu'on passe à la thérapie familiale ou maritale.

La violence est-elle un comportement appris ? Il est donc possible de le changer.

Modification des attentes pour ce qui est du rôle sexuel

À notre époque de changement et d'évolution, il est très difficile de s'adapter aux changements – il existe des forces qui nous attirent vers des directions différentes, nous ne comprenons pas les attentes et il est donc difficile de réagir en conséquence.

Pulsion agressive de l'être humain; frustration déversée en milieu familial.

Les femmes peuvent maintenant s'affirmer au plan économique, mais elles n'estiment pas encore détenir de pouvoir au foyer; l'ambiguïté des rôles femme/homme en émergence ajoute à la confusion concernant le « comportement familial »; en dépit de cette confusion, la violence existe toujours à l'intérieur du système indépendamment de la structure de la société.

Autres

Quand vous « vous sentez bien dans votre peau, il est beaucoup plus difficile pour les autres de vous violenter ». La psychiatrie et les services sociaux peuvent compliquer le problème, mais certains progrès ont été réalisés du côté de la dépendance.

La violence est circulaire dans la famille, dans le couple.

Généralement, c'est la dépendance émotive qui maintient une relation (par exemple le manque d'estime de soi et les faiblesses internes de l'individu).

Corrélation entre vulnérabilité et violence.

Corrélation de la violence avec d'autres problèmes sociaux.

Souvent la violence sexuelle et physique des enfants va avec la violence faite à l'épouse.

Les mères de famille commencent à être soupçonnées d'abuser sexuellement de leurs enfants à l'intérieur de gestes acceptés socialement (comme changer des couches). Les mères sont souvent

seules et on les soupçonne d'avoir des relations quasi amoureuses avec leurs enfants. C'est très violent à l'égard des femmes !

La victime de voies de fait et l'agresseur ont une relation émotive hautement tendue.

Les mêmes personnes sont des victimes à des stades différents de leur vie.

Le problème pourrait se situer entre les générations.

L'encombrement des lieux et l'isolement contribuent tous deux à la violence familiale; l'apport des médias est fortement accru, ce qui contribue à la surcharge au plan sensoriel; les médias sont dominés par les mâles dans l'ensemble; rôle des médias – reflète ce que la société accepte, reflète ce à quoi s'attend la société, mais ne reflète pas la réalité.

Fondamentalisme régressif de la part des représentants élus.

La cause est perçue comme la victimisation; une cause en est la façon dont nous voyons les femmes dans les situations violentes.

Beaucoup de niveaux différents dans les causes : souvent les responsables de la violence l'appliquent à eux-mêmes puis portent des gestes violents contre les femmes par la suite.

La perpétuation de la violence familiale est parfois due au fait que les gens sont obligés de payer des « amendes » mais sans mesure « punitive » sévère.

Les familles

La famille a survécu durant longtemps parce qu'elle n'était pas remise en question. De nos jours, à cause d'un réalignement des relations de pouvoir, les gens ne savent pas comment établir de relations les uns avec les autres. Les hommes doivent maintenant céder une partie du pouvoir, et les règles changent. Il n'existe plus ni contrôle ni équilibre, et l'unité familiale a perdu son cadre de « génération » ou de « famille ».

Les débats et les recommandations touchant le sujet des familles ont porté principalement sur la nécessité de redéfinir la réalité des structures familiales, de façon à refléter l'expérience des victimes et le contexte de la violence. La famille ne peut plus être perçue forcément comme un refuge constitué d'individus pleins d'attention les uns envers les autres. Nous ne devons pas non plus imposer des structures « nucléaires » artificielles. Les familles sont ce qu'elles sont, et les politiques, les approches ainsi que les programmes devraient refléter le continuum autodéfini des réalités, afin d'en arriver, comme but ultime, à permettre *aux individus* de vivre à l'abri de la violence. Les définitions de la famille ainsi que des formes de violence devraient refléter les expériences des victimes, et ne pas négliger le fait que même si « nous sommes tous des agresseurs potentiels », certains groupes sont des cibles privilégiées pour la violence.

Notes de discussion

Quelle est la différence entre les familles violentes et non violentes ? Les familles violentes sont caractérisées par la faiblesse au plan de la verbalisation, et ses membres n'ont pas d'aptitudes à la communication – elles ne sont pas confortables dans la voie de la communication.

« On ne devrait jamais appuyer la famille au détriment de l'individu. »

Il faut identifier les vrais besoins des personnes. Les parents acceptent difficilement l'ingérence de l'État dans les affaires de famille.

De façon traditionnelle, la voie du moindre risque est celle de la famille; le choix de la victime est fait consciemment.

Si la famille se désintègre, les deux conjoints connaissent un « échec ». Cherchons-nous à sauver une relation établie sur « l'échec de la personnalisation » ?

Désirons-nous définir la famille ? Cela n'est pas réaliste compte tenu des efforts du ministère fédéral en vue de préciser la définition, ou des ateliers régionaux du Québec sur ce sujet (principalement liés aux relations enfant/adulte); ce qu'il importe c'est de reconnaître qu'il existe différents modèles ou types de famille (adultes seulement, relations de conjoints de fait, familles monoparentales, homosexuel(le)s, etc.) C'est comment on peut s'adapter à ces différents modèles pour venir en aide aux victimes autant qu'aux agresseurs. Il ne s'agit pas de retourner à la famille traditionnelle (e.g. discours sur l'avortement); fondamentalement les attitudes n'ont pas changé : contexte mari – femme – enfant ne fonctionne plus dans bien des cas quand la femme travaille.

La violence perçue comme question de pouvoir tend à disparaître si nous conservons le type de la famille dysfonctionnelle; traitons-nous seulement de la violence, ou de la violence faite aux individus ?

Terme familial trop restreint (e.g. employés d'hôpitaux où il n'y a pas de lien de famille); il s'agit souvent d'un lien de connaissance plutôt qu'un lien de famille.

La réalité c'est que la famille change; un grand nombre de définitions sont trop restrictives – on cherche à définir quel est le groupe qui constitue une famille.

La définition de la famille n'a pas été élaborée. En conséquence, il y a eu évolution dans la dynamique avec le temps.

Divergence quant à ce que nous entendons par « famille » dans la violence à l'intérieur de la famille.

Il y a des changements dans la famille; augmentation de la prise de sensibilisation à l'existence de la violence et d'éléments de stress plus nombreux dans la société.

Ce n'est pas la famille mais son organisation qui est mauvaise; il existe des points forts à l'intérieur de la famille qui peuvent nous permettre d'apprendre beaucoup de choses.

On s'entend sur la question – l'expression « famille dysfonctionnelle » n'est pas appropriée - nous ne savons pas quelle est la norme, nous ne savons pas ce qui constitue une famille - il est difficile d'en arriver à une définition qui soit acceptable pour tous; la famille est un regroupement de personnes à des fins de réconfort et de soutien; on s'inquiète de l'étiquetage, qu'on puisse blâmer la famille non conforme aux stéréotypes.

Définition de la famille : la plupart des participant(e)s acceptent la suivante : « réunion ou communauté d'individus reliés entre eux par la confiance, la bonté ou l'affection ». Nous devrions éviter les hypothèses concernant la famille qui se réfèrent au stéréotype populaire des années 50.

Définition de la violence familiale

« Violence à l'intérieur de la famille » est préférée à « violence familiale ».

« Violence à l'égard des femmes et des enfants » est proposée en remplacement de « violence familiale », même si certain(e)s participant(e)s estiment que la question est l'anti-violence au sein de la société en général.

La définition de « violence à l'égard de l'épouse » n'est appliquée trop souvent qu'aux « épouses » et favorise la rigidité du cadre d'application.

La définition de la violence familiale est tellement étendue qu'elle couvre trop de choses.

Problème de définition : « la violence familiale » fait surgir le problème intra-familial et la situation extra-familiale, ce qui conduit à la confusion; les enseignant(e)s et ceux(celles) qui donnent des soins ont un problème du côté de la réponse; la violence de la part de ces deux groupes diffère tout particulièrement en ce qui concerne la protection des enfants.

Toute définition de la violence doit refléter l'expérience des victimes. Cela est particulièrement approprié quand vient le temps de croire l'enfant. Si nous agissons autrement, nous continuons à victimiser davantage, et même doublement, cette victime, en portant un jugement sur son comportement, comme le fait de croire, par exemple, qu'il s'agit d'une manifestation d'hystérie attribuable à une première confrontation par la police.

« La violence familiale » a une connotation neutre pour ce qui concerne le genre, et cache le fait que les femmes constituent la majorité des victimes.

« La violence familiale » retenue comme nom de la présente conférence nationale nuit à la concentration des efforts en faisant porter les réflexions sur la famille traditionnelle.

Le recours à l'expression violence familiale peut être utile à certains égards, mais cela ne tient pas compte de la violence qui se produit dans les institutions et dans les relations de fréquentation.

« La violence familiale » n'apporte pas de précision quant au genre, n'implique pas, par exemple, que c'est une question de femmes... Il importe de ne pas cacher cette réalité derrière des expressions de portée plus étendue; les gens ne reconnaissent pas que c'est eux; on oublie le fait que certains groupes sont des cibles pour ce qui est de la violence.

Recommandations

Causes

Fonder : l'intervention sur l'apport de soins.

Enseigner :
- aux enfants la façon de s'adapter aux stress, car on a un choix quand on sait maîtriser le stress;
- aux enfants ce qu'est le sexisme et quelles sont ses conséquences, en plus de celles du racisme. Il faut le faire dès l'âge de deux ans, moment où commencent à se préciser les stéréotypes applicables au rôle des sexes.

Modifier : les attitudes et les valeurs sociales qui conduisent à la violence et aux abus.

Il est : de la plus haute importance de définir les causes, afin de pouvoir déterminer nos orientations pour l'avenir.

Examiner :
- la tolérance de la communauté à l'égard de la violence familiale dans une perspective communautaire;
- des solutions souples, qui tiennent compte des besoins ainsi que des contextes de la communauté. Il ne s'agit pas d'un problème homogène, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une solution homogène.

Élaborer : une stratégie orientée vers :
- les causes profondes, qui sont l'inégalité reconnue des femmes dans la société, le recours acceptable au pouvoir et à la force;
- les membres de la famille, afin de leur fournir les ressources dont ils ont besoin.

Ne pas : associer le désavantage économique à une certaine propension à devenir victime ou agresseur [nous connaissons simplement plus de choses à ce sujet].

Contester : les valeurs de la société, et l'acceptation au sein de cette dernière des formes plus subtiles de violence familiale; également les gouvernements concernant le pouvoir et la domination.

Donner des pouvoirs : aux femmes, aux personnes handicapées, aux personnes âgées.

Respecter : les différences.

Il faut :

- une analyse féministe – les femmes peuvent s'exprimer, les questions des femmes;
- examiner la brutalité au delà du cadre familial, les jeunes délinquants par exemple;
- une nouvelle « culturalisation » – une nouvelle façon de se voir entre nous;
- désexualiser le pouvoir – économique, politique, etc;
- laisser les victimes parler de ce sujet, relater les causes, exprimer leurs besoins.

Nous devons :

- aborder les questions essentielles du sexisme, de la pauvreté, de l'âgéisme et du racisme en premier lieu;
- réfléchir davantage à l'acquisition des habitudes et à l'exercice du contrôle, raisonner de façon différente au sujet des rôles des genres;
- [constituer un échantillon] d'hommes qui n'exercent pas de violence pour pouvoir l'étudier;
- reconnaître les points communs et les différences parmi les divers types de violence;
- reconnaître que les questions de pauvreté sous-tendent tous les problèmes, et qu'il ne se fait pas suffisamment de prévention;
- examiner les facteurs qui démontrent que les enfants victimes deviennent des adultes victimes, et ne pas présumer qu'il existe une relation de cause à effet.

Adopter : une perspective holistique qui examine les permutations ainsi que les combinaisons.

Noter :

- que la violence au sein de la « classe supérieure » est niée par les victimes; on ne croit pas les victimes; les sentiments de trahison sont nettement dominants, et la police hésite à inculper et à détruire ces familles;
- que la façon dont la violence familiale est présentée crée des problèmes au niveau de l'acceptation par le public. Les chercheurs devraient prendre beaucoup de précautions dans la présentation;
- que nous ne devons pas adopter la mentalité selon laquelle le « traitement » est synonyme de « résultats »; il faut un processus, non une solution instantanée. Nous devons reconnaître que le processus sera long;

- que nous devons condamner toute violence à l'intérieur de notre approche de la violence familiale.

Réexaminer : les valeurs à la lumière des tensions actuelles sur l'économie, et du matérialisme.

Convenir : que la source profonde de la violence familiale est la société patriarcale et le sexisme qui caractérisent souvent les rapports entre les hommes et les femmes. Les autres facteurs viennent aggraver la situation (socio-économiques, stress, racisme, âgéisme).

Les familles

Nous devons :

- noter la tendance à privilégier la promotion de la famille, et nous devons résister à la tentation d'atténuer la réalité de cette violence;
- avoir des protocoles communautaires qui comprennent le suivi de la famille, son traitement, sa protection devant la loi;
- sensibiliser les psychologues et les travailleurs(euses) sociaux(ales) à la vraie situation des femmes chefs de famille (pauvreté, solitude, etc.), pour qu'on ne permette pas qu'elles soient davantage culpabilisées;
- repenser la famille en tant qu'unité constituée d'individus qui possèdent des droits distincts et qui travaillent ensemble; si la pression de la vie en conformité des idéaux de la société s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes, se manifeste-t-elle de la même façon ? Les idéaux sont-ils reliés à un comportement appris ?
- isoler l'agresseur et le traitement de l'agresseur de la perception de la famille jugée « dysfonctionnelle ». Il y a un risque à utiliser l'expression élargie de « violence familiale »;
- également éduquer la famille des victimes, de façon qu'elle soutienne la sécurité des femmes, pas question de conserver la famille unie « indépendamment des coûts »;
- avoir une définition élargie de la famille car les définitions étroites du passé ont nui à l'élaboration des politiques pertinentes – au point même qu'on en est venu à regrouper des politiques disparates;
- avoir une famille qui soit une place sécuritaire pour les individus;
- savoir que la famille nucléaire n'est plus le seul modèle – il en existe bien d'autres, et nous devons la redéfinir;
- définir la famille dysfonctionnelle (ne convient pas tellement bien à satisfaire les besoins des enfants);

- demander que le gouvernement fédéral cesse de faire les paiements de transfert si la définition [élargie] de la famille n'est pas acceptée;
- examiner l'affectation des ressources et le financement des programmes à l'intention des « familles », et voir dans quelle mesure l'opinion traditionnelle de ce qui constitue une famille a changé;
- examiner les questions de politiques de famille élargie afin de favoriser l'attention, les soins et les préoccupations;
- nous pencher sur les notions qui gardent les familles unies;
- endosser le maintien de la famille unie seulement dans la mesure où il s'agit là d'une formule possible pour une famille donnée.

Permettre : que les victimes définissent leur propre famille – définitions subjectives.

Nous : parlons de groupes caractérisés par la confiance, l'affection, la bonté. La définition actuelle exclut les familles d'accueil, celles des homosexuel(le)s. Le seul fait de les distinguer et de les désigner dysfonctionnelles, sans travailler sur la famille tenue comme unité, ne satisfait pas les besoins des enfants.

Si : vous examinez la famille isolément, vous lui imposez le fardeau du changement.

Examiner :
- davantage l'équilibre du pouvoir et non nécessairement ce qui constitue une famille. La conceptualisation de la famille est difficile. Si on l'élargit trop, on perd l'idée de relation de dépendance de la famille. En Grande-Bretagne on parle de violence domestique, entre des proches, en cas de déséquilibre du pouvoir;
- les droits des individus au regard du maintien de la famille unie. Cela est difficile à résoudre, mais il importe de concentrer les efforts sur la question. Il faut envisager la tenue d'une conférence nationale sur la question.

Définir :
- la famille d'une façon différente – amis – la victime est souvent seule;
- la famille : personnes qui vivent ensemble, dans un accord commun, dans une maison ou dans un lieu donné : le modèle traditionnel ne tient plus.

Examiner : l'incidence sur la famille de la violence sexuelle faite à un frère ou à une soeur par une personne apparentée venant de l'extérieur. Les non agresseurs (parents) ont besoin de conseils pour aider leur enfant qui en a été victime.

Aborder : la nature des changements dans les familles en passant par le processus de l'éducation.

Nous devons : dans la définition de la famille, faire porter l'attention sur les relations au lieu de considérer les unités.

Il faut : tenir compte des [enjeux] et de la possibilité qu'il existe plusieurs victimes dans une famille.

Ne pas : ignorer l'étendue de la famille et de ses réseaux dans la préparation d'une réponse.

Quand : les avantages sont déterminés comme s'il s'agissait d'une unité sociale, on supprime ces gens. Nous devons examiner les individus et les relations entre eux pour faire marcher les choses. Il existe différentes définitions pour la famille, et nous devons les reconnaître toutes.

Noter : que les familles sont divisées d'une façon arbitraire en application d'un fondement philosophique. Même s'il y a des familles qui ne devraient pas être maintenues ensemble, nous devrions faire un effort général pour le maintien des familles. Davantage de sympathie et de compassion pour les mères battues que pour les pères violents. Reconnaître qu'il existe des étapes et des cas précis où la famille ne doit pas demeurer ensemble. Songeons à l'érosion des critères au moment de décider quelles sont les familles qui restent unies ou se séparent. Pour ce qui est des femmes, aussi louable que soit l'objectif de maintenir la famille unie, cela ne doit pas se faire « à tout prix ». Peut servir à minimiser le besoin de services de remplacement.

Définitions

Utiliser :
- une définition descriptive de la violence et y inclure autant d'éléments que possible, afin de présenter davantage d'information et d'éviter de la subdiviser en petites catégories;
- des définitions de la violence qui reflètent l'expérience de la victime;
- une définition de violence familiale qui n'est pas trop étroite.

Définir :
- une terminologie commune concernant la violence familiale;
- la définition de « violence familiale » doit être conçue de façon qu'elle couvre les aspects psychologiques, juridiques et sociaux, afin de faciliter la compréhension et le traitement des agresseurs;
- le « stress » clairement.

Examiner :
- l'expression « violence domestique » pour qu'elle englobe tous les groupes, sans définir la famille d'une façon trop restrictive;
- la possibilité de substituer « abus » à « violence » dans l'expression « violence familiale » étant donné qu'elle est trop restrictive, aussi efficace qu'elle puisse être.

Définitions proposées

- Tentative faite en vue de contrôler, d'influencer le comportement par l'intimidation, la force physique, les pressions financières, la manipulation et le sentiment de culpabilité.
- La violence est une violation de la confiance au plan des relations; elle se manifeste sous des formes physiques, psychologiques, émotives et économiques.
- Étendre la définition de la violence familiale de façon qu'elle couvre la violence à l'égard des enfants, la violence sexuelle à l'égard des enfants, les cas où les enfants sont témoins de violence, la violence à l'égard de l'épouse, la violence à l'égard du mari, la violence à l'égard des personnes âgées, la violence institutionnelle, la violence sexuelle, que le responsable en soit un proche, un étranger ou une personne du public. Les formes de violence devraient comprendre celles qui sont d'ordre physique, sexuel, psychologique ou économique, la destruction de biens ou d'animaux familiers, la négligence, les privations, la violence verbale et émotive. Les femmes forment la majorité des victimes de violence chez les adultes.
- La violence est le geste, conscient ou non, posé par l'agresseur, qui a pour objet de contrôler le comportement de la victime par la crainte suscitée chez elle et par la destruction de l'estime de soi. Ce qui sous-tend tous les cas de violence, c'est le déséquilibre du pouvoir entre l'agresseur et la victime, même si les causes transcendent souvent toute la situation.

TROISIÈME PARTIE : La recherche

Les notes de discussion et les recommandations sur le sujet de la recherche ont porté principalement sur la détermination des questions de politique ainsi que des sujets de recherche. Même si la recherche sur les manifestations de violence s'impose, il importe également d'étudier la famille non violente, les régimes communautaires et ceux de la société, les attitudes et les valeurs qui perpétuent la violence, et les formes de violence autres que celles d'ordre physique. Le gouvernement fédéral doit mieux reconnaître la valeur des recherches universitaires menées au plan provincial, et toutes les études doivent être disponibles au niveau national.

Notes de discussion

Peut-être concentrons-nous trop fortement nos propres recherches, au point que nous pourrions oublier certains autres aspects importants.

La limite de la recherche se situe dans le fait que nous ne pouvons jamais déterminer la cause et l'effet. Nous avons déjà appris qu'elle était suffisamment répandue pour faire quelque chose au sujet des causes et proposer des secteurs d'intervention.

Violence conjugale – recherche sur les procédures sentencielles sur ce qui arrive lorsque les conjoints [illisibles] la victime. On étudie toujours la cause de la violence plutôt que ce qui se passe avec les personnes violentées.

Les recherches ont démontré qu'on ne peut faire de lien entre ces facteurs associés. Ce sont des facteurs qui peuvent renforcer mais non confirmer.

On sait plus qu'avant mais on n'en sait pas vraiment trop en terme de précision.

On se préoccupe de la trop grande attention apportée aux résultats de la recherche quand la question « véritable » en violence familiale est la dominance, le pouvoir et le contrôle.

Le processus de recherche et d'évaluation nous donne des chiffres.

Les questionnaires transmis par la poste comportent des lacunes graves : les personnes violentes jettent aux rebuts le courrier; ils ne sont généralement pas utiles.

Le gros de la recherche s'est effectuée aux termes de marchés de services et le gouvernement enfouit « à la profondeur six » l'étude qui ne lui plaît pas. Le problème dans le dirigisme trop rigide de ce côté c'est de s'arroger trop d'initiatives dans la diffusion d'information.

Recommandations

Il faut :

- examiner les attitudes et les valeurs du côté de la tolérance de la violence dans les institutions existantes (comme nous l'avons fait dans l'étude sur le procédé sentenciel des agresseurs);
- utiliser et répartir la recherche entre les provinces et les universités : il faut que le gouvernement fédéral choisisse de ne pas s'impliquer dans les recherches provinciales ou autres mais voir à colliger toutes les recherches qui se font sur le sujet et voir à les diffuser;
- définir la famille en tant que sujet de recherche;
- beaucoup de recherches pour préciser le type de violence, le nombre. Plus on en parle, moins on en connaît;
- accorder plus d'attention à la recherche canadienne (en regard de celle qui se fait aux États-Unis), car la politique et la pratique sont influencées par la recherche. Il faut en conséquence s'intéresser davantage aux résultats de la recherche, sauf que l'élaboration de politiques et de programmes est perçue comme non reliée à la recherche;
- mener une enquête nationale sur l'incidence;

- examiner les questions spécifiques avant de donner une définition rigoureuse de la violence familiale;
- savoir quels sont les aspects déjà examinés afin de pouvoir déterminer les orientations à venir;
- poursuivre les recherches afin de répondre à nos questions;
- pousser les recherches dans les régimes « non violents » (collectivités, cultures, etc.) et les assortir de comparaisons transculturelles;
- poursuivre la recherche et l'évaluation des programmes de prévention de la violence sexuelle (effets à long terme sur les enfants et leur famille);
- mener des recherches sur la violence faite aux personnes âgées;
- savoir qui fera les travaux de recherche et d'où proviendront les fonds. Le gouvernement devrait peut-être ne pas intervenir en ce domaine. Les fonds devraient être remis à des groupes.

Nous savons :

- encore peu sur l'évolution de la violence en termes de temps, de culture;
- beaucoup sur la violence physique mais nous en avons à apprendre;
- beaucoup sur les autres formes de violence.

Utiliser : l'infrastructure des mouvements de femmes pour réunir de l'information, pour la diffuser, et pour organiser des événements.

Étudier :

- l'impact des stéréotypes masculins qui dictent le comportement de l'homme violent;
- le degré et l'incidence de la violence, et préciser des plans conceptuels qui comportent des éléments éducatifs, sociaux, économiques et juridiques;
- des façons selon lesquelles les enfants peuvent apprendre des choses au sujet des comportements non violents et de l'égalité sexuelle;
- les disparités aux plans du pouvoir et de l'économie qui contribuent aux gestes violents et aux abus;
- les familles et les régimes sociaux où la violence et les abus ne se produisent pas, afin de comparer l'expérience et de comprendre de quelle façon on peut prévenir la violence et les abus;
- le besoin de mener davantage de recherches du côté des causes et effets : nous ne pouvons jamais les déterminer mais nous avons appris suffisamment de choses au sujet de l'incidence des abus et de la violence pour pouvoir préciser les secteurs d'intervention et agir en la matière;

- les facteurs sociaux et intra-psychiques. On devrait travailler sur ce sujet (faire la jonction des deux) pour progresser.

Évaluer : les programmes, les structures, par exemple les allocations familiales – ne pourrait-on pas les améliorer sur le plan des interventions et des groupes cibles ?

QUATRIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins particuliers

Les autochtones

Pour ce qui concerne les autochtones, le sentiment d'impuissance, qui est l'une des causes de la violence familiale, est aggravé davantage par le manque de contrôle qu'ils peuvent exercer sur les solutions communautaires que leur culture leur permet de définir.

Notes de discussion

La famille autochtone a été victimisée par plus d'une société. Notre système judiciaire peut perpétuer le problème.

L'unité familiale se définit d'une façon différente, mais il s'agit d'une famille au même titre que celle des blancs (parenté éloignée ou de substitution).

Dans les collectivités autochtones, la conscientisation à la violence familiale existe, mais il y a des hésitations à cause du sentiment de trahison de la famille et de la collectivité. Il est plus facile pour les victimes et les agresseurs de parler avec les résidents de la collectivité plutôt qu'avec des personnes de l'extérieur.

Dans les collectivités autochtones, il existe des problèmes de toxicomanie, et la violence est amplifiée par l'existence d'une longue histoire de collectivités où les traditions ainsi que les règles sont bien implantées.

Nous avons examiné de quelle façon les initiatives et les remèdes changent quand on entre dans des cultures différentes. Les collectivités autochtones ont la capacité de régler leurs propres problèmes. Le gouvernement a précisé de façon étroite la question pour nous et va décider quels sont les problèmes. Ce qui peut se produire c'est qu'on nous enlève la capacité de trouver nous-mêmes nos propres remèdes. Il nous enlèvent le pouvoir de solutionner nos propres problèmes.

Ne pas oublier l'histoire culturelle et juridique; collectivités autochtones – les familles matriarcales traditionnelles partagent les rôles, mais le système patriarcal imposé crée de la confusion dans les rôles; cela se manifeste de la même façon que dans le reste de la population au Canada.

La recherche ne devrait pas se limiter aux membres. Elle devrait comporter la recherche d'auto-évaluation. Les collectivités autochtones doivent pouvoir réaliser leurs propres recherches. Nous ne voulons pas être des sujets de thèse. Nous voulons nous aider nous-mêmes.

Les autochtones sont fatigués de faire l'objet de recherches.

On fait remarquer que les institutions ont substitué la famille à la situation – noter l'expérience des autochtones dans les pensionnats – les familles autochtones n'avaient pas le choix d'envoyer leurs enfants à l'école des blancs.

Dans un cadre autochtone, il y a davantage de sentiment communautaire de protection qu'au sein de la famille.

Quatre cent cinquante personnes dans une collectivité autochtone constituent une famille, même si les clans ne proviennent pas d'une famille en particulier. Mais les prêts consentis aux institutions centrales sont frappés par l'impôt fédéral. Le système traditionnel des clans favorise l'élargissement de la famille. Le financement devrait être envisagé pour l'intégration plutôt que pour des causes distinctes.

Les femmes autochtones ne vont pas dans les refuges hors des réserves et craignent de perdre leurs enfants si elles signalent les cas de violence. On n'accorde pas suffisamment d'attention à la réalité de ce qui constitue leur famille.

La cause se situe dans les Premières nations – sentiment de manque de contrôle sur leur propre destinée (carence au plan de l'auto-détermination).

On signale des préoccupations face aux cas d'experts qui proviennent du Sud et sont parachutés dans les collectivités du Nord pour trouver des programmes appropriés aux collectivités en question.

L'organisation des Premières nations s'inquiète également car elle veut des consultations significatives et non des consultations pour la forme.

Les autochtones imputent beaucoup de blâme à la télévision, aux vidéos et à la pornographie. On ne saurait surestimer l'importance que prennent ces facteurs dans l'ensemble des collectivités. Il existe des gens qui font de l'argent par l'exploitation de ces nouveautés et qui, par leurs activités, contribuent au problème. Il existe un manque d'information quant aux conditions relatives aux autochtones. Il y a également la politisation des problèmes autochtones. Il faut que la présente conférence fasse une grande déclaration concernant les risques des vidéos et de cette industrie. Sauf que, de l'extérieur, il y a de la confusion du côté des définitions de la censure et de la sexualité. Il est difficile d'y arriver.

Recommandations

Il faut :

- que les arguments de la charte et de la législation se concentrent sur ces aspects à l'avenir;
- reconnaître les risques que posent les vidéos et cette industrie;
- mener des recherches d'auto-évaluation;
- élargir la définition de la famille sur des plans qui tiennent compte des aspects culturels.

Violence faite aux enfants

Recommandations

Noter :

- que les enfants sont encore oubliés. Nous devons officialiser leurs droits;
- qu'il y a beaucoup de collaboration concernant la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Utiliser : des définitions subjectives de la violence à l'égard des enfants qui reflètent l'expérience des enfants.

Les handicapé(e)s

Il faut accorder plus d'attention aux handicapé(s), et faire en sorte que ceux et celles qui leur prodiguent des soins soient considéré(e)s comme membres de la famille.

Recommandations

Incorporer : ceux(celles) qui prodiguent des soins aux personnes handicapées dans la définition de la famille, par exemple les auxiliaires ménagères, les travailleurs(euses) de soutien, etc.

Donner : aux handicapé(e)s davantage de visibilité dans ces genres de conférences.

Violence à l'égard des personnes âgées

« Il n'y a aucune raison de faire croire à une personne qu'elle n'a plus de valeur parce qu'elle a atteint 70 ou 75 ans. »

Les personnes âgées violentées sont soumises à la négligence, à la violence et à l'infantilisation aux mains de leur conjoint, de leur famille, de ceux qui les soignent et du personnel des institutions. Dans une très large mesure, la violence est associée à la dépendance au plan des soins et (ou) des conditions économiques. La vulnérabilité est exacerbée par la crainte de divulgation de comportements violents que les victimes auraient pu avoir antérieurement à l'égard de leurs enfants, par la perte des liens familiaux ou par l'institutionnalisation. En définitive, il faut respecter le droit à la divulgation et à la prise de leurs propres décisions.

Notes de discussion

Dans le cas de la violence faite aux personnes âgées, les membres du personnel des institutions *représentent* dans certains cas la « famille ».

Les écrits sur les personnes âgées, en terme d'abus, indiquent que majoritairement les victimes sont des femmes et nous ne devons pas glisser, ne pas nous éloigner de ce concept.

Double raison de maintenir le secret – violence subie aux mains des enfants qu'ils(elles) ont élevés – ils(elles) ont déjà fait preuve de violence peut-être. À mesure que la dépendance des femmes âgées change, la violence devrait cesser. La violence à l'égard des personnes âgées tend à se produire quand les agresseurs sont des personnes à charge des personnes âgées.

Comité sur les abus/violence sur les personnes âgées de 60 [ans] présent[é] au groupe de travail – [ainsi] qu'aux gens des réseaux avec personnes âgées dans les foyers clandestins – rapport final.

Les gens parlent plus des actes de violence à l'égard des personnes âgées dans les contextes familiaux. C'est d'abord l'abus entre deux personnes. Le lien entre époux/épouse permet une barrière pour alimenter la violence. C'est plus facile de faire valoir une agression dans la rue entre deux personnes qui n'ont pas de lien de connaissance.

Préoccupation concernant la négligence insidieuse dans les foyers qui accordent des soins spéciaux aux personnes âgées.

Traitement d'infantilisation des personnes âgées dans les institutions qui ont besoin d'aide pour vivre; attitude des médecins à l'égard des personnes âgées – on ne les prend pas au sérieux, on témoigne de l'indifférence – cas d'abus des ordonnances, surmédication; logement pour personnes âgées – problèmes du côté de l'intégration reliée à l'âge; âgéisme, attitudes de la société; perceptions : la violence à l'égard des personnes âgées est perçue différemment, même si elle est attribuable à l'un des conjoints; elle n'est pas traitée de la même façon; les problèmes sont les mêmes sauf que les participant(e)s sont plus âgé(e)s; distribution de médicaments entre personnes âgées; les enfants des personnes âgées font souvent preuve d'un surplus de protection à leur égard.

La violence chez les couples âgés existe dans les cas où l'un des membres est handicapé au plan cognitif; la définition de la violence familiale peut être trop large pour saisir la signification de ces signes précurseurs particuliers.

Les « solutions » sont souvent plus délicates pour la personne qui donne les soins que pour la victime de violence à l'égard des personnes âgées, car ce sont avant tout des femmes qui donnent les soins et qui ont peut-être été elles-mêmes élevées sans violence, dans un cadre traditionnel. Dans les circonstances, les tensions peuvent s'accumuler jusqu'au point de rupture.

La violence à l'égard des personnes âgées devrait entraîner une réaction immédiate au plan de la présentation documentaire - mécanismes de signalement améliorés - institutions (violence à l'égard des personnes âgées, surmédication); au foyer (relations entre enfants et parents); cas d'abus de confiance; la divulgation est très rare; les personnes âgées qui ont violenté l'enfant sont maintenant violentées par l'enfant; les personnes âgées sont souvent dépressives quand elles sont victimes de violence, et il est difficile de les traiter dans le réseau de la santé mentale; violence sexuelle (très rarement signalée à la police); vols/prestations d'assurance chômage; possibilité de programmes d'appui par les pairs (les travailleurs(euses) retirent autant sinon plus de ce type de counselling); cela existe également dans les collectivités autochtones.

Nous sommes convaincus que les normes de soin dans les institutions ne sont pas suffisamment élevées.

Aucun système de suivi du personnel des institutions qui ont fait preuve de violence. Par exemple, on laisse partir les coupables, mais ils obtiennent un emploi dans une autre institution.

« À moins qu'on ne s'efforce de faire preuve de rigueur dans notre terminologie et dans nos concepts, nous ne pourrons jamais en arriver à un consensus qui nous donnera la volonté politique de changer ».

Nous devons faire preuve de clarté dans la terminologie que nous utilisons : définir concrètement ce que cela signifie (victimisation plus poussée par les institutions) – la politique publique dépend de la compréhension de la terminologie – les mots ont des implications puissantes – pour pouvoir élaborer la politique nous devons tous comprendre ce dont nous parlons.

Les femmes âgées de 60 à 65 ans, qui dépendent du revenu du mari, n'ont ni pension ni compte bancaire personnel, de sorte qu'elles maintiennent la relation, d'où les difficultés supplémentaires que connaissent les femmes âgées qui maintiennent des relations marquées par la violence à l'égard des aîné(e)s.

On n'a pas examiné cette situation comme il fallait dans notre atelier : on a accordé beaucoup trop d'attention à la violence institutionnelle quand on sait qu'il n'y a que 4 à 5 % des personnes âgées qui sont dans des institutions. Donc la plupart d'entre elles vivent à l'extérieur des institutions. Il faut examiner la violence à l'égard des personnes âgées sur une base quotidienne, au foyer. La majorité des cas de violence à l'égard des personnes âgées sont en réalité le fait du conjoint après l'âge de 60 ans : la même situation se poursuit.

Préoccupations particulières des personnes âgées : l'exploitation financière est un autre élément de la violence qui leur est faite; en réalité, l'agresseur est à la charge de la victime âgée au plan du logement, des ressources financières, du soutien émotif. De nouvelles études en provenance des États-Unis appuient cette hypothèse. Les personnes âgées qui donnent des soins sont soumises à

beaucoup de tensions et demandent de l'aide au plan des services, mais ne violentent pas la personne qui est confiée à leur soin. Dans la plupart des cas, la victime est une femme de 72 ans qui a un fils alcoolique de 37 ans. La démence reliée au vieillissement influe également sur la violence à l'égard des personnes âgées. Le handicap au plan cognitif ne vaut que pour une minorité de cas. La plupart des personnes se portent bien au plan mental et sont conscientes de faire des choix. Choix à faire dans la législation en vue de protéger les personnes âgées : signalement obligatoire ou intervention obligatoire ? Qu'exige la protection des adultes vulnérables ? Combien y a-t-il de personnes âgées ? Question de pourcentage devant la législation. Il y a également le problème de ceux qui décident de se laisser aller. Qu'est-ce-qui nous donne le droit de faire des choix pour les personnes âgées ? Une personne qui participait à l'atelier était d'avis que nous devions faire des choix pour les personnes âgées comme nous le faisons pour les enfants. Beaucoup de désaccord sur ce point - nous n'agissons pas ainsi pour la population en général. Nous devons leur permettre de faire leur propre choix jusqu'à un certain point, mais où se situe ce point ? Il y a beaucoup de zones grises du côté de la violence faite aux personnes âgées – qui fait les choix et d'après quels critères ? Y a-t-il un parallèle entre les femmes battues et la violence faite aux personnes âgées ? On blâme les victimes, on regarde du côté des personnes âgées et on dit qu'il y a quelque chose chez eux qui fait qu'on les violente. Dans les cas où ce sont les fils ou les filles qui sont les agresseurs, il y a une forme quelconque de toxicomanie ou de handicap au plan mental, et il s'agit d'individus exploiteurs; l'épuisement mental de la personne qui donne des soins et qui est soumise au stress peut être un facteur qui contribue à la violence à l'égard des personnes âgées, mais ce n'est pas le facteur dominant; de l'avis d'une personne du groupe, ceux qui donnent les soins, et qui sont stressés, peuvent rechercher l'amélioration de la situation financière. Si un couple est ensemble et si l'une des deux personnes change et devient de plus en plus démente, le conjoint ne comprend pas, et on atteint l'étape du rejet.

Derrière des portes closes, bien des personnes âgées souffrent de mauvais traitements; il y a beaucoup de pressions, et la chose n'est pas aussi visible que la violence faite aux femmes ou aux enfants.

Recommandations

Nous devons :

- examiner des domaines plus étendus que la famille; pour les personnes âgées, il s'agit plus souvent de soins apportés par une tierce personne;
- avoir une réaction immédiate au plan de la documentation et des mécanismes de signalement plus appropriés;
- répartir équitablement les ressources entre toutes les situations d'abus; on « ignore » les mauvais traitements infligés aux personnes âgées;
- définir la question des mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Une conférence spéciale sur le sujet devrait être organisée.

Examiner : attentivement l'institutionnalisation; danger par rapport aux centres de jour et aux foyers pour les personnes âgées.

Noter : qu'à bien des aspects, la violence faite aux personnes âgées pourrait être reliée à celle qui a été faite à l'épouse et aux enfants. Il importe d'examiner d'une manière distincte tous les aspects de la violence infligée aux personnes âgées, aux enfants et aux épouses.

Groupes ethnoculturels

Les groupes ethnoculturels ne définissent pas la famille d'une manière différente de la structure nucléaire stéréotypée que nous retenons, mais de plus, ils sont aux prises avec des obstacles (la langue par exemple) qui affectent l'accessibilité aux renseignements, aux services, aux ressources et, en dernier lieu, aux solutions de remplacement de la violence. On doit avoir recours à la sensibilisation culturelle dans les collectivités ethnoculturelles, pour améliorer l'accessibilité.

Notes de discussion

Les immigrant(e)s maintiennent encore un cadre familial élargi.

L'isolement des groupes et le multiculturalisme compliquent le problème et la prestation de services.

Trente-trois pour cent des Canadien(ne)s ont des antécédents non français ou anglais. Par conséquent, de quelles traditions familiales traitons-nous ?

Les minorités ethniques sont aux prises avec une barrière linguistique et par le fait même, elles ne peuvent exprimer leurs besoins; cela mène à l'isolement à l'intérieur de la famille et de la collectivité.

Beaucoup de travaux s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle les taux de violence familiale sont plus élevés dans les familles d'immigrants; alors que les aspects financiers ne sont pas un élément important, ils s'ajoutent au stress d'une société qui met l'accent sur la mobilité verticale.

L'influence culturelle touche la capacité de signalement.

Recommandations

Faire preuve : de leadership en ce qui a trait aux valeurs; nous ne pouvons pas accepter les valeurs culturelles simplement par tolérance, nous devons offrir une certaine sensibilisation.

Vérifier : les cultures des gens avant d'intervenir.

Noter :
- que les valeurs différentes des collectivités d'immigrant(e)s causent un stress important; nous devons appuyer les familles, pas seulement les individus;

- que les femmes doublement désavantagées doivent être elles aussi consultées;
- que les questions de race et d'ethnicité se rapportent aux solutions et non aux causes.

Nous devons : demeurer attentifs aux différences culturelles.

Groupes en milieu rural et éloigné

Comme pour les immigrantes, les femmes qui habitent dans des collectivités rurales et éloignées sont doublement désavantagées à cause de leur isolement et du manque de compréhension face à leurs expériences et leurs besoins. Les politiques cadres et les modèles de recherche devraient être évalués pour voir dans quelle mesure ils peuvent être appliqués à de telles collectivités.

Notes de discussion

L'évaluation des besoins des régions rurales diffère de celle des milieux urbains; personnes doublement désavantagées; sensibiliser les dirigeant(e)s.

Intrusion de l'État dans la vie de famille; problème plus spécifique dans les régions rurales.

Recommandations

Nous devons :

- consulter également les femmes en milieu rural qui sont doublement désavantagées;
- mener des recherches pour atteindre les personnes qui habitent les collectivités du Nord (les entrevues en personne sont plus coûteuses). Nous devons bien faire les choses pour être certain(e)s que les recommandations s'appliquent aux personnes des régions éloignées;
- faire l'évaluation des personnes en milieu rural ou isolées, là où il n'y a pas de services.

T H È M E 2

L'éducation du public, des professionel(le)s et des intervenant(e)s spécialisé(e)s

3.2 THÈME 2 : L'éducation du public, des professionnel(le)s et des intervenant(e)s spécialisé(e)s

« La violence est le cancer de notre société. Nous pouvons l'examiner, l'étudier, ou encore nous pouvons nous procurer un scalpel et l'extirper. »

À partir des fondements philosophiques et du contenu alarmant du Thème 1, les participant(e)s à la conférence ont conçu un programme éducatif élaboré destiné à tous les Canadien(ne)s.

La première partie met l'accent sur la conscientisation du public et son éducation par l'entremise de notes de discussion et de recommandations visant : les messages, les principes, les campagnes de sensibilisation menées par l'entremise des médias, la détermination de groupes cibles, les moyens de diffuser les messages, les groupes qui ont des besoins spécifiques, ainsi que l'éducation des parents et de la famille. De plus, on a déterminé et élaboré les rôles des institutions d'enseignement, des collectivités, du gouvernement, du secteur des affaires et des médias.

Les notes et les recommandations de la deuxième partie se rapportent à la formation et à la sensibilisation de disciplines et d'intervenants divers.

La troisième partie présente les points de discussion des groupes qui ont des besoins spéciaux et des recommandations se rapportant aux autochtones, aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux groupes ethnoculturels, ainsi qu'aux personnes qui habitent des régions rurales ou éloignées.

PREMIÈRE PARTIE : La sensibilisation et l'éducation du public

On a, de façon générale, reconnu l'utilité d'inclure des campagnes médiatiques à l'intérieur d'une stratégie visant à améliorer la sensibilisation du public. L'un des groupes a traité du bien-fondé des campagnes médiatiques (où diverses influences peuvent être exercées sont possibles), mais a fait remarquer que les médias étaient mieux placés pour conserver la violence familiale au nombre des préoccupations actuelles. Les groupes ont discuté des paramètres des campagnes médiatiques et formulé des recommandations sur les messages, les rôles des institutions d'enseignement et des collectivités, les principes, les approches, les groupes cibles et les agents de diffusion des messages. Parmi les recommandations, notons les contributions à l'éducation parentale et familiale, les rôles du gouvernement, du secteur des affaires et des médias.

Notes de discussion

Messages

« Il y a une différence énorme entre ce que nous aimerions que les gens entendent et ce qu'ils entendent dans les faits. »
La population en général n'est pas consciente des problèmes, comme par exemple la réalité et la portée des mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

Il y a contradiction entre le genre de message à diffuser pour l'éducation du public, d'une part, soit la menace de poursuites judiciaires et, d'autre part, la prise de conscience de l'inacceptabilité de la violence familiale au plan social; parfois, l'inculpation peut être efficace pour sensibiliser au problème.

« Adopter la ligne de conduite intransigeante face au crime ne réduit pas nécessairement la violence familiale. » Le but de la campagne : la connaissance de l'étendue du problème et des moyens pour susciter des changements.

Examinons d'abord les agresseurs masculins : la plupart d'entre eux sont mécontents du rôle que nous leur avons donné (par exemple opprimés par les femmes); la réponse face à l'information est très positive si on la présente sous un autre angle; toutes les formes d'éducation du public s'appliquent, mais c'est le suivi qui est important.

Les campagnes de sensibilisation sur ce qui mène les hommes à la violence, et qui exposent leur point de vue, ne condamnent pas l'homme au départ.

Une belle expérience se vit au Québec, au sein de 17 comités multidisciplinaires formés de divers organismes sous l'égide du gouvernement; ces comités sont un excellent moyen pour diffuser l'information. Il y manque cependant des juges et des médecins.

L'avenir : suite aux conclusions/recommandations – moyens diversifiés pour disséminer l'information :

- participation des groupes concernés;
- arbitrage/partage des ressources;
- associer les décideurs/élus;
- adaptation de l'information aux différents groupes.

Rôle des institutions d'enseignement

Dans l'examen de l'incidence de l'éducation sur le changement des attitudes et du comportement, on s'entend généralement pour dire que le changement des valeurs sociales par l'éducation du public sera un processus très lent (on parle même d'une génération). Plusieurs groupes ont indiqué que l'éducation peut changer les attitudes, mais que nous devons commencer avec les enfants.

« Le fardeau repose sur les éducateurs(trices) qui doivent diffuser le message à la population scolaire, la prochaine génération. »

Les groupes ont discuté du besoin d'introduire très tôt dans le système scolaire des programmes pertinents, et de les poursuivre tout au long de leurs études. Les sujets proposés comprennent : l'enrichissement familial, l'art d'écouter et de négocier, la communication, la réduction du stress, les aptitudes sociales, l'estime personnel, la solution pacifique de conflits, la prise de décisions, la solution des problèmes, l'affirmation de soi, les abus sexuels à l'égard des enfants et les fréquentations chez les adolescent(e)s. Ces sujets devraient faire partie d'un programme de santé de base, ou être offerts dans un contexte social (philosophie par exemple). En plus des cours spécifiques mentionnés ci-haut, il a été recommandé que les cours réguliers (par exemple littérature, économie, etc.) appuient les valeurs positives. On a mentionné l'usage abusif d'expressions telles que « petits monstres » utilisées pour décrire les enfants.

Rôle de la collectivité

L'objectif visant à mettre un terme à la violence familiale doit comprendre l'intégration et la coordination des éléments suivants qui constituent le « modèle communautaire » : les services directs, la formation (professionnelle et courante), la prévention de la violence et l'éducation du public, la recherche et l'évaluation, l'action politique, la coordination des services et le développement des ressources. Ce modèle peut être difficile à appliquer dans les collectivités éloignées, rurales ou plus petites.

La violence est une préoccupation collective; la collectivité a le devoir et la responsabilité de s'occuper de la violence familiale et doit jouer son rôle en matière d'éducation.

L'Église aurait pu être un des meilleurs moyens pour exposer la violence familiale, mais elle a échoué; nous entendons parler de la violence familiale par l'entremise des tribunaux; les adventistes et les membres de l'Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours pourraient avoir recours à la télévision pour présenter des cas de violence familiale. Il nous faut éduquer le clergé.

L'Église n'a pas assumé son rôle; les ministres pourraient parler du haut de la chaire; également certaines maisons de transition sont appuyées par des groupes de religieuses.

Dans les collectivités où on retrouve un cas de violence, surtout dans les petites collectivités, on devrait transmettre cette nouvelle aux autorités scolaires ou civiques.

Plus notre approche est communautaire ou régionale, meilleure est l'utilisation de nos ressources.

Les organismes de charité (par exemple les Kiwanis, les Optimistes, les Lions) peuvent jouer un rôle de sensibilisation du public à la violence familiale et fournir des fonds.

Rôle du gouvernement

« Pourquoi le gouvernement ne s'engage-t-il pas sur une période de trente ans à prévenir la violence ? Il le fait bien en matière de défense nationale. »

Les campagnes nationales peuvent présenter les thèmes, les souligner; les provinces peuvent s'organiser en conséquence à long terme (10 ou 20 ans).

Rôle des médias

La façon dont les médias rapportent les cas d'agression sexuelle fait en sorte que bon nombre de femmes refusent d'entamer des poursuites judiciaires. Le sensationnalisme, les inexactitudes et la violation de la confidentialité sont tous des caractéristiques de tels reportages. Les règlements applicables aux médias sont inefficaces puisqu'ils n'empêchent pas de tels délits. On se demande si la réglementation peut être élargie à la lumière des valeurs en faveur de la liberté de presse. Il serait peut-être plus productif de rechercher de bons journalistes respectueux de l'éthique pour promouvoir la diffusion de l'information appropriée. Le pouvoir du juge d'exclure le public lors des procès devrait être utilisé plus souvent. Nous devons, en tant que groupes de pressions et de prestataires de services, apprendre à nous comporter face aux médias, et à les amener à assurer une couverture appropriée des événements.

Recommandations

Messages

Nous devons :

- transmettre le message de l'inacceptabilité de la violence, et indiquer pourquoi;
- faire une campagne médiatique d'envergure pour souligner que la violence faite aux femmes, aux enfants ou aux personnes âgées est un crime; il faut un changement d'attitudes; ne pas décriminaliser le message – « c'est un crime d'agresser sa femme »;
- réexaminer certaines valeurs de base comme le « succès = argent et pouvoir »; les sports comme le hockey enseignent que le comportement agressif est bon et lucratif; au Canada, nous n'avons pas de valeurs précises, nous devons donc les définir;
- mettre sur pied une campagne de sensibilisation en trois étapes : 1) faire savoir aux femmes qu'il n'est pas nécessaire que les choses se passent ainsi; 2) faire savoir aux agresseurs que leur comportement n'est pas correct; 3) mettre l'accent sur le fait qu'en tant que société, la violence familiale n'est pas acceptable et que nous ne la tolérerons pas;
- éduquer [les gens] pour appuyer les mesures disciplinaires; il faut que l'on assume ses responsabilités; on estime que la société ne transmet pas aux

agresseurs que leur comportement est inacceptable (examinons les décisions des tribunaux);

- révéler la dynamique secrète de la famille; il y a moyen de faire savoir aux familles qu'un geste est illégal;
- sensibiliser davantage le public grâce à un message qui reflète le présent et ce que devrait être l'avenir.

Encourager : le processus visant à faire la transition du patriarcat à une meilleure répartition du pouvoir au sein de la famille.

Enseigner : aux gens comment réagir face aux sentiments négatifs.

Mettre l'accent :
- sur la famille et de saines relations familiales;
- sur le fait que la violence est systémique dans notre société et qu'elle est utilisée comme moyen de renforcer le contrôle sur ceux qui ont moins de pouvoir; la nature du pouvoir est le message principal à utiliser dans l'éducation des gens;
- sur les facteurs causals;
- sur la modification des attitudes dans une société patriarcale, comme par exemple les stéréotypes sur les rôles des hommes et des femmes, le sexisme, etc.

Élargir : la problématique – pas seulement l'abus physique, mais aussi psychologique et verbal (le Québec n'a connu aucune campagne sur l'abus psychologique) – les femmes ne savent pas qu'elles ont le droit de refuser la violence psychologique.

Sensibilisation du public et principes d'éducation

Nous devons :
- assurer que l'éducation du public se fasse à long terme pour modifier les croyances et les attitudes qui existent depuis longtemps; le programme à court terme du gouvernement pose des problèmes (mandat de quatre ans, financement pour un an);
- assurer que la sensibilisation accrue du public fasse partie d'une politique publique; pour parvenir à cette fin, on doit éduquer tous les niveaux des partis politique;
- avoir différentes approches et stratégies, par exemple une approche multiple;
- avoir un système global d'éducation du public, pas de programmes fragmentés au sein de divers organismes choisis;
- assurer que tous les secteurs s'impliquent;

- obtenir de l'argent de tous les niveaux de gouvernement, du monde des affaires, du secteur privé; « la clé du succès c'est l'argent »;
- avoir une approche intégrée : il y a un manque de sensibilisation au niveau professionnel et public;
- rendre publics tous les coûts qu'entraînent la violence familiale pour la société;
- avoir un programme d'éducation du public financé par le gouvernement fédéral qui serait assez souple pour répondre aux attentes culturelles et autres de chaque collectivité;
- disposer de services pour répondre aux attentions d'un public plus sensibilisé.

Campagnes médiatiques

Utiliser :

- la publicité positive sur les relations familiales (par exemple la publicité des Mormons); ne pas renforcer l'image des deux parents; parler des familles telles qu'elles sont, par exemple, monoparentales, multi-raciales, biparentales;
- de la publicité du même genre que la campagne anti-tabagisme, tout en reconnaissant que la violence familiale est une question plus complexe;
- des approches positives; les tactiques alarmistes ne donnent rien à long terme; si la violence familiale apparaît horrible et atroce, cela peut la rendre moins plausible;
- quelque chose qui « accroche » pour intéresser les gens;
- le modèle de PARTICIPACTION comme guide;
- les médias, d'une façon autre que la réclame, par exemple des documentaires, des mises en situations comiques, des vidéos de rock, etc.
- des fonds pour des productions qui traitent de ces questions;
- les annonces d'intérêt public à la télévision;
- les programmes communautaires, par exemple les trousses fournies par les hôpitaux aux nouvelles mamans; les campagnes médiatiques ne doivent pas être incendiaires et nationalistes;
- les brochures, les médias (la radio et la télévision), qui sont d'excellentes sources d'éducation;
- des aides visuelles : les films pour convaincre que la violence existe et qu'elle est réelle;
- le langage de tous les jours pour les campagnes nationales;

- de la publicité pour démontrer que tous les secteurs, tous les êtres vivants peuvent être victimes de violence ; la planification doit comprendre différentes classes de personnes et différentes régions; inclure des agents de liaison, des témoignages personnels et la participation du simple citoyen;
- les excellentes données statistiques déjà publiées; les bons dossiers; ne pas réinventer la roue; il est particulièrement important d'avoir recours aux données statistiques pour faire comprendre le message en ce qui a trait au nombre de personnes handicapées, de personnes âgées et d'immigrant(e)s qui sont victimes de violence.

Mettre l'accent :

- sur divers types de situations et de populations violentes;
- sur la violence à la télévision, avant de discuter de la publicité destinée au public; on a besoin de meilleurs héros qui serviront de modèles pour les enfants;
- sur le règlement des différends; cette formule peut comprendre des initiatives intéressantes en ayant recours à des films et à des vidéos (par exemple, Patrouille du Cosmos, qui traitent les extraterrestres avec respect); les concepts divertissants; le dégrèvement fiscal du gouvernement fédéral accordé à l'industrie du film pourraient faciliter la production de telles ressources;
- sur deux questions différentes : la distinction entre la sensibilisation et l'éducation des personnes sur la question du bien et du mal de la violence, ainsi que l'éducation des gens au sujet des services disponibles; on croit que la conscientisation sociale est importante;
- sur l'importance de campagnes qui sensibilisent davantage le voisinage;
- sur deux niveaux de conscientisation : la divulgation des données et la sensibilisation du public et, ainsi, susciter le changement des attitudes;
- sur le besoin de diffuser des renseignements pour sensibiliser la population à l'ampleur du problème – information continue – saturation.

Apprendre :

- la façon dont les médias fonctionnent; tout apprendre des publicistes – ce sont les éducateurs(trices) les plus efficaces de la société;
- comment avoir accès aux ressources médiatiques communautaires; les campagnes de sensibilisation du public ne devraient pas être trop coûteuses ni avoir un profil élevé.

Groupes cibles

Utiliser :

- un programme diffusé simultanément auprès des professionnel(le)s, des parents et des enfants serait un bon moyen d'éduquer;
- une campagne concertée pour rejoindre en premier lieu les enfants;

- des campagnes nationales qui réorientent nos pensées et rendent la violence inacceptable au plan social; ces campagnes sont importantes pour les enfants et les adolescent(e)s, et pour ceux que le système d'éducation ne touche pas; on doit éduquer également les enseignant(e)s.

Atteindre : les hommes par l'entremise des clubs, des réclames au cours d'émissions sportives (par exemple, les parties de hockey), et autres.

Noter : que l'éducation doit répondre aux besoins de la collectivité.

Pourquoi pas : de l'information au sein des Forces armées ?
Éduquer : tous les groupes d'âge.

Adresser :
- le message au public en général, et aux gens qui ont besoin d'aide;
- le message à l'agresseur, non seulement à la victime (afin qu'elle signale sans crainte les délits).

Envoyer : le message aux familles pauvres et très isolées – un groupe à considérer.

Dépenser : de l'argent pour une campagne médiatique à l'intention des dirigeants gouvernementaux.

Adapter : le message à la clientèle, au milieu que l'on veut renseigner; utiliser leurs propres expressions; identifier les groupes cibles et les informer en fonction de leurs besoins, c'est-à-dire utiliser des moyens visuels tels que pièces de théâtre.

Agent(e)s de diffusion des messages

Utiliser :
- des gens qui connaissent ces événements, par exemple des « survivant(e)s »; leur sécurité ne doit pas être compromise s'ils parlent; mais il faut envisager avec certaines réserves l'utilisation des victimes dans les campagnes; cela peut entraîner des conséquences négatives (l'exploitation) et des conséquences positives (thérapeutiques), mais la presse ne comprend pas toujours le besoin de faire la part des choses;
- des dirigeant(e)s communautaires et des personnalités célèbres;
- la connaissance et l'expertise d'intervenant(e)s de premier plan;
- des travailleurs(ses) et des dirigeant(e)s oeuvrant dans des maisons de transition pour nous aider à augmenter la conscientisation; il faut qu'ils(elles) embauchent des personnes qui peuvent donner à leur travail un profil plus élevé.

Groupes qui ont des besoins spéciaux

Noter :

- que les campagnes dans les médias ne s'appliquent pas à l'ensemble des personnes, ou ne les atteignent pas toutes, par exemple les collectivités rurales, les personnes handicapées (elles ne sont pas toutes en fauteuil roulant), les personnes de cultures différentes, les autochtones tant dans le Nord que dans le Sud; le blanc de la classe moyenne n'est pas la norme comme on le représente;
- que l'éducation doit tenir compte de la possibilité que les personnes soient analphabètes car le quart de la population est analphabète;
- que les femmes sont traitées comme des objets dans la publicité; Santé et Bien-être social Canada énumère les effets physiques des produits, pas les effets sociaux. Il n'y a pas de mesure pour censurer la publicité qui dénigre les femmes. En tant que personnes, nous devons agir de façon responsable.

Nous devons : prendre en considération les points suivants pour ce qui est de l'éducation et de la sensibilisation communautaires : le fort pourcentage d'analphabètes, les barrières linguistiques, le chômage.

Éducation familiale et parentale

Produire : des vidéos pour les familles à problème.

Il faut :

- des cours sur le rôle parental;
- enseigner aux enfants à respecter les autres enfants;
- des cours de base sur le rôle parental – « nous ne faisons plus rien après les cours prénataux »;
- que les cours sur le rôle parental soient universels;
- des cours obligatoires de préparation au mariage;
- ne pas négliger la discussion sur les abus sexuels et sur les mauvais traitements infligés aux enfants, ni l'éducation parentale et l'aide; les programmes d'éducation communautaire présentent aussi de l'intérêt pour les membres des groupes.

Des études : démontrent que les cours aident les couples à régler les conflits; le problème vient du fait que les personnes qui en ont le plus besoin n'y assistent pas; même si les cours sont gratuits, cela ne garantit pas la participation; on peut les inclure dans les cours de formation linguistique.

Rôle des institutions d'enseignement

Nous devons :
- faire du travail de prévention auprès des enfants dans les écoles (pas seulement des victimes et des témoins dans des familles où règne la violence), et aussi auprès de l'ensemble des enfants (qui deviendront plus tard des médecins, des avocats, des juges, etc.);
- accorder suffisamment de temps au programme d'études; le rendre approprié selon l'âge.

Donner :
- de l'éducation aux enfants concernant leurs droits;
- aux enfants des messages nouveaux, contemporains, qui se rapportent à la décennie des années 90 et au-delà, par exemple des messages visant à éliminer le sexisme, le racisme, la violence dans les manuels et le milieu scolaires; le programme d'études est élaboré par des décideurs(euses), des administrateurs(trices) et des rédacteurs(trices) (en majeure partie des hommes), et les enseignant(e)s et les élèves n'y participent presque pas;
- de l'éducation aux auteurs des programmes d'études en ce qui a trait à la violence familiale.

Mettre :
l'accent sur l'acquisition de compétences positives, plutôt que sur l'enseignement négatif.

Réaliser :
- des programmes d'éducation afin que les enfants puissent acquérir le sentiment personnel qu'ils ne doivent pas craindre les adultes;
- l'éducation à plusieurs niveaux, c'est-à-dire dans les médias, les écoles, les CEGEP et les universités, dans les instituts professionnels (par exemple les écoles de police), les collectivités.

Avoir recours :
- à des jeux dans les écoles pour conscientiser les enfants à la violence;
- à des « tables de concertation » locales (comités multi-disciplinaires institués dans les collectivités du Québec) pour discuter des questions de la violence familiale, et pour aider à l'élaboration de programmes de prévention dans les écoles.

Encourager :
- le renforcement des liens entre l'école et la famille, c'est-à-dire élaborer des programmes collectivité/parents, faire participer les parents à l'élaboration des programmes d'études;
- les conseils scolaires à cesser les punitions corporelles;
- le ministre de l'Éducation à prendre l'initiative et à faire en sorte que la prévention primaire fasse partie de l'ensemble des programmes d'études;

- le renforcement de messages positifs présentés à l'école et à la maison; les écoles ne peuvent corriger l'ensemble des problèmes vécus à l'intérieur d'une famille; le besoin de partager l'information en ce qui a trait à la responsabilité institutionnelle et individuelle;
- les écoles à puiser dans les programmes éducatifs élaborés par les organismes communautaires;
- la distribution de matériel éducatif dans les écoles; le besoin d'avoir recours aux institutions d'enseignement pour la prévention et la détection, en formant les enseignants à donner des renseignements aux élèves; doit passer par des conseils scolaires spécifiques; la violence à l'école s'arrête souvent lorsqu'elle est signalée, mais il y a sous-signalement à cause du manque de sensibilisation à ce qui va se passer;
- une approche plus globale à long terme; « Dire oui, dire non » vient de la sensibilisation face à la drogue.

Rôle de la collectivité

Adapter : la publicité à la collectivité et aux besoins culturels.

Nous devons : faire correspondre la prestation des services à la plus grande sensibilisation du public.

Éduquer : le public par l'entremise d'éducateurs(trices) permanent(e)s dans les maisons de transition.

Nous devons : avoir le contrôle de l'information – donnez-nous de l'argent et nous diffuserons l'information; nous irons voir des professionnel(le)s; selon l'expérience vécue par les femmes, les messages sont dilués.

Des fonds : devraient être alloués aux communautés pour qu'elles prennent en main leur propre éducation.

Rôle du gouvernement

Nous devons :
- parrainer des campagnes locales de sensibilisation; le financement interministériel de la recherche pourrait aussi servir de moyen d'éducation du public, parce que la violence est une question tellement diversifiée qu'elle touche un certain nombre de ministères;
- élaborer une trousse de renseignements sur la violence familiale (semblable à celles des campagnes anti-tabac et anti-alcool) destinée aux collectivités, pour éduquer les enfants et les parents.

Il faut :

- que les gouvernements fédéral et provinciaux aient recours à la télévision pour informer et éduquer le public en général;
- que le gouvernement fédéral parraine la publicité dans les médias;
- que le gouvernement fédéral appuie les initiatives locales.

Financer :

- l'éducation du public par l'entremise de groupes d'intérêts spéciaux, par exemple les maisons de transition;
- une semaine nationale sur la violence familiale – incorporer une campagne médiatique dont le message serait le suivant : la violence est un crime. Ce serait un effort conjoint de divers niveaux de gouvernement et de la collectivité, assorti d'une participation régionale pour accentuer le message, et pour le rendre pertinent à certaines localités en particulier; elle comprendrait une approche sévère (peines négatives et punitives) et une approche tempérée (développement social positif); le groupe cible visé par la campagne devrait être précisé; tentons-nous d'atteindre les victimes ou les agresseurs ?

Explorer : le rôle que le gouvernement fédéral pourrait jouer en assurant la collaboration et en travaillant avec la collectivité.

Rôle du secteur des affaires

Présenter :

- des commanditaires du secteur des affaires d'une manière innovatrice pour financer les programmes de formation;
- les sociétés pour aider à l'éducation; cela peut ne pas être approprié dans les collectivités autochtones où les personnes âgées devraient assurer une certaine éducation contre la violence familiale;
- les sociétés pour qu'elles jouent un rôle dans la publicité, par exemple en procédant à des tests auprès de divers groupes culturels.

Nous devons :

- exprimer nos objections face aux sociétés qui font de la publicité au cours d'émissions télévisées violentes, ou qui tirent profit de divertissements qui prônent la violence;
- encourager l'implication du secteur privé face à la violence familiale, c'est-à-dire par l'entremise de programmes d'aide aux employés, de congés de maternité ou de congé parental, de publicité;
- obtenir des fonds des sociétés pour améliorer les ressources existantes, non pour remplacer le financement offert par le gouvernement.

Rôle des médias

Il faut : que les médias fassent du journalisme ou de l'éducation responsable (par exemple profils de cas individuels dans les journaux; programmes télévisés qui perpétuent la « normalité » de la violence dans notre société).

Nous devons :
- être plus vigilants face aux messages des médias qui prônent ou tolèrent divers types de violence familiale;
- faire un meilleur usage de la couverture médiatique gratuite;
- discuter de l'éducation des médias.

Permettre : à la Société Radio-Canada d'exercer un rôle de leadership – les journalistes ne doivent pas tous être beaux et jeunes; il doit y avoir quelque part quelque chose de positif.

DEUXIÈME PARTIE : L'éducation et la formation des professionnel(le)s et des intervenant(e)s

À l'intérieur de ce sujet, les participant(e)s ont mis l'accent sur un certain nombre de préoccupations, déterminé les disciplines spécifiques et les travailleurs(euses) qui avaient besoin de formation et de sensibilisation, et ont présenté des recommandations spécifiques, à l'intention du gouvernement en particulier (se reporter aussi au Thème 3 : L'éducation et la formation des professionnel(le)s et des intervenant(e)s). Dans une très large mesure, on a appuyé la collaboration multidisciplinaire et inter-organisationnelle – « nous devons partager l'information et apprendre les uns des autres ». On a proposé de la formation pour toutes les disciplines, mais on a fait référence plus spécifiquement au secteur judiciaire en tant que groupe cible.

Notes de discussion

Groupes cibles

Certains groupes ont indiqué que la formation s'imposait pour toutes les disciplines, y compris les membres du clergé, les juges, les procureurs de la défense, les médecins, les policiers, les travailleurs sociaux, les travailleurs des maisons de transition, etc., mais d'autres groupes ont indiqué plus spécifiquement les disciplines suivantes : les juges, les policiers, les procureurs de la défense et de la Couronne, les enseignants, les médecins et les travailleurs en milieu correctionnel. Les raisons mentionnées étaient les suivantes :

- les femmes ne font pas confiance au système judiciaire, et il faut qu'elles soient éduquées;

- les juges sont les moins éduqués de toutes les personnes impliquées; étant donné qu'au moins 50 % des juges ont été nommés par le pouvoir politique, la compétence est une considération secondaire dans l'obtention de leur poste ce qui n'est pas le cas pour tout(e) autre professionnel(le) impliqué(e) dans la cause contre la violence familiale;
- bon nombre de juges trouvent inacceptable que les femmes victimes aient recours aux refuges, et ce point de vue influence leurs décisions;
- les tribunaux ne font pas de distinction au moment de déterminer les peines, c'est-à-dire que la peine n'est pas proportionnelle au crime; les juges doivent être éduqués face à la prévention, face aux médias critiques et à des relations familiales positives par des ateliers et des documentaires;
- les médecins forment la première ligne de défense, et ils doivent être éduqués; les médecins oeuvrant en milieu rural n'ont pas le temps de se rendre en ville; on pourrait avoir recours à un programme d'experts-conseils;
- les groupes de policiers sont assez difficiles à influencer; pour eux tout est noir ou blanc, et ils ne font surtout pas confiance aux travailleurs(ses) sociaux(ales);
- des programmes d'équité en matière d'emploi à l'intérieur des forces policières et dans les tribunaux sont nécessaires pour apporter une certaine sensibilisation générale au système patriarcal actuel;
- il faut former des enseignant(e)s et des éducateurs(trices) : études sur la famille et la santé, enseignement de l'anglais en ayant recours à des analyses de pièces et des documents littéraires pour faire remarquer l'attitude sexiste du temps et son incidence sur les attitudes sociales de nos jours;
- des sessions de formation devraient être établies pour les professions mentionnées ci-haut.

Recommandations

Préoccupations et besoins identifiés

Il faut :

- avoir une approche multidisciplinaire face à l'éducation, à la formation et aux services;
- offrir de l'éducation et des programmes permanents;
- que les professionnel(le)s examinent leurs propres attitudes ou expériences; par exemple, l'attitude élitiste;
- un engagement de la part de hauts responsables, par exemple les chefs de police, les directeurs(trices) administratifs(ves), etc.; ces derniers(ères) ont la responsabilité de l'embauche et de l'affectation du personnel;
- des ressources et du financement pour la formation du personnel et des bénévoles par exemple; les sommes d'argent pour la formation ne doivent pas provenir des services aux victimes; le financement est limité et les

travailleurs(euses) ne sont pas valorisé(e)s, plus particulièrement les programmes pour les femmes; certain(e)s participant(e)s croient que les bénévoles sont exploité(e)s par un système qui n'est pas appuyé et financé d'une manière adéquate;

- que le financement des universités soit lié à la prestation de cours qu'on y intègre des programmes sur la violence familiale, plus particulièrement pour les personnes qui peuvent offrir du counselling aux victimes, par exemple les étudiant(e)s en médecine, en éducation, en travail social, en théologie ou en catéchèse;
- que les programmes d'information sur la prévention soient les premiers subventionnés; ils sont les premiers à « sauter » par manque de fonds; incapacité de poursuivre ces programmes à cause de restrictions budgétaires;
- que de la formation de sensibilisation culturelle soit donnée aux professionnel(le)s;
- des programmes modèles pour former les travailleurs(euses); l'expérience sur le terrain aide à améliorer les aptitudes des personnes;
- examiner la question de la victime en tant qu'« expert » comparativement à du personnel formé professionnellement; dans les programmes d'éducation, nous avons besoin d'apprendre quelque chose des vrais « experts » – des intervenant(e)s de première ligne ou de la base, plutôt que des universitaires ou des théoriciens; les personnes impliquées peuvent offrir la formation, par exemple les groupes de femmes;
- des programmes de base qui couvrent toutes les questions relatives à la violence familiale;
- s'arrêter au problème de l'épuisement total des intervenant(e)s et de la rotation des travailleurs(euses);
- écouter les survivant(e)s; mettre l'accent sur le(a) client(e);
- que les professionnel(le)s soient mieux formé(e)s pour identifier ou détecter les situations d'abus; besoin de protocoles de détection ou d'évaluation pour chaque profession;
- que plus d'importance soit accordée par les politicien(ne)s et les dirigeant(e)s communautaires concernant les services sociaux; ces services sont toujours les premiers à être coupés; cela comprendrait des sommes d'argent affectées à la formation, au perfectionnement professionnel, à l'éducation du public et à des structures d'aide pour les intervenant(e)s;
- plus de coopération entre les décideurs(euses) politiques, les administrateurs(trices) et les intervenant(e)s de première ligne;
- différents niveaux de formation pour s'insérer dans un processus continu d'intervention;

- évaluer et valider les programmes de formation;
- reconnaître le fait que la protection des enfants est un programme spécialisé qui nécessite des connaissances supplémentaires, en plus de celles des programmes de diplômes généraux;
- une formation plus spécialisée pour les témoins devant les tribunaux, dans les cas d'abus à l'égard d'enfants;
- [examiner] la question de la formation des généralistes à l'université (baccalauréat) comparativement à la formation des spécialistes; des facultés universitaires s'opposent à dispenser de la formation spécialisée au niveau du baccalauréat;
- de bonnes données statistiques établies pour le Canada sur les victimes et les agresseurs (hommes et femmes), le tout comme base pour l'éducation.

Noter :

- que les intervenant(e)s sont responsables de la sensibilisation des professionnel(le)s, mais qu'ils ou elles sont débordé(e)s par leurs propres tâches;
- qu'il y a un manque d'information concernant les ressources et un manque de volonté parmi les professionnel(le)s d'empêcher les abus.

Groupes cibles

Élaborer :

- des protocoles pour les intervenant(e)s de première ligne, la police et les travailleurs(euses) sociaux(les);
- différents niveaux de formation pour divers bénévoles et professionnel(e)s (inclure les travailleurs(euses) des maisons de transition en tant que formateurs(trices) et stagiaires); il faut divers groupes pour se former entre eux, du personnel du domaine judiciaire, des intervenant(e)s de première ligne, etc.; la définition de professionnel(le)s et paraprofessionnel(le)s est très large;
- une stratégie nationale d'éducation et de formation;
- des stratégies pour permettre aux professionnel(le)s oeuvrant dans le domaine de la violence familiale de se regrouper en réseau;
- du matériel de formation et des programmes d'études pour les cours de télé-éducation – par exemple, enregistrer, pour diffusion télévisée, des programmes d'études pour atteindre les personnes en régions rurales qui sont isolées;
- la concertation entre les intervenant(e)s; nous devons publier nos connaissances, ainsi il existerait une circulation qui nous permettrait de progresser.

Utiliser :

- la technologie en matière de communication, par exemple les bases de données;
- les organisations professionnelles pour offrir des programmes de formation;
- la télévision ou les vidéos éducatifs pour enseigner aux professionnel(le)s dans les institutions d'enseignement, par exemple la télémédecine;
- les programmes de formation des employé(e)s en tant que véhicules éducatifs;
- la nature du pouvoir et sa relation avec la violence en tant que message de base pour les professionnel(le)s.

Créer :

- des services de réseaux communautaires pour regrouper diverses disciplines et leur permettre de collaborer en vue d'affronter les problèmes;
- avec l'aide des usagers, un journal interdisciplinaire sur la violence familiale pour communiquer et former un réseau, et qui augmenterait la base de connaissances d'une manière coordonnée, en évitant les questions de juridiction;
- un répertoire de toutes les organisations professionnelles impliquées dans le domaine de la violence familiale.

Reconnaître : l'expertise des travailleurs(euses) en maisons de transition – des procédures efficaces ont été exposées et améliorées.

Considérer :

- une certaine forme de sélection (ou une certaine forme d'accréditation) pour les personnes qui jouent un rôle d'aide ou d'intervention en matière de violence familiale, et qui prendrait en considération les qualités personnelles ainsi que les qualifications professionnelles et universitaires; disposons-nous des outils nécessaires pour faire ce genre de sélection ?
- la possibilité d'offrir des niveaux de financement aux universités sous réserve que ces dernières incluent divers cours sur la violence;
- les façons de modifier les priorités dans les programmes d'études où les fonds nécessaires existent déjà;
- le fait d'inclure des victimes de violence dans le cadre des programmes de formation à tous les niveaux;
- le fait d'examiner attentivement les listes d'invitation aux conférences et aux forums; besoin d'assurer une représentation adéquate des enseignant(e)s, des ministres du culte, des refuges et des bénévoles;
- le fait que tous les groupes interviennent d'une manière collective auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier ne puisse adopter l'attitude du « on s'occupe déjà de la question »; ce qui est difficile à contester étant donné que les groupes ne sont pas reliés à cause des distances et du temps.

Établir : un certain nombre de centres régionaux de formation, ainsi qu'un centre de recyclage sous Rix Rogers.

Il faut :

- que le système judiciaire soit éduqué;
- que les juges soient éduqués en ce qui a trait à la prévention, à l'importance déterminante des médias, aux relations familiales positives, par l'entremise d'ateliers de travail et de documentaires;
- que les médecins soient éduqués; les médecins en milieu rural n'ont pas le temps de se rendre en ville; on pourrait avoir recours à un programme offert par des expert(e)s-conseils;
- des programmes d'équité en matière d'emploi à l'intérieur des forces policières et des tribunaux pour amener une certaine sensibilisation dans le système patriarcal actuel;
- que soient formés les enseignant(e)s et les éducateurs(trices) : études sur la famille et la santé, enseignement de l'anglais en ayant recours à des analyses de pièces et des documents littéraires pour indiquer l'attitude sexiste et les incidences sur les attitudes sociales de nos jours.

Rôle du gouvernement

Instituer :

- un bureau central de matériel de formation, parrainé par Santé et Bien-être social Canada; besoin d'un bureau central ou d'un centre d'excellence pour la formation et les renseignements, ainsi que certaines sommes d'argent pour appuyer la formation; besoin d'un centre national multidisciplinaire de formation, avec des succursales dans les provinces sous l'égide d'un centre national;
- le perfectionnement du personnel en tant que priorité de financement à l'intérieur du gouvernement fédéral.

Créer : un ou deux centres d'excellence à travers le pays, avec une approche multidisciplinaire.

Parrainer : des séances annuelles de remue méninges pour rassembler les idées.

Recommander :

- que les ministères de la Santé et Bien-être social Canada, de la Justice et du Solliciteur-général financent la production et la diffusion de matériel éducatif pour les prestataires de ces services;
- que le gouvernement fédéral encourage un consortium pour réunir toutes les disciplines qui se préoccupent des personnes âgées;
- que le gouvernement fédéral, par le moyen d'un organisme central, maintienne un lien de communication avec tous les niveaux de gouvernements (par exemple les conférences interprovinciales).

Assurer :

- que le gouvernement fédéral rende disponible du financement pour que les professionnel(le)s soient exposé(e)s à une approche multidisciplinaire au cours des sessions de formation universitaire;
- que des fonds soient disponibles pour les organismes de services à partir d'un fonds d'ensemble financé conjointement par le gouvernement fédéral et par les provinces; besoin de fonds alloués spécialement pour l'éducation; besoin de plus d'autonomie financière plutôt que des sommes alloués pour des brochures; fonds consacrés à la dotation, à l'éducation et à la formation.

TROISIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux

Autochtones

Les discussions se rapportant aux autochtones ont porté principalement sur le besoin de considérer et de respecter leurs traditions culturelles et leurs valeurs dans l'éducation du public et la formation des intervenant(e)s. Plusieurs allusions ont été faites au rôle spécifique des aîné(e)s, au rôle de la femme, et à l'approche holistique. Il a été proposé que le recours à une approche holistique (par exemple la rose des guérisseurs autochtones) pourrait être bénéfique pour les autres collectivités.

Notes de discussion

Les autochtones considèrent que les diplômés universitaires ne sont pas les seul(e)s professionnel(le)s; ils incluent dans cette catégorie les aîné(e)s formé(e)s depuis leur naissance à utiliser leurs talents; se réfère aussi aux régions rurales et isolées.

Cette approche est partagée dans les centres plus importants où, traditionnellement, les professions ignorent les divers moyens de guérir le corps, etc.

Obtenir de l'appui de la part des entreprises pour promouvoir l'éducation; cela peut ne pas être approprié pour les collectivités autochtones où les aîné(e)s doivent prôner la lutte contre la violence familiale.

On a besoin d'une approche holistique, comme pour la rose des guérisseurs autochtones, où rien n'est séparé et tout est interrelié; les quatre points cardinaux constituent la rose; l'est représente les influences spirituelles, le sud, les influences physiques, l'ouest, les influences émotives, et le nord, les influences intellectuelles.

Nous généralisons trop les questions; les traditions orales ne se rapportent pas aux campagnes médiatiques; pourquoi les ministères gouvernementaux n'utilisent-ils pas le matériel et les films existants comme le vidéo Alkali Lake et la série Mon Alise portant sur les autochtones ?

Expérience des autochtones : ils traitent des conflits au niveau de la collectivité; prêtez l'oreille aux propos des enfants, ils écouteront les adultes – traitez-les comme des humains; enseignez-leur l'attention, le partage et la bonté.

Mythes autochtones – modèles d'énergie vis-à-vis les enfants et les soins à leur dispenser, et les liens avec la violence familiale.

« Les femmes, on ne peut pas vivre avec elles, ni sans elles »; les femmes autochtones s'occupent de presque tout ayant trait à la violence familiale.

Le Conseil de bande empêche les femmes de parler de la violence familiale – besoin d'avoir des liens avec des groupes de femmes non autochtones – maisons de transition, etc.; processus de synergie qui peut s'être estompé; dans les réserves, le groupe d'aide est dissimulé sous la forme d'un groupe « artisanal ».

Autochtones : importance de considérer leurs valeurs.

Les collectivités autochtones entreprennent une certaine sensibilisation concernant la difficulté de communiquer, face au besoin de confiance en la collectivité; la sensibilisation des collectivités autochtones doit être à facettes multiples et globales pour satisfaire divers besoins.

La violence faite à l'époux est aussi un trait caractéristique, plus particulièrement parmi les aîné(e)s; pour les collectivités autochtones, il s'agit plutôt de conjoints victimes d'abus que de « femmes victimes d'abus ».

Recommandations

Il faut :

- avoir des renseignements en langue autochtone et des racines dans la collectivité;
- obtenir l'appui des entreprises pour aider à l'éducation; cela peut ne pas être approprié pour les collectivités autochtones où les aîné(e)s doivent prôner la lutte contre la violence familiale;
- une approche holistique, comme pour la rose des guérisseurs autochtones, où rien n'est séparé et tout est interrelié; les quatre points cardinaux constituent la rose; l'est représente les influences spirituelles, le sud, les influences physiques, l'ouest, les influences émotives, et le nord, les influences intellectuelles;
- respecter les membres des collectivités, dans les réserves, par exemple, avant de se rendre dans une réserve pour un séminaire, communiquer avec le chef pour obtenir son autorisation et demander comment rejoindre une autochtone qui a été agressée;
- éduquer les personnes âgées des populations autochtones; le groupe est dominé par les hommes; les femmes âgées doivent être entendues et

doivent avoir l'occasion d'être éduquées à cause de leurs connaissances; question qui doit être traitée par les groupes de femmes aux niveaux national et provincial.

Former : des conseillers autochtones pour travailler dans les collectivités autochtones.

Promouvoir : des programmes de conscientisation transculturelle pour les policiers, et le système judiciaire et pénal, pour mieux servir les besoins des autochtones, etc.

Écouter : les enfants; ils écouteront les adultes – les traiter comme des êtres humains; enseigner l'attention, le partage et la bonté; expérience des autochtones : traiter les conflits au niveau de la collectivité.

Handicapé(e)s

On a discuté du besoin de rendre accessibles aux handicapé(e)s l'éducation et les services publiques, d'éduquer les professionnel(le)s, et de sensibiliser le public par l'entremise de campagnes appropriées.

Notes de discussion

Les campagnes médiatiques n'aident pas nécessairement tous les gens, par exemple les handicapé(e)s sont perçu(e)s comme les personnes en fauteuil roulant, mais le terme « handicapé(e) » dépasse cette notion.

Les femmes handicapées sont particulièrement vulnérables.

Recommandations

Il faut :

- rendre accessibles aux handicapé(e)s les programmes d'éducation publique;
- éduquer le gouvernement pour qu'il ne finance que les maisons de transition qui sont accessibles à l'ensemble des handicapé(e)s, par exemple les handicapé(e)s visuel(le)s ou auditifs(ves), ceux ou celles qui ont des troubles de développement, qui sont en fauteuil roulant, qui ont des difficultés d'apprentissage ou qui souffrent de déficience mentale;
- éduquer les professionnel(le)s sur la gravité et l'incidence des abus dont sont victimes les femmes handicapées

Personnes âgées victimes d'abus

En examinant la portion de personnes âgées dans la population, il a été noté que des efforts spécifiques s'imposaient pour atteindre les personnes âgées victimes d'abus, pour éduquer les personnes qui donnent des soins et pour que le public en général soit plus sensibilisé à la question.

Notes de discussion

Carences dans les services, par exemple le placement de personnes âgées qui ont besoin de protection; aide pour les aîné(e)s qui ont des besoins précis.
Les groupes de personnes âgées obtiennent du succès dans leurs efforts de sensibilisation en acquérant des connaissances et en étant disponibles pour enseigner aux autres, ou leur rapporter les résultats de demandes les plus fréquentes.

Les personnes âgées sont sous le seuil de la pauvreté ne peuvent financer leur formation, même si elle est disponible.

« Les gérontologues ont souvent des idées démodées. »

Les croyances populaires font en sorte que les aîné(e)s sont vulnérables, même chose pour les femmes qui quittent leur foyer et croient avoir perdu tous leurs droits.

Les personnes âgées ne peuvent pas se démêler dans les différents programmes gouvernementaux.

Il faut considérer l'ordre de priorité d'action cité plus haut, sans oublier que les personnes âgées vieillissent, que le nombre des 85 ans et plus aura doublé au tournant du siècle, donc il faut dès maintenant mettre en place les infrastructures nécessaires pour répondre à ces besoins.

Recommandations

Il faut :

- atteindre les victimes en déterminant les endroits qu'elles fréquentent : les personnes âgées se retrouvent dans les églises, les centre de jour, les supermarchés, les cabinets de médecin, les salles de bingo;
- offrir de la formation aux auxiliaires familiales et aux prestataires de soins pour les personnes âgées; bien que ce ne soient pas des professionnel(le)s, ils ou elles ne doivent pas être oublié(e)s;
- sensibiliser son milieu de travail aux abus à l'endroit des personnes âgées;
- de l'aide et des renseignements au sujet de la violence; le problème n'est pas traité actuellement;
- adopter diverses approches, pas seulement l'éducation; nous avons besoin de certaines approches interventionnistes.

Secteur ethnoculturel

Un groupe a fait remarquer que pour suivre l'évolution de la société canadienne, nous devons nous adapter aux changements et traiter des questions culturelles. Diverses approches ont été proposées par les groupes de travail, dont la diffusion de renseignements aux immigrant(e)s par l'entremise des consulats et des ambassades, la communication avec les enfants par l'entremise des institutions d'enseignement, l'utilisation des médias pour atteindre les groupes multiculturels, l'élaboration de programmes communautaires appropriés à la culture et à la langue, la prestation de formation multiculturelle pour les intervenant(e)s, et l'entrée plus facile d'élèves immigrant(e)s dans des professions qui s'occupent de la violence familiale.

Notes de discussion

Les néo-Canadien(ne)s comparaissent devant les tribunaux parce que l'époux domine l'épouse; quelle stratégie peut-on utiliser ? Dans les petites collectivités, des ateliers sont organisés par des organismes nationaux (Condition féminine Canada, MAINC).

Les enfants sont parfois les seules personnes qu'on peut atteindre dans la collectivité et qui peuvent éduquer leurs parents, par exemple les Mennonites d'Amérique du Sud.

La publicité dans les médias ne convient pas à tous les groupes culturels; les régions ont besoin de données locales, il en va de même pour les collectivités plus petites.

Différences culturelles – peuvent avoir peur de recourir à la police pour une intervention préventive vu que dans leurs pays, la police est perçue comme un adversaire.

Recommandations

Il faut :

- que la formation soit appuyée par des lignes directrices claires et d'une compréhension approfondie des questions;
- que des programmes portant une attention particulière à la culture soient élaborés par la collectivité et à son intention; il y a actuellement des programmes qui ont réussi et qui peuvent servir d'exemples, dont le programme d'interprétation ethnoculturelle en Ontario;
- que les organismes de service social travaillent avec les groupes et les organismes ethnoculturels pour conscientiser et sensibiliser davantage le public;
- que le personnel oeuvrant auprès de diverses cultures reçoive une formation transculturelle;
- que lors des conférences, les minorités visibles soient représentées dans une proportion au moins semblable à celle qu'elles ont dans la société;

- qu'une éducation spécialisée soit offerte , par exemple en matière des modalités de recours aux ressources disponibles, selon la culture;
- que le message atteigne les groupes multiculturels – recours aux médias, par exemple brochures et affiches multilingues; diffusion du message par les stations de radio et de télévision multiculturelles;
- que l'on joue un rôle actif dans les services d'éducation; besoin de programmes qui respectent la culture et le génie de la langue;
- que des renseignements soient fournis aux immigrant(e)s par l'entremise des consulats et des ambassades en ce qui a trait à la culture et aux valeurs du Canada, particulièrement en matière de violence familiale;
- que les immigrant(e)s reçoivent une formation avant de quitter leur pays d'origine quant aux lois et aux normes en vigueur au Canada;
- que le gouvernement fédéral élabore une trousse de renseignements pour orienter les nouveaux(elles) citoyen(ne)s; aucune orientation n'est présentement offerte en Cour de la citoyenneté lorsque les nouveaux(elles) citoyen(ne)s sont reçu(e)s;
- que l'on établisse la différence entre la discipline (contrôlée) et la violence (non contrôlée); il importe également de préciser dans les programmes de formation quelles sont les limites en vigueur au Canada, comme par exemple la discipline en regard de la violence; nous pouvons aussi apprendre des autres cultures; la discipline se définit au plan culturel.

Encourager : les élèves des minorités à se lancer dans des professions qui traitent de la violence familiale; nous devons nous tourner vers eux; des fonds doivent être disponibles pour la formation linguistique ou autre des immigrant(e)s.

Régions rurales et éloignées

Les collectivités rurales ou éloignées ont particulièrement besoin d'éducation publique, et des approches uniques et des ressources supplémentaires sont nécessaires pour combler ce besoin.

Notes de discussion

L'éducation publique est nécessaire pour augmenter la sensibilisation face au problème, ou sa reconnaissance par les collectivités et les politicien(ne)s, plus particulièrement dans les collectivités éloignées.

Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour les régions isolées.

Les événements et les promotions dans les médias créent des attentes qui ne peuvent être satisfaites adéquatement que par des ressources et des aides compétent(e)s et bien formé(e)s. Par exemple, à Coppermine, dans les Territoires du Nord-Ouest, le vidéo « To A Safer Place » est apparu à la télévision. Le numéro de téléphone apparaissant au cours du vidéo était pour Yellowknife, ville éloignée de 500 milles.

Recommandations

Il faut :

- qu'il y ait une formation appropriée pour le Nord, afin de tenir compte des facteurs multiculturels et des langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest;
- que l'on prépare du matériel de formation et des programmes de télé-éducation (par exemple produire des programmes d'études sur bandes magnétoscopiques) afin de rejoindre les personnes habitant les régions rurales et isolées.

THÈME 3

La prévention de la violence familiale et la protection des personnes vulnérables

3.3 THÈME 3 : La prévention de la violence familiale et la protection des personnes vulnérables

« La violence est inacceptable. » « Nous devons stigmatiser la violence. »

« Nous avons la responsabilité de créer pour toute personne dans notre société un environnement attentionné et sécuritaire. »

L'importance d'élaborer des stratégies de prévention sur la réalité sociale de ce qui cause et perpétue la violence familiale est le principal objet du thème 3. Plusieurs groupes ont noté que la prévention et la protection sont liées, de sorte que certains points de discussion et certaines recommandations peuvent empiéter sur ces deux principaux sujets.

La première partie contient les notes et les recommandations sur des stratégies de prévention : la situation actuelle de la prévention, les causes de la violence familiale, les visions et les valeurs, une stratégie nationale de prévention, l'éducation et la sensibilisation du public, ainsi que les groupes cibles.

La deuxième partie met au point des stratégies visant à protéger les individus vulnérables.

La troisièmes partie examine le rôle du gouvernement et du secteur des affaires quant à la coopération, au financement, aux valeurs et priorités, au processus de consultation, à la diffusion de l'information et quant à sélection du personnel.

La quatrième partie met l'accent sur les besoins spéciaux des autochtones et des personnes âgées violentées.

PREMIÈRE PARTIE : Les stratégies de prévention

Les groupes ont décrit les trois niveaux de la prévention : primaire – prévenir complètement la violence familiale; secondaire – l'empêcher de se répéter; tertiaire – aider les personnes à surmonter le traumatisme de l'événement. Bien que la prévention primaire soit essentielle pour briser le cercle, nous avons besoin de stratégies de prévention aux trois niveaux. Il a été noté que le besoin de prévention ne s'applique pas seulement à la violence familiale, mais aussi à la violence dans les institutions, exercée par les prestataires de soins.

Notes de discussion

Situation actuelle

Il y a eu beaucoup de discussions concernant la situation actuelle – « nous sommes présentement dans une situation de contrôle des dommages plutôt que de prévention » – ainsi que de réflexion concernant la raison de cet état de choses. Les raisons mentionnées sont les suivantes :

Nous continuons de verser des sommes d'argent dans des établissements qui perpétuent en réalité le problème de la violence et de l'abus; des services internes, des politiques et des programmes traitant de la cause des problèmes aideraient à réduire la violence et les coûts.

La discussion amorcée par un énoncé fait lors d'une séance plénière, précise que la violence familiale n'est pas assez prise au sérieux par le gouvernement, étant donné que nous, en tant que prestataires de soins, nous ne poussons pas le gouvernement à faire davantage. La violence familiale est-elle suffisamment importante ? Croyons-nous que le problème est assez sérieux ? Le gouvernement croit-il que le problème est assez sérieux ? Il ne semble pas le trouver puisque des coupures budgétaires ont été faites dans les programmes à l'intention des femmes par la plupart des ministères, et qu'il n'y a pas eu d'augmentation dans les fonds consacrés à la violence familiale, et ce en dépit des recommandations.

Les politiciens et les décideurs semblent penser que cette question ne les concerne pas.

Recommandations

Noter :

- que la violence familiale est perçue comme un problème féminin – probablement parce que la majorité des victimes sont des femmes; on doit être conscient qu'il y a aussi des hommes qui en sont victimes, la violence est une question de société – le fait de dire que la violence est un problème pour les femmes exclut les hommes et réduit l'étendue du problème;
- que si on traite de questions ou de catégories générales d'abus, [la réponse] est toujours fragmentaire – l'accent devrait être mis sur la violence et la protection des divers groupes victimes de violence;
- que la majorité des procureurs qui s'occupent de droit familial sont des femmes. Les femmes ont le rôle de spectatrices dans cette situation. Il faut que les hommes aussi bien que les femmes participent à la résolution du problème;
- que les stratégies d'intervention doivent être orientées vers les structures économiques et sociales. Il y a un certain nombre d'individus politiquement forts qui ne perçoivent pas la violence familiale comme un problème important. Non seulement l'attitude pose un problème, mais encore il y a de l'ignorance. Un grand nombre de personnes devraient être sensibilisées au problème. Nous avons besoin d'un engagement et d'un accord de principe de la part du gouvernement;

- qu'en ce qui concerne la prévention primaire, on a besoin de détection aux premiers stades et d'approches multidisciplinaires. Il y a dix ans, il y a eu une certaine impulsion, mais il semble que nous ne progressons pas en ce moment. Nous devons mobiliser les collectivités pour qu'elles demandent des services. La visibilité doit être continue – l'effort concerté à long terme. La volonté politique émane de la collectivité. Ne nous décourageons pas, mais reconnaissons le fait que c'est une réalité malheureuse du processus, et que l'on doit discuter du problème. La population n'est généralement pas aussi intéressée à la question de la violence qu'à l'alcool au volant. Il est possible que nous devrions commencer nos efforts dans nos propres secteurs, et que nous les poursuivions incessamment. L'impulsion doit provenir de la collectivité pour permettre le développement de la volonté collective.

Causes sous-jacentes de la violence familiale

Avant de discuter des stratégies de prévention, les groupes ont mis l'accent sur les causes sous-jacentes de la violence familiale, et présenté parmi les causes possibles le déséquilibre de pouvoir, le patriarcat et la socialisation. On a aussi mentionné la relation entre l'alcoolisme ou la toxicomanie et la violence familiale. On a indiqué le besoin de traiter de cette question à l'intérieur d'une stratégie de prévention. Il a été noté que la question de pouvoir était plus importante que la violence familiale. Le pouvoir est à la base de toutes nos interactions et nous privilégions son exercice au foyer, au travail, dans les institutions et nos gouvernements. Les points de discussion de ce thème se rapportant aux causes de la violence familiale ont été inclus en partie dans le thème 1, deuxième partie.

Visions et valeurs

Un certain nombre de points ont été soulevés quant à notre besoin, en tant que société, d'avoir une « vision » et des valeurs claires afin d'élaborer des stratégies de prévention.

Nous avons besoin d'une vision pour mettre au point des stratégies de prévention – nous sommes les produits d'une société qui nous forme à dominer.

Nous avons besoin de valeurs pour savoir où nous devons nous diriger et ce que nous devons faire; le message n'est pas clair.

Nous devons nous libérer du système brutal de la société – nous enseignons la brutalité aux enfants.

Nous devons changer les attitudes et les croyances inhérentes à notre société, qui appuient le sexisme, le racisme et l'âgéisme.

« Les femmes ne sont pas perçues par la société comme égales – nous ne valorisons pas les femmes »; le fait pour une femme d'être attachée à un homme débute très jeune lorsqu'on dit aux filles que le succès est basé sur le fait de se « trouver » un homme et de le garder...

Pour briser le cercle de la violence familiale, nous devons conférer des pouvoirs à tous les membres de la société, plus particulièrement aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.

La violence devient acceptable si l'agresseur a des problèmes – il faut changer ça; la sympathie pour les agresseurs [n'a pas] sa place. Évidemment, il ne faut pas brimer les droits de la victime (ce que tu as fait n'est pas correct).

Ce qu'il faut surtout, c'est un plan pour vendre son produit : la violence est inacceptable. Ce qui importe c'est l'aspect dissuasif comme élément clef (comme l'alcool au volant). Il ne s'agit pas d'être sympathique envers les agresseurs (ça ne les aide pas).

Nous ne pouvons pas compartimenter les approches; le point de vue autochtone regroupe celui de tous les membres du cercle; se tourner vers la spiritualité, c'est important, mais où l'on regarde est aussi important; le christianisme n'est pas la réponse [pour tous]; une seule définition n'est pas suffisante; nous devons faire la distinction entre spiritualité et religion ou église; un seul modèle, une seule religion, un seul point de vue, un seul type de famille, ne conviennent pas.

Nous devons personnaliser la façon dont chacun est affecté par la violence.

Modifier les structures sociales pour réduire la concurrence, pour valoriser chaque personne selon ses aptitudes, pour promouvoir l'excellence d'une manière non compétitive.

Les femmes doivent s'entraider plus.

Nous devons prévoir un changement d'attitude tant de la part des hommes que des femmes envers la notion d'égalité et de pouvoir pour ne pas se trouver à court et se battre, mais plutôt faire en sorte que le pouvoir soit en chacun de nous.

Toute prévention devrait commencer en changeant les rapports de pouvoir.

Nous devons mettre au point des solutions pratiques dans le contexte des droits de la personne – quelles sont les attentes de base de toute personne ?

Nous avons besoin d'une vision pour nous aider à trouver notre voie.

Il y a deux approches : la carotte ou le bâton; « pas le temps pour les carottes, prenons le bâton – les gens ont besoin d'aide »; les carottes « éduquent »; le bâton n'est peut-être pas aussi efficace; le changement radical est abrupt et entraîne des coûts.

Nous jugeons trop vite les gens; nous pouvons tous être violents; nous devons en parler davantage pour sensibiliser les gens; sans vision, nous adoptons l'attitude qu'il faut les « coincer ».

Le message environnemental est facile; nous tirons tous profit d'un environnement sain; comment le faire pour la violence familiale sans rabaisser la victime; nous perpétuons la violence.

Les valeurs universelles empêchent la culpabilité; nous devons les mettre en pratique et il n'y aura plus de culpabilité.

Le dialogue soulève les valeurs et les fait ressortir; nous devons enseigner aux gens à maîtriser leurs sentiments.

On doit discuter davantage de la colère; nous devons apprendre à vivre avec elle; enseigner à vivre avec elle, surtout aux hommes; c'est un vrai sentiment et nous devons composer avec elle.

Besoin de messages clairs et directs concernant les comportements inacceptables, besoin de changer les valeurs inacceptables, mais nous devons réfléchir à ce par quoi nous allons les remplacer (par exemple accorder plus d'attention à l'intervention et à la prévention de la violence).

La hiérarchie du pouvoir exige certaines réponses qui correspondent à l'exercice du pouvoir; la hiérarchie n'est pas synonyme d'ordre; il y a d'autres formes; nous devons offrir aux personnes une solution de rechange avant qu'elles abandonnent.

Système patriarcal dans la société – aucune formule de rechange de ce modèle; perspective féministe pour remplacer le patriarcat ?

On ne veut pas de société matriarcale – mais une société égalitaire.

Discussion sur le point de vue des autochtones, selon lequel nous sommes tous égaux dans la création; les êtres humains sont les frères et les soeurs des animaux, et nous devons remplacer la hiérarchie par l'égalité et la collaboration.

Les principaux thèmes de la discussion : il faut des réponses communautaires et elles doivent être appuyées; on a besoin de spiritualité pour s'assurer que les individus vulnérables soient protégés; on doit repenser et retravailler la structure de la société pour mettre de côté la hiérarchie et les luttes de pouvoir qui s'ensuivent.

Stratégie nationale de prévention

Plusieurs groupes ont discuté du besoin d'une stratégie nationale de prévention. Ils se sont demandés si une campagne nationale de prévention conviendrait aux besoins de tous et chacun, étant donné les différents stades de développement de chaque province. Cependant, en présumant que les stratégies de prévention seraient élaborées selon le contexte (provincial, régional, ethnoculturel, autochtone, région isolée, non typique), les stratégies à l'intention de toutes les classes socio-économiques et tous les groupes culturels démontreraient que le problème existe partout. « Un thème national décentralisé en regard des provinces, des régions, des sous-régions, etc. ... s'avérerait efficace et important. » Tous les groupes se sont entendus pour dire que la collectivité doit s'approprier le problème et le leadership, et décider ce qui est nécessaire lors de l'élaboration de stratégies pour traiter le problème. « La réponse à la question viendra des gens qui ne sont pas dans la montagne mais de ceux qui sont dans la plaine. » Il faut se fier aux organismes de base qui sont au premier plan, et qui doivent présenter le problème aux gouvernements fédéral et provinciaux.

En résumé, les groupes ont indiqué que les stratégies de prévention doivent faire appel à tous les secteurs et à toutes les juridictions, et qu'elles doivent avoir des approches à plusieurs facettes. Les

stratégies qui ont fait l'objet de discussions se rapportaient à la sensibilisation et à l'éducation du public, à la politique et à la législation, ainsi qu'au renforcement de l'implication de la collectivité. Par exemple, nous devons examiner la prévention du crime et la formation qui s'ensuit, plutôt que de mettre l'accent sur l'un ou l'autre point; il faut examiner en même temps tous les aspects.

Sensibilisation et éducation du public – groupes cibles

La sensibilisation et l'éducation du public ont été perçues par tous les groupes comme éléments essentiels d'une importante stratégie orientée vers la prévention. Dans le contexte de la prévention, on estime que la portée des initiatives est plus vaste que celle de l'approche de campagne médiatique exposé au thème 2. Dans le cas présent, le thème est perçu comme une stratégie de diffusion du message, à tous les membres de la société, notamment aux dirigeants, aux enfants et aux adolescent(e)s, aux travailleurs(euses) sociaux(ales) et aux professionnel(le)s, aux auditoires spéciaux, aux médias et au public en général, par l'entremise de la collectivité. Le message serait le suivant : « la violence n'est pas acceptable, et nous sommes une société violente. »

Dirigeants

L'éducation des politiciens et des décideurs fait partie du processus de prévention; combien de provinces ont des programmes spécifiques visant à éduquer les décideurs en matière de violence familiale ?

Quel est le groupe cible? On perçoit qu'un changement social radical est bon, mais pour obtenir l'appui necessaire pour mettre un terme à la violence familiale, il faut d'abord obtenir l'appui de ceux qui acceptent de mettre fin à la violence mais sans changer complètement la société – nous devons parler le même langage que les décideurs pour les influencer.

Presser les politiciens et les médias pour qu'ils rendent inacceptable la violence; malheureusement, les membres des divers groupes (victimes de violence) ne sont pas assez puissants, et sont incapables d'exercer des pressions auprès des politiciens.

En tant que société, nous devons accepter qu'un pourcentage du budget soit alloué pour la prévention primaire.

La question de prévention devrait être prioritaire.

La question de la famille est à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres; nous devons l'examiner à long terme.

Il faut revendiquer auprès des gouvernements le fait qu'il faut de l'argent dans le secteur social – pour la prévention de la violence familiale – et tous ont convenu de ne pas réaliser cet objectif aux dépens des services qui existent déjà.

Nous devons faire part de notre position à nos représentants élus.

Faire valoir qu'il est profitable d'investir des dollars pour combattre la violence familiale – par la prévention.

La prévention exige un effort concerté et du leadership.

Il faut convaincre les gouvernements que ça rapporte d'investir dans la prévention.

Il faut amener le gouvernement à reconnaître les organismes communautaires comme partenaires non seulement dans les faits, mais par leur soutien réel.

Enfants et adolescent(e)s *(se reporter également au thème 2 : Rôle des institutions d'enseignement)*

« La resocialisation des enfants est nécessaire. »

S'attaquer au problème auprès des enfants, des adolescent(e)s, des groupes à risques.

Moyens rapides de promouvoir la prévention (par le biais d'un thème de « non-violence ») se trouvent dans les écoles et les établissements de première ligne dans la communauté.

Plus ou moins d'accord avec sexisme; mais commencer très jeune avec les enfants: ex. : « Mon corps, c'est mon corps »; produire des vidéos semblables sur la non-violence.

Le système scolaire peut faire beaucoup pour aider les personnes à agir comme des citoyens responsable : 1) en faisant en sorte que les élèves perçoivent la violence comme inacceptable (tout comme est inacceptable l'alcool au volant); 2) en ayant des stratégies spécifiques pour aider les personnes à trouver des réponses à la question : « Que faites-vous si... ? » (par exemple si vous savez que votre voisin bat son enfant ?).

Préoccupations concernant les sports – compétitivité, contrôle, abus de pouvoir; l'école et la société mettent trop l'accent sur la compétitivité; la violence à l'égard des femmes provient d'un plus profond déséquilibre du pouvoir dans notre société.

Isolement des enfants au sens émotif; counselling auprès des pairs, connaissance des possibilités des médias; ces choses sont difficiles à faire entrer dans les écoles – pourquoi ? Lié au financement – structures de pouvoir dans les conseils scolaires et contrôle des commissaires.

Les programmes de vie familiale doivent être institués à la maternelle; les modèles de rôle basés sur les méthodes autochtones sont excellents pour éduquer les enfants à ce niveau.

Il faut inclure des groupes de prévention au niveau de l'enfance – qu'en est-il des centres familiaux qui oeuvrent dans le domaine de la prévention ?

Permettre que les enfants expriment leurs sentiments.

Peut avoir recours à des troupes de théâtre pour illustrer les aptitudes, les valeurs et l'affirmation de soi.

Doit enseigner aux enfants qu'ils ont le droit à l'inviolabilité de leur corps et que les autres aussi ont ce même droit.

Bon nombre de centres communautaires pour les victimes de violence et de maisons de transition offrent des programmes pour les enfants; on peut se baser sur ces programmes.

Groupe cible d'enfants (violentés) amenés devant le tribunal et qui pensent que le fait que papa frappe maman est acceptable; les dossiers policiers et les dossiers des tribunaux devraient avoir un répertoire – ces enfants pourraient être éduqués pour que la violence familiale ne fasse pas partie de leur vie.

Nous avons besoin d'émissions de télévision pour enfants avec des rôles modèles positifs qui présentent de bonnes relations.

Formation et éducation des professionnel(le)s et des intervenant(e)s

Les groupes ont identifié le besoin que les juges, les policiers, les avocat(e)s et les médecins soient mieux éduqués sur la violence familiale. Il a été mentionné que bon nombre de professionnel(le)s évitent les questions hautement émotives en dépit du fait qu'ils(elles) s'en préoccupent. La question remonte à l'éducation, de même qu'à son rôle et à sa valeur en matière de prévention primaire, en ce qu'elle enseigne les comportements acceptables et inacceptables. On a recommandé la mise sur pied d'un réseau pour rencontrer des professionnel(le)s d'autres disciplines et des intervenant(e)s de première ligne. Les points précis de discussion ont été inclus dans le thème 2 : Éducation et formation des professionnel(le)s et des intervenant(e)s.

Notes de discussion

Médias

Élimination de la pornographie (par exemple concours de gilets mouillés, bars de danseuses nues); [on remet en question] la structure et la base de pouvoir, la prise de décisions.

Par l'entremise des médias (exposition accrue des enfants, etc.), nous sommes moins sensibilisés à diverses formes de violence familiale, plus particulièrement dans les contextes sexuels subtils; question de censure et de droits.

La couverture médiatique met l'accent sur divers endroits dangereux, à l'exclusion du foyer.

La collectivité

La cible de la prévention est la collectivité, pour que l'ensemble de la population en bénéficie.

La violence familiale en tant que responsabilité communautaire implique qu'un organisme communautaire examine la situation; toutefois, nous n'intervenons pas; nous appelons la police. Nous sommes conditionnés à ne pas intervenir dans les situations violentes. Nous devons nous engager à faire quelque chose à titre personnel.

La collectivité dispose du pouvoir d'apporter des changements dans la société; l'incidence majeure se produit au niveau de la collectivité (plutôt qu'au niveau national) par l'entremise des réseaux; décentraliser l'établissement des politiques et la programmation.

Attitudes cibles, par exemple accepter ou tolérer la victimisation, l'accepter ou ne pas trouver de moyens de remplacement, ce n'est pas de l'acceptation si une femme n'est pas libre de ses choix; « il n'y a pas d'absolu en ce qui concerne les valeurs et la culture ».

La surveillance de quartier ne doit pas seulement se faire pour la propriété; la responsabilité de la collectivité consiste à protéger la population.

Politique et législation

Les comités multidisciplinaires sont importants et nous pouvons essayer d'en arriver à une conclusion concernant la complexité de la question de la part des personnes impliquées dans tous les domaines.

Pas d'accord sur l'objectif du sexisme; changer la situation socio-économique des femmes et des enfants – pauvreté; le budget Wilson – affecte les familles canadiennes; recommandation: réajuster le niveau socio-économique des familles; équité salariale des femmes.

L'économie de nos réseaux d'aide est importante.

La pauvreté est une des plus grandes formes de violence – politiques actuelles ne font rien – il faut d'abord s'occuper des femmes, [des] enfants et [des] personnes âgées.

Lien entre la pauvreté et le sexisme - pauvreté des femmes monoparentales.

Revenir sur le sexisme et la violence; le sexisme institutionnel génère la pauvreté et l'inéquité salariale à tous les niveaux des structures.

Un participant mentionne que plusieurs revendications ont été faites auprès des gouvernements dans ce sens mais que ceux-ci ont fait le choix de ne pas tenir compte de ces demandes.

Il est parfois difficile de prévoir la violence potentielle, particulièrement dans le maintien de l'ordre. Cependant, il y a souvent des indices. Il semble y avoir peu de réglementation en ce qui a trait au maintien de l'ordre et au domaine des services quant à la stratégie de prévention.

Renforcement de l'implication de la collectivité

Intégration des personnes perçues comme différentes; tend à les rendre moins vulnérables – pas de ghetto.

Les services pour les enfants de 15-16 ans et plus ne sont souvent pas disponibles; ces enfants sont à l'âge qui se situe entre la dépendance et l'indépendance, et on ne peut pas les rattacher facilement à un groupe en particulier.

La question de la prévention : beaucoup d'initiatives communautaires – refuges, services d'approche, programmes scolaires, etc.; besoin de mécanismes pour faire partager ces initiatives; il y a beaucoup de choses que nous ne connaissons pas – partager ce qui est novateur.

Les refuges ont aussi un rôle à jouer dans la prévention – ce fait doit être reconnu; ils ne sont pas visibles (contrairement aux centres pour femmes qui offrent de la prévention et de l'éducation publique).

Une étude américaine a démontré que la violence a diminué dans une collectivité où il y avait une maison d'hébergement, un système judiciaire rapide et compréhensif, un service préventif, adéquat et immédiat.

Nous avons abdiqué nos responsabilités au profit des forces de l'ordre plutôt qu'à celui des collectivités; nous devons participer davantage dans les collectivités. Cependant, l'environnement de petite ville ne convient pas aux grandes villes. Auprès des collectivités autochtones, c'est un idéal, un point de repère que de comprendre les procédures et les rôles; il est difficile d'imposer cela dans les collectivités plus importantes, car les gens ne veulent pas s'impliquer. Nous appuyons l'idée de surveillance de quartier, mais l'un des participants fait remarquer la différence entre le nombre de signalements dans les zones « riches » et les zones « pauvres ». Le style de vie de ces classes, particulièrement la « haute », place des restrictions sur la divulgation. Comment atteindre la classe supérieure en matière d'éducation et de prévention du crime ? Pourquoi ne pas faire de l'éducation en milieu de travail, étant donné que la majeure partie des couples de la classe moyenne supérieure travaillent. Atteindre les employeurs et les employé(e)s par l'entremise de programmes d'aide aux employé(e)s. Des organismes privés faisant des présentations à divers groupes, associations, etc. Quelle est la différence entre la surveillance de quartier et nos responsabilités ? Elle semble officialiser la divulgation. Nous devrions avoir de la surveillance de quartier partout. Cependant, les familles de « victimes » ont souvent tendance à s'isoler.

Donner de l'argent aux groupes communautaires; aux organismes mixtes : hommes et femmes; réfléchir sur le sexisme ensemble.

Les infirmières en santé communautaire devraient être financées pour des programmes comme ceux visant les nouveau-nés et leurs besoins physiques, mais il faudrait aussi étendre leur intervention aux liens affectifs, à la satisfaction des besoins psychologiques des enfants; elles ont aussi besoin de systèmes d'appui pour effectuer le suivi par exemple; « personne n'est parfait »; ce n'est qu'un secteur, mais en tant que prototype exemplaire, les programmes doivent être sensibles à la culture.

La police est une partie essentielle de la solution du problème; il y a une distinction entre les femmes enfants et adultes; néanmoins, la réponse policière n'a pas été aussi efficace par le passé qu'elle aurait pu l'être. La police peut déterminer la gravité de la situation; elle a l'occasion de faire de la prévention. Chaque agent(e) de police devrait reconnaître ce rôle possible. La police ne devrait pas traiter différemment les cas de violence survenus au foyer de ceux qui se produisent dans la rue. Bien sûr, les services doivent être présents si nous voulons offrir de l'aide.

Besoin de compréhension empreinte de sympathie de la part des agent(e)s dans la rue, et des intervenant(e)s dans l'ordre hiérarchique jusqu'à l'Association des chefs de police, afin que les agresseurs soient arrêtés; faire sortir la femme du foyer semble laisser croire que c'est son problème et sa faute, ce qui conduit à de la victimisation secondaire.

Recommandations

Visions et valeurs

Nous :

- croyons que les valeurs doivent être indiquées clairement dès le début de la mise au point d'une stratégie sur la prévention de la violence familiale. Les valeurs en question doivent être clairement articulées et correspondre à celles de la communauté;
- avons besoin d'une vision précise pour mettre au point des stratégies. Nous sommes les produits d'une société qui nous a formés à la dominance;
- croyons que les femmes doivent se supporter davantage les unes les autres;
- devons nous libérer des systèmes brutaux de la société – nous enseignons la brutalité aux enfants;
- devons modifier les croyances et les attitudes inhérentes à notre société, qui appuie le sexisme, le racisme et l'âgéisme;
- devons conférer des pouvoirs à tous les membres de notre société, ce qui prévaut tout spécialement pour les femmes, les enfants et les personnes âgées, afin de briser le cycle de la violence;
- devons personnaliser la façon dont la violence touche toutes les personnes;
- devons modifier la structure sociale afin de réduire la concurrence, déterminer la valeur de chaque [personne] selon ses aptitudes et promouvoir l'excellence par des moyens non concurrentiels;
- devons formuler des solutions pratiques en tenant compte des droits des individus;
- devons enseigner aux gens à maîtriser leurs sentiments personnels.

Il faut :

- prendre les mesures voulues pour amener les hommes, oeuvrant dans des organismes et des agences qui interviennent d'une façon quelconque dans

l'effort de prévention de la violence contre les femmes et les enfants à prendre conscience de la gravité de la question;

- mettre au point une formule de rechange au modèle patriarcal qui soit acceptable.

Groupes cibles

Leaders

Il faut :

- aborder la question de l'éducation des dirigeants élus;
- parler le langage des décideurs afin de [les] influencer;
- faire admettre par la société qu'un certain pourcentage du budget doit être consacré à la prévention primaire, et ce de façon prioritaire;
- maintenir et même accroître le niveau de financement des services sociaux, afin de permettre la planification à long terme de la prévention;
- reconnaître les économies au plan financier de la stratégie de prévention à long terme;
- que la question de prévention [en soit] une de concertation, de leadership;
- amener le gouvernement à reconnaître les organismes communautaires comme des partenaires non seulement dans les faits mais aussi par un soutien concret;
- sensibiliser les politiciens aux préoccupations relatives à la violence;
- donner suite à la proposition des intervenant(e)s de ce matin, c'est-à-dire organiser des ateliers expérimentaux à l'intention des décideurs et des législateurs. Ces personnes doivent consulter les travailleurs(euses) de première ligne et les écouter.

Enfants et adolescents

Il faut :

- que les écoles, publiques et privées, deviennent des agents de socialisation. Une telle intervention nécessite du personnel spécialisé;
- que les adolescent(e)s aient été sensibilisé(e)s à la question de la violence familiale à partir de la maternelle, et qu'ils(elles) aient reçu une éducation à cet égard;
- enseigner les connaissances essentielles applicables à la solution des problèmes, à la prise des décisions, aux responsabilités des parents, en ayant recours aux jeux de rôle, à des exercices pratiques, à des groupes d'appui, à la télévision destinée aux enfants, etc. Il ne suffit pas de se contenter de donner de l'information;

- inscrire l'égalité des femmes au nombre des sujets enseignés dans les écoles, examiner le comportement qui appuie cela et condamner le sexisme;
- interdire les châtiments corporels dans les écoles; les châtiments existent encore dans le système d'enseignement – le droit du parent est dévolu à l'enseignant(e);
- promouvoir les valeurs positives par le programme scolaire;
- éduquer les jeunes enfants sur la sexualité et l'abus sexuel, c'est-à-dire leur faire comprendre la distinction entre le comportement sexuel approprié et celui qui est violent pour eux-mêmes et pour d'autres;
- des programmes d'éducation des enfants qui étudient le comportement tant de l'agresseur que de la victime;
- des programmes de prévention à l'intention des enfants qui viennent de foyers violents;
- évaluer l'éducation destinée au public et celle qui se donne dans les écoles;
- diminuer la compétitivité.

Établir : comme cible les enfants violentés qui se présentent devant le tribunal et qui estiment correct que papa batte maman. Les dossiers des policiers et des tribunaux devraient contenir des listes – les enfants en question peuvent être éduqués afin qu'ils ne perpétuent pas la violence familiale dans leurs propres vies.

Améliorer : les programmes actuels des maisons de transition et des centres communautaires à l'intention des victimes d'abus sexuel.

Populations spéciales

Noter :

- que l'éducation ou la prévention ne doivent pas être axées exclusivement sur les individus moyens, mais doivent viser également les handicapé(e)s, les personnes incarcérées, les centres correctionnels pour mineur(e)s, etc.
- que les stratégies de prévention peuvent être mises en oeuvre par l'intermédiaire des mécanismes déjà en place (comme par exemple les refuges sous-financés, les groupes d'appui pour les femmes, etc.); des éléments simples pourraient être mis à la disposition des gens de tous les coins du continent (celui par exemple qui rappelle que la perfection n'est pas de ce monde); les programmes pourraient être adaptés à des regroupements particuliers de gens (dans des collectivités éloignées par exemple), afin que cesse la fragmentation des programmes déjà en cours dont le succès est reconnu pour la satisfaction des besoins de certains groupes particuliers;

- qu'on insiste [sur] un autre aspect très important : la négligence des enfants – au plan secondaire – des personnes âgées et des handicapé(e)s; dans un programme de prévention, inclure la négligence;
- que les agresseurs doivent être éduqués quant à la « façon » de respecter les autres;
- qu'il faut éduquer les membres des groupes à risque élevé : les toxicomanes, les déficients mentaux, les chômeurs, les familles à revenus modestes;
- que « quand nous examinons un programme d'éducation, nous devons songer aux analphabètes, aux enfants de la rue ».

Médias

Il faut :

- supprimer toutes les formes de dégradation des femmes qui les présentent comme des produits;
- entrer en communication avec les gens aussi bien qu'avec les médias, avec les anthropologues, afin de favoriser la planification des programmes de prévention. Il faut passer par les gens qui font de la « commercialisation » sociale;
- présenter la violence dans les médias d'une façon qui « choque », afin d'attirer l'attention du public, et de ne pas diluer le message.

Communautés

Il faut :

- que les communautés prennent elles-mêmes les décisions et adoptent leurs propres stratégies d'éducation;
- que l'éducation relative aux questions soulevées devant le public en général soit donnée par les intervenant(e)s de première ligne;
- que les stratégies de prévention reconnaissent les rôles de tous les intervenant(e)s de la communauté;
- démontrer que la violence est inacceptable et préparer une campagne positive;
- se rendre compte qu'il ne s'accomplira rien si les gens ne reconnaissent pas qu'il y a de la violence quelque part dans chaque famille, même s'il s'agit parfois de violence sexuelle attribuable à des étrangers. Il importe que l'éducation publique aille jusqu'à aider les gens à prendre des mesures dans les situations de la vie réelle (par exemple, des enseignant(e)s mis au fait des cas d'élèves violenté(e)s; la ou le locataire de l'appartement qui a la preuve de violence faite à sa voisine par le mari de cette dernière); un document unique (qu'il s'agisse d'une brochure ou d'un livret) devrait contenir des indications facilement accessibles aux gens qui pourraient être témoins de l'une ou l'autre des diverses manifestations de violence à l'égard des femmes et des enfants;

- un instrument comme une brochure jointe au chèque d'allocations familiales afin d'aider les individus qui désirent faire les premiers pas et offrir de l'aide à une présumée victime de violence. Cela doit cependant être fait en collaboration avec les responsables provinciaux et locaux, qui peuvent être en mesure d'intervenir et de procéder aux aiguillages vers les services existants;
- reconnaître que la frustration se manifestera dans la collectivité si le réseau complet des services nécessaires n'est pas en place, si la promotion et l'éducation publique sont faites sans que les réactions d'appui ne soient disponibles;
- qu'un mécanisme soit en place pour permettre aux collectivités racistes et fermées d'avoir accès à l'éducation afin de promouvoir des valeurs non racistes;
- concevoir des documents en vue de prévenir la violence à l'intention de la collectivité, et offrir de l'aide aux collectivités afin de leur indiquer comment diffuser le message.

Politique et législation

Il faut :

- mettre au point une politique à partir de la base;
- reconnaître que la violence est systémique et mettre au point des stratégies afin d'équilibrer le pouvoir, quant à l'emploi et à l'équité salariale, par exemple; on doit accorder des pouvoirs à des groupes précis, qu'il s'agisse des pauvres, des handicapé(e)s, des personnes isolées, des immigrant(e)s, des membres des minorités visibles, des enfants et des jeunes à qui on donne des soins, des membres des minorités de langue officielle, des personnes désavantagées sur plusieurs plans, des homosexuel(le)s; il faut maintenir les niveaux de financement pour ces groupes; il faut des clauses de conformité aux conventions;
- une approche ou un modèle axé sur le client – des modèles contextuels – le modèle économique est sexiste (soin des enfants, etc.);
- un contrôle plus rigoureux des armes à feu, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention;
- une politique claire concernant la pornographie et le rôle qu'elle joue pour perpétuer la violence. La « norme de la collectivité » est devenue un concept tellement difficile à interpréter que la police est pratiquement incapable d'agir. On doit procéder à une étude de ses répercussions sur les jeunes enfants. Cela s'impose afin de situer la violence à l'égard des femmes et des enfants dans le contexte d'une culture de messages. La campagne anti-tabac et autres comportent des leçons pour un modèle pertinent;
- changer la structure du pouvoir familial;

- réduire les zones de dépendance : pour les femmes sur le plan émotif (enseigner un nouveau modèle de la famille) et économique (fiscalité, soutien concret, pension alimentaire); pour les enfants afin qu'ils grandissent dans des milieux exempts de violence; faciliter la monoparentalité en assurant un plus vaste éventail de services pour la collectivité; pour les personnes âgées : regrouper les aîné(e)s; changer les normes habituelles; donner de l'appui aux parents, des soins à domicile.

Renforcement de l'implication communautaire

Il faut : viser les victimes, les enfants et les jeunes, les valeurs de la société, les gens qui courent des risques (les handicapé(e)s et autres), les attitudes.

Fournir :

- des lignes directrices capables d'aider à définir le rôle de la collectivité au courant de la violence faite à des gens qu'ils connaissent, surtout là où il n'y a pas de preuve tangible; les membres de la collectivité (les voisins) craignent d'intervenir et ne peuvent utiliser d'autres mécanismes que le recours à la police. Dans de telles circonstances, ils sont dissuadés d'agir étant donné que les individus, les personnes violentées autant que les autres, doivent déposer des accusations;
- de meilleurs services d'appui aux femmes de tous les âges, surtout des milieux plus sécuritaires;
- de la formation pour les défenseurs informels afin que les gens puissent se tourner vers une personne non menaçante (au moins comme première mesure);
- de l'éducation aux enfants dans des foyers de transition; ils ne reçoivent aucune éducation (bien des semaines de l'année scolaire) et, de plus, il leur manque le seul endroit stable qu'ils aient connu dans leur vie;
- un réseau de milieux sécuritaires pour que les gens puissent communiquer, et pour leur conférer des pouvoirs là où ils sont confortables;
- de la prévention et un traitement égal; la prévention n'est d'aucun recours sans les services.

Encourager :

- la croissance du sens d'appartenance, du sentiment communautaire – communauté accueillante; en ce moment, la réponse de la communauté est fondée sur la valeur ou sur l'attitude selon laquelle l'intervention correspond à une invasion de la vie privée ou de sa propriété;
- la consultation des chefs de la communauté afin d'assurer une réaction appropriée face à ces questions; faire intervenir les responsables municipaux afin d'accroître la prise de conscience;

- la mobilisation de la communauté par des campagnes publicitaires; les approches communautaires exigent que nos voisins soient autorisés à intervenir; les ressources officieuses doivent être appuyées; le voisinage doit obtenir le pouvoir d'intervention; on a reconnu que la surveillance de quartier était une bonne idée; en outre, les modèles de rôle doivent être visibles;
- les séances de conscientisation au sein des divers groupes, telles que les associations paroissiales, afin d'en arriver au partage de l'information et au dépistage des problèmes;
- la participation de l'Église dans le processus de prévention, sauf que cette dernière doit accepter sa responsabilité d'avoir perpétué le système hiérarchique et les attitudes incrustées qu'elle véhicule, d'où le besoin pour elle d'appliquer des programmes susceptibles d'aborder ces questions; toute la philosophie doit changer dans l'Église;
- une concentration à facettes multiples sur la prévention; obtenir la collaboration des organismes, des enseignant(e)s, des clubs de service, des Églises, des travailleurs(euses) sociaux(ales); les étudiant(e)s doivent aussi protéger leurs pairs et leur donner de l'information; il en est de même pour les organismes gouvernementaux;
- les personnes qui s'occupent de violence envers les épouses et les personnes âgées à se réunir; les conférences régionales sont très peu fréquentes.

Enseigner :

- aux femmes quelles solutions possibles s'offrent à elles dans la communauté; les femmes aiment les hommes avec qui elles vivent, mais elles ont de la difficulté à trouver les réponses appropriées à la violence qui leur est faite, et à conserver intactes l'unité et les relations familiales;
- aux individus ce qu'ils peuvent faire; il est nécessaire d'enseigner l'autonomie aux gens, mais il faut par ailleurs leur permettre d'être ce qu'ils sont.

Inscrire :

- dans les annuaires téléphoniques les numéros des services d'incendie, de la police, de l'ambulance, de la protection de l'enfance, et de l'organisme local qui s'occupe de la violence familiale;
- les numéros des lignes d'assistance téléphonique où on peut obtenir sur le champ des renseignements au niveau provincial, dans les documents de formation des bénévoles ou des membres de la communauté.

Établir :

- plus de cliniques de revendications chargées de s'occuper de tous les problèmes identifiés par la collectivité, où les gens pourraient aller et ne pas se sentir menacés; les gens pourraient y aller pour discuter de problèmes et obtenir des conseils;
- un comité interorganismes sur la violence familiale, afin de fournir de l'information sur un point particulier et de promouvoir la mobilisation de la communauté.

Changer : le modèle de prestation de services car, si les gens vont à un centre professionnel, il y a un écart énorme au plan de l'éducation; si on amène des spécialistes communautaires dans des centres stratégiques, cela favorise la concentration de l'effort de prévention.

DEUXIÈME PARTIE : La protection des personnes vulnérables

Pour les fins de la continuité, les notes relatives à la détermination des personnes vulnérables ont été déplacées au thème 1, première partie. Les notes relatives à l'éloignement de l'agresseur (perçu comme élément essentiel d'une stratégie de protection efficace) apparaissent au thème 4 : l'agresseur. On a abordé les stratégies de protection suivantes : la surveillance et le soutien des intervenant(e)s, les services de réaction, le soutien, le logement et les abris, l'éloignement de l'agresseur, l'application de la loi, les revendications et le signalement.

Concernant les services au sein de la communauté, bon nombre des participant(e)s estiment (ce avec quoi d'autres sont en désaccord) que nous ne pouvons fixer de priorités dans l'ensemble des divers services nécessaires. Ils sont *tous* nécessaires au sein d'un système, au sein d'un « modèle communautaire ». Si le mouvement dresse la liste des priorités, cette dernière peut être utilisée par les fournisseurs de fonds pour éliminer certains éléments essentiels. Il faut retenir comme principe qu'un élément donné dépend de l'ensemble des autres. Cela ne doit pas être tenu comme une tactique efficace pour obtenir des subventions, mais le reflet des besoins réels.

Notes de discussion

Stratégies de protection

Les éléments essentiels, qui sont tout aussi nécessaires les uns que les autres au sein des initiatives de protection, comprennent la surveillance et le soutien des intervenant(e)s, la collaboration et la coordination interdisciplinaires, le logement et les abris, l'application de la loi, la revendication et le signalement.

Surveillance et soutien des intervenant(e)s

Nos services de formation sont sous-évalués, il faut de nouveaux mandats; ne pas se contenter d'installations pour les pauvres, ne pas dévaluer son propre travail.

Les travailleurs(euses) dans les refuges ne sont pas censé(e)s conseiller les enfants – « ils doivent se contenter de donner des soins » – impossible.

Qui sont les agresseurs ? Parfois ce sont les personnes qui donnent les soins – filtrage plus soigné des personnes qui présentent des demandes de postes « d'aide », en regard des droits à la confidentialité sur les formules de demande d'emploi, et autres aspects. Nous n'apprécions pas les soins suivis dans notre société.

Travailleurs(euses) : nous travaillons tous très fort, sauf que nous ne sommes pas assez nombreux(ses). La lourde charge que certains membres actifs de la famille assument en s'occupant de personnes paralysées, âgées; il faut devenir un support social aux familles comme dans les cas de maladie d'Alzheimer; ceci peut avoir un effet sur la violence dans la famille.

On s'inquiète du surplus de pression exercée sur les bénévoles parce que, dans bien des cas, les services bénévoles ne suffisent pas – certaines personnes sont en désaccord à ce sujet, mais on s'entend de façon générale pour reconnaître que les sommes consacrées aux organismes bénévoles sont un très bon placement.

Les besoins à venir doivent s'étendre à la formation des bénévoles; il faut également établir des liens; nous devons mobiliser la communauté en réalisant des campagnes publicitaires; les approches communautaires exigent qu'on autorise nos voisins à [donner des soins ?]; les ressources officieuses doivent être appuyées; on doit leur accorder le pouvoir de le faire; on reconnaît que la surveillance de quartier est une bonne idée; des modèles de rôle doivent également être visibles.

Services d'intervention et appui

Hôpitaux – travaillent en collaboration avec les refuges – plus grande conscientisation des infirmières, des médecins, etc.; on ne peut faire de la question des femmes battues une priorité; il s'agit d'une question complexe.

Les médecins et les membres de la profession médicale sont les principaux intervenant(e)s dans le diagnostic ou dans la détection de la violence, car les blessures qui exigent des soins médicaux sont ordinairement la raison du premier contact avec les organismes.

Analyse féministe : les femmes doivent être capables de devenir plus indépendantes; formule possible pour mettre fin à la relation; autrement, il y a des restrictions jusqu'à la fin de la relation; tenter d'assortir le traitement de suivi; système d'appui mutuel – on ne peut minimiser cela.

Faire des démarches auprès des hôpitaux, des églises – il y a des femmes dans les refuges qui devraient être hospitalisées, mais elles ne peuvent pas y être protégées.

Il y a de l'aide en cas de crise offerte aux femmes victimes; aucun appui à long terme cependant.

Logement et refuges

Le fait que les femmes battues doivent quitter souvent leur foyer pour aller dans un refuge est un argument en faveur de ces refuges et reflète la nature du problème.

Éloignement de l'agresseur

Voir thème 4 : L'agresseur

Application de la loi

Les premières heures cruciales qui entourent le moment de l'action policière doivent être marquées par l'intervention d'un personnel spécialisé et bien formé. Il faut offrir de l'aide tant à l'épouse battue qu'à l'agresseur.

Revendication

Voir les recommandations.

Signalement

Signalement obligatoire de toutes les formes de violence, à l'égard des enfants, des conjoint(e)s ou des personnes âgées; dans le moment, on craint de signaler – mais il faut protéger les droits des individus.

Question de la confidentialité – les travailleurs(euses) devraient-ils(elles) signaler la violence quand la victime ne le fait pas ? Il faut faire la part des choses entre les responsabilités professionnelles et les droits des victimes – il faut régler cette question.

Se montrer prudent au sujet du système de signalement – [conflit entre] les droits des victimes et le signalement.

Que dire de la responsabilité qu'ont les professionnel(le)s de signaler la violence familiale ? Aucune exigence de signalement, sauf les cas de violence à l'égard des enfants; quel message donnons-nous à ce sujet aux victimes ?

Si on agit dans cette direction, à quel moment abroge-t-on la liberté de choix (liberté de choix par rapport au devoir de protéger) ? Les aptitudes mentales des individus sont des caractéristiques très personnelles, et il faut les aborder à ce titre.

Il ne semble pas y avoir de loi pour protéger les adultes qu'on juge plus vulnérables.

Recommandations

Surveillance et soutien des intervenant(e)s – stratégies de protection

Appuyer :

- les programmes d'aide aux employé(e)s des institutions, afin de les aider à s'adapter et de prévenir la violence;
- les personnes qui donnent des soins afin qu'elles acquièrent les aptitudes nécessaires à affronter les situations d'anxiété.

Noter : que les intervenant(e)s de première ligne ont trop de cibles, trop de rôles, et ces éléments les mènent à l'épuisement physique et mental.

Il faut :

- changer l'attitude du personnel qui travaille auprès des personnes vulnérables – respecter le bénéficiaire en tant que personne; fournir de l'aide de manière à augmenter le respect envers soi-même;
- exercer davantage de surveillance auprès des institutions de la société, les établissements de détention par exemple;
- surveiller les professionnel(le)s qui travaillent auprès des groupes vulnérables, les personnes institutionnalisées par exemple;
- mettre au point des programmes qui permettent aux intervenant(e)s de première ligne d'avoir accès au travail d'éducation publique, aussi bien qu'à la prestation directe de services, afin de contrer les tendances naturelles à l'épuisement physique et mental ainsi qu'au découragement;
- mieux appuyer les personnes qui donnent des soins dans la famille.

Services d'intervention et de soutien

Encourager :

- la collaboration entre les refuges et les églises, à l'aide de tournées faites par des ministres, entre autres choses;
- la collaboration entre les hôpitaux et les abris, afin d'augmenter la sensibilisation à cet égard et de faire de la question des femmes battues une priorité; les femmes qui ont besoin de soins médicaux sont plus en sécurité dans les refuges que dans les hôpitaux;
- la mise au point d'appuis à long terme pour les femmes au sein de la communauté.

Logement et refuges

Il faut :

- des logements au second stage – qui soient protégés de l'intrusion du conjoint abusif; le système d'appui est disponible; cela dépend de la disponibilité de logement à la troisième étape; logement coopératif – où souvent on met les femmes battues au premier rang de la liste;
- un logement souple, à des fins multiples, utilisé pour la transition, à la seconde et à la troisième étape – risque de les enfermer dans un ghetto;
- de nouveaux logements pour accueillir les femmes et les enfants – il faut remplacer un foyer par deux.

Noter :

- que le financement des refuges est une nécessité essentielle. Le financement des services d'appui en général doit être augmenté, et les collectivités doivent déterminer de quelle façon les fonds en question seront dépensés;

- que l'établissement de nouveaux services (par exemple les services pour les personnes en état de crise, des lignes téléphoniques d'aiguillage et d'information) peut ne représenter rien d'autre que du double emploi car les services établis, ceux des maisons de transition par exemple, pourraient assurer ce service à condition d'être mieux financés.

Application de la loi

Noter :

- qu'on devrait apporter des changements lorsque des gens appellent la police (sans mettre la vie de ces gens en jeu); ainsi, on pourrait aider les autres sans mettre sa vie en jeu. Dans certains cas, il faut changer l'attitude de la police face à certaines communautés culturelles;
- que la protection devrait également comporter l'accélération du processus des cas de violence familiale devant les tribunaux. Dans ce cas encore, l'éducation est importante, peut-être pour l'individu qui se spécialise dans la question de la violence familiale (réaffectation des ressources humaines à l'intérieur du système judiciaire criminel), ou pour le tribunal chargé d'entendre les cas de violence familiale.

Revendication

Il faut :

- revendiquer des pouvoirs aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, afin qu'ils(elles) connaissent leurs droits et soient capables d'agir;
- accepter « que c'est une question qui préoccupe tout le monde et qui est de la responsabilité de tous »;
- que des intervenant(e)s soient disponibles pour agir au nom des victimes dans les institutions (comme la chose est prévue dans les lois sur la santé mentale de plusieurs provinces), afin de les protéger elles-mêmes et de défendre leurs droits;
- reconnaître que « de façon générale, nous n'avons pas les compétences requises pour obtenir les mesures préconisées »; les travailleurs(euses) dans les refuges ne sont pas les personnes qui devraient se faire les porte-parole de cette cause – ils(elles) sont déjà surchargé(e)s de travail; il faut que les personnes qui jouent ce rôle soient indépendantes pour agir efficacement; cela exige des dollars.

Signalement

Encourager :

- le signalement de la violence familiale en rendant l'intervention acceptable au plan social; donner aux gens les outils nécessaires pour le faire d'une façon efficace; conférer des pouvoirs aux voisins;

- l'accès aux ressources disponibles par les personnes qui sont les plus vulnérables; nous recommandons :

  1) que la G.R.C. reconnaisse que la violence familiale existe au sein de ce corps policier;

  2) qu'on reconnaisse que les épouses des membres de la G.R.C. n'ont aucune protection, car les policiers sont ceux à qui on signale la violence;

  3) qu'on incite la G.R.C. à réexaminer sa politique de non-arrestation de collègues qui pourraient être coupables de violence familiale.

Noter : que les gens ont besoin d'information concernant la responsabilité civile en cas de signalement; la crainte de représailles; les professionnel(le)s devraient être mis(es) au courant, au cours de leur formation académique, de ce qu'ils(elles) peuvent faire.

TROISIÈME PARTIE : Le rôle du gouvernement et du secteur des affaires

Dans le domaine de la prévention, on a déterminé que la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux était un élément essentiel. Le financement est soumis aux fluctuations de l'attention publique, et le processus de financement représente un fardeau pour les services locaux, qui manquent déjà de ressources. En réalité, non seulement le financement de nouveaux programmes s'impose-t-il, mais les services existants sont déjà sous-financés. Les procédures et les critères de présentation des demandes doivent être simplifiés afin d'alléger la charge de travail des services locaux. On a incité fortement les entreprises à examiner leurs propres initiatives et programmes dans le domaine de la gestion (les programmes d'aide aux employé(e)s par exemple), et de rechercher les moyens qui leur permettraient de promouvoir la prévention ainsi que la sensibilisation au niveau interne. Le gouvernement fédéral devrait tracer la voie en adoptant la formule du partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les organismes, les services et les comités nationaux, provinciaux, territoriaux, régionaux et locaux, de même qu'avec le secteur des entreprises.

Notes de discussion – *Rôle du gouvernement*

Centre national d'information sur la violence familiale

Le groupe note avec regret que « Vis-à-vis » n'est plus du ressort de Santé et Bien-être social Canada; il faudrait envisager la possibilité de l'y ramener.

Collaboration fédérale-provinciale

Grandes lignes : la prévention – la non-violence; ressources aux provinces – responsabilité pour les provinces de mettre au point un plan stratégique; établir les priorités : causes – au niveau socio-économique (l'éducation, l'emploi, l'abus de drogues); individu 1) victimes – reconnaître qu'elles ont des possibilités d'exclure les enfants, 2) les familles peuvent trouver des moyens de s'en sortir 3) la responsabilité communautaire quant à la prévention.

Dans une large mesure, l'« éducation » à laquelle nous faisons allusion fait partie du programme d'études qu'appliquent les conseils scolaires. Ce que nous estimons être pratique pour le gouvernement fédéral – non pas ce que les administrations provinciales font présentement. Il existe un comité fédéral permanent des ministres provinciaux de l'éducation, et on devrait le mettre au courant de ce qui se produit dans le domaine de la violence familiale.

Financement

On discute du financement – on s'inquiète du fait que le financement fédéral cesse dès qu'une question n'est plus d'actualité; l'argent fédéral devrait être remis aux provinces pour qu'elles respectent leurs propres priorités; il doit y avoir de la continuité dans les programmes et dans le financement; les intervenant(e)s de première ligne ne devraient pas être responsables de la politique de financement.

Le gouvernement ne peut intervenir dans chacun des foyers – oui, les communautés doivent être responsables, mais les moyens manquent; le financement est réclamé pour des groupes de base.

Il y a un besoin de dollars fédéraux à consacrer aux services de prévention et de promotion, en vertu du Programme d'assistance publique du Canada.

Une personne du groupe signale que le Secrétariat d'État fournit encore des fonds aux groupes d'autochtones et d'immigrant(e)s, et que souvent il s'agit là pour eux de la seule source de financement.

Examiner la question du financement privé; Revenu Canada pourrait faire preuve de plus de souplesse dans l'inscription des organismes de charité. Quelqu'un dit que sa société a été incapable d'obtenir des fonds d'une grande chaîne de magasins parce qu'elle n'a pu fournir un numéro d'exemption fiscale. Examiner également la question du financement privé, sauf que le gouvernement doit accepter la responsabilité finale.

Rôle important que doit jouer le gouvernement concernant l'accès au secteur des entreprises, et les moyens d'inciter le versement des contributions monétaires à la communauté.

On propose des exemptions fiscales pour les entreprises; le gouvernement se tournerait vers le secteur privé au lieu de laisser aux différents groupes le soin de chercher à obtenir des fonds privés; pourquoi le gouvernement ne trouverait-il pas l'argent dans le secteur privé pour le remettre aux comités communautaires, au lieu de laisser ce travail aux individus concernés ? Cela réglerait le cas du coût caché des levées de fonds au niveau local, comme par exemple le temps et l'argent dépensés pour faire des biscuits.

Pour discuter de prévention nous devons parler d'argent. Selon une personne du groupe, la violence familiale est la responsabilité de base des citoyen(ne)s de tous les niveaux, et ce n'est pas toujours l'argent qui pourrait résoudre ce problème; chaque communauté culturelle a ses propres besoins.

Le gouvernement a-t-il les ressources nécessaires pour financer le personnel supplémentaire chargé de la prévention de la violence familiale ?

On s'inquiète de la possibilité que l'argent du gouvernement fédéral ne serve pas aux opérations déjà en place.

Existe-t-il des fonds que le gouvernement fédéral pourrait consacrer à des programmes relatifs à la violence familiale ? En quelque sorte pour des projets de démonstration au lieu des programmes établis continus (par exemple les programmes de recours aux tribunaux).

Il y a un problème – on fait le signalement, mais il n'existe pas de suivi disponible suite au signalement. Le gouvernement ne finance pas les services nécessaires pour intervenir.

Le mandat du gouvernement fédéral est limité; nous désirons qu'il nous donne l'argent pour faire quelque chose; les collectivités et les individus devraient le faire; quelqu'un estime qu'il faudrait tout restructurer.

Nous ne devrions pas devoir demander la permission pour s'assurer que le projet s'insère dans le programme; nous en venons à élaborer des propositions pour qu'elles s'adaptent aux critères.
La définition de l'adjectif « innovateur » dans les règles d'attribution des fonds ne nous permet pas d'intensifier ce qui fonctionne déjà bien; nous devons utiliser des modèles qui tirent profit de la contribution des utilisateurs(trices) du service dans l'établissement de la politique et la prise des décisions; il ne s'agit pas d'être simplement consultés, mais aussi de participer au processus de la prise des décisions, et de l'élaboration des politiques à tous les niveaux.

Les critères gouvernementaux en matière de signalement sont trop onereux et pas suffisamment souples; les organismes bénévoles ont besoin de souplesse, et ne devraient pas être soumis aux critères rigoureux de la mise en application; même les membres bénévoles des bureaux d'administration font l'objet d'enquêtes de sécurité; cela s'applique aux maisons de transition, et autres.

Exemple du manque de confiance du gouvernement envers les organismes; la question de responsabilité devrait être du ressort des divers groupes ou des diverses collectivités.

Le gouvernement fédéral doit démontrer son leadership moral en rendant l'argent disponible.

L'expérience de l'Ontario porte sur une longue période (15 ans); elle inclut un processus de planification selon lequel 15 ministères se rencontrent toutes les six semaines; le gouvernement ontarien a accepté cette formule et ne peut suspendre le financement dans l'intervalle.

Les centres pour personnes âgées peuvent compter sur des initiatives financières comme celle de Nouveaux horizons pour les appuyer, mais les enfants n'ont pas d'appui du genre; l'assistance téléphonique est très différente et distante; les écoles servent à aider les enfants, mais il faut l'appui

du gouvernement ainsi que de la collectivité; l'appui à long terme est essentiel au succès des organismes.

La « Home and School Association » est confrontée à un problème quand vient le temps d'obtenir des fonds parce qu'elle est assise entre deux chaises : s'agit-il de services éducatifs ou sociaux ? Il faut l'appuyer en tenant compte du fait qu'elle aide les enfants d'une façon socio-éducative.

Énoncé de valeurs et de priorités

Je demande au gouvernement d'être clair quant aux messages contre le sexisme. M^me^ Johnson – son discours est cité.

Les priorités des dépenses gouvernementales sont remises en question – les sommes consacrées aux programmes de violence familiale ne sont pas perçues comme un investissement pour l'avenir – le problème réside dans le fait que le gouvernement va finir par payer plus tard à un moment ou l'autre.

Une personne revient sur le leadership fédéral; la première stratégie dont nous avons besoin est celle qui consiste à trouver un moyen de conserver la violence familiale au premier plan; les femmes l'ont fait dans le cas de l'alcool au volant; comment allons-nous conférer aux femmes le pouvoir de parler de violence; on n'est pas certain que l'approche de la victime va fonctionner car nous avons une société qui accepte la violence; nous devons empêcher que la violence soit ignorée.

« Manque de volonté politique et d'obligation morale. »

La sensibilisation va être à notre détriment si les gens ne sont réceptifs qu'à l'aspect négatif de la question, comme en fait foi le discours du ministre d'État; le discours portant sur les questions autochtones exige de la rétroaction, mais de quelle façon y arriverons-nous ?

Faire en sorte que le gouvernement perçoive la violence familiale comme un problème sérieux : non pas simplement un problème pour quelques déséquilibrés – gens ordinaires – il faut trouver des porte-parole crédibles que les gens vont croire.

Le gouvernement doit constater que les fonds publics suscitent l'intention d'agir et de changer, et représentent un investissement valable; concordance des interventions et du suivi.

Il y a des « modes » chez certains ministères (par exemple le suicide, l'abus sexuel). Il faut établir des programmes continus. Il faut appuyer les gens susceptibles d'être victimes (les enfants, les femmes, les personnes âgées). Il y a des problèmes sectoriels, et le message doit passer à tous les niveaux.

La violence familiale n'est pas une chose dont seules les femmes devraient se préoccuper; le Secrétariat d'État diminue les fonds qu'il consacre au programme de financement pour les femmes, mais ce programme devrait être intégralement rétabli.

Ils doivent être sensibilisés; le leadership moral fait redresser l'échine des gens.

Processus de consultation

Le gouvernement devrait examiner tout ce qui a déjà été fait; pas seulement le résultat de cette conférence; des régimes ont été mis au point, comme par exemple le « Framreport », pour ensuite les ranger sur des tablettes – il faut de l'appui pour les mettre en oeuvre – il faut qu'il y ait reconnaissance des mesures prises ainsi que du travail déjà fait; on ne veut pas d'une législation de protection comme celle de la Nouvelle-Écosse – âgéisme et sans système d'appui.

Préoccupation quant à ce que va faire le gouvernement fédéral, quels principes fondamentaux vont être utilisés pour constituer l'ossature de la stratégie – y aura-t-il conflit avec les stratégies provinciales ? Le thème que le gouvernement fédéral met de l'avant est extrêmement important (par exemple principes généraux de travail qui sont suffisamment souples et étendus pour appuyer les stratégies et les activités communautaires, à l'intérieur des paramètres présentés par les gouvernements fédéral et provinciaux).

Diffusion de l'information

Le gouvernement fédéral peut jouer un certain rôle dans la détermination des programmes élaborés à l'intention des autochtones, des collectivités multiculturelles ou des handicapé(e)s, et adaptés à leurs besoins.

Le gouvernement fédéral pourrait faciliter la diffusion d'information touchant les programmes communautaires.

Rôle du gouvernement fédéral dans le financement, dans le partage d'information (à titre d'exemple, transmission de modèles assortis de propositions concernant leur adaptation); se servir des réseaux de communication existants.

Le C.R.T.C. pourrait également jouer un certain rôle en imposant le contenu provenant de différents groupes d'âge, comme par exemple les émissions pour enfants (Passe-Partout au Québec), des émissions pour les femmes, pour les aîné(e)s; quant à l'objectif à long terme et aux mesures initiales, le C.R.T.C. ne devrait pas exercer de contrôles rigoureux au point de devenir une « société aseptisée ».

Nous devons protester contre les coupures faites à « Media Watch » et à «Studio D », dont l'objectif consistait à améliorer l'image des femmes et des enfants dans les médias et à faciliter l'accès à la production dans les médias par les femmes et à leur intention.

Sélection du personnel

On se préoccupe d'une certaine tendance du gouvernement à recruter des gens à qui on confie l'étude de la violence familiale mais qui n'y connaissent rien, qui y voient une entreprise intellectuelle sans connaissances pratiques : la théorie ne suffit pas – il faut de l'engagement.

Il faut établir des lignes directrices précisant que les personnes, désignées à ces postes, doivent posséder une base de connaissances solides.

Il faut influencer la sélection des juges chargés de faire respecter la loi – noter que le fait de placer des femmes dans des positions de pouvoir ne garantit pas automatiquement le changement – certaines vont se conformer aux méthodes en place.

Notes de discussion – *Rôle du secteur commercial*

Il faut examiner les lieux de travail pour y trouver le soutien des services – il faut incorporer la responsabilité du monde des affaires dans le domaine des services à la famille – pas simplement les sports et autres domaines – nous pouvons tirer profit de son expertise, comme par exemple sa façon de faire de la publicité en vue de recruter du personnel.

Une personne du groupe parle de la frustration dans ce secteur, car une bonne étude avait été faite dans le secteur des affaires, sauf que la bureaucratie gouvernementale l'a supprimée il y a plusieurs années.

Le Programme d'aide aux employés de Travaux publics fonctionne bien dans le secteur de la violence familiale – nous voulons que les gens le sachent et encouragent ce type de participation.

Les stratégies visant à faire participer les entreprises peuvent ne pas être appropriées ou utiles aux provinces ou aux collectivités rurales, ou encore aux collectivités autochtones.

Note d'avertissement concernant le financement par les entreprises – il peut y avoir un prix à payer pour obtenir leur support, mais qu'on n'est pas disposé à payer, comme par exemple l'utilisation d'un logo commercial pour le projet.

On convient que les entreprises peuvent être amenées à collaborer dans ce domaine, mais la chose est difficile; nous devons examiner les cas et choisir; les petites collectivités peuvent appliquer le soutien des entreprises d'une façon différente.

Une personne du groupe mentionne également que les démarches en vue d'obtenir la collaboration des entreprises exigent du temps du personnel, coûtent de l'argent, et fournissent également au gouvernement l'occasion de se soustraire à sa responsabilité; il s'agit ici d'une conférence dont l'objet consiste à présenter des recommandations au gouvernement.

On exprime la préoccupation que le gouvernement va sauter sur l'occasion de « passer le flambeau » au monde des affaires.

Le financement par les entreprises soustrait le gouvernement à sa responsabilité; le message est le suivant : voilà d'où vient l'argent, et vous ne le prélevez pas de la bonne façon; en outre, le gouvernement parle de financement par les entreprises quant il réduit le financement de base des organismes à l'intention des femmes – sauf que notre travail ne consiste pas à lever des fonds mais à aider les femmes. Les entreprises devraient mieux payer leurs employé(e)s, leur donner un salaire qui leur permette de vivre. Nous ne sommes pas disposés à permettre que le gouvernement fédéral adopte des stratégies de levées de fonds des entreprises afin de se soustraire à ses responsabilités – « c'est un échappatoire ».

L'arrestation est une mesure préventive et a donné certains résultats au plan de la dissuasion, mais elle a également eu des effets négatifs tant pour les femmes, victimisées encore davantage par le système judiciaire que pour les hommes, dont le nombre de tentatives de suicide en prison a augmenté, en l'absence de ressources disponibles pour le traitement; peut-être le système de la justice devrait-il envisager la possibilité d'obtenir des fonds des entreprises pour les programmes de traitement des hommes.

Recommandations

Centres national et régionaux d'information

Fournir :

- l'information et les recommandations provenant de cette conférence afin de les diffuser à tous les organismes et en faire des pierres d'angle dans la poursuite de ce processus d'apprentissage;
- à tous les participant(e)s à la conférence, les trousses d'information du Centre national d'information.

Il faudrait :

- avoir un bulletin national touchant la violence à l'égard des enfants;
- encourager les conférences et les ateliers au moyen du financement par le gouvernement fédéral, au plan communautaire par exemple.

Établir : des centres national ou régionaux d'« excellence » afin :

- d'examiner les domaines spécialisés et de présenter des recommandations au gouvernement;
- de coordonner la coopération intersectorielle;
- de servir de ressources de formation;
- d'effectuer des recherches en ce domaine, d'étudier et d'examiner les modèles de rechange adoptés au plan international;
- de fixer des normes ainsi que des protocoles.

Il faut : dresser l'inventaire des différentes initiatives communautaires qui sont réalisées dans tout le pays, et le présenter dans une brochure; cette dernière devrait être produite et distribuée par le gouvernement fédéral.

Songer :

- que ce serait un but pour le Centre national d'information sur la violence familiale [de procéder au traitement] par ordinateur; aussi voir à recueillir des expériences de traitement qui se font ailleurs et en diffuser les résultats;
- que si nous pouvons promouvoir le rôle de la constitution de réseaux cela serait valable; il s'agit là d'un élément de la fonction du Centre national d'information sur la violence familiale.

Collaboration fédérale-provinciale

Il faut :

- un partage plus équitable des coûts entre les provinces et le gouvernement fédéral assorti d'une diminution de la bureaucratie;
- une meilleure coordination entre les administrations fédérale, provinciales et municipales. Le groupe de travail fédéral-provincial sur les femmes battues existait il y a quelques années et devrait être rétablie.

Favoriser : la création de mécanismes capables de regrouper les gens en organismes provinciaux, comme ce qui se pratique au niveau fédéral, le groupe de travail fédéral-provincial par exemple; cela pourrait exiger la constitution de groupes de travail, ou encore la modification des dispositions législatives.

Financement

Il faut :

- établir la communication interministérielle, la possibilité de prédire à long terme;
- réexaminer la structure actuelle de financement de façon à inclure les critères et le processus; couvrir les régions éloignées; les administrations provinciales et municipales devraient être visées par le processus de révision;
- plus de coordination entre les organismes gouvernementaux qui distribuent des fonds;
- davantage de consultation afin de pouvoir examiner les services existants avant que les fonds fédéraux ne soient dépensés;
- appuyer le développement communautaire à partir des niveaux d'administration tant fédérale que provinciale;
- un Centre national de recherche, du type dit d'« excellence », à l'échelle du pays, qui faciliterait le financement des mesures entreprises en réponse aux questions soulevées par la présente conférence;
- que le financement au niveau communautaire soit fourni par le gouvernement. Les progrès réalisés dans le domaine de la violence familiale par le passé ont été très coûteux pour les intervenant(e)s, à cause du manque d'argent et de ressources pour la tenue de réunions, pour l'organisation, et pour l'élaboration de stratégies.

Gouvernement fédéral

Il faut :

- prendre des mesures et encourager les initiatives de financement par les entreprises, mais pas en remplacement du financement gouvernemental;

- imposer des mesures fiscales au secteur des entreprises et prendre cet argent pour le redistribuer aux groupes de femmes;
- ne pas financer les questions d'un seul coup puis les laisser tomber; éviter les cataplasmes;
- imposer des conditions aux provinces quant à l'argent qui va aux refuges;
- autoriser immédiatement la dépense de fonds pour que les responsables de toutes les maisons de transition et que tous les centres de crise en cas de viol se rencontrent chaque année.

Envisager : la possibilité d'une addition aux déclarations de revenu où nous pourrions indiquer au gouvernement où nous désirons que notre argent soit dépensé, comme nous le faisons pour les dons de charité à Centraide; cela pourrait influencer la prise des décisions politiques.

Noter :

- que nous passons présentement par un processus d'auto-examen, ce qui n'est pas le cas du gouvernement; le gouvernement fédéral doit humaniser ses politiques – elles sont stériles, sans émotion;
- qu'il faudrait accepter que, dans le cas des femmes battues, il est trop facile de viser les milieux marginaux; il y en a partout; pourquoi résiste-t-on à changer ces valeurs ? Favoriser des débats sur les rapports hommes-femmes;
- que le gouvernement fédéral peut faire beaucoup pour changer les attitudes, par exemple, la boisson [au] volant, la participaction. Le gouvernement devrait prendre l'attitude que la violence est inacceptable (pas seulement d'une façon périodique);
- qu'il faut une idée plus précise de ce qui n'est pas toléré; cette idée plus précise fait partie du leadership moral; le gouvernement doit faciliter la chose, et c'est le leadership moral qu'il doit fournir.
- que nous exigeons qu'une attention prioritaire soit accordée à la violence familiale lors de la Conférence des premiers ministres et du Symposium sur la famille; si l'éducation est un élément important de la prévention, où sont les enseignant(e)s ? Où sont les juges ? Où sont les médecins ?
- que l'on s'entend pour dire qu'il est important de transmettre nos priorités au gouvernement, pour que les sommes accordées aillent aux bons endroits. D'après un participant, il existe trois niveaux en matière de prévention a) le leadership – agir au lieu d'évaluer les statistiques – se demander quels sont les moyens par lesquels nous diminuerons le nombre – pousser les élus; b) la concertation – les différents ministères devraient se concerter pour pouvoir travailler sur les vrais problèmes plutôt que de s'isoler; c) investissement dans les enfants; une grande partie de nos ressources devraient leur être allouées.

- que la priorité du gouvernement doit être la violence familiale; il doit consacrer son argent à ce qu'il prône – la mesure de l'engagement se détermine en dollars; les budgets équivalent à la politique;
- le Secrétariat d'État doit donner priorité au développement communautaire.

Noter : l'importance du travail accompli au niveau de la prévention, du support, de la défense des droits, etc. par les organismes communautaires en matière de la violence faite aux jeunes, aux enfants et aux personnes âgées; cette reconnaissance doit se concrétiser par un financement adéquat qui assure la stabilité et le développement de ces groupes.

Énoncé des valeurs et des principes

Il faut :
- équilibrer le service direct et l'éducation publique au lieu de fixer les priorités entre ces deux secteurs;
- que les dirigeants fédéraux adoptent une position claire; qu'ils indiquent que les services dans le domaine de la violence familiale ont une importance vitale; et qu'il s'agit d'une priorité nationale qui ne prendra pas fin en 1992.

Processus de consultation

Il faut :
- consulter les organismes provinciaux avant d'entreprendre toute initiative;
- collaborer avec les organismes nationaux en matière de prévention.

Poursuivre : le processus de consultation à l'intérieur d'une stratégie globale. Passer à la seconde étape avec les mêmes personnes qui ont déjà participé. Nous devrions partir du point où en étaient rendues les conférences antérieures, et s'occuper des recommandations déjà faites. Établir une stratégie nationale. Établir des plans, diffuser de l'information, consulter les participant(e)s de cette conférence, ainsi que d'autres conférences, afin d'obtenir leur réaction avant la mise en oeuvre.

Diffusion de l'information

Encourager : la communication du contenu des programmes et de leur succès, pour que les autres provinces puissent en bénéficier.

Joindre : un feuillet aux chèques d'allocation familiale touchant la violence familiale.

Il faut : diffuser de l'information sur les autres sources de financement afin de donner accès à ces fonds à toutes les collectivités.

Reprendre : le financement de « Studio D » qui fait d'excellents films sur les questions des femmes.

Rétablir : la clause du C.R.T.C. concernant les émissions négatives ou sexistes comme cause possible de révocation du permis des stations de télévision.

Établir : un centre multidisciplinaire, multifonctionnel, où les gens pourraient aller afin d'obtenir de l'information, de la formation et des installations de recherche concernant la gamme complète des questions abordées à la conférence.

Rôle du secteur des entreprises

Il faut :

- répandre le message dans toutes les industries, celle des hôtels et de la restauration par exemple, concernant l'inacceptabilité de la violence;
- éduquer les responsables des entreprises sur la façon dont leurs propres employé(e)s et leur personnel de production vont être aidés par leur participation; sur la façon dont le style de gestion reflète les tactiques violentes et l'engagement envers la hiérarchie;
- établir des relations, financières et de travail, avec les entreprises ou le monde des affaires.

Encourager : l'implication du secteur privé ou des affaires, ce qui épargnera du temps ou de l'argent en jours d'absence.

QUATRIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux

Les autochtones

Les politiques de prévention et de protection visant les autochtones doivent être conçues par les collectivités, leur être propres et être appliquées par elles. Les initiatives à cet égard doivent tenir compte du fait que les besoins d'un grand nombre d'autochtones hors réserve ne sont pas satisfaits à même le financement de base de la réserve.

Notes de discussion

La Loi sur les Indiens a modifié les valeurs fondamentales; dans les communautés autochtones, il importe de réanimer les valeurs ainsi que les traditions d'origine, d'avoir l'occasion de le faire, et

d'apprendre de quelle façon se prémunir et se protéger; des modifications au plan législatif s'imposent dans la Loi sur les Indiens afin de se conformer au concept d'égalité.

On propose de faire siéger les aîné(e)s au sein des comités consultatifs – tirer profit de leurs connaissances.

Dans les endroits éloignés, et dans ceux où habitent les autochtones, la communauté est disposée à agir et à prendre le contrôle.

Lorraine Berzins parle de la collectivité souffrante; il y a beaucoup de discussions au sujet de la perspective autochtone; les autochtones se tournent vers leur famille et leurs amis, non vers les institutions; il s'agit là d'une pierre d'angle sur laquelle nous pourrions fonder nos réactions; les professionnel(le)s amènent avec eux le pouvoir quand ils partent.

Comme le M.A.I.N.C. va avoir l'argent, il devrait le donner aux autochtones pour qu'ils puissent élaborer eux-mêmes les programmes.

Dans les régions où habitent les Indiens, les enseignant(e)s blancs(ches) ont besoin d'une éducation spéciale sur la culture indienne.

Besoins des autochtones : soins, puis protection des personnes vulnérables; il faut rompre le silence et reconnaître l'existence du problème; la victimisation – il faut solutionner le problème, constater la victimisation; obstacles au traitement – les médias y consacrent leur attention – droits des traités, droits de la charte; cycle de la violence – la victime s'éloigne d'un agresseur et se rapproche d'un autre.

L'adoption d'une stratégie nationale convient-elle à nos besoins ? Le consensus peut aplanir les aspérités.

Les enfants autochtones institutionnalisés sont vulnérables – n'ont pas appris à être des parents, il y a perte de la culture ainsi que des traditions.

Les autochtones sont en train de redéfinir l'Église et le système judiciaire criminel.

Le modèle de maisons de transition élaboré par la société blanche peut ne pas être approprié aux collectivités autochtones; il en est de même pour le régime de bien-être des enfants autochtones qui doit être mis au point pour eux, par eux, dans leur collectivité.

Autochtones – violence dans l'histoire; modèle donné [est] celui des martyrs; l'histoire est raciste pour nous – réviser l'histoire.

Réserves quant à son utilisation en tant que cause sous-jacente; le matriarcat chez les Hurons – les femmes y ont beaucoup d'autorité – on n'a jamais vu un Indien battre son enfant.

Recommandations

Il faut :

- promouvoir ce qui fonctionne bien pour les autochtones : ateliers communautaires (processus d'apprentissage expérienciel) qui sont moins coûteux qu'un grand nombre d'autres approches retenues pour la classe moyenne de race blanche;
- réorienter la politique selon laquelle les fonds destinés aux autochtones vont à la réserve, étant donné qu'il y a tellement d'autochtones qui sont hors de la réserve;
- que les organismes gouvernementaux appropriés reconnaissent la responsabilité qu'ils ont à l'égard des Indiens habitant hors des réserves;
- qu'il y ait des programmes de prévention à l'intention des autochtones, mais qui auraient été préparés par eux;
- des fonds pour les groupes autochtones, afin qu'ils puissent définir leur propre expérience et préparer leurs propres programmes de prévention.

Violence à l'égard des personnes âgées

Notes de discussion

« Le Canada a besoin d'une sorte de *Floride pour les personnes âgées* qui sache reconnaître la valeur des aîné(e)s .»

Au cours des années 70, l'attention portait principalement sur la violence à l'égard des enfants, au cours des années 80, sur la violence à l'égard de l'épouse; on s'inquiète de la possibilité que la violence faite aux personnes âgées soit oubliée.

L'âgéisme est encore répandu; on estime que les personnes âgées ont moins de valeur; violence faite aux aîné(e)s – existe-t-il un lien entre la pauvreté et les cas de violence ?

Certain(ne)s font du travail auprès des personnes âgées violentées; le lien commun n'est pas la pauvreté mais l'accès aux ressources (cas d'abus sur le plan financier); si des conjoints violents se séparent, ils sont dans un état d'extrême pauvreté.

Personnes âgées – demandent une protection; valeur traditionnelle – pas uniquement tournée vers l'activité – médiation.

Recommandations

Il faut :

- développer des groupes de citoyen(ne)s âgé(e)s – des bénévoles qui peuvent exercer une influence, limiter l'isolement;
- maintenir les aîné(e)s dans leur collectivité, apprécier le rôle qu'ils(elles) peuvent jouer;
- que davantage de gens étudient la situation des aîné(e)s; il faut qu'on ait une meilleure image d'eux(elles).

THÈME 4

La justice dans l'intervention et la poursuite

3.4 THÈME 4 : La justice dans l'intervention et la poursuite

La question criminelle de la violence familiale est complexe, comme l'attestent les notes de discussion et les recommandations. Ces notes présentent des lignes directrices globales visant l'élaboration de stratégies d'intervention fondées sur les besoins et les expériences des victimes, des agresseurs et des intervenant(e)s.

La première partie porte principalement sur les stratégies d'intervention; elle contient des exemples, des notes de discussion et des recommandations.

Les notes de discussion et les recommandations à la deuxième partie examinent le système judiciaire criminel et font état de ses limites, de la victimisation secondaire, des politiques d'inculpation, du signalement obligatoire et de la recherche.

Les notes et les recommandations à la troisième partie portent principalement sur l'agresseur en ce qui concerne son éloignement; l'aiguillage vers les traitements obligatoires, l'éloignement du foyer familial, l'envoi en refuge de l'agresseur plutôt que de la victime, et le traitement en milieu correctionnel. On trouve au thème 5 des approches de modèles et d'objectifs de traitement.

Un groupe a demandé qu'un document soumis à la conférence soit annexé au compte rendu des délibérations. À la quatrième partie, laquelle présente d'autres réactions à la violence familiale, on explore les avantages des programmes de traitement en résidence pour les agresseurs, et le besoin de faire reposer la responsabilité sur l'agresseur au lieu de la victime.

La cinquième partie présente les notes de discussion et les recommandations visant les groupes qui ont des besoins spéciaux : les autochtones, les enfants, les handicapé(e)s, les aîné(e)s, les groupes ethnoculturels, et les collectivités rurales et éloignées.

PREMIÈRE PARTIE : Les stratégies d'intervention

« On doit se rappeler qu'il y a certaines choses que nous faisons correctement. »

En tant qu'individus, nous déléguons aux institutions ce que nous ne voulons pas faire nous-mêmes. Nous devons collaborer avec ces institutions et leur attribuer un rôle approprié.

Notre attention s'est portée principalement sur les agresseurs. Certaines personnes estiment que le système judiciaire pourvoit aux besoins des agresseurs mais néglige grandement les victimes. Il faut établir des programmes et des services pour les victimes. Cependant, il faut en dernière analyse que l'attention porte principalement sur l'agresseur si on veut briser le cycle de la violence.

Le défi consiste à découvrir les moyens de travailler avec le système judiciaire pour rendre le monde meilleur, ainsi que pour établir et développer un processus de dialogue complet afin que tous puissent travailler ensemble. Tous les secteurs de la communauté doivent être représentés. Il faut des comités consultatifs inter-agence à tous les niveaux – ceux des agences, du comté, de la municipalité, de la province et du pays.

Notes de discussion

Stratégies d'intervention

Les discussions ont servi de toile de fond aux exemples de stratégies d'intervention et aux recommandations des groupes. Il y avait à l'intérieur du discours des messages clairs, des opinions philosophiques, des critiques et, dans tout le processus, des lignes directrices à examiner dans le modèle d'intervention.

Messages

- on doit transmettre à la société un message clair de l'ampleur de la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Il importe d'établir clairement que les voies de fait contre l'épouse et la violence à l'égard des enfants sont des crimes, et que les techniques telles que la médiation, la résolution des conflits et le counselling du couple sont inapproprié(e)s. Par ailleurs, le système judiciaire criminel ne peut jouer son rôle que s'il est humanisé par des services d'appui aux victimes, des formules de traitement de remplacement et le règlement rapide des causes devant les tribunaux;
- indépendamment du modèle de système retenu, nous ne voulons pas que les actes de violence soient décriminalisés;
- nous devons cesser nos recherches en vue d'imputer le blâme à quelqu'un;
- en donnant des peines légères aux agresseurs, le système judiciaire criminel transmet le message qu'il est correct de violenter l'épouse.

Opinions philosophiques

- il faut se féliciter des avantages que comportent le système judiciaire au Canada, des droits qu'ont les femmes et les enfants, et des progrès que nous avons déjà réalisés;
- le système judiciaire au Canada diffère de la plupart des systèmes qu'on retrouve dans le monde;
- l'homme doit être tenu davantage responsable de ses gestes devant la loi;
- la solution doit être appropriée au crime, mais nous ne savons pas toujours ce qu'est le crime;
- on ne peut s'attendre à ce que le système judiciaire criminel contrôle la violence familiale;
- c'est comme une partie d'échecs -- tous les pions doivent être déplacés vers l'avant – c'est hautement complexe, et toutes les questions doivent être examinées et traitées;

- le système judiciaire criminel exerce plutôt une fonction « symbolique » au lieu d'être efficace au niveau de la prévention. La communauté a cependant une fonction importante à jouer pour s'assurer qu'il fonctionne;
- le test ultime dans l'évaluation de tout service ou système consiste à se demander : « Est-ce-que j'aiguillerais un ami vers cet organisme ? », ou « Est-ce-que j'aimerais qu'un ami passe par toutes les étapes de cette procédure ?»;
- comme dans le cas des lois sur la protection de l'enfance, on pourrait avoir à étendre la protection à l'ensemble des individus; la société et l'État ont-ils le droit d'intervenir ? La question est difficile;
- continuons-nous en réalité à réagir à la violence par la violence ? De quelle autre façon, dans une culture qui véhicule ces valeurs, aborde-t-on le problème et le traite-t-on sérieusement ? L'incarcération transmet le messsage que c'est mal;
- ce dont nous avons réellement besoin c'est quelque chose pour remplacer le système. Nous avons besoin de services dès maintenant et de façon radicale;
- les questions de loi sont provinciales – il y a des différences en divers endroits au Canada et différents niveaux de problèmes.

Critiques

- « l'inefficacité totale du système des tribunaux cause davantage de problèmes aux victimes»;
- le processus de justice est imprévisible, et ne se prête pas au changement;
- le système judiciaire criminel est très démodé;
- les participant(e)s ont soulevé que « la structure des interventions est répressive et ne règle pas le problème »;
- une personne du groupe a mentionné que les juges n'utilisaient pas toujours les ressources, ou que celles-ci n'étaient pas toujours disponibles (comme par exemple, aiguillage vers le counselling familial ou individuel et l'incarcération);
- certains membres du système judiciaire ne prennent pas la violence familiale au sérieux; le système judiciaire criminel n'est qu'un point d'entrée. Si aucun programme n'est disponible, chaque élément du système est limité (à titre d'exemple, s'il n'existe pas de programmes disponibles, les juges ne peuvent procéder à l'aiguillage et, en fin de compte, les femmes hésitent à déposer des accusations);
- on s'inquiète du fait que les questions de violence familiale sont traitées devant un tribunal de la famille plutôt que devant un tribunal criminel, elles peuvent ainsi être perçues comme moins graves;
- il n'existe pas d'accès universel au système judiciaire (disparité des services). On s'entend pour dire que le système judiciaire criminel est nécessaire, même s'il y a des obstacles. Il doit être utilisé de concert avec d'autres ressources et d'autres services;
- les disputes de ménage sont perçues comme privées; les tribunaux ne désirent pas s'y immiscer. Les arguments d'égalité des sexes ne sont pas permis devant les tribunaux s'ils proviennent de sources extérieures.

Médiation

- dans les cas de relations violentes, la médiation ne devrait pas être appuyée, même si elle peut fonctionner dans certaines circonstances exceptionnelles. Les conseiller(ère)s du processus de médiation devraient être sensibilisé(e)s aux dimensions de la violence, et il devrait exister des normes appropriées de préparation ou de formation des médiateur(trice)s;
- la médiation présuppose que les deux parties sont égales;
- le tribunal de médiation n'est pas approprié dans les cas de voies de fait contre l'épouse – la femme atténue la situation (syndrome de la femme battue).

Recours au droit civil, au droit familial et à la communauté en tant que solutions de rechange

- il existe d'autres formules, comme la poursuite civile et la médiation. Nous devons cependant établir que c'était un délit criminel qui a conduit à l'intervention. Ces formules doivent également être appliquées à d'autres crimes;
- il y a aussi le droit civil, la cour familiale (la garde de l'enfant et la pension alimentaire);
- autres types de droit – le droit civil peut et doit également être utilisé dans le cadre de la stratégie d'intervention, c'est-à-dire le programme de diversion à l'exception des crimes violents et des délits sexuels, car les agresseurs doivent être tenus responsables de leurs gestes, et ils doivent reconnaître leur crime;
- les modèles d'intervention doivent être à facettes multiples. « Vous ne pouvez utiliser la formule du travail social auprès de tout le monde. Quelques-uns devraient être emprisonnés. Il nous faut des choix variés. Laissons les collectivités élaborer leurs modèles »;
- concernant la réponse de la collectivité (nous devons tous en parler), on hésite à intervenir, à titre individuel, dans de telles situations violentes – l'agression se retourne souvent contre l'intervenant(e) – il est difficile d'appliquer ce cadre proactif. La pire chose est d'inciter les citoyen(ne)s à tenter de faire le travail des policiers;
- tribunal de la famille – si ce n'est plus un crime, il n'y aura pas de respect envers la loi.

Autres alternatives

- quels autres modèles peut-on envisager ?

    1. délai dans le prononcé de la peine ?
    2. soins de santé publique ?
    3. organisations de la police ?

- il y a manque de conformité dans le traitement de la situation lors du premier contact. L'agresseur pourrait être éloigné, peut-être sans incarcération – possibilité de recours à un foyer d'accueil. Les agresseurs ont besoin d'être incités à poursuivre la thérapie – il leur faut comprendre qu'ils doivent assumer la responsabilité de leurs gestes. À Duluth, l'agresseur reçoit du counselling dans l'heure qui suit le signalement de la violence;
- les infirmières en hygiène publique sont utiles en ce sens qu'elles n'ont aucune association précise avec quiconque, sauf en ce qui concerne la prestation d'aide aux

familles. Toutefois, l'association avec les policiers n'est pas toujours une mauvaise chose. Les infirmières peuvent jouer un rôle utile qui semble « minimisé », et qui menace moins la personne;

- les comités interdisciplinaires – prestataires de services (tribunaux itinérants, policiers, services de santé et services sociaux, etc.), les cas pourraient être entendus à ce niveau de la collectivité – s'il y a appui pour la victime; la collectivité doit connaître les conditions de la caution – protection de la collectivité;
- comment amène-t-on le processus des tribunaux à réagir de façon appropriée ? Les services pour les hommes et les services pour les femmes doivent collaborer afin d'offrir des services aux hommes, aux femmes et aux enfants;
- les membres du groupe sont heureux de constater l'appui accordé à la justice criminelle. Il y a possibilité d'effets négatifs pour les victimes – le système judiciaire criminel ne peut être perçu comme distinct du traitement – le soutien aux victimes est essentiel – problèmes de présentation de la preuve – parfois les accusations ne peuvent être portées, par exemple pour des motifs d'âge, dans les cas de personnes âgées qui oublient, ou d'enfants;
- il faut faire la part des choses entre les libertés civiles et les personnes qui souffrent – les victimes;
- « Il vaut mieux que cent hommes coupables soient acquittés plutôt qu'une seule personne innocente soit reconnue coupable.» Si nous rendons les peines plus rigoureuses pour les agresseurs, il y en aura davantage qui seront libérés.

Exemples de stratégies d'intervention

- Yellow Head (Hinton, Alberta) a un processus d'ajournement du prononcé de la peine où l'agresseur, dans les cas de violence sexuelle à l'égard des enfants, est ramené tous les mois pour révision de la peine dans le cas d'une condamnation avec sursis de deux ou trois ans. Cela suit l'aveu de culpabilité. L'agresseur doit se rapporter à l'agent de probation une fois par semaine. Évaluation du programme : 85 cas familiaux. Modèle de préaudition – accélération du processus. Il ne s'agit pas de contourner le processus, mais plutôt de l'accélérer;
- au Manitoba, il y a 4 ou 5 ans, le procureur général a annoncé qu'il y aurait intervention policière dans tous les cas signalés, et que l'État ferait l'inculpation. Le nombre de cas de voies de fait (contre l'épouse) a augmenté de façon exceptionnelle; les tensions s'exercent sur l'épouse : elle est forcée de témoigner devant le tribunal pour le compte de l'État. Le mari peut obtenir que l'accusation soit abandonnée, mais la femme ne peut retirer sa plainte (prérogative du procureur de la Couronne);
- la justice criminelle est un élément de la réponse, comme les refuges pour les victimes. Elle doit être en place d'abord pour que la prévention puisse être efficace, comme par exemple à Duluth;
- la stratégie couronnée de succès complique la politique établie au niveau de la collectivité – il faut les éloigner de l'autorité ou du pouvoir. Les femmes appellent les policiers parce que la société actuelle leur laisse croire que ces derniers vont les aider, mais certains individus et le processus judiciaire empêchent que cela ne se produise;
- à Tulsa (Oklahoma), des agents de police formés adoptent tour à tour différentes

tactiques de résolution des disputes. Ils se présentent en vêtements civils, ne prennent aucune mesure d'autorité, calment la situation et choisissent l'intervention ainsi que l'inculpation;

- examiner certains modèles américains qui procèdent à l'incarcération immédiate de l'agresseur et lui imposent d'indiquer le motif de ses gestes devant le tribunal le lendemain. Il s'agit là d'une approche qui oblige l'agresseur à prendre du recul et à réfléchir – approche immédiate, précise et agressive qui a un puissant effet dissuasif;
- les ordonnances sont utilisées comme moyens civils en Australie, pour éloigner l'homme du foyer;
- le Conseil des Églises sur la justice a proposé le recours à des tribunaux familiaux unifiés pour s'occuper de ce domaine au lieu des tribunaux criminels;
- lors d'une crise familiale, une approche judiciaire adoptée par une équipe d'intervenant(e)s comprenant des policiers et des travailleurs(euses) sociaux(ales) est intéressante. Ce système fonctionne peut-être mieux dans les centres urbains dotés d'un service de police que dans les régions rurales où la G.R.C. assure le service et où le temps d'intervention est plus long;
- on a mis à l'essai certains programmes et les résultats ont été variables. Parmi eux, nous retrouvons ceux de la police de Vancouver ainsi que de la région métropolitaine de Toronto. Peut-être y en a-t-il d'autres. Il faudrait les évaluer en vue de leur utilisation éventuelle;
- nous appuyons et recommandons la mise en application du document intitulé : « Alternative Responses to Family Violence », par J. H. C. Clarke, et désirons qu'il soit annexé au compte rendu des délibérations (voir la quatrième partie de ce thème);
- il faut une réaction coordonnée pour que l'intervention puisse donner des résultats; nous devons vérifier d'autres modèles européens (par exemple, ceux de la Grande-Bretagne, de la Scandinavie, de la France) et voir si l'un d'entre eux pourrait s'appliquer au Canada;
- autres modèles communautaires : 1) modèle de Duluth; 2) modèle de comité de coordination dans la collectivité, de London (Ontario). Ce modèle est une approche coordonnée par la police (tribunaux, juges), les refuges, les programmes de counselling. L'efficacité du programme implique la participation entière de la collectivité; 3) modèle de Yellowhead qui concerne la violence sexuelle à l'égard des enfants; 4) modèle d'intervention en cas de crise familiale – la violence familiale – adopté par Restigouche, au Nouveau-Brunswick. La police, les services sociaux et les autres professionnel(le)s formés interviennent dès la première plainte. La collectivité s'organise pour s'occuper du problème. Les éléments sont les suivants : 1) comité de coordination; 2) appui à la victime; 3) refuges; 4) counselling de la victime; 5) counselling de l'agressseur; 6) policiers formés pour l'étape de l'inculpation; 7) collaboration entre la Couronne, la défense et les juges;
- un groupe interorganisme qui implique la collaboration d'un juge a obtenu un certain degré de succès à rapprocher des secteurs divergeants et à les amener à collaborer les uns avec les autres.

Recommandations

Stratégies et lignes directrices en matière d'intervention

Appuyer : les lois grâce à des campagnes de sensibilisation du public;

Il faut :

- des lignes directrices locales ou des protocoles pour guider une réaction coordonnée de la part de l'ensemble des organismes de la collectivité. Le refus de traitement et la gestion des cas sont à trancher entre la police et les travailleurs sociaux. Les protocoles doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux besoins locaux s'ils sont établis au niveau provincial;
- des comités de coordination interdisciplinaires locaux constitués de dispensateurs(trices) de services, afin de pouvoir examiner l'information relative aux différents cas de violence familiale, partager l'information et coordonner l'élaboration de la politique; il faut encourager la création de tels comités et déterminer les relations entre les intervenant(e)s au niveau local;

Noter : L'article de la *Déclaration des droits de la personne du Québec* abordant l'obligation d'assister les personnes en danger, serait un bon point de départ pour établir une bonne collaboration entre professionnel(le)s. Également, développer une collaboration – protocole : il y a nécessité de provoquer la rencontre des intervenant(e)s pour aplanir leurs difficultés et leur permettre de mieux se comprendre.

Favoriser :

- l'élaboration d'un protocole interdisciplinaire au plan national en matière de réaction et d'intervention.
- l'élaboration de protocoles pour s'occuper des victimes de violence sans les menacer davantage;
- l'établissement de lignes directrices applicables aux protocoles en matière de réaction, à des fins d'uniformisation.

Encourager :

- chaque service à élaborer sa propre réaction ou ses propres protocoles pour s'occuper des cas de violence; les services doivent être encouragés à le faire, et le gouvernement doit les aider en leur présentant des lignes directrices, au besoin;
- une approche de développement communautaire (à l'aide du financement fédéral) qui permettrait à chaque province de recruter des travailleurs(euses) en développement communautaire qui :
    - organiseraient des groupes d'entraide à l'intention des victimes et des agresseurs;
    - formeraient les professionnel(le)s (l'éducation des juges est importante). Le système permet l'innovation;

- constitueraient des comités interorganismes aux niveaux fédéral, provincial, régional et municipal.

Noter : que les réactions de la collectivité s'imposent.

Appuyer : la collaboration de travail entre les services pour les hommes et ceux pour les femmes.

Noter :

- que l'on devrait :
  - considérer une intervention judiciaire – et une intervention sociale;
  - idéalement, pouvoir contraindre l'agresseur à se joindre à un groupe, puis le rappeler plus tard pour la sentence;
  - assurer un suppport aux victimes pour qu'elles aient des services qui les aideront dans leurs poursuites judiciaires;
- que les régimes de droit criminel et de droit familial doivent être harmonisés. Examiner la procédure des collectivités autochtones et apprendre d'eux. Continuer à examiner l'effet des politiques d'inculpation. Rechercher l'appui de la collectivité, examiner les différents points de vue au plan juridique et économique en ce qui concerne les victimes, à partir du moment de l'inculpation jusqu'à l'évaluation du processus.

Utiliser :

- des modèles d'intervention très individuels en ayant peu recours aux groupes d'entraide et stratégies d'utiliser [de] petits groupes : voisinage, quartier. « L'approche individuelle » demande beaucoup d'énergie;
- des règles de preuve qui confèrent des pouvoirs aux victimes – on ne devrait pas détourner les cas vers le tribunal civil ou la médiation; le système criminel et les comités existants doivent être utilisés. Il existe au Québec des tables de concertation, mais les juges n'y assistent jamais. Il faudrait rendre leur présence obligatoire;
- le processus de détermination des peines applicables aux cas d'alcool au volant, pour y trouver des indices sur la façon de mieux traiter les cas de violence à l'égard de l'épouse.

Établir : notre propre système judiciaire au Canada dans une perspective à long terme.

Ne créer : aucun autre changement législatif sans prestation de services.

Établir :

- des séances de remue-méninges à l'aide de spécialistes, pour susciter d'autres recommandations de réforme des systèmes;
- et uniformiser le système judiciaire criminel, pour faciliter la tâche dans les cas de violence contre l'épouse;
- un processus sentenciel qui reflète ce qui se passe au niveau criminel. Le fardeau de la preuve ne devrait pas être exigé.

Mettre : au défi les responsables afin d'en arriver à une meilleure intégration des domaines de responsabilités fédéraux et provinciaux qui couvrent la violence familiale – la garde des enfants, la justice criminelle, défis lancés aux agent(e)s fédéraux(ales) de faire fonctionner le système.

Réévaluer : le système judiciaire selon les aspects suivants :

- que la femme ne soit pas tenue de témoigner; elles ne connaissent pas leurs droits devant la loi;
- les policiers doivent être éduqués – demander ce qui s'est produit – les policiers se chargent de l'inculpation;
- qu'il y ait pour la femme, un(e) intervenant(e) chargé(e) de représenter ses intérêts, dans le cas de la violence familiale, en plus de la police;
- on devrait formuler un protocole selon lequel la police éloignerait l'agresseur de la maison. Les policiers sont les principaux évaluateurs du cas et doivent prendre la décision;
- un protocole interdisciplinaire doit être établi au niveau national pour ce qui est de la réaction et de l'intervention;
- des propositions ont été présentées par des hommes visant le recours à des refuges au cas où l'agresseur est éloigné de son foyer (lors de violence à l'égard de l'épouse ou des enfants). (En attendant sa comparution au tribunal, l'homme doit être placé dans une ambiance de détention – le refuge offrirait un service de counselling en plus du gîte et du couvert);
- à moins qu'il n'y ait inculpation, la victime doit être protégée de l'agresseur. C'est très difficile si les parents n'ont pas de droit de visite; les enfants peuvent être en danger;
- on demande d'inscrire officiellement dans les notes la nécessité d'éduquer les juges, les policiers, les procureurs de la Couronne, pour ce qui est des particularités selon les personnes (voir le deuxième énoncé ci-haut mentionné). Que l'éducation porte sur l'opinion ou le point de vue des femmes. Les cas sont ordinairement perçus du point de vue des hommes. Penser au bien-être de la victime;
- le système légal doit faire preuve de bon sens quand vient le temps de séparer la famille – doit-on éloigner la victime (qui peut avoir jusqu'à 10 enfants dans certains cas) ou l'accusé ? Les policiers ont suivi des cours sur la sensibilisation aux crises, ce qui signifie, par exemple, qu'un policier qui compte 10 ans de service a suivi au moins 10 cours dans ce domaine. Il est essentiel de procéder à la sensibilisation aux caractéristiques du genre, de la culture, et de la situation. Il devrait y avoir uniformité dans la réaction;

- « le système des tribunaux prend trop de temps en Nouvelle-Écosse avant que les cas de voies de fait contre les enfants soient présentés devant le juge.» Il faut s'occuper des services judiciaires dans un délai beaucoup plus court. Souvent cela prend 6 ou 7 mois avant que ne soit entendu un cas de voies de fait. Ce délai aurait pu être utilisé pour de la thérapie appliquée à l'homme violent (dans le cas de violence sexuelle à l'égard des enfants);
- le juge déclare souvent ne pas croire l'enfant (après 1 an 1/2), et la fille devient aigrie et choisit la prostitution (cas de violence sexuelle ou de viol). Les cas doivent être entendus par les tribunaux beaucoup plus rapidement;
- le fait de battre sa femme est-il une maladie ? Les voies de fait à l'extérieur sont punies; dans la famille est-ce de la thérapie ? Si la victime déclare qu'elle aimerait que son mari soit traité, il se peut que le traitement pour alcoolisme, toxicomanie ou contrôle de la colère se fasse isolément de l'épouse; mais on pourrait également envisager la thérapie conjointe. Il faut amorcer une orientation de thérapie au lieu d'un traitement punitif;
- les lois provinciales dans le domaine de la santé devraient permettre le recours à diverses formules – traitement de réadaptation entrepris de plein gré en vertu des pouvoirs du tribunal;
- si le counselling a eu lieu avant que le tribunal n'entende la cause – souvent le crime a diminué et il n'y a pas d'inculpation;
- ordonnance de restriction de liberté instituée de plein droit;
- accélération de la réaction de la part du système judiciaire quand des accusations de violence familiale sont déposées. Éducation des procureurs de la Couronne, des juges et des policiers.

Évaluer : le recours inapproprié à la médiation dans les cas où la violence est un facteur

Établir : une liste d'objectifs qu'une stratégie nationale permettrait d'atteindre d'ici l'an 2000, selon les énoncés de principes suivants :

- tout le monde a le droit de vivre une vie sans violence;
- tous les programmes et services doivent être accessibles à tous, indépendamment du niveau de scolarisation, des antécédents culturels, des handicaps, du sexe, et de l'âge;
- qu'on accorde priorité à la violence familiale, et que son financement ne soit pas lié à la réduction du déficit ni aux restrictions financières.

Buts :

- Établir un comité national interdisciplinaire financé par les gouvernements fédéral et provinciaux comportant trois éléments : 1) surveillance et moyens de pression; 2) centre de formation et d'éducation; 3) revue interdisciplinaire;
- élargir la gamme de services que le R.A.P.C. considère admissibles au partage des frais, de façon à satisfaire les besoins à long terme dans le domaine de la violence familiale;
- assurer la sécurité de toutes les victimes grâce à l'établissement : 1) d'une politique d'inculpation par les services policiers et de ressources appropriées pour assurer la sécurité des victimes, 2) à défaut de cela, logement accessible en cas de crise et logement au second stade;
- assurer l'accès universel aux services d'aide pour les victimes et pour les agresseurs, c'est-à-dire counselling, entraide, témoignage des victimes, appui au foyer, etc.;
- élaborer des protocoles ou outils d'évaluation afin de permettre de repérer les victimes potentielles dans des réseaux tels que les écoles, les hôpitaux, les églises, les établissements, etc.; pour y parvenir, fournir des éléments et des occasions de formation aux professionnel(le)s relié(e)s à ces réseaux, par exemple les médecins, les enseignant(e)s, les policiers, les infirmière(ier)s, les thérapeutes, les juges, les avocat(e)s, etc.;
- stimuler le consensus social quant à l'inacceptabilité de la violence familiale;
- voir à la découverte et à la prestation de services ainsi que de programmes susceptibles de réduire les risques, comme par exemple, des cours à l'intention des parents, le soutien au foyer, les cours sur la sexualité, le soutien du revenu et l'aide pour donner du répit aux intervenant(e)s;
- veiller à ce que chaque école donne des cours de vie familiale qui comportent un élément où il est question de violence familiale;
- réduire l'institutionnalisation des personnes âgées en veillant à ce que les politiques opérationnelles reflètent leurs capacités et leurs intérêts, et non la convenance des intervenant(e)s qui donnent des soins;
- prévoir des peines plus rigoureuses de façon à faire comprendre que la société est opposée à la violence.

DEUXIÈME PARTIE : Le système judiciaire criminel

Il y a des conséquences sérieuses pour les victimes, leur famille et les intervenant(e)s étant donné l'incapacité du Code criminel à s'occuper des formes de violence autres que celles d'ordre physique. Il y a également le cas des retards dans l'imbrication, les doubles emplois du côté du droit familial, du droit criminel et du droit civil, ce qui nuit à la capacité des victimes de faire cesser la violence. Ces problèmes sont clairement révélés dans les notes ainsi que dans les recommandations visant la victimisation secondaire et les programmes communautaires d'aide aux victimes pour la présentation des témoignages.

Les notes ainsi que les recommandations qui touchent l'inculpation obligatoire, les taux d'inculpation au plan national et les écarts qu'on y retrouve, attirent l'attention sur la question de la responsabilité ultime de la victime à l'égard de sa sécurité personnelle, et les dilemmes que cela pose, ainsi que les dangers potentiels des ordonnances touchant la restriction de la liberté, et des cautions d'engagement à garder la paix. Les agents de police reconnaissent qu'il ne s'agit là que d'une partie de la réponse.

Notes de discussion

Délais d'inculpation et leurs conséquences

- il faut trouver un moyen d'accélérer le système afin que la justice soit rendue d'une façon efficace et rapide;
- il faut entendre les causes sans délai devant le tribunal, afin que la justice soit perçue comme rendue rapidement;
- il y a des délais de procès dans tous nos systèmes de tribunaux – souvent la cause est rejetée. En Ontario, dans les causes en suspens, le traitement des cas de violence physique est prioritaire;
- selon la Charte des droits, tous ont droit à ce que le traitement s'effectue dans les règles. Cela peut causer des problèmes. Il est possible qu'on doive suspendre ou reporter la détermination des peines jusqu'à la fin du programme. Cela suscite beaucoup de controverses à cause du problème du traitement comme il se doit.

Tribunaux spéciaux

- le système judiciaire criminel peut être rendu plus efficace par le recours à des procureurs et à des juges qui ont une formation spéciale et qui sont désignés à cette fin;
- l'élément ultime : les tribunaux, les gens impliqués dans le milieu ne sont pas aussi mal informés qu'on le pense, les délais deviennent moins longs. Quelle que soit la sentence (1 mois), le fait de passer par le système est un élément dissuasif. Il n'y a pas lieu de toujours avoir recours à l'emprisonnement;

- pourquoi ces retards ? Histoire de tutelle (2 fois en cour). En appel, rapport de psychologue/psychiatres, lenteur de la part de la Cour d'appel (on ne sait pas pourquoi). En droit criminel, c'est entendu que la réponse revient très vite. Si les juges étaient conscients des conséquences sur la famille ils rendraient leur jugement plus rapidement;
- à tous les dix ans, au Québec, on parle d'un tribunal de la famille composé de gens compétents, et la procédure serait simplifiée. (Par exemple, United Family Court System).

Limites du système judiciaire criminel

- souvent les jeunes délinquant(e)s sont plus aigri(e)s quand ils sortent de prison que lorsqu'ils y ont été admis, parce qu'on ne leur a pas donné de soins de réadaptation;
- nous cédons le contrôle à l'institution la plus hiérarchique et la plus axée sur le contrôle ainsi que sur l'autorité. Nous transmettons des messages divergents à la police.

Le Code criminel et la violence psychologique ou émotive

- la violence (au plan émotif) – la police ne peut s'occuper que des voies de fait et non pas des abus ainsi que des manipulations. Si nous commettons des gestes criminels, la Loi peut intervenir; les attitudes sociales ou sexuelles conduisent à la violence familiale;
- une seule déclaration de culpabilité pour violence émotive, à cause de l'évaluation du rapport psychologique;
- ma collectivité est plus portée à recourir au système judiciaire criminel – bien des formes de violence ne relèvent pas du Code criminel (comme par exemple, le cas des enfants témoins de violence n'est pas inscrit dans la Loi ontarienne sur la protection de l'enfance). Comment utilisons-nous le *Code criminel* de façon efficace et à des fins de prévention ? L'inculpation est importante. Si la police dépose des accusations, la peine mettra fin à la violence physique. Plus de choix s'offrent aux femmes qui sont mieux protégées contre la violence physique; la violence psychologique et émotive n'est pas visée par le Code criminel. Les menaces et les intimidations sont cependant couvertes par les articles 243.4 et 381);
- violence psychologique – pas dans le *Code criminel*, (« tu ne vaux rien – tu ne peux rien faire de bon », enlever le téléphone de la maison); les questions de garde et d'accès ne sont pas contraires à la loi. Elles sont également utilisées par les conjoints pour rejoindre les femmes;
- depuis que la nouvelle loi a été adoptée (et exige que les policiers déposent des accusations), les épouses me disent qu'elles ne sont plus violentées au plan physique mais qu'elles le sont au plan verbal;
- notre système judiciaire traite aisément de l'agression physique mais devrait être sensibilisé à l'agression psycho-émotive car la subtilité de celle-ci face au système judiciaire demande une attention particulière. Il est aussi important de sensibiliser les individus et les intervenant(e)s à l'importance de l'impact des comportements et des conséquences de ce type d'agression. Souligne cependant qu'il fallait également trouver des solutions en complément du système judiciaire. Le concept européen de violence par le biais d'exclusion, souvent pratiqué dans une société dite normale, fut aussi porté à l'attention des participant(e)s;

- le *Code criminel* est national, mais les provinces ont des systèmes différents et des niveaux de ressources différents, la capacité de payer, ce qui pourrait être un argument défavorable à l'exécution uniforme des lois.

Cas de chevauchement du droit criminel, du droit familial et du droit civil

Il n'y a pas de lien entre les procédures criminelles et les procédures civiles. On peut solutionner la question au niveau civil mais la cause criminelle demeure encore en instance (cela peut conduire au harcèlement).

Cas de la mère qui accuse faussement le père de violence sexuelle, alors que la cause est le refus du droit de visite, peut être jugé parfois sans discernement; la réaction ne vise pas la violence réelle.

Le cas survenu en Ontario d'une femme battue qui a perdu la garde de son enfant parce qu'elle est allée dans une maison de transition reflète une vieille définition : les femmes peuvent perdre la garde de leurs enfants si elles cherchent à obtenir des services pour elles-mêmes.

Probation

Les agent(e)s de probation voient les clients environ 10 minutes par mois.

La période maximum de probation est de trois ans. La probation est-elle un mécanisme efficace de contrôle ? Il faut du personnel pour constituer les ressources. L'engagement envers la probation fait défaut maintenant. La responsabilité explicite d'écouter les victimes concernant les conditions de probation; surveillance de la probation – contribution de la part des victimes.

Est-ce-qu'on ne pourrait pas utiliser le système judiciaire comme élément dissuasif, probation, traitement ? L'emprisonnement pour voies de fait. L'emprisonnement vient plus tard, lorsqu'il y a récidive (programme Alcofrein).

La probation a également un certain effet.

Valeurs

Les policiers et les membres du personnel correctionnel peuvent partager les mêmes valeurs que celles des personnes incarcérées. C'est un problème important au plan de l'éducation. Il touche la façon dont les personnes incarcérées sont perçues par les responsables des services correctionnels.

Certaines professions dont les membres (les policiers par exemple) démontrent une tendance relativement élevée à violenter les épouses.

Les attitudes à l'égard de la violence nuisent au processus – c'est le cas du policier qui croit que la femme n'a pas fait preuve de beaucoup de jugement en s'associant au perdant qui l'a frappée.

Puisque certains cas malicieux sont révélés par les médias, les femmes sont jugées à tort.

Frustrations

Au tribunal civil, quand une femme dit que son époux a menacé de tuer ses enfants, on ne la prend pas au sérieux; aussi des meurtres ont été commis. Les peines peuvent amener des frustrations (par exemple : 100 $ pour battre sa femme; 400 $ pour conduite en état d'ébriété).

Frustrations face au manque de suivi par le système des tribunaux.

L'obtention d'un certificat d'aide juridique est problématique car il n'existe pas de service d'aide juridique pour les victimes de violence familiale dans la plupart des provinces.

Les procureurs sont surchargés de travail et sous-rémunérés.

Victimisation secondaire

« Les femmes savent le mieux ce que les femmes veulent. »

« Comment réagit-on face au fait établi par la recherche que les femmes qui ont signalé la violence au système judiciaire ont indiqué ne pas vouloir le faire une deuxième fois – le prix en a été trop élevé. »

« Si les femmes vont devant le tribunal, les choses peuvent empirer; personne ne peut leur assurer une protection de 24 heures; ces femmes sont souvent terrifiées par leur mari lorsqu'elles appellent la police. »

La police tend à faire preuve de condescendance lors de son intervention; suite aux trois premières inculpations, l'homme reçoit une peine avec sursis.

Le système juridique et judiciaire semble être contre la victime.

« Les tribunaux semblent avoir un « préjugé » envers les adultes – par exemple en ce qui concerne la violence sexuelle. »

Au niveau de la violence familiale, le système judiciaire demeure le seul moyen social de dire à quelqu'un qu'on n'est pas d'accord avec ce que l'agresseur a fait. Il faut avoir recours au processus criminel et c'est très long. La sentence est minime sinon inexistante. Ça ne vaut donc pas la peine de déployer l'effort. Le fardeau de la preuve revient à l'accusé, soit aux femmes. C'est la parole de la femme contre celle de l'homme (qui parle le plus fort). De plus, les avocat(e)s de la Couronne ont peu de temps pour préparer leurs causes; on peut questionner la lourdeur du processus, et le fait que pour certaines femmes ce n'est pas leur première fois au tribunal; la procédure qui est contrôlée par les instances gouvernementales, le nombre de formules, les règles de preuves.

Les gens qui appartiennent à la classe moyenne sont informés pour sortir d'une situation de violence familiale; les personnes qui sont pauvres restent muettes; ces dernières craignent de signaler la violence parce qu'elles n'ont pas les connaissances ni les fonds nécessaires.

On conseille à la mère de se cacher avec les enfants quand elle sait que l'un d'eux est victime de violence sexuelle.

Preuve sur magnétoscope – à noter le cas reconnu où la victime devait s'identifier sur le ruban sans savoir qu'elle était enregistrée; l'absence de participation des juges dans la preuve au magnétoscope; on ne tient pas compte des dispositions des lois C15 et C89; la loi n'a aucune utilité si les articles de loi ne sont pas précisément mentionnés au juge et si les mécanismes nécessaires à mettre en place ne sont pas établis pour que le processus se poursuive.

Au plan policier, il doit généralement y avoir preuve de voies de fait. Cela est parfois difficile à établir, surtout dans les cas de violence non physique. Nous convenons tous que la violence est un crime, mais à l'occasion, à cause de l'absence ou de la faiblesse de preuves, les femmes sortent « perdantes » du tribunal; ce qui diminue les chances qu'elles reviennent déposer des accusations.

Les femmes sont également violentées par le système lui-même.

Les policiers font intervenir des travailleurs(euses) sociaux(ales) sans l'autorisation des femmes.

« Les policiers soumettent les femmes à un chantage pour qu'elles aillent dans des maisons de transition » – menaces voilées concernant l'éloignement forcé des enfants.

Les femmes sont également perdantes dû au manque de ressources financières.

Les femmes incarcérées sont des victimes. À leur sortie de prison, elles se retrouvent dans une situation économique qui les force à y revenir. Elles n'ont pas d'aide pour sortir de la situation.

Les femmes qui ont des démêlés avec la loi sont le plus souvent victimes de voies de fait et ont besoin d'aide pour sortir du cycle de l'institutionnalisation et des relations destructrices.

Les femmes qui ont des démêlés avec la loi : la prison.

Dans le cas des jeunes délinquant(e)s, bon nombre sont inculpé(e)s parce que les policiers désirent « aider » les enfants et croient que cela leur garantira un traitement.

On prétend qu'il doit y avoir en place un système quelconque pour saisir le salaire de l'homme, au lieu de compter seulement sur le bien-être social.

On pourrait recourir à des ordonnances du tribunal et à d'autres formules du genre, de façon à ne pas influencer la cote de crédit de la victime.

Politiques d'inculpation

« On ne disposera jamais de fonds suffisants pour incarcérer toutes les personnes inculpées. »

« Nous reculerions de dix ans si on abandonnait la politique actuelle favorable à l'inculpation. »

« La déposition d'accusations ne peut être efficace que dans le contexte d'un système communautaire d'appui et d'un système judiciaire d'accès facile pour l'utilisateur(trice). »

Taux

Seulement 15 % des cas de voies de fait contre l'épouse sont signalés à la police – l'enquête sur la victimisation en milieu urbain n'a pas révélé l'incidence véritable de la violence faite à l'épouse parce qu'un grand nombre de femmes n'ont pas jugé qu'il s'agissait là d'un crime.

Les policiers ne déposent véritablement d'accusations que dans 21,2 % des cas de voies de fait pouvant mener à l'arrestation; souvent le geste répréhensible de l'homme influence le policier quant à savoir si oui ou non il procédera à l'arrestation. Les taux d'arrestation varient entre 76 et 22 % entre les provinces pour ce qui est des pratiques d'inculpation des policiers, parce qu'il y a place à l'exercice de la discrétion de la part des policiers. De cette façon, la politique du Solliciteur général concernant l'inculpation n'est pas suivie de près; l'agresseur doit payer une amende ou aller en prison dans un sur 400 cas de voies de fait contre l'épouse. Les taux varient d'un bout à l'autre du pays; ceux de la Nouvelle-Ecosse et du Manitoba sont très bas (sans citations de références).

1981 – politique d'inculpation par la police à London. Taux de 60 à 70 % d'inculpation, plus de 90 % d'aveux de culpabilité; le taux de condamnation n'est pas disponible – il faut faire un décompte manuel. Les accusations ne sont pas retirées dans les cas de violence contre l'épouse. Dans les cas de violence sexuelle, la famille peut demander qu'il n'y ait pas de mise en accusation. Préoccupation : violence arrêtée ou réduite, d'après les victimes – aucune étude longitudinale à ce sujet. Les femmes étaient heureuses que des accusations aient été déposées, même si elles étaient hésitantes à l'époque. Programme d'appui pour le témoignage de la victime fixé par la Couronne, et assorti de possibilités d'aiguillage; il faut de la collaboration entre les organismes pour que le service fonctionne.

Qui dépose les accusations contre l'agresseur ? Les problèmes reliés à l'arrestation obligatoire surviennent lorsque les femmes qui souhaitent l'inculpation ne l'obtiennent pas, et que celles qui ne le souhaitent pas l'obtiennent. Manque de conscientisation.

La loi relative à l'inculpation obligatoire est en vigueur depuis 1983 mais n'est pas appliquée dans toutes les collectivités; il faut qu'elle soit publicisée.

La politique d'inculpation comporte certains problèmes; elle force le recours aux voies détournées dans une certaine mesure et, de plus, certaines femmes sont battues davantage à cause des accusations qui ont été déposées.

Raisons supplémentaires des écarts

Important : le ressentiment du conjoint non agresseur et la crainte de perdre son conjoint agresseur.

Instruction aux services policiers – inculpation dans tous les cas à condition qu'il y ait des preuves; la police hésite à procéder à l'inculpation dans chaque cas; si elle intervient, elle peut anéantir les chances de réadaptation de l'unité familiale.

Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse : quand la police réagit, elle ne constate pas la présence de voies de fait – l'intervention consiste à recueillir la déclaration de l'épouse ou de l'enfant afin d'arrêter l'agresseur. Il est plus pratique de les amener à un refuge afin que la sitation se calme. Préparation de la preuve, inculpation, présentation de la cause devant le tribunal. Si l'agent(e) en a été le témoin, il peut témoigner. Si l'épouse dit en avoir été témoin, elle doit témoigner. Si elle refuse de témoigner, le juge peut lui indiquer qu'il s'agit d'un outrage au tribunal, mais cette situation cause des frustrations à la police. Les conséquences sont graves. La perte de revenu est la principale raison. L'épouse veut que le mari soit traité. Dans la plupart des cas actuels, le mari reconnaît sa culpabilité. Au Manitoba, à Winnipeg plus précisément on l'inscrit à un programme de counselling pour gens coléreux afin d'évaluer son cas. S'il admet se repentir de ses actes, le tribunal, au lieu de l'emprisonner, retient la formule de la probation à l'intérieur d'un programme de counselling, et la période peut aller jusqu'à 3 ans. Île-du-Prince-Édouard : programme de counselling de 60 jours.

Peut-être que les procureurs de la Couronne procèdent au filtrage d'une façon différente; les femmes obtiennent de l'information non véridique de la part des policiers; la police n'est pas disposée à intervenir – craintes et frustrations; les femmes ne font pas confiance au système actuel pour assurer leur protection.

Plus la femme obtient de l'information relative au processus de recours moins elle est susceptible de retirer ses accusations – à un intermédiaire.

Les inculpations sont-elles toujours le dernier recours ? Parfois, le premier recours. D'autres ressources peuvent être utilisées qui ne sont pas dans le contexte d'une situation de violence à l'égard de la conjointe.

Des études ont indiqué que le fait que les policiers déposaient des accusations avait réduit l'incidence de la violence à l'égard de l'épouse; on semble noter chez les policiers une baisse de déposer des accusations.

Aspect négatif dans l'inculpation : 1) moins de cas sont signalés, 2) mesures punitives prises par l'agresseur, de sorte que les femmes craignent d'accuser; l'inculpation ne signifie pas que les femmes soient protégées.

Qui devrait se charger de l'inculpation ?

Le problème provient du refus des femmes de déposer des accusations parce qu'elles refusent d'inculper leur agresseur. Cependant, elles ne devraient pas être seules à décider; l'État a pour rôle de les obliger à poursuivre leur démarche.

La politique d'inculpation a changé radicalement : les femmes se taisent ou hésitent à témoigner.

que dire des femmes qui refusent de témoigner ? Souvent les femmes ne croient pas que les tribunaux sont en leur faveur – l'opinion est largement répandue que le tribunal devrait s'occuper strictement du processus légal – enlever aux femmes cette responsabilité afin qu'elles ne puissent être blâmées plus tard; il vaut mieux que ce soit un processus public par lequel la femme ne peut être tenue personnellement responsable.

La plupart des cas de violence familiale appartiennent à la catégorie des « voies de fait simples ». La raison pour laquelle les policiers avaient l'habitude de demander aux femmes de déposer des accusations était que le jour suivant, elles pouvaient changer d'avis. Maintenant, les policiers sont autorisés à déposer des accusations, ce qui oblige les femmes à poursuivre le processus.

Éléments dissuasifs

L'adoption du système judiciaire criminel diminue la violence, comme le démontrent certains travaux de recherche.

Selon les faits constatés, on est porté à croire que l'inculpation dans les cas de voies de fait contre l'épouse peut jouer un rôle dissuasif parce que, durant six mois environ, les agresseurs sont vraiment conscientisés aux procédures du tribunal, et prennent davantage de précautions pour éviter d'être pris à nouveau (crainte que la violence ne soit détectée à nouveau).

Ordonnances de mise en liberté provisoire et cautionnement en vue de garder la paix

On a découvert que les ordonnances de mise en liberté provisoire mettaient les femmes en danger.

Hésitation des procureurs et des juges : ordinairement, on exige de l'agresseur une caution d'engagement à garder la paix ce qui n'est pas toujours respecté.

L'homme peut également être obligé à cautionner sous promesse de garder la paix et ce, sans être trouvé coupable. Si la femme n'accuse pas le mari, le juge a le pouvoir d'imposer certaines mesures relatives à la caution.

Les ordonnances de mise en liberté provisoire semblent être efficaces au plan des coûts, et donnent à la victime le temps nécessaire pour faire des choix informés; nouveau jury, ce qui signifie que le juge entend les dépositions et impose des restrictions éclairées; crainte ressentie par certaines femmes envers les policiers, à cause du délai que représentent la mise en accusation et le fait qu'un fort pourcentage de femmes retirent leurs accusations, également le fait que les policiers ne peuvent intenter eux-mêmes la mise en accusation; leurs accusations peuvent se retourner contre elles selon l'interprétation des policiers et conduire à leur propre incarcération mais non à celle du mari.

À Toronto, des problèmes existent en ce qui a trait aux ordonnances de mise en liberté provisoire et les conditions de cautionnement – les femmes ne sont pas au courant de la situation actuelle.

Veuillez noter que parfois la loi n'est pas appliquée (par exemple les ordonnances de mise en liberté provisoire); il faut que les policiers prennent au sérieux les plaintes des femmes. Ils doivent intervenir sur demande et faire respecter en tout point l'ordonnance de la liberté provisoire.

Frustrations dans l'intervention des forces policières

Les agent(e)s de police se sentent responsables du problème et en sont d'une certaine façon « éclaboussés ». Il faut un service d'aiguillage valable afin qu'ils(elles) puissent poursuivre leur intervention. Ils(elles) ont besoin de motivation pour modifier leur procédure habituelle.

Le système judiciaire criminel est-il approprié ? Certains croient qu'il devrait être utilisé en dernier recours. Cependant, les policiers sont les premiers sur les lieux de la violence. Il est frustrant pour l'agente(e) de faire plusieurs visites au même foyer, sentiment d'impuissance ou d'ignorance. Souvent les femmes refusent de déposer des plaintes parce qu'elles craignent que l'emprisonnement ne soit pas la forme de traitement la plus appropriée pour leur mari.

À qui s'adressent les demandes d'aide ? Police, organisme social, refuge, centre de crise; la police a besoin de ressources pour réagir de façon appropriée ou pour aiguiller, après son intervention; les modes d'intervention visuels ne sont pas adoptés. Les policiers devraient être les premiers avisés ce qui donnerait de meilleurs résultats; appel à la police – spécialement dans une situation de crise active, où ils prendraient concience que la violence faite à l'épouse est un crime.

L'incidence psychologique de la violence exercée constamment à l'égard de la femme renforce son sentiment d'infériorité; de plus, des agent(e)s de police sont frustré(e)s à cause de retrait fréquent des accusations par la victime.

Signalement obligatoire

« Il devrait y avoir, pour les professionnel(le)s, un mandat d'analyser la situation véritable .»

Introduction

Les notes concernant le signalement obligatoire pour les victimes de violence à l'égard de l'épouse et des personnes âgées reflètent la préoccupation selon laquelle la politique visant à lutter contre la violence à l'égard de l'enfant a surchargé le système de protection au point que la situation est grave. En outre, une telle politique pourrait créer une ingérence dans la vie privée des individus. Comme il y a ambivalence entre les droits et la protection, il est néanmoins essentiel que soient mises en place des méthodes d'aide appropriées avant de créer des politiques supplétives en matière de signalement obligatoire.

- quels sont les pouvoirs ou les autorisations que possèdent les services de police pour répondre à des rapports anonymes ? Les comités consultatifs communautaire participent

au processus d'évolution dans la mesure où ils présentent les problèmes communautaires aux forces policières. La principale personne ressource ne devrait pas être la police, parce qu'un grand nombre de personnes se sentent menacées par cette dernière, mais des personnes ressources au sein de la famille ou dans les services – ce qui serait moins menaçant pour les victimes;

- l'ampleur du problème d'abus chez les personnes âgées – les intervenant(e)s au Québec se sont opposé(e)s au signalement obligatoire. C'est très lourd et ça oblige les professionel(le)s à aller au tribunal. Il faut analyser les moyens qui sont utilisés pour la protection de la jeunesse et voir comment les rendre applicables aux adultes vulnérables pour répondre adéquatement à leurs problèmes;
- la Loi sur la protection des enfants et des adultes au Nouveau-Brunswick pourrait être applicable par les préposé(e)s aux soins de santé et aux services communautaires afin d'intervenir dans les cas d'abus financier. Dans les foyers de soins infirmiers, il est peu probable que les intervenant(e)s informent les personnes âgées de l'existence de signalement obligatoire. Au Québec, certain(e)s intervenant(e)s mentionnent l'auto-contrôle;
- lorsque les patient(e)s refusent de signaler les cas de violence financiers à leur égard, le personnel infirmier doit les informer des conséquences de ce refus. Le repérage des cas de violence est difficile; la question de la compétence à prendre des décisions – les adultes sont présumés compétents;
- cependant, il n'existe pas d'obligation légale dans la prévention du crime – mais plutôt une obligation dans les cas de tentatives ou de crimes comme tels;
- responsabilité sociale du signalement – responsabilité professionnelle évidente, mais aucune sanction imposée au public pour le non signalement;
- la plupart des gens qui interviennent dans le domaine de la violence faite à l'épouse et aux personnes âgées refusent d'être obligés de déposer des accusations. Parfois, l'obligation de signalement amène cependant un certain nombre d'entre eux à déposer des accusations. Ce qui pourrait se produire dans le cas de la violence faite à l'épouse et aux personnes âgées. Le moment est peut-être venu de supprimer la clause légale de l'inculpation par la police; possibilité d'éliminer les procédures de la déposition qui sont complexes afin d'amener l'agresseur à avouer;
- signalement obligatoire, obligation éthique – questions très controversées; certaines provinces ont adopté le signalement obligatoire dans le cas des « handicapé(e)s physiques »; pour tout autre crime, le signalement n'est pas obligatoire sauf dans les cas de violence à l'égard des enfants;
- le signalement obligatoire crée l'attente d'une intervention efficace et réfléchie, ainsi que de services de suivi;
- la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont adopté le signalement obligatoire de la violence faite à l'égard des personnes âgées. Toutes les provinces ont adopté le signalement obligatoire pour la violence faite à l'égard des enfants. Nous nous demandons s'il existe un besoin social de signalement obligatoire de la violence faite à l'épouse. Le signalement provoque une prise de conscience chez le public à l'égard de la violence, mais également des problèmes en ce qui concerne la confidentialité que doivent observer les conseiller(ère)s, du manque de ressources pour intervenir, le transfert de responsabilités à la protection de l'enfance. L'intervention des tribunaux peut avoir des effets négatifs pour les victimes et les parents non délinquants. Le signalement

obligatoire en ce qui concerne les adultes, soulève les questions de choix et de contrôle pour la victime. Les voies de fait contre la mère, en présence de l'enfant, peuvent entraîner des dommages suffisamment importants chez ce dernier pour justifier le signalement, ou encore les cas de violence à l'égard des enfants. Les lois doivent être analysées selon le nombre de nouveaux cas signalés en conformité aux dispositions, comparativement au nombre de personnes inculpées pour défaut de signalement;

- les systèmes d'aide doivent être mis en place. Nous ne savons réellement pas si le signalement obligatoire donne de bons résultats à l'égard des enfants, encore moins pour les autres cas de violence. De même, la confidentialité entre procureur et client pourrait être inappropriée dans les cas de violence à l'égard des enfants. Il faut analyser la relation qui existe entre le bien-être de l'enfant et le bienfait des maisons de transition dans certaines juridictions;
- « le signalement obligatoire est une solution facile. On ne peut répondre aux problèmes simplement en adoptant des lois (voilà pourquoi nous devons insister sur les méthodes qui confèrent plus de pouvoirs aux adultes) »;
- le signalement obligatoire est facile et visible, mais ne remplace pas les services;
- l'opposition au signalement obligatoire de la violence à l'égard de l'épouse – certains croient qu'il va entraîner la dissimulation du problème. La clé du problème réside dans l'augmentation des pouvoirs conférés aux femmes à travers leur profession respective;
- le signalement obligatoire, dans le cas des femmes, les prive de certains de leurs droits; il y a un équilibre précaire en ce qui concerne leurs sentiments; aucune méthode évidente et nette n'existe.

Recommandations

Le système judiciaire criminel

Délais

Créer :

- des moyens de réduire les délais : nous devons nous poser les questions suivantes : comment procède-t-on ? Le droit civil versus le droit criminel ? (par exemple, délai de sept jours pour la remise officielle des documents en droit civil). Nous devons songer à des procédures d'urgence (le greffier peut-il établir une ordonnance ?). Il faut que la possibilité d'intervenir rapidement existe; la police ne fait rien sans ordonnance; tendance du gouvernement de l'Ontario à améliorer l'accès aux enfants et à la garde conjointe.

Réviser :

- les procédures judiciaires au niveau des problèmes de violence pour réduire le délai des décisions;
- les règles de preuves (la Commission de la réforme du droit – avoir une bonne écoute envers les intervenant(e)s);
- le processus sentenciel (biens versus l'abus des personnes);

- la législation de façon à se pencher sur les mesures d'urgence nécessaires pour intervenir rapidement, et obtenir une solution temporaire qui n'aura pas d'incidence sur les décisions futures concernant la garde des enfants (abandon du foyer par la femme).

Établir : des tribunaux spéciaux pour réduire les délais d'audition des cas (en Ontario, généralement 2 ans).

Limites du système judiciaire criminel

Créer :

- des programmes qui font que, dans la réalité, il est « préférable » pour la femme de partir que de rester. Si la femme battue n'entrevoit que la pauvreté et l'absence de soutien dans une vie extérieure au foyer marital, elle sera moins encline à partir, et ses enfants, tout comme elle, en subiraient les conséquences;
- un système judiciaire avec une implication communautaire (centres de jour, ressources, personne ressources); reconnaître que la violence conjugale est un crime tout aussi grave que les autres. Il semblerait qu'actuellement au Québec, le gouvernement est davantage axé sur la répression plutôt que sur le volet psycho-social.

Accroître :

- l'aide juridique dans le domaine du droit civil : elle n'est pas suffisamment accessible;
- le financement de l'aide juridique, de l'éducation et du soutien;
- l'accès des victimes aux services juridiques concernant leurs droits, les services disponibles.

S'assurer :

- que nous développons des scénarios de protection pour la femme à sa sortie de la maison d'hébergement pour lui venir en aide;
- que des photographes de sexe féminin s'impliquent à prendre des photos dans la constitution de la preuve.

Modifier :

- le *Code criminel* : déclaration de la victime (« Victim Impact Statement ») – point de vue sur les conséquences pour la victime, de la preuve déposée devant le juge; au Québec : 50 % des 5 000 victimes reviennent au tribunal pour répondre aux droits des victimes. La déclaration est un outil puissant. Elle est versée au dossier du coupable et peut influencer la probation. Les services d'aide aux victimes ne sont pas disponibles en dehors des grands centres;

- le *Code criminel* :
    - pour que la violence à l'égard de l'épouse et des aîné(e)s, et la violence sexuelle, soient reconnues comme des actes criminels; réviser le *Code* en profondeur pour légiférer sur la violence au plan émotif;
    - criminaliser les châtiments corporels;
    - incorporer la violence sexuelle à l'égard des personnes vulnérables et des personnes handicapées;
- le *Code criminel* afin que la violence sexuelle à l'égard des femmes soit reconnue au même titre que la violence à l'égard des enfants et la violence à l'égard de l'épouse;
- le *Code criminel* de façon à mieux définir les termes « force raisonnable »;
- la loi contre la pornographie.

Interdire : les jeux de guerre à l'exemple du Danemark.

Instituer : des enquêtes pour meurtres dans les cas de voies de fait contre l'épouse. Nous avons besoin d'enquête pour faire ressortir pourquoi le système n'a pas réagi dans chaque cas. Il faut que l'opinion publique force l'administration à mener de telles enquêtes.

Convenir :
- que même si nous reconnaissons la loi, on n'a pas encore les ressources nécessaires pour l'appliquer à la violence au plan physique, sexuel et émotif. Priorité des différents niveaux de gouvernement;
- qu'on ne doit pas diluer le message selon lequel la violence familiale est un crime – élément dissuasif – message symbolique – si nous utilisons le système judiciaire pour faire passer le traitement par la probation, cela pourrait apparaître dans le *Code criminel* dans cinq ans; tout changement dans les procédures existantes doit être effectué en consultation avec les victimes et les personnes qui interviennent en leur nom.

Faire : en sorte que le système judiciaire s'applique dans le domaine de la violence familiale tout comme il le fait dans les autres situations (comme groupe on ne s'entend pas à ce sujet). Il faut un mode coercitif de sentence pour un geste criminel. La société doit affirmer que la violence familiale est inacceptable – il faut une peine suivie d'un traitement. Si les victimes ne poursuivent pas, c'est qu'il n'existe pas suffisamment de services pour les aider.

Respecter : les besoins des victimes dans les interventions et chercher à obtenir des ressources suffisantes; nous ne devons pas promettre davantage que ce que nous avons.

Reconnaître : que les interventions doivent faire preuve de respect à l'égard de la victime; des modèles d'intervention qui peuvent s'appliquer en début de situation mais qui n'enferment pas la victime dans un système rigide – accroissement des pouvoirs assorti d'auto-détermination.

S'assurer :

- de l'application de la loi et de l'accès de tous aux services juridiques;
- que la législation applicable à déterminer les peines couvre les périodes de probation, le traitement, l'incarcération, et les ajournements pour accorder davantage de souplesse dans la recherche des solutions à examiner;
- que nous appuyons les travailleur(euse)s sociaux(ales), la police, les procureurs;
- de la reconnaissance du fait que la violence est une question réelle, un crime véritable;
- que nous avons des avocat(e)s spécialisé(e)s qui possèdent les antécédents, la formation et l'expérience requis;
- qu'il y a davantage de services pour tous les intervenant(e)s dans ce domaine;
- que les juges soient soumis à un examen afin de déterminer s'ils ont des préjugés concernant la violence à l'égard des femmes et des enfants et que, le cas échéant, leur nomination soit rejetée.

Noter :

- que le statut privilégié aux fins de l'impôt est refusé aux « groupes politiques », sauf que les questions des femmes sont politiques de leur nature;
- que la société John Howard et d'autres du genre devraient exercer davantage de pressions contre la violence;
- que les problèmes de la violence au plan émotif et psychologique ont été discutés et doivent apparaître à un rang beaucoup plus élevé dans la stratégie nationale, et que les associations d'organismes doivent recevoir des fonds qui leur permettront d'élaborer des programmes conformes aux réalités;
- que chaque province doit être incitée à devenir pro-active : des femmes et des enfants souffrent;
- que les crimes contre les gens sont plus importants que les crimes contre les biens;
- que les questions de violence familiale appartiennent à la juridiction criminelle (il existe cependant des exceptions, où la victime est tellement traumatisée que la police ne peut l'appeler à témoigner); il faut faire preuve de discrétion dans le domaine de la poursuite; il faut rendre nos tribunaux, et

notre système de loi plus appropriés, mais garder la violence familiale dans le domaine criminel. Il faudrait sensibiliser chaque personne à ce qu'elle peut faire pour aider la police, dans les cas de violence conjugale (e.g. accepter de témoigner). Besoin de changer les politiques à cet égard.

Examiner :

- la cour familiale laquelle est une excellente façon d'éduquer les juges à mieux comprendre les diverses situations – mais il faut adapter la procédure. Il existe un excellent rapport sur le rôle de la cour familiale unifiée à Halifax, Hamilton, Edmonton;
- une structure qui encouragerait la consultation/représentation féminine auprès des juges lors de l'étude de cas.

Assistance aux victimes au plan du témoignage

Il faut :

- venir en aide aux victimes dans tout le processus judiciaire;
- qu'il y ait des programmes d'appui par les tribunaux pour aider les enfants et les femmes durant le processus judiciaire et au cours du suivi. On a adopté certains programmes expérimentaux d'aide aux témoins. Dans l'appui aux victimes, on assiste la femme dans tout son cheminement à la cour, dès la déposition; présence accrue des femmes au tribunal. Policier accusé de voies de fait simple a été accusé sous les pressions des groupes de femmes.

Il faut :

- une intervention en temps de crise, pour l'ensemble de la famille, afin qu'elle ait du soutien immédiat;
- des programmes d'aide aux victimes de façon à obtenir une implication de la collectivité. Fondés sur les tribunaux, fondés sur la police. Établis dans la collectivité – certaines difficultés au niveau de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* jusqu'à tout récemment, mars 1989;
- de l'aide, pour les victimes ou les témoins, donnée de plein droit (c'est-à-dire pas par desorganismes qui le font à titre de service secondaire comme c'est le cas pour la Société Elisabeth Fry); chaque fois qu'un cas d'épouse battue est porté à l'attention d'un prestataire de service, une évaluation quant aux effets de la violence sur les enfants devraient être effectuée.

Noter :

- l'accord général des membres visant la possibilité de l'utilisation du système judiciaire criminel, à condition que des améliorations y soient apportées et qu'on y joigne des appuis sérieux de la part des procureurs de la Couronne, ainsi que des programmes d'assistance aux victimes et aux témoins;
- l'exemple des services d'aide aux témoins en Colombie-Britannique où les politiques d'inculpation ont été influencées dans une certaine mesure par nos recherches. L'accès le plus approprié à la victime passe par la police ou la

Couronne. Dans un deuxième temps, il faut se pencher sur l'éducation de la police et de la Couronne. Les travailleur(euse)s peuvent avoir tendance à privilégier le régime d'intervenant(e)s autorisé(e)s;

- que le domaine des voies de fait contre l'épouse représente celui où les chances d'intervention sont les meilleures d'après certaines études; ce domaine a fait l'objet de programmes d'inculpation et de traitement suivant les instructions des tribunaux, et beaucoup d'appui a été offert à la victime grâce aux programmes d'assistance des victimes et des témoins;
- que l'expérience de la police de London (Ontario) est la seule qui démontre une efficacité, et qui a entraîné une réduction de la violence. Ce type de programmes socio-judiciaires devrait être établi dans toutes les municipalités. Deux avantages se présentent : 1) réponse aux besoins des victimes (la protection, l'aide au mari); 2) maîtrise la crise dans l'immédiat. Il faudrait une politique d'intervention qui serait en mesure d'assister les victimes dans leurs démarches judiciaires contre leur mari.

Éduquer : concernant l'accès aux criminels en prison – compensation (programme d'aide à la victime/témoin).

Utiliser : le système en place qui est souvent mal utilisé – le Conseil canadien de la magistrature devrait voir à la formation des juges en ce qui a trait aux effets des sentences. Chaque cas de violence familiale est unique.

Victimisation secondaire

Traiter : la violence familiale comme un crime, mais ne pas traumatiser davantage les victimes.

Donner : la priorité aux femmes battues pour ce qui est du logement.

Souligner : que les droits des victimes sont essentiels.

Évaluer : le besoin d'application concordante au plan national de la politique d'inculpation.

Établir : 1) un système d'appui : programmes d'aide aux victimes et aux témoins; 2) un suivi ou une intervention au cours de la crise qui informe les femmes des choix disponibles; les questions pratiques; il existe un programme aux États-Unis où le mari en cours de traitement doit remettre ses chèques de paie à la famille.

Permettre :

- à la victime, dans chaque province, d'obtenir une ordonnance interdisant à l'agresseur, l'aliénation des biens du couple lors du départ de l'épouse du foyer; permettre à la femme de retourner chercher ses biens personnels; une ordonnance « ex parte » comme celle de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) serait utile;

- aux policiers et aux travailleur(euse)s sociaux(ales) de procéder à des enregistrements magnétoscopiques admissibles par les tribunaux; souvent les tribunaux refusent que les travailleur(euse)s sociaux(ales) soient des témoins expert(e)s, et exigent l'avis d'un psychiatre;
- aux femmes et aux autres victimes d'être conscientes de toutes les possibilités qui s'offrent à elles à l'intérieur du système judiciaire criminel, ainsi que d'être informées des conséquences de leurs choix.

Ne pas :

- traiter les femmes comme si elles étaient des enfants, ou ne pouvaient prendre des décisions – leur demander ce qu'elles veulent faire;
- infantiliser les femmes – les vieillards – les placer dans une situation d'inégalité.

Rendre : le système acceptable.

Politiques d'inculpation

Il faut :

- éduquer le public, les juges, les travailleur(euse)s sociaux(ales), les policiers. Uniformiser les messages différents transmis par la politique d'inculpation;
- renforcer la politique d'arrestation par les policiers dans les cas de voies de fait contre l'épouse;
- réévaluer et réaffirmer la politique d'inculpation appliquée par les policiers;
- informer les responsables de la politique d'inculpation à l'échelle nationale de son efficacité, afin qu'ils puissent y voir un renforcement positif.

Permettre : l'application de politiques d'inculpation pour les cas de voies de fait contre le(la) conjoint(e), à condition qu'il existe un suivi pour régler les autres questions.

Noter : que le niveau des services de soutien doit être approprié après le dépôt des accusations.

Permettre : aux victimes d'avoir recours à des remèdes appropriés et efficaces au plan civil (en ce qui concerne par exemple : les biens, les paiements de soutien, la garde des enfants).

Recherches

Évaluer : le signalement obligatoire actuel des cas de violence à l'égard des enfants et des personnes âgées avant d'adopter de nouvelles lois.

Effectuer : des recherches dans le cas des femmes qui sont passées par le processus judiciaire à l'échelle nationale afin de déterminer ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et pour celles qui ont refusé de témoigner, ce qui leur est arrivé, etc.

Il faut :

- du soutien au plan de l'information, de la préparation des causes et de la recherche; continuité dans la stratégie de diffusion de l'information;
- procéder à des recherches sur les attitudes des tribunaux concernant l'application de la loi; les données statistiques concernant l'application de la loi ou les paiements de soutien sont importants; il faut augmenter la recherche dans ce domaine;
- diffuser de l'information sur les modèles disponibles; rôle du gouvernement fédéral dans la diffusion de documents et de l'information concernant les modèles disponibles.

TROISIÈME PARTIE : Les agresseurs

Dans l'ensemble des cinq thèmes, nous avons accordé beaucoup d'attention à l'éloignement des agresseurs du foyer familial, au lieu de la victime ou du parent non agresseur. Au plan philosophique, ce sont les agresseurs et non pas les victimes qui devraient souffrir des conséquences de la perturbation de la vie familiale. Le fait que nous ne puissions présentement protéger les femmes, les enfants et les personnes âgées dans leur foyer, constitue une préoccupation véritable. Les autres questions étudiées analysent le rôle important des programmes de diversion, le fait d'envoyer les agresseurs plutôt que les victimes dans les refuges, l'aiguillage vers des traitements obligatoires, et le traitement à l'intérieur du régime correctionnel.

Notes de discussion

Aiguillage vers des traitements obligatoires

- le traitement des agresseurs est essentiel pour prévenir la récidive, et pour vraiment corriger le problème;
- à défaut de traitement, le taux de récidive atteint 16 % après 6 mois, et 40 % arrêtés de nouveau sur une période de 2 ans;
- les privilèges des hommes qui agressent vont très loin et aujourd'hui ces hommes ont un prix à payer. C'est la thérapie de groupe;
- le danger le plus présent pour les accusés est qu'il ne peut y avoir aucune mise en liberté. Le temps accumulé entre l'établissement de la culpabilité et le prononcé de la sentence est le meilleur moment pour l'influencer. Il est avantageux d'avoir recours aux traitements;

- les programmes imposés par le tribunal fonctionnent. La peine entraîne la reprise du cycle;
- on affirme que le recours plus fréquent aux ordonnances du tribunal visant le counselling, aiderait les hommes. D'autres sont d'avis contraire – la personne doit reconnaître l'existence du problème avant de commencer la thérapie;
- le report du prononcé de la sentence jusqu'à l'apparition évidente du succès du traitement est proposé comme formule de remplacement; modèle de Hinton – programme de thérapie familiale à Yellowhead pour les cas de violence sexuelle. Il y a des accords quant au concept selon lequel le type peut être « bon pour un certain temps ». Ces mesures ne présentent pas de difficulté du côté de la Charte des droits concernant la rapidité du procès, car les personnes violentées consentent à remettre à plus tard la détermination de la peine;
- la question qui se pose est la suivante : pourquoi l'agresseur procède-t-il à des changements d'attitudes radicaux durant le traitement ? Est-ce attribuable à la possibilité d'emprisonnement, ou à l'influence du traitement et à son désir de changement ?
- existe-t-il une autre façon d'amener les agresseurs à se faire traiter sans recourir au système judiciaire criminel ? Comment obtenir la participation volontaire ?
- aiguillage obligatoire – au moment du traitement, tous les hommes, indépendamment du type d'aiguillage (volontaire ou obligatoire), semblent passer par des processus semblables, mais en des temps différents. Il se peut que certains aient besoin de l'incitation supplémentaire d'une fin de semaine ou d'une semaine de plus en prison. Les hommes, dont l'inscription au programme est imposée par les tribunaux, vont constater qu'il y en a d'autres qui y participent de plein gré, et cela va constituer pour eux un élément incitatif supplémentaire. Un point important à signaler est le très faible pourcentage d'agresseurs présentement en cours de traitement. Voilà pourquoi les connaissances que nous avons dans ce domaine sont limitées. L'agresseur masculin doit se rendre compte que ce qu'il a fait était de propos délibérés et non liés à une perte de maîtrise. Dans ce cas, les choix sont encore importants – pour l'agresseur, la violence est une solution viable; parfois il n'envisage pas d'autres formules;
- nous devons savoir ce qu'offre les programmes et ce qu'est leur philosophie avant de pouvoir procéder à des aiguillages en toute confiance;
- les hommes et le traitement – obligatoire ou volontaire – quels sont les problèmes, les taux d'efficacité ? Ordonnances obligatoires – on peut avoir des gens butés, mais par ailleurs, vous pouvez en avoir qui vont changer – la première étape est franchie;
- une personne du groupe n'est pas en faveur de soins psychiatriques forcés – cela correspond à priver une personne d'une partie de ses droits en voulant conférer davantage de pouvoir à une autre;
- pression en faveur d'un programme obligatoire de soins non psychiatriques, qu'il s'agisse de groupes d'auto-assistance ou encore de groupes d'appui.

Diversion

- la réaction de la loi (ou la menace d'y recourir) amène les gens à changer rapidement leur comportement;

- diversion – les accusations sont retirées si les personnes inculpées se conforment aux solutions de remplacement; aucun dossier criminel antérieur; accusation relativement mineure; perçue comme bénéfique pour la personne et la collectivité; volontaire; semble être appropriée, à condition que la sécurité de la victime soit assurée; si le counselling est obligatoire; à défaut d'être dénonciatoire, le counselling ne permet pas d'exprimer la colère; non perçue comme un crime; si on s'est trompé, on estime qu'on a fait une erreur grave – protestation publique; appropriée dans un faible pourcentage de cas;
- reconnaître que la juridiction est divisée; il doit y avoir une incitation de la part du gouvernement fédéral; recours au système judiciaire pour amener les gens à se faire traiter; les femmes doivent prendre la décision (consultation; mécanisme dans le cas de disputes après inculpation) aveu de culpabilité – au besoin;
- une personne ne veut pas renoncer aux aspects obligatoires des choses, comme les aiguillages pour traitement ordonné par les tribunaux;
- la loi est changée – le système est submergé par les plaintes et on cherche des alternatives. On n'a pas exploré comment le système peut s'adapter. Certaines préoccupations : possibilité d'éviter un procès si un traitement est appliqué – les groupes pour agresseurs ne constituent pas une solution unique – et on ne peut éliminer la poursuite judiciaire. Le programme de traitement ne peut servir d'alternative à l'approche judiciaire;
- un grand nombre de ces hommes ne suivraient pas de traitement en l'absence d'ordonnances. Une fois qu'ils y sont, ils assument leur responsabilité selon le sentiment perçu. Ils ne peuvent continuer à rester détachés et à blâmer les autres. On note que la plupart d'entre eux y vont à cause des pressions exercées par les conjoint(e)s;
- les stratégies d'intervention qui semblent les mieux fonctionner dans les cas de violence à l'égard de l'épouse sont les suivantes : arrestation, traitement de l'agresseur imposé par le tribunal; s'il n'y a pas d'autre violence, thérapie de couple (toutefois, dans les ordonnances des tribunaux, il est rarement question de thérapie de couple);
- réadaptation – on sait que les agresseurs seront incarcérés, ce qui fait que l'avocat(e) recommande l'aveu de culpabilité;
- il y a toute une population d'agresseurs dont le cas n'est pas examiné par le système judiciaire criminel (ordinairement, c'est la minorité d'entre eux qui sont aiguillés vers les programmes);
- l'arrestation est une mesure préventive et a obtenu un certain succès au plan de la dissuasion. Elle s'est également révélée dommageable tant pour les femmes – victimisées davantage par le système judiciaire, que pour les hommes – chez qui on a relevé une augmentation de tentatives de suicide dans les prisons en l'absence de ressources disponibles pour le traitement.

Éloignement de l'agresseur du foyer familial

- au lieu que ce soit les femmes et les enfants qui partent du foyer, il serait économique et moins perturbateur si l'agresseur devait partir de la maison, peut-être même pour aller dans un foyer pour agresseurs;

- on ne tient pas compte du fait qu'on refuse des gens dans les refuges – de toute évidence il faut éloigner les hommes du foyer. Il faut cependant mettre le foyer sous surveillance pour les empêcher d'y retourner;
- il faut cesser de déplacer les femmes et les enfants, mais plutôt éloigner l'agresseur – les femmes perdent tout leur système d'appui, les enfants, leurs amis et leurs activités;
- cependant il arrive parfois que le foyer ne soit pas un endroit sécuritaire et qu'il ne soit pas toujours facile d'assurer sa sécurité;
- souvent la violence augmente quand la femme part – pouvoir et contrôle;
- enfants agressés au plan sexuel – l'agresseur est maintenant éloigné dans certaines provinces; l'agresseur devrait être la personne éloignée;
- de quelle façon l'agresseur peut-il être éloigné du foyer afin que la femme et les enfants n'aient pas à partir ? La difficulté est que les femmes se sentent souvent plus en sécurité dans un refuge qu'à domicile, sans savoir si l'homme ne réapparaîtra pas à tout moment. La loi doit être raffermie : si les hommes doivent être éloignés, la loi doit par ailleurs garantir la sécurité du foyer. Il se peut qu'en définitive, la loi ne puisse donner une telle assurance. De toute façon, les expériences que vivent les femmes quand elles en rencontrent d'autres dans un foyer, peuvent être très utiles, rassurantes, et constituer une forme d'assistance pratique. Trop souvent, les « maisons de transition » sont mal désignées car dans nombre de cas elles ne représentent pas une « transition » à un meilleur état de vie s'il y a absence de logement disponible;
- éloigner l'agresseur de la maison. Ce pourrait être une recommandation de la présente conférence. Il y a de l'opposition. Questions juridiques (titre de propriété). Souvent les femmes, ne peuvent assumer les frais de l'entretien du foyer (ou de la petite entreprise ou de la ferme). Il convient d'examiner la possibilité de raffermir cette formule;
- agresseur hors du foyer – il est malheureusement plus risqué de protéger les femmes et les enfants. La seule autre possibilité est l'arrestation de l'homme;
- il faut reconnaître que la seule façon de corriger la situation consiste à changer le système – valeurs/attitudes, structures d'appui, mises en place du système pour éloigner l'homme – laissez-passer de jour dans des maisons de transition précises, où ils peuvent recevoir des traitements, saisie du salaire;
- on examine la possibilité d'éloigner l'homme du foyer, mais la question de la sécurité empêche souvent la femme de rester chez elle;
- nous devons garder à l'esprit la sécurité de la femme et des enfants chaque fois que nous éloignons l'agresseur du foyer. Il est très difficile de le faire pour une longue période, de sorte que la femme devra partir. Faible pourcentage de cas étant donné le sous-signalement d'un grand nombre d'entre eux. C'est rarement une solution à long terme avant le procès, car souvent il y a des accusations multiples de violence. Le juge peut ne pas autoriser le retour au foyer (cela vaut pour l'accusation de violence à l'égard des enfants ou de l'épouse). De façon générale, cela n'est pas accepté par le public, également selon la caution prescrite par le juge. La cause peut être entendue, le tribunal peut lui ordonner de s'éloigner de la maison; dans 80 % des cas, c'est la femme qui est éloignée de la maison;
- « la solution idéale consiste à éloigner l'agresseur de la maison »; dans la majorité des cas, l'épouse et les enfants font pression sur les policiers pour ne pas l'éloigner. De toute évidence, les policiers devraient les aviser de leurs droits devant la loi, de façon à s'assurer que les femmes soit bien informées;

- il existe des mécanismes à l'intérieur du Code criminel qui permettent d'éloigner l'agresseur; certaines provinces ont des dispositions législatives en ce sens; répercussions au plan juridique de l'éloignement du délinquant présumé agresseur du foyer; registre des cas de violence à l'égard des enfants; on peut obtenir un mandat pour une situation grave afin d'éloigner l'agresseur et le faire passer devant un juge pour émission d'une ordonnnance; s'il y a une objection, la Couronne peut ordonner la détention; la violence sexuelle est divulguée après un certain nombre d'années et non immédiatement;
- quand l'agresseur est éloigné du foyer, il conserve le droit de visiter les enfants;
- un des problèmes demeure toujours lié à la demande d'éloignement de l'agresseur – ce sont les hommes qui font les versements sur la propriété, de sorte qu'il existe des contraintes économiques;
- les défenseurs des libertés civiles insistent également pour que soient protégés les droits des agresseurs; les droits des agresseurs peuvent-ils être défendus ?
- il semble que ce soit les victimes qui souffrent toujours – qui se déplacent toujours. Nous devons éloigner l'agresseur comme le fait l'Australie. Une des tendances notée en Australie c'est que les juges se préoccupent de l'hébergement de l'agresseur. On a généralement recours à la parenté. L'ordonnance de protection est remise à l'homme en main propre par un policier, et ce dernier insiste pour souligner que le non-respect des conditions se traduit par une arrestation immédiate. « Dans l'ensemble, cela s'est révélé un bon élément de dissuasion.»
- l'éloignement de l'agresseur soulève les questions de déni de justice naturelle parce qu'en Australie, les ordonnances sont présentées ex parte;
- l'agresseur doit être éloigné de la maison, ce que nous soutenons depuis plus de10 ans;
- un grand nombre soutiennent que l'agresseur doit être éloigné du foyer. Cette question comporte beaucoup de difficultés au plan juridique. Dans certaines régions on peut signifier l'ordonnance par téléphone. À l'intérieur du réseau de refuges, la femme a cependant un accès facile aux services de soutien, à l'information, etc. Dans ce cas on devrait encore tenir compte des choix individuels pour la victime. « La sécurité des victimes devrait être la préoccupation fondamentale.» Nous devons tenter de minimiser les risques autant que nous le pouvons. Il doit y avoir une évaluation très rapide de la situation afin d'éviter les perturbations;
- il est injuste que les femmes soient incitées à partir du foyer pour aller dans un refuge, et nous voulons explorer les choix qui s'offrent aux agresseurs pour vivre loin du foyer;
- l'éloignement de l'agresseur de son foyer afin de garder la paix et d'assurer la protection n'est pas illégal. Cependant, la loi de l'Ontario fixe à 50/50 la répartition du titre de propriété du foyer; le fait d'éloigner l'homme du foyer signifie autre chose que la présomption d'innocence jusqu'à preuve de la culpabilité – si la femme part du foyer, il faut de l'aide appropriée au sein de la collectivité, à l'abri de nouvelle violence – problème à long terme.

Envoi dans un refuge des agresseurs au lieu des victimes

- des hommes proposent qu'on prenne des dispositions pour envoyer les agresseurs dans des refuges éloignés de leur foyer (dans le cas de la violence faite à l'épouse ou aux enfants). En attendant qu'il aille devant le tribunal, l'agresseur doit être placé dans une

atmosphère de détention – le refuge assurerait un service de counselling en plus du gîte et du couvert;

- les membres du groupe affirment l'importance de l'hébergement des victimes et des agresseurs, ainsi que pour les services disponibles; difficulté de persuader l'homme violent que pour son propre bien, il doit quitter le foyer après la crise; les avocats de sexe masculin peuvent lui conseiller de rester car le départ peut être interprété comme un aveu de culpabilité;
- qu'un refuge ou autre lieu du genre soit créé pour les hommes pour remplacer la prison; établir un endroit où les hommes pourraient suivre une thérapie, obtenir de l'aide – façon de vivre, de se réhabiliter – comment vivre sa colère – l'expression est incorrecte, trompeuse.

Traitement dans les établissements correctionnels

- le service correctionnel peut offrir beaucoup de possibilités, spécialement au niveau de la thérapie. Il ne faut pas abandonner l'incarcération, sauf qu'elle doit être modifiée;
- la prison n'amène pas la réadaptation. Les gens aiment croire que la prison est adéquate et, de plus, c'est ce que prétendent ceux (celles) qui optent pour ce moyen. L'innactivité n'est pas une solution. L'emprisonnement à long terme n'est pas davantage acceptable;
- l'absence de traitement dans les prisons s'ajoute au problème;
- financement permanent de la part du Solliciteur général dans le cas des agresseurs dans les pénitenciers et dans d'autres établissements des services correctionnels;
- après avoir incarcéré les agresseurs violents, le traitement et le counselling sont inadéquats;
- il faut assurer aux hommes qui maltraitent les femmes ou les enfants, un traitement en établissement. Les prisons ne permettent pas la réadaptation sans traitement, qui est pourtant disponible et accessible;
- les programmes de traitement pour hommes violents désignés en anglais « Turning Point » devraient permettre d'établir et de mettre en oeuvre un programme en résidence.

Recommandations

Il faut :

- des programmes de traitement établis spécialement à l'intention des agresseurs incarcérés (davantage de counselling et de conseillers(ères));
- demander l'avis des victimes concernant les stratégies d'intervention, les ressources et la prestation de services;
- intervenir rapidement pour éloigner l'agresseur du foyer – facteur de risque pour la victime;
- un programme éducatif à l'intention des agresseurs avant de leur permettre de retourner au foyer; dans les cas de conducteurs en état d'ébriété, la méthode s'avère parfois efficace;

- un programme d'identification à l'intérieur des établissements correctionnels afin de déceler les agresseurs (personnes incarcérées pour d'autres accusations mais qui pourraient avoir antérieurement posé des gestes violents);
- trouver d'autres formules et apporter des changements légaux qui rendraient possible l'éloignement de l'agresseur de son foyer;
- poursuivre le programme de traitement des agresseurs sexuels dans le milieu pénitencier;
- réviser en profondeur le régime de probation pour les agresseurs (établir un programme obligatoire de traitement à long terme, par exemple après la période de probation de six mois); établir de lourdes peines pour infraction aux conditions de la probation, faire en sorte que la probation soit refusée dans le cas des peines plus longues que deux ans;
- envisager la possibilité que les agresseurs soient éloignés du foyer et frappés par une ordonnance d'interdiction de retour – l'éloignement temporaire dans l'attente d'obtenir une ordonnance d'interdiction pour le tenir loin de l'épouse qui est au foyer. Lorsque l'agresseur est éloigné du foyer, la femme doit pouvoir recourir à d'autres ressources, soit rencontrer d'autres femmes dans la même situation, afin de rendre possible le partage des dépenses et de contrer l'isolement. Nous devons également tenir compte de la sécurité de ces femmes;
- explorer le concept d'une installation résidentielle à l'intention des agresseurs reconnus ou potentiels – élargissement du concept des groupes d'hommes;
- des refuges pour les hommes qui se montrent violents; on pourrait arrêter la crise à brève échéance;
- que les législateurs provinciaux modifient les lois touchant les biens de façon à reconnaître l'existence d'autres formes de violence, que celle qui est physique, qu'on peut invoquer pour l'émission d'une ordonnance de possession exclusive du foyer;
- explorer les modèles adoptés par d'autres pays pour éloigner le conjoint violent : recours au système judiciaire, forme de peine de substitution;
- procéder à l'examen des lois et des systèmes pour que ce soit l'homme qui soit éloigné de la résidence au lieu de la femme et des enfants;
- éloigner l'agresseur du foyer dans les cas de violence sexuelle à l'égard des enfants.

Noter :

- que si les agresseurs sont incarcérés, il faut qu'un traitement leur soit donné et appliqué promptement et il doit se continuer après la remise en liberté;

- que le gouvernement doit octroyer de nouveaux fonds pour l'hébergement des hommes ou pour les résidences des personnes qui ont défrayé les cautions;
- qu'en cette période de restrictions financières, nous recommandons que les hommes paient leur propre traitement (exigence fixée par le tribunal).

Examiner :

- la nécessité de souligner le cas des hommes qui se réhabilitent. Un système pourrait être créé qui en tiendrait compte. Le remède doit cependant être trouvé rapidement. Nous devons également être capables d'évaluer la situation en tout temps;
- la possibilité que les femmes et les enfants demeurent au foyer à condition qu'on leur dispense l'appui nécessaire pendant que les hommes sont hébergés ailleurs et sont inscrits à des programmes de traitement, sous réserve que des maisons de transition soient maintenues en place;
- les méthodes qui éloignent l'accusé plutôt que la victime, effectuer des recherches, étudier la politique et la législation, comme par exemple : le cas du refus de se soumettre à l'alcootest et au refus d'aller dans une maison de transition; il y a désaccord dans la possibilité de modifications législatives dans ce domaine, étant donné que le Code criminel fixe les dispositions applicables à la caution et que le problème porte sur l'application de la loi, non pas sur des mesures législatives.

QUATRIÈME PARTIE : Les autres réactions à la violence familiale

Un groupe a demandé à l'unanimité qu'un document rédigé pour la Conférence, par J.H.C. Clarke, soit annexé au compte rendu des délibérations. M. Clarke, instructeur à l'Académie de police de l'Atlantique, présente une perspective de la force policière concernant la responsabilité de l'agresseur.

Les femmes victimes de violence familiale ou de violence de la part de leur conjoint demeurent dans cette situation parce qu'elles ne sont pas conscientes de l'existence d'une solution acceptable, ou ne sont pas en mesure de la connaître. Aucune personne qui vit dans la crainte ou qui a souffert de violence ne doit se sentir forcée par la loi, par des circonstances économiques ou par l'emplacement géographique, à demeurer sous le contrôle de l'agresseur ou en contact avec lui.

Au plan historique, quand la victime était au désespoir, elle appelait la police ou attaquait son agresseur en auto-défense. Dans le premier cas, elle se privait de son foyer pour aller dans un refuge temporaire auprès de ses parents ou de ses amis. De plus, elle devait témoigner et assumer la responsabilité du dépôt de la plainte devant les tribunaux. À moins qu'il n'y ait eu de blessures graves, la demande était généralement reçue par le tribunal criminel et soumise puis envoyée au tribunal de la famille, dont l'objectif principal visait à restaurer l'unité familiale, ce qui confinait la victime dans la même situation.

La femme et sa famille étaient alors forcées à présenter une demande d'assistance sociale, ou à dépendre de la charité d'amis ou de la société. Même si la femme avait fait une déposition, la

procédure s'effectuait généralement par voie sommaire, de sorte que son agresseur demeurait en liberté. Il avait d'ailleurs tellement de latitude qu'il pouvait la harceler et exercer sur elle des pressions pour qu'elle retire l'accusation. Cette situation se produisait fréquemment. Lorsqu'elle déposait à nouveau une plainte, les policiers doutaient du sérieux de la situation.

Si elle réagissait de façon violente, elle était généralement arrêtée et inculpée. Les personnes qui ignorent la dynamique de la violence tendent à la blâmer, estimant que cette femme aurait pu quitter son milieu pour se protéger au lieu de recourir à la violence.

Fréquemment, elle était privée de ses enfants car, dans l'un ou l'autre cas, le conjoint pouvait soutenir qu'elle était incapable au plan financier de subvenir à leurs besoins, et que par sa réaction violente, elle démontrait qu'elle était inapte à garder les enfants.

Au plan des institutions, il y avait beaucoup d'hésitations de la part des policiers à « s'immiscer » dans les questions familiales. Elles se produisaient « entre mari et femme » et devenaient par conséquent plus « civiles » par nature que « criminelles ».

Cela n'avait pas tellement changé jusqu'à l'instauration des premiers refuges pour familles violentées auxquels les victimes pouvaient avoir accès. Malgré cela, les victimes étaient souvent incapables d'obtenir que les policiers les y amènent, mais devaient plutôt compter sur leurs propres moyens de transport.

Finalement, grâce à l'éducation du public, à la formation des policiers dans le domaine des relations humaines et des pressions exercées par un grand nombre de groupes sociaux, certains agent(e)s de police sont devenu(e)s plus sensibilisé(e)s aux besoins des victimes et aux ressources disponibles. En outre, les ministères de la Justice ont exigé que la police dépose elle-même les accusations, ce qui libère la victime d'avoir recours au système judiciaire.

Il existait quand même certains problèmes quant au degré de subjectivité du choix entre le premier niveau de voies de fait, et l'autre plus grave, avec coups et blessures. Les blessures qui auraient entraîné l'inculpation au niveau supérieur si elles avaient été infligées par un étranger, n'étaient pas jugées tellement graves quand elles l'étaient par un conjoint. Les dispositions de la réforme du régime de cautions ayant trait aux conditions à imposer à l'accusé avant la pré-libération n'étaient pas appliquées dans bien des cas. Souvent on n'interdisait pas à l'accusé de cohabiter avec la victime. L'accusé pouvait encore provoquer l'« amnésie du témoin » quand venait le temps du procès. La justification au plan rationnel du non recours aux restrictions était qu'on voyait en elles une « punition » et une imposition de « restrictions injustifiées de la liberté » d'une personne non reconnue coupable. Voilà pourquoi on disait généralement à la victime de s'éloigner du danger. Des retards dans le système judiciaire reportaient de quelques mois la cause. Ces retards permettaient à la « lune de miel » ou au « syndrome de fréquentations » au plan du remords de réaliser une « réconciliation » et de contrer le processus judiciaire.

Dans le cas où l'inculpation était entendue et l'accusé était reconnu coupable, il n'existait aucune garantie que ce processus pouvait obtenir plus de succès que toute autre forme de condamnation criminelle pour amener des changements permanents dans le comportement. La perte du soutien financier du conjoint et la stigmatisation devant la société pour avoir « envoyé son mari en prison »

pénalisaient la victime. Ces considérations entraînaient également beaucoup d'hésitations de la part de la victime à déposer une plainte, car elle ne voulait pas que le conjoint soit puni, mais plutôt qu'il change son comportement et cesse de la battre. Puisque le tribunal semblait ne disposer d'aucune méthode pour en arriver là, bien des femmes ne voyaient aucun avantage à l'intervention de l'État.

Grâce à l'apparition des programmes concernant le traitement des agresseurs « Turning Point » et « Time Out », il semblait que le comportement pouvait être modifié, à condition que l'agresseur accepte la responsabilité de ses gestes et qu'il désire changer.

Ces programmes ont été élaborés avec un financement minimal; ils étaient surtout appliqués par des travailleurs (euses) sociaux (ales) motivé(e)s qui donnaient de leur temps et tentaient de soulager les problèmes de la société. Malheureusement, la décision de suivre la thérapie était du ressort de l'agresseur. S'il n'acceptait pas la responsabilité de ses actes, il était peu probable qu'il se décide à suivre la thérapie. Les tribunaux semblaient manquer de connaissances au sujet des programmes disponibles, et étaient peu enclins à les utiliser.

Le taux de succès par rapport au nombre de personnes à qui on a ordonné de suivre la thérapie semble être meilleur que pour toute autre forme de traitement. Il y a maintenant plusieurs groupes constitués, et quelques hommes sont toujours en cours de traitement. Les tribunaux sont maintenant plus conscients de cette ressource et certains juges obligent l'accusé à y participer dans le cadre d'une ordonnance de probation. Malheureusement, cela ne peut se produire qu'après la déclaration de culpabilité, s'il y en a une, et dans l'intervalle la famille peut s'être fragmentée sans traitement.

Il n'y a pas de constante dans la procédure. On laisse souvent le choix à l'accusé de participer ou non à la thérapie. De plus, il n'y a pas de motivation autre que le désir de l'agresseur de changer son attitude. Étant donné le profil caractéristique des agresseurs, bien peu d'entre eux ont atteint le stade de l'aveu de culpabilité.

Solutions de rechange

Cependant, il y a un moyen d'augmenter la motivation et, par le fait même, de soulager les victimes. Si l'agresseur est éloigné de son milieu et placé dans un lieu où il est forcé de suivre une thérapie alors les victimes ne subiront pas les conséquences négatives du signalement des voies de fait.

Dans le passé, lorsqu'une victime se rendait dans un lieu d'hébergement, elle perdait l'acquis gagné durant ses années de mariage, ses enfants étaient privés de leur école habituelle; elle était isolée de sa famille et de ses amis, et dépendait financièrement de la charité publique. Elle pouvait même perdre la garde de ses enfants tandis que l'agresseur restait « bien peinard ».

Dans une situation inverse, l'agresseur est arrêté, éloigné de la résidence familiale, inculpé, et il ne peut être libéré que selon les dispositions du *Code criminel*. La première condition serait qu'il habite dans une résidence pour hommes seulement, dont le personnel serait composé de thérapeutes formé comme ceux de « Turning Point » jusqu'à ce que le tribunal en décide autrement. Comme ces dispositions entreraient en vigueur avant la déclaration de culpabilité, le tribunal serait immédiatement informé de toute modification positive du comportement, et il pourrait résoudre la question d'une

manière différente de celle qu'il aurait retenue en l'absence de l'information. Les indices positifs peuvent amener le tribunal à éviter l'emprisonnement comme mesure incitative au changement de comportement.

Une réduction ou une élimination d'un bon nombre de problèmes mentionnés précédemment résulteraient de l'utilisation positive des dispositions de cautionnement. En n'étant pas emprisonné, l'agresseur pourrait conserver son emploi et poursuivre sa vie, sous la supervision des conseillers(ères). S'il travaille, le tribunal pourrait alors lui ordonner de continuer à faire vivre sa famille, ce qui signifie par exemple faire les versements sur la maison ou payer le loyer, en plus de payer une certaine partie des frais de séjour en résidence. S'il ne travaille pas, mais reçoit des prestations d'aide sociale, les frais pour la société ne seraient pas plus élevés. À mesure qu'il fait des progrès et démontre un changement de comportement, il peut obtenir la permission de faire de courtes visites à sa famille, tout en séjournant à la résidence en attendant l'examen de l'accusation.

La conjointe ne perdrait pas les avantages matériels acquis. Elle obtiendrait le résultat recherché; un changement de comportement, sans incarcération et sans problèmes financiers et les enfants ne seraient pas éloignés de leur école, ce qui pourrait contribuer à alléger leur peine.

Actuellement, les services sociaux doivent débourser les frais d'entretien de la victime dans une maison de transition ou dans une résidence secondaire tandis que le conjoint agresseur demeure seul au foyer. De plus, la société paie les coûts d'entretien des maisons de transition et le salaire du personnel nécessaire. Le conjoint agresseur n'a pas à assumer ces frais. Ce sont les contribuables qui doivent payer la note. Cependant, si ce plan était mis en application avec succès, les frais des résidences seraient moindres que s'il fallait pourvoir un foyer à la femme et à sa famille. Le traumatisme psychologique en serait donc réduit. De plus, l'agresseur serait plus motivé à changer son comportement et à retrouver son existence confortable. À Île-du-Prince-Édouard, ces frais totalisent environ 200 $ pour l'entretien de la maison et des services connexes, et 900 $ par mois pour une femme et ses deux enfants (nombre moyen de personnes au foyer). Il y a environ 180 personnes qui cherchent un refuge chaque année.

Le financement présentement octroyé aux maisons de transition sera élargi aux résidences « Turning Point », et sera moindre à cause de la réduction des coûts. On met l'accent sur la préoccupation des personnes fortement impliquées dans le réseau des maisons de transition. Ces personnes s'inquiètent que le financement présentement offert soit réduit dans la proportion voulue pour financer les résidences avant que les avantages obtenus ne réduisent le besoin de refuges. Il faudrait à court terme conserver ces systèmes parallèles. Avoir recours au réseau actuel d'associations de refuges pour les victimes, et mettre en place, gérer et contrôler le système de résidences seraient des moyens pour atteindre l'objectif. Les personnes qui administrent présentement les réseaux de maisons de transition possèdent une vaste expérience que de nombreuses et difficiles années de travail leur ont permis d'acquérir dans des conditions de financement minimal. De plus, bon nombre de conseillers(ères) oeuvrent au sein de leur système respectif.

Une autre objection a été soulevée par des personnes concernées par les droits civils. Ces gens croient que l'accusé, qui n'a pas encore été condamné pour son crime, a été privé de certains de ses droits constitutionnels parce qu'il a été « chassé » de son foyer, l'endroit où il a commis son délit. Dans le passé, les personnes inculpées pour des crimes violents étaient traitées de la sorte et personne n'en faisait de cas. On pense que c'était ainsi parce que les délits étaient commis contre le public

qui pouvait être victime à nouveau si le coupable n'était pas soumis à certaines restrictions. Il n'y a pas assez de conjointes qui bénéficient du soutien public nécessaire pour influencer les tribunaux. De ce fait, elles peuvent être forcées à quitter leur foyer, car elles sont démunies.

Récemment en Nouvelle-Écosse, un cas particulier a démontré que les tribunaux étaient prêts à appliquer les mêmes conditions pour éviter que des personnes s'auto-violentent. Suite au suicide d'un patient sous soins psychiatriques qui avait été accusé de tentative de meurtre, le procureur général a fortement recommandé que de telles personnes soient privées de leur liberté et qu'elles soient internées dans un établissement psychiatrique jusqu'à ce que les tribuneaux examinent leur cas. Si de telles mesures peuvent être appliquées pour empêcher des personnes de s'auto-violenter, il semble encore plus important qu'elles le soient pour empêcher que les victimes soient violentées davantage, et que le cours de la justice soit faussé.

De plus, lorsque de jeunes délinquants sont accusés d'un délit, la chose est perçue comme « extrêmement troublante » car il peut être éloigné de son environnement familier. De plus, vivre dans un environnement institutionnel, souvent intimidant, nuit habituellement à l'éducation ou à l'emploi, ainsi qu'aux relations avec la famille ou avec les pairs. N'est-ce pas encore plus néfaste et inéquitable de retirer un enfant de son foyer lorsque ce dernier n'est coupable d'aucun délit, sauf d'être une victime primaire ou secondaire ? La même influence néfaste est susceptible de se produire.

En ce moment, la femme qui travaille à l'extérieur du foyer peut être placée dans une maison de transition pour des raisons de sécurité, ce qui peut entraîner le chômage.

Lorsque l'accusé est un travailleur autonome, il peut être frappé de restrictions qui l'impêchent d'avoir des contacts avec sa famille. De plus, l'accusé doit payer les coûts du placement de la victime dans un environnement similaire. S'il est agriculteur, l'accès à sa résidence peut lui être interdit, mais il peut continuer à travailler sur sa terre et dans ses bâtiments. Dans chacun des cas, l'accusé devrait retourner le soir au centre pour y passer la nuit et poursuivre sa thérapie.

Il ne fait aucun doute que dans certains cas ce système ne fonctionnera pas, mais dans la plupart d'entre eux, il n'y a aucune raison pour que la victime ne soit libérée de tout harcèlement. La discordance de certains cas n'est pas une raison pour écarter le plan dans son ensemble. Les avantages, d'une mise en application partielle, pourrait valoir la peine d'être essayée.

Pour maximiser les résultats d'un programme de cette nature, il est nécessaire que tous(tes) les intervenant(e)s mettent en pratique un processus innovateur de réflexion. Tous(tes) les intéressé(e)s doivent être prêt(e)s à travailler ensemble et à examiner d'un oeil neuf ce vieux problème. La police, qui est la première à intervenir, doit pouvoir considérer la situation de la victime comme elle le ferait s'il n'y avait pas de relation maritale. Elle aura besoin en premier lieu de la coopération du système judiciaire et des personnes impliquées dans la procédure de libération anticipée. La justice doit accepter que si elle ne tient pas compte des restrictions qui peuvent être appliquées à l'accusé ainsi que des mesures prises pour l'empêcher d'avoir des contacts avec ses victimes, le plan ne pourra pas être appliqué d'une manière efficace. Les avocat(e)s de la Couronne doivent appuyer les efforts de la police en vue d'obtenir que des mesures restrictives soient appliquées et que l'accusé soit mis en placement curatif. De cette façon on pourrait éviter un procès dispendieux, dont les résultats sont problématiques. Les avocat(e)s de la défense doivent se rendre compte que ce système favorise davantage les intérêts de leurs clients au lieu de les aider à échapper aux conséquences de leurs

gestes. Nous ne voyons pas de contradiction avec leur devoir envers leur client, qui consiste à aller au-delà des efforts en vue d'établir l'innocence de l'inculpé. Les juges ne peuvent empêcher les délais dans le système judiciaire , mais ils peuvent voir à ce que tout délai soit utilisé d'une manière positive pour du counselling, et qu'en fin de compte, il ne soit peut-être pas nécessaire de punir rigoureusement l'accusé, si des résultats positifs peuvent être obtenus d'une manière différente.

CINQUIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux

Autochtones

Les collectivités autochtones du Nord désignent le système judiciaire de « cirques itinérants ». Les Premières nations possédaient leur propre système judiciaire avant que les « blancs » ne leur en imposent un qui n'est même pas disponible en tout temps. Les Premières nations ont besoin d'auto-détermination dans leur système judiciaire. Le problème avec le concept de constable spécial se situe dans la perception générale selon laquelle ce dernier n'a pas d'autorité, et qu'il va à l'encontre des valeurs des Premières nations, qui refusent de dire quoi faire à une personne. Il est très important d'éduquer les forces policières.

Les principaux thèmes pour les autochtones sont la question du racisme, du placement d'enfants autochtones dans un milieu non autochtone, et le besoin d'un système judiciaire auto-défini qui permet aux *États* de faire face à la violence familiale.

Notes de discussion

On soulève le cas de Betty Osborne du Pas. Utilisation d'une arme à feu à Winnipeg (J.J. Harper). Les autochtones du Manitoba ont déclaré « ça suffit ». Les membres de la collectivité du Pas s'occupent plus attentivement d'eux-mêmes, comme le fait l'ensemble de la province.

Le racisme parmi les policiers empêche que des mesures soient prises, même avec les constables autochtones – le système les transforme, les empêche d'apporter des changements.

Ils ont peur d'utiliser le système judiciaire puisque cela est mal vu par leur communauté.

Tribunaux des bandes; le gouvernement est responsable; les juges de paix entendent les cas mineurs; la G.R.C. a le droit d'enquêter.

Plus la femme obtient d'information, moins elle est susceptible de retirer les accusations.

Autochtone : la Colombie-Britannique a choisi de ne pas avoir recours au tribunal dans les cas d'abus à l'égard des enfants et des conjointes; traite collectivement et accepte la responsabilité de résoudre le problème. Regrouper la victime et l'agresseur pour résoudre le dilemme en situation d'atelier.

Les autochtones n'ont pas recours aux services parce que, lorsqu'ils le font, la police réagit d'une manière physique.

Les actes criminels sont des crimes même dans les collectivités autochtones qui possèdent leur propre système gouvernemental à l'intérieur des limites du système législatif canadien.

Les enfants autochtones sont souvent placés dans des familles non autochtones.

Les autochtones sont punis plus sévèrement lorsqu'ils attaquent un « homme blanc ». Parfois, ils sont « sur-condamnés » et parfois « sous-condamnés », parce que les agressions sont acceptées dans les collectivités autochtones.

Les programmes d'aide pour les témoins doivent être attentifs à la culture, en ce qui a trait aux autochtones.

Les collectivités autochtones doivent avoir le contrôle de leur destinée, de leurs programmes et de leur gouvernement.

Selon l'expérience de certains centres, les femmes autochtones ne sont pas plus ni moins intéressées d'intenter des procédures devant le tribunal criminel que ne le sont les femmes non autochtones. Mais il faut prendre en considération le caractère particulier de la culture autochtone, et ses répercussions sur les services offerts.

Beaucoup de discussions concernent la question des autochtones, et le besoin de leur permettre d'être responsables de leurs collectivités. Dans les réserves, le gouvernement leur a retiré leurs responsabilités. Les Indiens sont des boucs émissaires et perpétuent le système judiciaire criminel. Un certain nombre de personnes retirent beaucoup d'argent de nos souffrances, en nous opprimant.

Les autochtones ne veulent pas d'inculpation obligatoire. C'est trop facile. Nous essayons d'encourager le système judiciaire à aiguiller nos gens vers des centres de traitement pour les alcooliques. Dans ces centres, ils traitent les questions d'abus, et de ses conséquences. Leur propre histoire personnelle est traitée. Mais nous n'atteignons pas les régions rurales. Ils doivent se rendre dans les villes parce que les ressources ne sont pas disponibles dans leur milieu. Finalement, les femmes finissent par se sortir des situations d'abus. La famille se désintègre. Nous voulons revenir aux valeurs et aux méthodes traditionnelles pour résoudre les problèmes. On a recours aux aînés dans les refuges et, pour aider les femmes dans le refuge, on a recours aux méthodes traditionnelles. Les prisons possèdent des quartiers spéciaux pour les détenus autochtones. Nous revenons à nos méthodes traditionnelles. Un autochtone rejette le recours au système judiciaire criminel contre les autochtones.

Il peut y avoir des traitements obligatoires, mais il est possible qu'ils n'apprennent rien. Nous avons besoin de programmes culturels pour les autochtones. Nous devons travailler davantage pour trouver des moyens d'aider les collectivités autochtones.

Tous conviennent que l'incarcération n'est pas la solution. Pouvons-nous exprimer clairement notre opposition ? Il faut des solutions de rechange à l'incarcération. Peut-être au plan civil. Il y a un défi

concernant les femmes autochtones et les personnes âgées dans les institutions. Les personnes qui commettent des crimes sont retirées si elles n'apprennent rien. Nous voulons que la collectivité traite de cette question. Je ne veux pas être jugé selon une seule norme.

Parmi les autochtones, d'autres personnes portent plainte ou signalent les incidents. Cela enlève à la collectivité la possibilité d'y faire face. C'est nous qui remplissons les prisons. Si nous poursuivons le modèle, alors qu'arrive-t-il à nos gens ? Un travailleur pour l'ensemble de la population carcérale. Nous ne devons pas mettre l'accent tant sur le thème 4, mais plutôt sur les thèmes 1, 2 et 3.

Exemples de causes : dans les prisons fédérales/provinciales, il y a un fort pourcentage de familles d'autochtones : violence familiale/alcoolisme ; construisons-nous davantage de prisons pour solutionner ce problème ? Quelle route devons-nous suivre ? Il n'y a pas beaucoup d'hommes condamnés pour violence familiale ; que peut-on faire avant qu'ils ne soient réinsérés dans la société ? Nous devons examiner leurs points de vue ; comment déterminez-vous l'agresseur ? Quels sont les signes précurseurs ?

Recommandations

Il faut :

- former les intervenant(e)s du milieu des tribunaux concernant la violence;
- davantage de consultations – une fois, ce n'est pas suffisant. De plus, les gens doivent écouter ce que les groupes représentatifs ont à dire, plus particulièrement les autochtones;
- des solutions de rechange à l'incarcération et à l'inculpation obligatoire;
- des tribunaux de bande dans les collectivités autochtones;
- des programmes d'aide pour les témoins qui soient adaptés culturellement pour les enfants autochtones;
- revenir aux valeurs et aux méthodes traditionnelles pour résoudre les problèmes;
- un système judiciaire et un réseau de protection de l'enfance qui soient adaptés aux besoins des autochtones – avoir probablement leur propre système et un système général adapté à la culture;
- une certaine sensibilité culturelle car, par exemple, les femmes autochtones ne voudront pas porter plainte ; on s'interroge de plus en plus sur la possibilité que les accusations victimisent davantage la femme ; cela se produit dans certains cas.

Besoin : d'éducation par rapport au système judiciaire « blanc ».

Il faut :

- que les réseaux de justice criminelle et familiale travaillent ensemble plus étroitement. Examiner le cas des collectivités autochtones et en tirer profit. Continuer à examiner les effets des politiques de mise en accusation.

Besoin d'appui du point de vue communautaire, légal et économique pour les victimes, à partir de la mise en accusation jusqu'à l'évaluation du processus;

- informer les gens du processus de recours à des intervenants autorisés.

Laisser :

- les autochtones se gouverner eux-mêmes, et nous pourrons suivre leur exemple;
- les collectivités autochtones avoir le contrôle de leur propre destinée, de leurs programmes et de leur gouvernement.

Violence à l'égard des enfants

Les principaux points concernent le manque flagrant de services qui permettent de réagir aux lois sur le signalement obligatoire, les conséquences du traitement inapproprié des enfants dans les cas de poursuite pour abus, la nature de la victimisation secondaire des enfants et des parents non contrevenants à l'intérieur du système d'intervention.

Notes de discussion

- les enfants sont particulièrement vulnérables aux conséquences négatives involontaires des poursuites en justice;
- il existe au Nouveau-Brunswick un projet pilote en ce qui concerne l'intervention auprès des enfants;
- des mécanismes sont en place pour les enfants (signalement obligatoire) et quelques provinces couvrent aussi les personnes âgées et les handicapé(e)s; inquiétude du groupe face au fait que, même si le signalement de la violence physique faite aux enfants a augmenté dans les différentes provinces, la violence physique est masquée par les préoccupations concernant les abus sexuels à l'égard des enfants; en Ontario, sur 2 000 cas impliquant des enfants, 60 % des arrestations étaient reliées à la violence physique;
- enfance négligée – loi permet le signalement – 6 fois plus d'enfants dans le système de protection. Engorgement des services et listes d'attente. On ne répond pas immédiatement [aux] cas graves. Peu de ressources ajoutées. Question : quelle est la meilleure façon de protéger l'enfant ? Parents qui feraient eux-mêmes le nécessaire plutôt que d'avoir recours aux familles d'accueil. Attention quand on judiciarise – éviter effets pervers; approche plus sociale, maintenant l'approche thérapeutique n'a plus d'effets. La loi n'a pas été suivie de ressources. Les enfants ont besoin de protection – il ne faut pas les sortir de leur milieu. Mécanisme de signalement du risque pour les enfants. La conjointe peut ne pas vouloir que les enfants soient placés, mais les femmes vont demander de l'aide si l'enfant est menacé; divergence des provinces en ce qui a trait à la législation en matière de protection de l'enfance – c'est-à-dire les enfants témoignent seulement en Alberta et à Terre-Neuve – de plus, les abus au plan émotif ne sont pas

traités en Ontario. Pour confirmation, se reporter au document d'Andy [Wachtel] : les ressources ne sont pas disponibles; la protection minimale n'est pas assurée – les coûts à long terme sont élevés, par exemple pour l'enfant;

- contradiction du système – abus sexuel, cas cité d'une jeune femme accusée d'abus sexuel par la mère – cas flagrant, gestes posés ne sont pas abusifs selon la plupart des mères – jeu – becs sur la vulve. Est-ce une cause de poursuite se demandent les mères de famille – mère accusée au criminel. Rôle des travailleurs(euses) sociaux(ales) : le signalement et l'évaluation;
- modèle de protection de l'enfance : évaluation obligatoire suite au signalement; le règlement du cas dépend de la situation; propose des modèles d'évaluation similaires pour la police dans les cas d'abus à l'égard des conjointes;
- les enfants sont davantage victimisés s'ils sont retirés du foyer plutôt que lorsque l'agresseur l'est;
- faute du système de protection de l'enfance si les mères et les enfants « victimes » sont victimisés davantage – récit de bon nombre d'histoires d'horreur;
- tendance des tribunaux à s'inquiéter des droits des pères plutôt que des droits des enfants;
- dans les cas d'abus à l'égard d'enfants, l'agresseur devrait être amené devant les tribunaux; la chose prend du temps, souvent il n'est pas condamné, la peine est si minime que l'enfant se demande pourquoi le processus a été engagé;
- *Loi sur le bien-être de l'enfance* : l'événement doit être rattaché à un individu, même si la preuve est là; le père peut nier le fait – besoin d'un témoin;
- discussion concernant le témoignage des enfants et les questions qui leur sont posées; bon nombre de préoccupations sont les mêmes que pour les situations de violence à l'égard des conjoint(e)s et des personnes âgées; il est proposé que ces questions soient traitées d'une manière qui ne complique pas indûment le système judiciaire;
- les enfants ne veulent pas parler ou témoigner;
- le signalement obligatoire dans le cas d'enfants violentés n'est pas utile à moins que les ressources disponibles ne le soient pour les enfants et que le système ne les violente pas davantage, que ce soit par des placements fréquents en foyer d'accueil ou en les obligeant à répéter continuellement leur histoire dans le système judiciaire. On partage l'avis de l'auteur du document concernant le stress du système – crise;
- le signalement obligatoire en matière d'enfance violentée est essentiel et reflète la responsabilité de la société même si nous sommes conscients des ressources limitées dont dispose le système;
- malgré les fortes pressions en ce qui a trait au signalement obligatoire des abus, le groupe soulève des arguments importants allant à l'encontre d'une telle pratique, c'est-à-dire difficultés du système de protection de la jeunesse au Québec;
- ce que nous avons appris concernant les enfants violentés peut aussi bien se rapporter aux autres groupes;
- enfants et bandes vidéo; souvent, lorsqu'il visionne la bande et entend les accusations de l'enfant, le père se déclare coupable; les bandes sont conservées par la police du Manitoba.

Recommandations

Modifier : le système actuel pour permettre le témoignage des enfants, pas forcément en tant que changement législatif mais certainement en tant que changement de politique.

Noter :

- que la loi est très large au Québec. Besoin d'augmenter [les] ressources [en matière] de prévention, réduire la judiciarisation et augmenter la protection légale des enfants; ressources à la prévention et aussi à la D.P.J. [Direction de la protection de la jeunesse];
- qu'il faut examiner la possibilité de raccourcir le délai pour les enfants qui sont victimes, entre le moment du signalement et la comparution au tribunal. Examiner le modèle du « London Family Court Clinic », ainsi que celui de Wendy Harvey de C.-B.;
- les abus par négligence à l'égard des enfants – les laisser sans nourriture, sans vêtements, sans amour, sans soins et sans attention;
- que les enfants sont isolés – si l'agression est un crime, alors les enfants ne doivent pas être traités différemment des adultes, et leurs préoccupations doivent être examinées hors d'un tribunal criminel; le fait d'être exposés au système judiciaire peut être très difficile pour les enfants.

Convenir :

- que les ressources nécessaires pour appliquer efficacement les lois actuelles en matière de protection de la jeunesse doivent être fournies (par l'entremise de paiements de transfert du gouvernement fédéral, par le partage [des coûts] avec les provinces et les municipalités s'il y a lieu);
- que là où les lois en matière de protection de la jeunesse nécessitent un renforcement et des améliorations pour s'assurer que la violence à l'égard des enfants, au plan physique, sexuel, émotif ou celui de la négligence, ce qui peut s'étendre aux enfants appelés à témoigner contre les parents, les changements nécessaires fassent partie du processus législatif de chaque province.

Il faut :

- parler le language des enfants;
- davantage d'appui pour les enfants appelés à témoigner; le système judiciaire criminel n'établit pas de parallèle avec le bien-être de l'enfant, etc.; pas la même perspective philosophique; [on est] vulnérable lorsque la législation provinciale peut être contestée par le Code criminel qui relève du fédéral;
- rendre systématique la méthode d'interroger les enfants dans un contexte qui ne complique pas davantage le système; voir ce que font des personnes qualifiées qui interrogent des enfants.

Il faut :

- davantage d'occasions pour que les enfants soient entendus par le tribunal;
- une méthode systématique d'interview adaptée aux enfants qui introduit des moyens pour évaluer les déclarations, pour s'assurer que les renseignements sont valables et recueillis d'une manière attentive aux besoins des enfants et à ceux du système judiciaire criminel;
- des programmes menant à un diplôme, ainsi que de l'éducation multidisciplinaire dans les collèges et les universités, pour les personnes qui interrogent les enfants; interrogatoire de l'enfant victime : doit mettre l'enfant à l'aise face au système judiciaire criminel; attitude pour que l'enfant réalise ce qu'il a devant lui : a) minimiser le traumatisme; b) mettre l'enfant à l'aise; c) conserver l'intégrité du processus; la situation est telle dans notre pays avec un bon nombre de victimes que nous devons suivre des modèles avec lesquels il est facile de travailler; l'analyse de la validité était la base historique pour l'établissement de l'approche voulant que « les enfants ne mentent pas »; le domaine est très délicat et il faut l'apport de professionnel(le)s pour maximiser les incidences;
- porter une attention particulière aux nouvelles recherches en matière d'interview auprès d'enfants victimes;
- davantage d'éducation spécialisée pour le témoignage en cour dans les cas d'abus à l'égard des enfants;
- que des professionnel(le)s ou des paraprofessionnel(le)s, ou même des mères, soient accepté(e)s comme témoins.

Handicapé(e)s

Il faut : que la police et les travailleurs(euses) des refuges documentent le nombre de victimes handicapées qu'ils(elles) rencontrent.

Violence à l'égard des personnes âgées

Il faut de la sensibilité, de la conscientisation et de la minutie pour intervenir d'une manière appropriée auprès des personnes âgées violentées. Des efforts sont requis pour mieux définir diverses formes de violence, y compris la violence institutionnelle, et pour enquêter sur cette dernière.

Notes de discussion

- femmes qui souffrent de démence – et ne peuvent verbaliser la preuve; le cas n'est pas aussi critique qu'avant. Dans les cas de violence à l'égard des personnes âgées, si l'agresseur est retiré du foyer, la personne âgée est laissée sans soins;
- personnes âgées en institution – le personnel cache les faits; la police a habituellement de la difficulté à obtenir des renseignements et la preuve est détruite; un cas d'agression sexuelle commis par un membre du personnel (pas trop grave)/celui qui l'est par un patient (très grave);
- il faut débattre la question du signalement obligatoire. Cela se complique lorsque les personnes âgées choisissent de ne pas en parler;
- qui va faire le signalement ? négligence; surmédication, nous devrions pouvoir avoir une certaine influence sur la planification future; les personnes âgées deviennent plus dépendantes des personnes qu'elles connaissent; on commence à développer un système d'aide pour les personnes qui n'ont pas de famille; « génération sandwich », prise entre les parents et les enfants; est-ce que les personnes âgées doivent quitter l'hôpital pour se retrouver seules ? Soins à domicile avec aide; lorsque les parents sont déplacés pour habiter avec les enfants, les enfants sont le seul appui social;
- les enfants [sont] ces personnes [qui] ne sont pas autonomes, mais ce n'est pas le cas des personnes âgées qui peuvent prendre leurs propres responsabilités. Il y en a qui sont plus autonomes. Dans le cas des personnes âgées, il y a un programme à St-Jean (Nouveau-Brunswick) où on a tenu à expliquer aux personnes âgées les procédures judiciaires;
- violence conjugale – préoccupation principale concerne la violence à l'égard de l'épouse/l'époux/des enfants, mais la violence à l'égard de l'épouse est la plus importante; les accusations sont portées devant les tribunaux; il n'y a pas tellement de cas signalés concernant les personnes âgées victimes de violence, lesquelles ont besoin le plus d'attention;
- signalement obligatoire : le signalement obligatoire met en danger les personnes âgées : elles craignent d'être punies/placées en institution, que l'on expose le fait qu'elles n'ont pas élevé convenablement leurs enfants, puisque ces derniers abusent maintenant d'elles; par des moyens attentionnés, les personnes âgées peuvent être aidées alors qu'elles divulgent les abus dont elles sont victimes; il faut des lieux ou des personnes pour aider les personnes âgées à faire part de leur histoire.

Recommandations

On doit : avoir recours à la Loi sur la santé mentale pour s'assurer que les personnes âgées souffrant de troubles psychiques ne soient pas victimes de violence.

Examiner :
- le signalement obligatoire et en étudier attentivement tous les aspects avant d'y inclure les personnes âgées violentées, à cause de la question des droits de la personne;

- les cas des personnes âgées où il faut d'abord traiter les problèmes judiciaires (prise en charge dans les foyers clandestins);
- l'inclusion de la violence à l'égard des personnes âgées dans la définition de ce qu'est un crime;
- davantage d'aide pour les prestataires de soins familiaux.

Soulever :

- auprès des membres de la profession médicale la question de la surmédication; appuyer les soins à domicile offerts tant par les travailleurs(euses) sociaux(ales) que les infirmières : moins dispendieux que toute autre forme de soins, et confère des pouvoirs aux personnes âgées.

Élaborer : des réseaux d'aide pour les personnes seules.

Groupes ethnoculturels

Notes de discussion

- modèle à Vancouver – les membres de la police ont été formés à des questions transculturelles. Deux policiers ont aussi été désignés pour se spécialiser face à des groupes ethniques particuliers, et ils collaborent avec d'autres organismes qui oeuvrent auprès de ces groupes – mandat de deux ans pour les policiers – cela est perçu comme un moyen positif de se former davantage;
- il est question que les familles d'immigrant(e)s soient mises au courant du style de vie au Canada; cela veut peut-être dire que les familles qui arrivent au pays devraient être informées des services offerts pour les femmes battues – qu'elles connaissent leurs droits; nous ne faisons pas d'efforts actuellement pour intégrer les immigrant(e)s au processus.

Recommandations

Il faut :

- que les juges et les avocat(e)s soient formé(e)s sur les questions transculturelles;
- que les réseaux d'aide pour les témoins soient adaptés à la culture.

Régions rurales et éloignées

- dans les régions rurales ou éloignées, il est impossible d'avoir du personnel spécialisé (par exemple un juge qui s'occupe exclusivement de questions familiales);

- le taux de roulement élevé des professionnel(le)s dans les collectivités isolées cause des problèmes en matière de réponse appropriée et de collaboration interorganisme;
- il y a un bon nombre d'éléments présents dans la collectivité pour protéger la conjointe, ce qui est rarement possible dans les régions rurales comparativement aux régions urbaines.

Recommandations

Il faut : que le système judiciaire soit plus attentif aux besoins des collectivités (plus particulièrement les petites collectivités).

THÈME 5

Le soutien et le traitement offerts aux victimes et aux agresseurs

3.5 THÈME 5 : Le soutien et le traitement offerts aux victimes et aux agresseurs

Dans les thèmes 1,2 et 3, on a examiné la question de la violence familiale en mettant l'accent sur le besoin de changements sociaux fondamentaux. La conception et les buts des programmes de prévention, d'éducation et de formation étaient basés sur l'admission de l'existence dans la société de groupes qui abusent du pouvoir et du contrôle dont ils disposent face aux autres. Nous avons compris que nous pouvions faire la distinction entre ceux ou celles qui sont les plus susceptibles de violenter et ceux ou celles qui sont les plus susceptibles d'être violenté(e)s en déterminant le genre, l'âge, le degré de dépendance économique et l'auto-détermination culturelle. Dans le thème 4, les participant(e)s ont commencé à identifier les expériences et les besoins particuliers en comparaison de ceux de la société. Dans le thème 5, ce processus se continue alors que l'on tient compte des besoins et des expériences des victimes et des agresseurs *connus* qui sont hébergés, traités et encouragés à modifier leur comportement.

La première partie présente des éléments se rapportant à la philosophie de l'intervention, aux valeurs et à l'appartenance de l'intervention, au bénévolat et aux réactions de la collectivité.

La deuxième partie examine le traitement et les services offerts aux femmes et aux agresseurs, l'auto-assistance et les services qui rivalisent pour obtenir des fonds.

La troisième partie est centrée sur l'établissement de refuges, sur l'hébergement et les solutions de rechange au principal modèle d'hébergement. Ce sujet a suscité beaucoup de questions et réponses sur l'éloignement des agresseurs du foyer, au lieu des victimes, et sur le besoin de traitement obligatoire en résidence, en plus du traitement offert dans les établissements correctionnels. Ces notes sont incluses au thème 4, quatrième partie.

La quatrième partie met l'accent sur les groupes de pression, la recherche et le gouvernement.

La cinquième partie contient les données se rapportant aux groupes qui ont des besoins spéciaux : les autochtones, les groupes ethnoculturels, les personnes âgées violentées, les enfants, les personnes handicapées et les collectivités rurales et éloignées.

PREMIÈRE PARTIE : L'intervention

« En intervention, on ne peut passer par une seule porte; on doit passer par toutes les fenêtres. »

« Nous aimerions obtenir un budget équivalent à celui de la Défense nationale pour la défense des femmes et des enfants. »

Les notes de discussion et les recommandations de cette partie mettent l'accent sur la philosophie de l'intervention et en examinent les valeurs, l'acceptation de l'aide, la concurrence pour les fonds, le bénévolat et les réponses de la collectivité.

Notes de discussion

Philosophie de l'intervention

Heureux de voir un rapprochement entre nous. Nous avons le défi d'essayer de travailler encore plus ensemble. Confronter des idées, c'est prendre des risques. Il faut avoir le courage d'admettre nos différences afin établir nos points communs. S'asseoir ensemble pour travailler et discuter d'idéologies.

Une personne du groupe a fait remarquer l'importance des discussions non violentes pendant le processus difficile de consultation sur ce point très délicat.

« Toute intervention doit être salutaire. »

Le moment est venu pour les hommes de prendre individuellement la responsabilité d'éduquer et de changer leurs semblables.

Pour être logique dans nos interventions, il faut trouver nos moyens à l'intérieur de la famille qui se base politiquement sur les rôles de dominant/dominé.

La spiritualité doit être privilégiée (par rapport à la religion). Nous développons nos caractéristiques physiques et intellectuelles, mais nous oublions le développement spirituel.

On ne peut fixer d'échéance au pardon; chacun pardonne à son propre rythme.

Tant que nous n'aurons pas créé la notion de collectivité, il est presque impossible de parvenir à la guérison.

Il y a place à l'amélioration. Il faut mettre l'accent sur le développement au plan national.

La question n'est pas nouvelle. On en est à la cinquième conférence sur le sujet cette année. « Nous connaissons la question. Notre action doit se porter sur les solutions. »

Selon une idée exprimée, si les personnes vulnérables (les femmes et les enfants) étaient davantage formées à « l'auto-défense », elles se sentiraient plus fortes, auraient plus confiance en elles-mêmes et possèderaient une image positive d'elles-mêmes. Une autre idée est que de recourir à la violence pour contrer la violence n'engendre que la violence.

Une personne fait remarquer que nous devons faire attention à ne pas accorder les pouvoirs à une seule partie de la population sans préparer l'autre partie; parfois, les femmes à la poursuite du pouvoir adoptent la structure de pouvoir des hommes – ou se servent d'armes pour équilibrer le pouvoir.

Examen des valeurs

« La vraie question est l'égalité et le pouvoir de tout individu de choisir. »

Interventions thérapeutiques : imposer des valeurs est dangereux; la personne, s'il y a lieu, doit pouvoir choisir.

Se reflète sur nos déformations professionnelles et sur la façon dont elles peuvent agir sur le traitement.

Les principaux(ales) participant(e)s sont les travailleurs(euses) sociaux(ales); les juges et les avocat(e)s ne sont jamais présent(e)s; on ne sait pas comment les atteindre.

Voir s'il est possible de laisser les individus coller leur propre étiquette plutôt que de leur en imposer une par déformation professionnelle.

« Malheureusement, tout se résume à l'argent. »

Litiges

Important d'offrir des ressources aux agresseurs. Solutions peut-être. La polarisation me rend mal à l'aise – travailler main dans la main.

Les organismes de service se servent davantage plutôt que de servir les personnes. Ils offrent souvent tous les services, mais ils ne travaillent pas nécessairement ensemble – fragmentation.

Les institutions commencent à réagir. Par exemple, le droit d'obtenir un traitement; la question doit aussi tenir compte des normes.

Division parmi les organismes et les travailleurs(euses) – prise en main du problème.

Bénévolat

On ne doit pas utiliser les bénévoles pour constituer la base essentielle des programmes; on veut les meilleur(e)s professionnel(le)s. Les bénévoles complètent bien le programme; nervosité lorsque le gouvernement parle des bénévoles. On se demande si l'intention du gouvernement est de se libérer de son obligation de fournir des services, et de se reposer sur des associations bénévoles (femmes non rémunérées) qui donnent de leur temps. La compétence doit être reconnue et rémunérée. En réalité, il y a de moins en moins de bénévoles disponibles. Les bénévoles n'obtiennent pas le crédit approprié. Les refuges qui sont sous-financés ont recours à des bénévoles qui ne sont pas reconnu(e)s en tant que professionnel(le)s. Ils (elles) sont perçus comme une main-d'oeuvre bon marché.

Les bénévoles ne peuvent pas donner de services de base (la maison en a 30).

« Oui, nous avons besoin de bénévoles, mais pas au détriment des programmes ou de leur financement. »

Le bénévolat est utile mais ce n'est pas une solution au besoin de ressources.

Le recours aux bénévoles ne doit pas servir d'excuse à ne pas financer adéquatement les programmes; même les bénévoles ont besoin d'une certaine rémunération. Ils ont besoin de formation et de coordination; ils offrent un certain sens d'appartenance à la collectivité.

Le bénévolat c'est très beau, mais comme les bénévoles en font déjà beaucoup, on ne peut pas leur demander plus.

Nous devons trouver de nouvelles façons d'utiliser les bénévoles actuels.

Réponses de la collectivité

Ne pas restreindre les soins seulement à la victime, à l'agresseur ou à la famille, mais à l'ensemble de la collectivité : on a besoin de traitement, d'éducation, de prévention, de changement d'attitude, d'affection.

La collectivité doit être un endroit sécuritaire pour la victime.

Participation de la collectivité – où il n'y a pas assez d'appui, il faut s'adresser directement à la base; réunions communautaires; sous-comités d'éducation parentale, d'information et d'aiguillage, d'éducation sur la violence faite aux femmes.

Recommandations

Noter :

- qu'il y a parmi les bénévoles une forte participation des femmes en milieu de travail et une forte proportion de femmes chefs de famille; on ne peut pas s'attendre à ce qu'elles fournissent les services de base (pas assez de ressources). Le gouvernement ne devrait pas porter son attention principalement sur les bénévoles;

- qu'on demande aux refuges de satisfaire aux besoins de la collectivité mais qu'ils manquent de ressources et que leur personnel n'est pas formé. Les refuges n'avaient pas l'intention de satisfaire tous ces besoins divergents, et pourtant on le leur demande étant donné qu'ils sont le service le plus accessible aux personnes difficiles à servir;

- que la collectivité est responsable en partie de l'individualisme;

valeurs et leurs préjugés à l'égard des victimes et des agresseurs, qu'ils (elles) essaient de ne pas imposer leur idéologie personnelle et qu'ils (elles) respectent les valeurs et les normes culturelles des familles à l'intérieur des limites des lois canadiennes;

- que chaque collectivité a besoin d'évaluation pour déterminer les services;
- que l'agresseur et la victime doivent, idéalement, être traités dans la collectivité, dans leur contexte culturel;
- que le modèle communautaire doit être une réalité, l'attention étant mise plus particulièrement sur le renforcement des services directs, et sur l'apport de données provenant des intervenant(e)s de première ligne et des usagers des services;

Fournir:

- Du financement pour permettre le développement communautaire là où les collectivités peuvent élaborer leurs propres programmes de sensibilisation du public, de prévention, de traitement, etc., en ayant recours à un modèle semblable au financement offert par le Secrétariat d'État pour les initiatives féminines;
- nous devons avoir le courage d'admettre nos différences afin d'établir nos points communs, de s'asseoir ensemble pour travailler et de discuter d'idéologie;
- nous avons besoin d'interventions curatives.

DEUXIÈME PARTIE : Le traitement et les services

La principale préoccupation concernant le traitement et l'aide aux victimes était le manque de coordination entre les services offerts aux hommes et ceux qui sont offerts aux femmes. Il en résulte que la sécurité de la femme n'est pas assurée, pendant que l'homme suit le traitement. Il est plus difficile de valider les pratiques de traitement holistique.

L'attention du groupe a porté sur le besoin de traitements et de services qu'ont les agresseurs, ainsi que sur le besoin de continuité des modèles de traitement, afin qu'ils acceptent la responsabilité de leur comportement et modifient véritablement leur comportement et leurs attitudes. La responsabilité qu'ont les femmes en ce qui concerne les services offerts aux hommes est une préoccupation aussi importante que le besoin d'une stratégie féministe d'intervention et d'autres programmes de traitement. On a mis l'accent sur l'importance de mener des recherches constructives d'évaluation

d'une telle programmation, et on en est arrivé à la conclusion que, dans un cadre de groupe, le traitement donne de bons résultats.

On a préconisé l'auto-assistance, en tant que modèle de traitement, comme moyen par lequel les victimes et les agresseurs peuvent se guérir. On a proposé une association entre les méthodes professionnelles et celles de l'auto-assistance.

On a jugé qu'il était important que les services travaillent ensemble, que ce soit d'une manière officielle par l'entremise de comités de coordination, ou d'une manière officieuse par l'entremise de contacts réguliers, pour que les collectivités puissent satisfaire les besoins des victimes et des agresseurs.

Notes de discussion

Pour les femmes battues

Centres de femmes au Québec – une ressource qui n'est pas mentionnée dans le document de L. McLeod ni ailleurs (75 services, 150 000 femmes par année). Hébergement et hommes agresseurs traités déjà ! Beaucoup de femmes sont victimes d'agression mais n'en parlent pas. Plusieurs ne sont pas prêtes à quitter le foyer. Au Québec, les centres de femmes sont un endroit important pour leur venir en aide. Elles reçoivent sans être étiquetées : solitude – besoin de discussions – activités éducatives (autonomie, santé mentale qui peut être révélée). Dès leur arrivée à la maison d'hébergement une aide leur est assurée et même après lorsqu'elles réorientent leur vie – elles reprennent confiance. Il y en a partout au Canada (30 en Colombie-Britannique). Lieu important, prévention, dépistage, suivi, écoute et sensibilisation.

Aide sociale – les paiements de transfert du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux vont avoir une incidence majeure sur le financement des programmmes; la question des femmes battues est liée aux politiques fédérales et provinciales; préoccupation concernant le «tarissement» des fonds fédéraux – les fonds provinciaux seront épuisés; les provinces faisant les premiers pas. En conséquence, le financement fédéral ne se tarit pas dans ce domaine.

Les victimes sont souvent préoccupées par la possibilité qu'elles deviennent des agresseurs.

Femmes violentées et recours aux tranquillisants; problème avec la profession médicale.

Les modèles de rôles culturels et l'éducation sont ce qui fait que les femmes et les hommes sont différents.

Il est essentiel que les femmes battues aient des contacts avec des groupes de femmes pendant que leur partenaire suit un traitement.

Approche holistique – si on détermine qu'il y a des abus sexuels ou autres, accompagnés d'alcoolisme et de toxicomanie; le point de départ se situe au niveau du traitement qui doit suivre la vision de la société; la prévention et le traitement doivent aller de pair; on doit traiter l'ensemble de

la personne; il faut faire davantage pour guérir la victime que pour guérir l'agresseur; on croit que les personnes peuvent être guéries.

Les adultes qui ont survécu à des agressions sexuelles ne sont pas aidés adéquatement – il ne faut pas nécessairement des services coûteux, mais davantage d'aide et de services. Où se situent-ils dans la stratégie d'ensemble ?

Principe de base : le traitement de la violence ne doit pas être analysé hors de son contexte social et politique. Il faut se donner un cadre d'analyse socio-politique selon une idéologie «féministe» (ne pas se concentrer seulement sur les individus). Aborder la violence dans son ensemble. Il doit y avoir un dépistage massif indépendamment du fait que la victime s'adresse directement ou indirectement au système. L'existence de la violence est connue, analysée; cherchons maintenant les meilleurs moyens d'intervention. Valider les connaissances qu'on a et les partager pour mieux répondre aux besoins.

C'est plus facile d'identifier les cas concernés dans le système judiciaire (les catégories d'abus sont plus facilement identifiables); types d'intervention appropriés et leurs résultats.

Qu'en est-il des femmes qui désirent rester avec leur conjoint ? Hommes qui ne sont pas mis en prison. Elles doivent être informées pour faire des choix. Choix : le programme de traitement n'est pas nécessairement bon, parce qu'il peur guérir les problèmes sans apporter de réls changements.

Si nous avons des programmes pour les agresseurs, il nous en faut aussi pour les femmes qui ont des problèmes. Les femmes en conflit avec la loi ont besoin d'aide. Une fois l'intervention faite, nous devons assurer un suivi. Pas d'hébergement de deuxième étape, etc.

Les femmes ne fonctionnent pas dans les structures hiérarchiques; nous ne savons pas comment cette information sera présentée et diffusée pour être utile.

Le modèle traditionnel psychiatrique culpabilise la victime; approche féministe qui s'adresse aux besoins de la victime.

Les femmes ont tendance à demeurer dans les situations violentes parce qu'elles ont peur des autres choix : solitude, manque d'aide, vivre seules.

La société pense que la femme aime cela, ou qu'elle le mérite; le conjoint lui dit qu'elle est une mauvaise mère, une mauvaise épouse et une mauvaise maîtresse de maison.

Les personnes incarcérées (hommes) bénéficient souvent de meilleurs programmes que les victimes (femmes) dans la société.

Il est important que les refuges offrent des services d'aide et de counselling, mais ce ne doit pas être le seul endroit où ces services sont disponibles; le genre de counselling est très important. Les réseaux traditionnels de counselling ne fonctionnent pas très bien pour les femmes. Il est important que le counselling offert aux femmes soit adapté à la culture et ait une approche « féministe ».

Pour les agresseurs

Approches

Il est important qu'il y ait plusieurs moyens d'intervention auprès des conjoints violents : on doit faire le lien entre les variables sociales et les variables intra-psychologiques. La famille produit la violence et les traumatismes. On fait remarquer les difficultés importantes vécues par les femmes victimes quand l'intervention auprès des conjoints violents ne va pas dans le même sens que celle auprès des victimes. Il faut forcer l'échange sur les moyens d'intervention auprès des conjoints violents. Il faut prendre comme idéologie « féministe » que les hommes sont violents – pour nous amener à utiliser une technique d'intervention juste.

Il faut faire la distinction entre la victime et l'agresseur; on peut s'entendre sur l'analyse sociale de la violence, mais au niveau du modèle d'intervention il y a un problème : les groupes d'hommes sont d'accord pour dire qu'il existe une aura entourant notre intervention auprès des hommes violents; le modèle «féministe» d'intervention devrait aussi regarder l'aura qui l'entoure.

Il faut un éventail de modèles de traitement – l'agresseur doit pouvoir choisir.

Les hommes doivent s'entraider de la même manière que les femmes.

Deux choses : réadaptation des agresseurs/réadaptation des agresseurs sexuels (hommes) – pas beaucoup de succès.

Commentaire selon lequel le contrôle de la colère fonctionne; l'auto-assistance également – réduit, selon l'expérience du participant(e) le taux de récidive.

Remarquer l'expérience dans les centres de jour où les enfants apprennent que la violence et la colère sont des comportements inappropriés.

On ne pense pas que les hommes violents sont malades; on ne croit pas à l'imposition du traitement psychiatrique; on ne croit pas au financement des programmes pour les hommes; on croit que les programmes pour les hommes doivent exister.

Le « traitemen t» implique un processus clinique et les racines de la maladie; la question du rôle des sexes et des attitudes/valeurs est la partie la plus importante de la sensibilisation des hommes à établir des liens importants.

L'aspect counselling est la clef – pas seulement l'incarcération de l'agresseur; besoin de recourir aux services en place pour traiter les problèmes de l'agresseur – facteurs qui précipitent la violence; la majeure partie des agresseurs ne sont pas prêts à admettre que la violence est un mal.

Vous ne pouvez pas sortir d'un modèle thérapeutique à moins de passer à un modèle politique.

La violence antérieure ou actuelle vécue par les hommes n'est pas une raison pour violenter leur femme ni leurs enfants.

Comment pouvons-nous évaluer l'efficacité des programmes de traitement ? – inapproprié dans le contexte de la conférence étant donné que nous ne disposons pas de renseignements sur les programmes.

Il y a un bon nombre de régions du pays qui ne disposent pas de services. Cela doit faire partie des recommandations. « Ces hommes sont aussi des victimes, bien que ce ne soit pas de la même manière ». On s'entend pour dire qu'il faut constituer des groupes d'hommes, établir un réseau et travailler sur les besoins de formation.

Les programmes doivent être offerts du point de vue « féministe ». Le traitement obligatoire est requis. La plupart des provinces ont une liste d'attente « d'un mille de long » pour les programmes de traitement offerts aux hommes. Il faut des résidences communautaires pour les aider. Les programmes doivent être évalués. Les groupes d'hommes doivent établir des liens entre eux. Ils sont en place depuis 10 ans et ils ne se sont jamais réunis pour échanger des idées et des programmes.

La vaste majorité des hommes dans les groupes ont un revenu faible. Cela veut peut-être dire que les hommes dont le revenu est plus élevé vont ailleurs puisqu'ils peuvent se l'offrir.

Nous devons nous rappeler que les agresseurs font partie de la famille. Il y a deux points de vue ou positions des groupes : incarcération de tous les agresseurs, ou réalité des victimes qui demandent ardemment des programmes de traitement. La préoccupation véritable concerne les attentes irréalistes des épouses dont le conjoint suit le traitement. Le traitement n'est pas magique, c'est un processus de réapprentissage. Certaines personnes pensent qu'il devrait y avoir divers niveaux de conséquences pour les agresseurs qui récidivent, et non seulement par l'incarcération. Il est important que les femmes soient sensibilisées aux réalités associées au traitement de l'agresseur. Le processus de traitement mental nécessite une longue période de temps. Parfois, les hommes qui ne respectent pas le contrat de traitement ne sont pas réprimandés par le tribunal ou le système judiciaire. Il y a des ambiguïtés dans la définition de traitement réussi. La réussite est difficile à évaluer. Un(e) participant(e) a mentionné un exemple : « Comment formez-vous une personne à être un chef ? » Différentes stratégies existent pour obtenir la certification en tant que conseiller en violence masculine. Nous devons faire des recherches dans le domaine. Il est possible que nous devions inclure divers aspects ou définitions de la réussite.

Il faut que tous les hommes passent par un processus de sensibilisation.

Les agresseurs ne forment pas un groupe homogène. Ils ont des besoins multiples et il n'y a pas de recherche pour déterminer la portée de leurs besoins. Les programmes doivent satisfaire leurs besoins.

Un(e) participant(e) a déclaré qu'il est possible de donner des caractéristiques fondamentales se rapportant aux agresseurs: le besoin de dominer, l'inaptitude à exprimer la colère, etc. Nous en savons assez maintenant. On pourrait essayer de réunir les groupes d'hommes pour en connaître davantage.

Les services pour les besoins spéciaux ne sont pas en place pour traiter des problèmes, ce qui entraîne la récidive.

Il est suggéré de bannir le mot « thérapie » pour le remplacer par « intervention auprès des hommes » ou par l'expression « programme de traitement » (approche privilégiée). Il serait bon d'étudier, de tester et d'évaluer les différents modèles existants. Cette intervention est utile si elle n'est pas vue comme une panacée; modèle coercitif accompagné d'une intervention psychosociale et non pas comme une alternative.

En ce moment, le taux de succès pour les agresseurs à l'égard de la conjointe est de 2 sur 3 (la définition du succès est subjective, cela peut vouloir dire plus de violence ou de voies de fait graves, ou encore diminution des voies de fait); question soulevée – lorsque la violence physique diminue, est-ce qu'il y a augmentation des autres formes de violence, comme la violence verbale ? – aucune preuve à l'effet que la violence verbale est la dernière à « guérir »; question sur ce qu'on doit faire des agresseurs incorrigibles – aucune réponse.

Pour ce qui est des agressions sexuelles, on ne sait pas grand chose du traitement; pas assez de ressources – l'incarcération est la seule réponse (opinion ferme d'une personne en particulier).

Y a-t-il un modèle qui s'insère entre les inculpations et les aiguillages ? Il faudrait peut-être une approche similaire à la philosophie des AA où les hommes réalisent la destruction inévitable du comportement; il doit y avoir des conséquences si l'agresseur ne suit pas le traitement. Il faudrait peut-être quelque chose de similaire au Programme d'aide aux employés.

L'image que nous avons des agresseurs est souvent négative.

Les efforts de traitement pour les agresseurs doivent faire partie intégrante d'un système de réponse.

Les agresseurs sexuels ne sont pas tous des pédophiles – certains agresseurs acceptent volontairement de suivre le traitement.

L'intervention communautaire doit être utilisée pour le traitement des agresseurs qui réalisent que l'incarcération peut toujours être nécessaire par mesure de protection.

Traitement des agresseurs dans le domaine des agressions sexuelles : concevoir des programmes pour promouvoir le traitement, sommes d'argent allouées pour les programmes de traitement à court terme.

On a fait remarquer que le contrôle de la colère et la résolution des conflits ne sont pas des interventions appropriées en matière de programmes auprès des hommes – doit traiter de changements d'attitudes et de valeurs. Préoccupation soulevée quant au recours aux programmes pour les hommes plus âgés – on ne satisfait pas leurs besoins.

Les modèles d'intervention doivent comprendre des programmes de traitement pour les agresseurs.

Les professionnel(le)s traitent parfois les agresseurs avec des méthodes dépassées.

Est-ce que battre sa femme est une maladie ? Le traitement à l'extérieur de la famille implique que le fait de battre son conjoint est punissable. Le traitement dans la famille permet qu'il y ait guérison.

Si la victime indique qu'elle aimerait que son conjoint suive un traitement, il est possible que ce dernier doive suivre séparément des traitements pour l'alcoolisme, les toxicomanies et la colère, mais on doit aussi prendre en considération des traitements avec les deux parties. On doit mettre sur pied une orientation de guérison plutôt qu'un traitement punitif.

Chose regrettable, la création de listes d'attente est souvent nécessaire pour permettre l'expansion des services disponibles.

Séparer l'agresseur et le traitement qui lui est offert du point de vue de famille « dysfonctionnelle »; risque du recours au sens large du terme « violence familiale ».

Les méthodes traditionnelles ne sont pas utiles dans le traitement/l'évaluation de la violence familiale.

La « Women's Directorate de l'Ontario » évalue présentement dix programmes pour le traitement des agresseurs; le Québec examine aussi les programmes du même type.

Le groupe D.A.P. de Minneapolis recommande que les conjoints soient séparés au cours du traitement. Cette solution crée des difficultés en ce qui concerne leur lieu de résidence. On devrait peut-être examiner ce modèle avec une option d'un endroit précis où l'homme résidera durant le traitement (moins dispendieux que l'incarcération, il conserve son emploi et peut voir ses enfants tout en respectant l'ordonnance restrictive).

Le renforcement négatif modifie le comportement, pas les attitudes.

Il convient de séparer le comportement de la personne. Pour certains agresseurs, le traitement n'est pas efficace (les enfants et les femmes sont toujours en danger); on ne peut pas les traiter tous.

Intérêt pour les mesures prises par le gouvernement fédéral (pas les personnes elles-mêmes, mais question d'alcool au volant); la manière de se conduire est socialement inacceptable, tout comme le tabagisme : « tu n'es pas une mauvaise personne, mais tu as de mauvaises habitudes ».

Il y a quatre niveaux entre l'affectueux et le violent chronique (ce dernier devrait être incarcéré à vie).

Les stratégies doivent être différentes en ce qui a trait à la gamme des pensées et des sentiments de ces personnes.

Le manque de sympathie envers l'agresseur est un problème puisque la victime peut aussi devenir un agresseur (mère qui bat son enfant); nous devons faire la distinction entre « comportement mauvais » et « mauvaises personnes », chose qui ne se fait pas dans le système correctionnel. L'absence de sympathie est l'aspect le plus dangereux et peut conduire au manque d'estime de soi, à la dépression, au suicide ou à l'auto-mutilation lorsque l'agresseur se perçoit comme une personne mauvaise.

La punition n'est pas la seule réponse; la thérapie de groupe pour les agresseurs semble être la solution – manque de fonds pour évaluer les effets de la thérapie.

L'agresseur est responsable; la victime n'est pas responsable du comportement de l'agresseur.

Comment pouvons-nous répondre à la longue liste d'attente ?

Responsabilité

Dialogue sur les groupes de thérapie : ne protègent pas les victimes. Peuvent-ils réussir même s'ils sont obligatoires ? Il faudrait évaluer leur efficacité; ils ne doivent pas être un substitut au système judiciaire.

Préoccupations concernant les programmes pour les hommes : le contrôle de la colère, la réduction du stress, le contrôle des impulsions, mettent l'accent sur le fait que les programmes pour hommes « ne fonctionnent pas ». La question n'est pas le manque d'aptitudes. Le financement, ainsi que la conception et l'élaboration de programmes doivent rendre des comptes aux organisations féministes, étant donné que l'élément le plus important des programmes de traitement pour hommes, provient de notre but premier : mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. Cela nécessite une approche de développement communautaire à long terme, qui modifie les valeurs et les attitudes. Nous devons continuer à organiser les femmes pour créer une crise dans la vie des hommes. Selon un autre point de vue exprimé, la responsabilité devrait incomber « aux groupes de femmes » puisque l'agresseur a des problèmes avec le terme « féministe ».

La sécurité et la protection des victimes sont les préoccupations premières de tous les services.

La question concerne la responsabilité des groupes d'hommes : « Les groupes des agresseurs doivent rendre des comptes aux services qui s'occupent des femmes battues ».

Du point de vue des victimes (femmes et enfants), si le traitement est disponible, elles sont plus enclines à avoir recours au système judiciaire. Oui, les programmes de traitement pour les agresseurs sont importants.

Groupes de traitement pour hommes agresseurs. Beaucoup de groupes n'ont pas de contact avec les maisons d'hébergement. Prérequis pour le traitement. Aussi évaluation des programmes; 12-13 semaines trop court (1 à 2 ans nécessaire). Partage du financement avec ressources pour femmes.

Les hommes doivent accepter d'être responsables des autres hommes et de leurs actions; on doit inclure les hommes dans le processus de guérison – ils doivent être là pour aider, non pour contrôler. Les hommes ne sont pas les ennemis. En conséquence, ils doivent prendre la responsabilité des hommes; les hommes doivent enseigner aux autres hommes à s'occuper d'eux-mêmes; examiner les nouvelles théories féministes.

Le traitement aux agresseurs est trompeur parce que les femmes sont amenées à croire que le programme va « guérir » le conjoint alors que le traitement ne réussit pas toujours. Les femmes qui croient cela sont souvent placées dans une situation moins sécuritaire et c'est beaucoup plus dangereux pour elles; ce n'est pas parce que l'agresseur suit un traitement que la femme est en sécurité.

Noter la politique qui indique qu'un programme de traitement pour les agresseurs ne devrait pas être en place à moins qu'il y ait une maison d'hébergement pour les femmes.

Au Québec, le counselling est offert via les services sociaux. Les C.L.S.C. ont récemment rendu disponible des services de counselling mais on a besoin de plus de contact avec les maisons de transition. Appui aux maisons de transition et travailler de près avec les programmes d'aide aux conjoints violents.

Le traitement traditionnel ne fonctionne habituellement pas dans les cas de violence à l'égard de la conjointe (par exemple, counselling matrimonial régulier lorsque l'élément de pouvoir existe); on doit retourner aux victimes et voir si la violence a cessé.

Auto-assistance

Certains des meilleurs modèles sont ceux d'auto-assistance – il n'est pas nécessaire d'être des experts pour se guérir mutuellement.

Groupes d'auto-assistance pour aider les hommes à faire face à leur victimisation.

L'auto-assistance est utile pour tout genre de violence, ainsi que pour les agresseurs et les victimes.

« J'ai entendu certaines personnes dire que l'auto-assistance est plus utile que l'intervention professionnelle. »

« Si nous pouvons permettre aux gens de fonctionner, c'est mieux que le pouvoir des mots étant donné que le pouvoir laisse entendre l'agression. »

Partage des coûts pour les groupes officieux d'auto-assistance ou d'entraide.

Coordination des services

Les groupes de femmes ont fait du travail pour rien – on ne veut pas que les groupes et les programmes pour hommes obtiennent du financement instantané.

Selon certaines préoccupations exprimées, la distribution du financement est très différente de région en région et de province en province, confrontant parfois les refuges les uns contre les autres pour obtenir du financement.

Un groupe a exprimé la préoccupation selon laquelle nous demandons toujours « davantage » et que cela dépasse le gouvernement; nous devons passer plus de temps à élaborer des stratégies sur la façon de faire fonctionner les choses avec ce que nous avons.

Recommandations

Pour les femmes battues

Il faut :

- continuer à financer les maisons de transition appuyées par les programmes communautaires, en matière d'intermédiaires, de traitement, d'aide aux enfants, aux agresseurs, aux survivants, ainsi que de services permanents de consultation;
- examiner le problème du roulement des travailleurs;
- des centres intégrés d'intermédiaires, des services ruraux d'approche, par exemple, le comté de Renfrew, Haliburton (Ontario), le nord du Manitoba;
- reconnaître les besoins de la victime sans que l'on s'attaque à l'agresseur;
- partager les coûts (fédéral/provincial) des services de traitement;
- que les services soient offerts sans porter de jugement;
- que les services de traitement en vue de la guérison soient légitimés;
- que les victimes deviennent des survivants;
- que le réseau de service social soit perfectionné pour s'occuper des besoins des femmes violentées, tant au niveau du financement que de la rapidité d'intervention;
- que les services aux victimes soient la première priorité. Ce point est bien compris, mais les programmes des groupes d'hommes ne sont pas pleinement opérationnels. Il y a très peu de formation qui leur est offerte. Il n'y a pas de réseau. « Tout se résume à l'argent ». Nous nous attendons à ce que l'annonce faite au printemps ne soit pas tellement différente;
- discuter du système économique général qui fait que les femmes sont pauvres – le facteur économique : 70 % des femmes qui se présentent dans les maisons de transition sont en dessous du seuil de pauvreté; le fond de la question se rapporte à la pauvreté et aux questions économiques;
- davantage de programmes de traitement pour les victimes;
- examiner les traitements (disponibilité et accessibilité);
- accorder davantage d'attention à ce que les femmes veulent faire. Elles ont vécu dans la violence et les abus. Lorsqu'une femme a décidé de mettre un terme à sa relation, ne pas l'influencer.

Noter :

- que les réponses d'urgence ne sont pas adéquates – pas suffisantes, pas assez rapides;
- l'opinion selon laquelle nous ne voulons pas que deux ou trois branches d'activités (par exemple, centre de transition pour femmes/cas de viol) aient divers buts (noter que ces services ne sont pas nécessairement accessibles à

toutes les femmes, c'est-à-dire les handicapées, les autochtones, les membres de groupes ethniques, etc.); ouverture au Manitoba de refuges pour femmes autochtones.

Pour les hommes agresseurs

Il faut :

examiner des solutions de rechange c'est à dire traiter la famille; par exemple, counselling auprès des femmes et des hommes; (programmes ajoutés récemment au Manitoba qui concernent les enfants et qui ont déjà une liste d'attente);

- fournir de l'aide et de l'appui pour les mettre en face de ce qu'ils font. Ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes;
- « continuer à appuyer les maisons de transition ainsi que financer les programmes communautaires d'intermédiaires, de traitement, d'aide et de consultation permanente auprès des enfants, des survivants et des agresseurs »;
- que le public accepte les services punitifs et les réactions en réhabilitation face à ce problème;
- aller plus loin et demander de l'aide en matière de santé mentale;
- donner priorité à l'intervention psychosociale;
- que les programmes pour les hommes continuent de traiter des questions de sécurité des femmes et des questions de pouvoir et de contrôle;
- des programmes pour les agresseurs afin de conserver des liens avec les programmes de refuges;
- que tous les programmes de traitement pour les hommes aient des contacts avec les programmes pour femmes battues pour : discuter des questions de sécurité, de protection et de traitement/aide; être interrogés lors de l'évaluation de la violence; avoir des contacts continus avec le programme; être informés de leur participation et de leur progrès; et fournir des renseignements pour le programme en ce qui a trait au comportement abusif;
- stipuler dans les propositions que les traitements pour les hommes ne seront offerts que là où il y a des services établis à l'intention des victimes, pour que les services aux victimes passent avant les programmes de traitement;
- continuer de privilégier les projets de démonstration;
- augmenter l'engagement à faire l'évaluation des programmes de traitement existants, et à les rendre disponibles;
- des modèles de traitement qui servent de modèles de groupe et non de modèles individuels, et que ces programmes soient évalués continuellement

(modifications à chaque cycle, c'est-à-dire pour chaque nouveau groupe qui entame son traitement);

- s'assurer que les agresseurs provenant des territoires soient inclus dans les programmes de traitement pour les agresseurs.

S'assurer : que les femmes et les enfants aient la chance d'être entendus par les services.

Auto-assistance

Noter :

- que pour que l'auto-assistance réussisse, il faut que la personne veuille se sortir de la situation;
- la proposition d'un genre de « mariage » entre les systèmes (c'est-à-dire auto-assistance et aide professionnelle);
- que la présence d'un(e) professionnel(le) peut être utile pour aider le groupe à demeurer en santé;
- que les personnes devraient conditionner leur propre attitude selon leur philosophie, toute violence antérieure ou leurs croyances.

Donner : de la formation aux professionnel(le)s sur le travail avec des groupes d'auto-assistance; se référer aux programmes d'études universitaires.

Promouvoir : la valeur des groupes d'auto-assistance sans leur imposer un fardeau trop lourd.

Coordination des services

Noter :

- que les fonds doivent être disponibles pour les réseaux de refuges (conférences, etc.);
- que les maisons de transition doivent être accessibles sur une base universelle, tout comme les soins de santé;
- que nous devons travailler main dans la main : traitement offert par les professionnel(le)s, auto-assistance, groupes d'aide;
- que nous avons besoin d'une relation de travail d'ensemble;
- que la stratégie nationale doit comprendre l'encouragement et l'appui à un réseau de services d'aide adaptés aux besoins des femmes, des hommes et des enfants;

- que la coordination des services communautaires et des réseaux parmi les services offerts dans la collectivité doit être encouragée et appuyée;
- que le counselling offert aux hommes, aux femmes et aux enfants doit être disponible sans longues listes d'attente, et doit être facilement accessible;
- que les services offerts aux hommes et aux femmes ne doivent pas être isolés – tant les victimes que les agresseurs ont besoin de services de traitement, et ces services peuvent s'entraider;
- que nous devons appuyer adéquatement les services existants avant de pouvoir bâtir des réseaux efficaces. Les bases doivent être renforcées;
- que la définition et le traitement sont plus efficaces si on passe par une approche multidisciplinaire;
- le besoin d'aide fédérale aux programmes locaux;
- que le gouvernement fédéral devrait souligner le fait qu'il n'est pas responsable des services sociaux, c'est-à-dire qu'il n'est pas mandaté pour offrir les services; ce sont les médias qui perpétuent cette idée;
- que les maisons de transition ont besoin de financement supplémentaire pour les haltes-accueils et les services de suivi, ainsi que d'un financement plus généreux pour les éléments de service d'approche, de counselling et d'éducation publique. Les foyers sont nécessaires mais ne sont pas suffisants;
- que « Nous ne mettons pas assez l'accent sur le fait que nous n'avons pas de services de suivi. Aucun suivi à long terme après le séjour en maison de transition. Nous avons besoin de résidences de deuxième étape »;
- le besoin de financer les programmes pour le suivi du traitement;
- le besoin de suivi officiel – il faut de l'appui lorsque nécessaire.

Offrir :

- du financement suffisant à la disposition des programmes communautaires pour hommes, pour que ces programmes ne soient pas en concurrence avec les programmes pour femmes ou qu'ils ne leur enlèvent pas de financement;
- des dollars permanents;
- un engagement envers l'égalité, en matière de questions sociales dans tout le Canada.
- du financement pour que des programmes adéquats, sensibles aux besoins de ce groupe d'âge, soient offerts aux jeunes délinquants et aux adolescents.

Donner :

- la priorité au financement des services;
- en premier lieu du financement pour la sécurité des refuges;
- du financement continu réparti sur plusieurs années (5 à 10), pour éviter que les programmes disparaissent.

Noter :

- que les programmes pour les hommes ne doivent pas être financés en concurrence avec les programmes pour les femmes;
- que le financement doit provenir de divers ministères pour ne pas mettre en péril le financement pour les femmes; il y aura concurrence en matière de financement entre les programmes pour les hommes et les programmes pour les femmes; les intervenant(e)s ont la responsabilité de s'assurer que cet état de chose ne se produise pas;
- que la rémunération et les conditions de travail des intervenant(e)s de première ligne devraient être équivalentes à celles des militaires.

TROISIÈME PARTIE : L'hébergement

La question de l'hébergement porte sur les besoins et les expériences des maisons d'hébergement pour femmes. Alors que les maisons d'hébergement pour femmes ont besoin d'un financement plus stable et d'un élargissement des services, elles ne peuvent satisfaire les besoins de chaque femme ni appuyer toutes les responsabilités visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes.

Notes de discussion

Établissement de refuges

Comment réagissons-nous face à la réponse négative du voisinage à l'établissement de maisons de transition ? Demander à des membres de la collectivité et à des dirigeant(e)s de se rallier à la cause, et de continuer leurs efforts en matière de pressions et d'éducation.

Les maisons de transition ont besoin de l'appui de la collectivité et de l'assurance qu'elles sont « correctes ». Les autorités doivent s'exprimer en leur nom. Cela ne doit pas être seulement le groupe qui soit forcé de s'exprimer. C'est souvent une bataille que de vendre l'idée au voisinage.

Hébergement

Il serait bon que le gouvernement s'interroge sur un choix pertinent de stratégies d'hébergement. Les refuges sont évidemment nécessaires.

Pas suffisamment de maisons : quantité de femmes refusées (100 à 150 dans l'Outaouais annuellement, 3 à 6 par jour à Montréal), même situation au Nouveau-Brunswick. Les maisons hébergent entre 8 et 16 personnes – ce sont de petites maisons. Ne pouvons assurer de suivi à cause de cela. La qualité des services est trop limitée – en raison du manque de fonds.

Presque toutes les maisons d'hébergement au Québec (90 %) fonctionnent avec une équipe multidisciplinaire qui travaille sur les lieux et offre l'appui et les services requis dans l'immédiat; mais noter que ces maisons de transition ne sont pas des « usines de divorce ».

Préoccupation concernant le manque d'intimité – les victimes ne peuvent pas fermer leur porte à clé à cause de la réglementation en matière d'incendie; vols, dans les maisons d'hébergement en partie causés par les problèmes de conception physique des lieux – des personnes de l'extérieur de la chambre du résident peuvent entrer et sortir parce que les portes ne sont pas fermées à clé.

On ne peut pas prévoir la durée du séjour en maison d'hébergement.

Pour le moment, les maisons d'hébergement sont la meilleure solution pour les femmes à faible revenu et les femmes qui ont des problèmes d'éloignement, mais ce n'est pas une bonne solution pour les femmes autochtones ou les femmes provenant de régions rurales. La maison d'hébergement est un bon centre politique pour conscientiser les femmes, ainsi qu'un endroit sécuritaire à l'intention des femmes seulement ; elles rencontrent d'autres femmes et savent qu'elles ne sont pas seules. La première fois qu'elles entendent parler de ces choses est lorsqu'elles visitent la maison d'hébergement. Cependant, les femmes devraient avoir le choix; les maisons d'hébergement ne conviennent pas à toutes les femmes ni à toutes les situations; il ne s'agit pas d'une « panacée ». Percevoir les maisons d'hébergement en tant que lieux sécuritaires – si les femmes étaient en sécurité dans leur foyer, nous pourrions avoir un processus différent de prestation de programmes/services.

Le Québec élabore des services pour aider les femmes qui n'ont pas besoin de séjourner en maison d'hébergement.

Manque de maison de première ligne avant de passer à une deuxième étape, c'est-à-dire ligne d'écoute 24 heures et service de conseil en place. En Alberta, on est passé aux services pour enfants reliés à Parents anonymes (hébergement de 3 jours). Information juridique, service d'accompagnement (à la cour, au poste de police, à leur résidence)

Dans les maisons d'hébergement, il y a eu un certain nombre d'homicides – le facteur de sécurité l'emporte surtout. Il en va de même pour l'intervenant de foyers de groupe dont un qui a été assassiné par des adolescents dont il avait la garde.

Solutions de rechange à l'hébergement (voir aussi « Éloignement des agresseurs », au thème 4)

Il est important de noter que discuter des maisons d'hébergement présuppose qu'elles sont les solutions aux problèmes (que ce soit dans la collectivité de la victime ou non).

Par contre, il faut absolument maintenir les maisons de transition (ce n'est pas l'idéal mais pour le moment c'est une réponse à des besoins en temps de crise). Nous devrions penser à en avoir au moins une dans chaque quartier.

Il faut un endroit sécuritaire pour les victimes (femmes et enfants battus); il faut examiner les solutions de rechange mais rejeter les maisons sécuritaires qui n'offrent qu'un endroit où dormir; elles ne sont pas toujours sécuritaires et en plus, elles manquent d'appui à long terme (logement, aide financière, etc.) et de counselling.

La plupart des maisons d'hébergement n'accepteront pas les femmes qui souffrent de toxicomanies; on doit donc organiser d'autres types de maisons d'hébergement qui offrent des traitements pour ce genre de dépendance; organiser quelque chose pour les femmes à leur sortie de prison si elles n'ont pas résolu leur problème d'alcoolisme ou de toxicomanie; programme « Wishes Free » pour les ex-prostituées de New York.

Bien sûr, les maisons d'hébergement ne sont pas la meilleure solution pour tout le monde. Il faut trouver d'autres solutions.

Nous avons déjà discuté de solutions de rechange. Les maisons d'hébergement sont sous-financées, elles manquent de personnel, et les problèmes d'épuisement physique et mental ne sont pas réglés. Le problème est le financement.

« Les maisons d'hébergement sont une solution temporaire – il faut aussi d'autres services. »

Est-ce que les maisons d'hébergement sont la meilleure solution pour tous ? Le financement « à tant par jour par tête » fait en sorte qu'il est impératif d'avoir une maison remplie plutôt que d'être novateurs.

Recommandations

Faire :

- en sorte que les personnes ou les groupes intéressés à établir des maisons d'hébergement aient accès à l'avis/l'expertise et l'appui de professionnel(le)s dans le domaine de la violence familiale, afin que le financement soit plus souple face aux besoins de la collectivité : les maisons d'hébergement ne sont pas la meilleure solution pour toutes les collectivités;
- en sorte que les maisons de transition soient gérées par un conseil communautaire de directeurs(trices) qui seraient autonomes de ceux qui fournissent les fonds.

Noter :

- la préoccupation vigoureuse exprimée concernant le fait que les femmes ne devraient pas avoir à débourser des sommes d'argent pour utiliser les maisons d'hébergement;
- que l'on demande aux maisons d'hébergement de satisfaire aux besoins de la collectivité, besoins pour lesquels elles manquent de ressources et de formation. Les maisons d'hébergement n'ont jamais eu l'intention de satisfaire tous les besoins divergents, mais elles sont tenues de les satisfaire étant donné qu'elles sont le service le plus accessible pour les personnes difficiles à servir;
- qu'un financement de base adéquat est requis pour les maisons de transition;
- qu'il nous faut une approche holistique face aux maisons d'hébergement;
- que nous avons besoin de financement pour la création de plus de maisons d'hébergement, de refuges de deuxième étape et de services d'aide;
- qu'il est dangereux de mélanger les cas d'enfance maltraitée, de violence faite aux femmes et de violence à l'égard des personnes âgées; nous devons séparer ces questions lorsque nous examinons l'hébergement;
- que les refuges sont absolument nécessaires – la police ne peut tenir le conjoint à distance; les maisons d'hébergement offrent un sentiment de protection et ont une fonction de sécurité physique;
- que nous n'avons pas besoin d'examiner autant les solutions de remplacement aux refuges, mais de bâtir sur ce qui existe déjà – valider l'utilité des refuges et travailler à combler les lacunes. Les centres de ressources pour femmes doivent être ramenés en tant que centres d'aide nécessaires; les services existants doivent être reconnus, validés et financés adéquatement. C'est là que le développement communautaire et les réseaux doivent débuter. Préoccupation exprimée : comment élaborer une approche communautaire dans un environnement urbain ?

Il faut :

- des programmes (communautaires) de suivi pour s'occuper des personnes qui quittent les maisons d'hébergement et se dirigent vers d'autres options;
- une association nationale de maisons de transition;
- des sommes d'argent allouées pour que les programmes essentiels soient offerts 24 heures sur 24 par du personnel formé et rémunéré : deux membres du personnel par poste de travail, salaires suffisants, services de suivi, services d'approche, programmes d'aide des tribunaux, programmes pour enfants, éducation publique, programmes d'intermédiaires, services qui sont adaptés aux handicapées, aux femmes âgées, aux prostituées, ainsi qu'aux femmes qui souffrent d'alcoolisme ou de toxicomanie
- des services de garde d'enfant pendant la soirée comme service d'appui, un examen des besoins des familles monoparentales pour les soins de relève. À Kingston : programme appuyé par la collectivité et financé par les trois niveaux de gouvernement pour consultation;

- examiner et promouvoir d'autres types d'hébergement/d'options de logement différents d'un contexte familial – solution de rechange autres que les familles – le fait de laisser les gens dans leur propre maison n'est pas toujours la meilleure solution ni l'idéal;
- examiner diverses solutions de rechange nouvelles et trouver des domaines où il n'y en a pas;
- un endroit sûr et sécuritaire pour les victimes (femmes et enfants battus);
- examiner les solutions de rechange mais rejeter les maisons sécuritaires qui n'offrent que le coucher; elles ne sont pas toujours sécuritaires et de plus, elles manquent d'appui à long terme (logement, aide financière, etc.) et de counselling.

Encourager :
- le gouvernement à explorer les services d'hébergement pour les enfants dont les mères ont besoin de repos;
- l'élargissement des services communautaires connexes à partir des maisons d'hébergement pour femmes, pour offrir des service de counselling.

Fournir :
- des fonds pour favoriser la collaboration avec les centres de désintoxication, et pour permettre que les femmes qui souffrent de dépendances reçoivent de l'aide jusqu'à ce qu'elles soient acceptées dans les maisons d'hébergement; par exemple, les programmes post-traitements offerts à Winnipeg;
- de l'appui et des services de perfectionnement pour les intervenant(e)s non formé(e)s qui aident les personnes souffrant de problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme.

Appuyer : les centres de ressources familiales : counselling individuel et en groupe, éducation communautaire, cours de soins parentaux, aptitudes à la vie pratique.

QUATRIÈME PARTIE : Les solutions possibles à la violence familiale

Cette section débute par des moyens d'exercer des pressions pour faire changer la situation, et est suivie par les recherches. Les besoins en recherche comprennent l'évaluation des programmes de traitement pour les agresseurs, les études sur les besoins des femmes des régions rurales et éloignées, la sécurité des maisons d'hébergement, les méthodologies de recherche formative, ainsi que la diffusion de recherches faites au Québec et dans d'autres régions du pays.

On demande aux gouvernements tant fédéral, provinciaux que territoriaux de reconnaître que les services de première ligne sont sous-financés et qu'ils devraient cesser de minimiser et de nier l'ampleur de cette épidémie de violence.

On a encouragé la Société canadienne d'hypothèque et de logement (S. C. H. L.) à fournir des fonds d'exploitation pour satisfaire aux besoins régionaux spécifiques.

Notes de discussion

Pressions

Parfois, on « fouette le mauvais chat » lorsqu'on s'adresse aux divers niveaux et ministères gouvernementaux – il faut savoir à qui s'adresser. Les professionnel(le)s peuvent aider à s'adresser au bon ministère – recours au langage bureaucratique; meilleurs mécanismes – ne pas gaspiller d'énergie à faire des choses autres que la prestation de services. Exercer des pressions concernant les services; « talonnement » : la persuasion rationnelle ne fonctionne pas toujours; responsabilité de la personne sur qui des pressions sont exercées de rediriger les lettres au bon ministère. Le gouvernement devrait émettre un accusé de réception des lettres de pression même s'il n'y répond pas en ce moment. Les provinces jouent souvent un « jeu » par rapport au financement – essaient d'obtenir plus de 50 % des sommes d'argent. Nous ne pouvons pas rester assis et attendre que les gouvernements financent – nous pouvons détacher du personnel auprès d'autres organismes, etc. Les ministères gouvernementaux et les organismes communautaires sont sur- chargés. Le gouvernement a la priorité. Recours à l'opposition face aux pressions -- peut-être le prochain gouvernement. Bureaucratie, accès à l'information et réseaux. Question – les personnes les plus vulnérables de la société n'ont pas le temps ni l'énergie pour exercer des pressions. Nous sommes tellement cyniques que nous ne pensons pas que des mesures vont être prises. Il faut croire que nous allons réussir; élargir la base de l'organisation de la collectivité : souvent groupe trop étroit; faire part des attentes aux membres des conseils d'administration – siéger aux conseils. L'action politique locale est importante; coalitions spéciales; efforts coordonnés de tous les prestataires de services, par exemple le traitement des abus sexuels.

Prises de décisions faite de diverses manières; les participant(e)s sont encouragé(e)s à contacter individuellement les ministères pour donner leur avis et soumettre des idées. De telles interventions sont les bienvenues.

Manifestations de masse lorsque des femmes et des enfants sont tués pour condamner la violence dans son ensemble.

Les politiciens n'aiment pas perdre leur comté. Une personne du groupe propose que nous organisions notre colère d'une manière différente : nous devons être interventionnistes; nous devons intervenir pour faire quelque chose. Le blâme a été utilisé; c'est acceptable parce que les femmes et les enfants ont souvent été blâmés. Il faut que nous nous organisions pour que les travaux ne soient pas mis de côté.

Recherche

Moins de 1% des subventions de santé accordées pour la recherche – il n'y a pas de financement pour les études longitudinales : de la naissance à l'âge moyen. Nous ne faisons des recherches qu'à l'étape du problème au lieu de vouloir savoir ce qui est « bien » ou « normal », etc. Est-ce que les valeurs enseignées à l'école, dans la société, etc. vont nous conduire à des comportements et des valeurs « meilleurs » ou « non violents » ? Les recherches doivent aussi rendre des comptes à la collectivité.

Question de savoir s'il devrait y avoir un organisme financé pour effectuer des recherches dans le domaine; violence à l'égard des femmes, violence familiale au niveau national. Nous n'avons pas besoin d'une autre structure bureaucratique. Chaque province doit faire quelque chose dans le domaine.

Les participant(e)s examinent ce qui se fait au Québec et la raison pour laquelle personne n'est au courant, à cause du manque de diffusion de cette information. Cela s'applique à l'ensemble du pays.

Nous n'avons vraiment pas besoin d'autres études. Les recommandations qui ont déjà été faites doivent être mises en application !

La recherche est là. Nous devons y avoir accès.

Le financement dépend de l'évaluation des services – c'est la vie!

Des recherches devraient être faites au niveau des habiletés parentales – au niveau du dépistage pour voir ce que l'on peut faire de ce côté. Un participant dit que nous avons dépassé le stage de dépistage. Nous devons protéger les victimes. Plusieurs femmes se voient encore refuser l'accès aux maisons de transition – faute de place – manque flagrant de maisons pour les femmes immigrantes.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (S. C. H. L.)

Échappatoire de la S. C. H. L. : le public ne sait pas ce qui n'existe pas. Mauvaise conception de la part du public en ce qui a trait à toute cette question : le gouvernement devrait divulguer toute l'histoire présentée par les prestataires de services de première ligne. Le grand public est fatigué d'entendre parler de violence à l'égard des femmes.

Les fonds d'exploitation de la S. C. H. L. sont un problème : le financement est limité au niveau fédéral. La dette nationale est devenue une priorité; en conséquence, on devrait se tourner vers le secteur des affaires et le secteur privé.

Rapport d'étape: renseignements disponibles concernant les projets de la S. C. H. L. pour connaître les montants utilisés après deux ans.

Il est impérieux que des renseignements soient disponibles dans les maisons d'hébergement.

Les critères du Projet Refuge (« Project Haven ») doivent être plus souples pour satisfaire à des besoins régionaux spécifiques, comme les fonds d'exploitation.

Recommandations

Recherche

Il faut :

- de la recherche sur l'évaluation des programmes de traitement, c'est-à-dire pour les unités de médecine légale, les programmes communautaires, etc.;
- des études de cas signalés à long terme sur les programmes de traitement pendant de longues périodes de temps et leurs résultats;
- évaluer les programmes pour agresseurs;
- évaluer et faire de la recherche sur les programmes de traitement, par rapport à l'efficacité et à l'évaluation, à long terme et longitudinalement; recherche qualitative;
- un système de réseau dans le domaine de la violence familiale;
- des recherches supplémentaires sur le rôle des maisons d'hébergement; qui les utilise et pourquoi; sur les solutions de rechange; et sur le degré de satisfaction des usagers;
- la recherche de solutions pour les femmes qui habitent des régions rurales et isolées;
- rechercher la sécurité dans les maisons d'hébergement;
- que des fonds soient disponibles en plus du budget régulier pour les évaluations formatives (à l'inverse des évaluations globales). L'évaluation formative examine quel est le processus le plus bénéfique et fournit des arguments sur la raison et la façon d'améliorer et d'élargir le programme, et non le supprimer. Les évaluations formatives sont plus dispendieuses, mais il ne faut pas négliger de de ne pas recommander leur adoption.

Gouvernement

Rendre : prioritaire la consultation avec ceux qui travaillent à la base.

Noter :

- que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient travailler en plus étroite collaboration;
- qu'on a soulevé l'inquiétude que les consultations de l'automne 1989 avec les provinces soient tenues principalement au niveau bureaucratique. On demande que les consultations soient organisées d'une manière propre à s'assurer que les gouvernements fédéral et provinciaux obtiennent l'avis du

niveau de base, là où se trouvent les compétences. Les personnes de ce niveau sont dans une position qui permet de fournir un avis pertinent et approprié, ainsi que des recommandations. Le besoin d'inclure dans l'élaboration des stratégies les groupes ethnoculturels ainsi que les hommes et les adolescents, a aussi été mentionné. Les groupes de bénévoles et les groupes communautaires doivent aussi participer aux consultations.

Encourager :

- le gouvernement fédéral à fournir du financement aux collectivités pour étudier d'autres solutions de rechange. Lorsqu'il n'y a pas de solutions de rechange, il faut appuyer les solutions existantes par du counselling, des services de soutien, des garderies, des services de relève;
- les gouvernements de tout le pays à assurer l'existence de tous les éléments du modèle communautaire (comme il a été mentionné dans les travaux des thèmes 1 et 2);
- le gouvernement fédéral à réaliser qu'il y a sous-financement des services de première ligne. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent prendre des mesures pour assurer l'efficacité maximale des ressources. Les gouvernements doivent reconnaître l'importance de la question et faire preuve de volonté politique pour lutter sérieusement contre la violence à l'égard des femmes et des enfants;
- les gouvernemenst de tous les niveaux à cesser de minimiser et de nier l'ampleur de cette épidémie.

CINQUIÈME PARTIE : Les groupes qui ont des besoins spéciaux

Autochtones

Le traitement et l'hébergement dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci doivent être élaborés, appuyés et définis par les collectivités autochtones pour promouvoir le « cercle de traitement ».

Le traitement pour les toxicomanies doit être lié à l'intervention en matière de violence, et les enfants autochtones ne devraient plus être placés dans des familles d'accueil « blanches ».

Notes de discussion

Traitement et services

Il peut y avoir des traitements obligatoires mais ces traitements ne conviennent pas aux autochtones. Nous avons besoin de programmes culturels pour les autochtones. Il nous faut travailler davantage pour trouver des moyens d'aider les collectivités autochtones.

Les autochtones ont diverses approches valables face aux services en matière de violence familiale. Nous devons nous arrêter et écouter vraiment ce que les autochtones ont à dire. Dans les collectivités autochtones, il existe une volonté de faire passer le bien de la collectivité avant le bien individuel. Les hommes comme les femmes sont en position de pouvoir, en tant qu'aîné(e)s et chefs. Valoriser les femmes qui donnent la vie et qui aident dans la collectivité, est positif. La valeur donnée par les autochtones à la spiritualité, ce qui comprend le respect, la cohérence et le partage, peut être utile pour tous.

Loi sur les Indiens – s'y référer en premier quant à la discrimination à l'égard des femmes.

Les besoins culturels doivent être inclus dans les services. Il faut que les autochtones participent aux programmes. Dire qu'il n'y a pas d'autochtones qualifiés est faux et inacceptable par eux.

Le point sur les autochtones qualifiés est appuyé et l'on mentionne des exemples d'endroits où ils ne sont pas embauchés même s'ils sont compétents.

On construit une autre prison en Colombie-Britannique. Les prisons existantes contiennent un bon nombre d'autochtones et elles n'offrent pas de programmes pour eux. Ils doivent avoir accès au traitement. Il n'y pas de reconnaissance en milieu institutionnel du rôle des « aîné(e)s » qui sont les guérisseurs. Nous n'avons pas recours aux femmes autochtones aînées dans les établissements qui ont une structure patriarcale. Les femmes devraient avoir un rôle égal sinon supérieur de guérison dans les établissements. Les programmes doivent s'auto-évaluer et on doit revoir leurs aspects culturels.

Les collectivités autochtones se « battent » pour des ressources très minimes. Un trop grand nombre ne reçoit pas le financement nécessaire. Les services sont très limités. Nous ne consacrons pas d'argent aux choix communautaires.

Selon les autochtones, les personnes qui quittent leur collectivité pour suivre un traitement (toxicomanie) ne réussissent pas à régler leurs problèmes; les autochtones doivent élaborer leurs propres programmes.

Services appropriés à la culture, particulièrement pour les autochtones.

Autochtones : parce que certaines personnes ont un problème d'alcool, nous devons tout d'abord résoudre ce problème avant de traiter les questions de violence; 100 % des autochtones touchés par l'alcoolisme et les abus sexuels (directement ou indirectement).

Hébergement

Le Manitoba a dû créer des maisons de transition exclusivement pour les autochtones et a obtenu beaucoup de succès. Nous envisageons d'établir des lignes d'assistance téléphonique à l'intention exclusive des autochtones. Les femmes autochtones (en milieu urbain) n'ont pas recours aux principaux services. Lorsque les services sont donnés par des autochtones, alors elles y ont recours. Les villes et les réserves ont toutes deux besoin des services. Les réserves sont encore plus problématiques. Les réserves ne possèdent pas les établissements ni les services.

Les collectivités amérindiennes aimeraient avoir des maisons d'hébergement, mais pour des raisons de juridiction, elles ne peuvent les obtenir. Les maisons d'hébergement du Nouveau-Brunswick n'aident pas les femmes autochtones. Le problème est la non-compréhension de la culture autochtone. Les collectivités amérindiennes ne se sentent pas appuyées. Elles ont besoin de leurs propres services. Le problème est que les femmes autochtones doivent quitter leur foyer et se déplacer sur de longues distances.

Les autochtones n'ont plus besoin que leurs enfants soient placés. Nous ne voulons pas cela. Si c'est cela qu'offrent les services existants, alors nous n'en voulons pas. Les services dont nous disposons manquent de fonds. Ils sont à court terme et n'offrent pas de suivi dans la région d'origine qui est isolée. Nous avons besoin de traitements dans la collectivité. Le programme doit être offert dans la collectivité. Il doit impliquer les aîné(e)s, la famille et la collectivité. Nous voulons que nos programmes soient durables et continus.

Il y a très peu de maisons d'hébergement autochtones dans les collectivités du Nord. On commence lentement à signaler les cas d'abus sexuels à l'égard des enfants. Les hommes ont beaucoup de remords. L'attitude des hommes autochtones diffère de celle des non-autochtones. Les enfants sont éloignés de la collectivité (cela peut sembler faire porter le blâme à l'enfant) et l'agresseur est cité à son procès dans sa collectivité. On préconise l'inverse : l'enfant doit demeurer dans la collectivité et le père, être transféré dans une autre collectivité. Les travailleurs (euses) sociaux (ales) doivent être formés (bilingues). Un trafiquant de drogues a été banni (exemple de l'ostracisme en tant qu'intervention).

Aucune maison d'hébergement dans les collectivités autochtones; maison d'hébergement offerte aux victimes à l'intérieur de la collectivité (pour protéger les victimes dans une collectivité, l'employeur (la bande) mettrait un terme à l'emploi si l'ordonnance restrictive n'était pas respectée). Dans certains cas, les autres adultes (les aîné(e)s) et les enfants maltraités font aussi partie du foyer où l'on offre un refuge. La situation est loin d'être idéale. Il y a concurrence entre l'élément de respect et de peur, celui de système familial élargi et d'absence de maisons d'hébergement; il faut examiner d'autres solutions de rechange. Lorsque le système de justice criminelle ne condamne pas, la collectivité autochtone met en application ses propres règlements : l'homme doit rester à l'écart et ne pas demeurer dans la réserve, sinon il est victime d'ostracisme.

Dans les communautés autochtones, le concept d'abri pour protéger la vie des victimes est important, mais un refuge peut aussi être offert par la famille. Par contre, la sécurité des victimes et le manque de programmes de soutien sont des éléments qui portent à repenser cette approche.

Recommandations

Susciter :

- et maintenir un dialogue transculturel entre les groupes d'autochtones et de non-autochtones;
- des modèles de remplacement pour traiter des préoccupations de certaines collectivités, particulièrement les collectivités autochtones.

Reconnaître :

- et favoriser les demandes des autochtones et leur désir de pouvoir recourir à des valeurs traditionnelles;
- que ces valeurs se vivent dans un contexte qui, jadis, comportait un haut degré d'auto-suffisance et qu'il est nécessaire de favoriser les facteurs propices à améliorer l'auto-suffisance;
- que cela implique une grande sensibilisation aux revendications des autochtones; que l'espace vital dont ils peuvent vraiment disposer est souvent très limité, et que certaines lois, dans la pratique font primer leurs critères sur les valeurs traditionnelles. Un exemple : au Québec, l'accréditation des familles d'accueil dans une réserve ne peut être faite par le(la) travailleur(euse) social(e) autochtone; elle doit être faite par le Centre des services sociaux (C. S. S.).

Permettre : que les autochtones aient leur propre conférence – accent sur la violence familiale, l'alcoolisme et les toxicomanies, les abus sexuels à l'égard des enfants.

Enfants

Le traitement pour les enfants doit être élargi et inclure le traitement des enfants témoins de violence entre adultes, les jeunes délinquants et les enfants disparus. Il est très important que les besoins de ces enfants soient satisfaits avec des ressources accrues et une certaine sensibilité. Bien que la tendance de placer les enfants en famille d'accueil subsiste, on se préoccupe de la possibilité que le délinquant demeure au foyer tandis que l'enfant est isolé et placé dans des familles d'accueil.

Notes de discussion

Traitement

Des provinces comme Terre-Neuve ont un manque flagrant de ressources pour les services offerts aux enfants. La violence à l'égard des enfants, ainsi que toute autre forme de violence familiale, est sanctionnée et tolérée par le gouvernement qui n'offre pas de ressources ni de fonds dans ce domaine. Qu'en est-il du traitement des enfants qui ont été violentés ou qui ont été témoins de violence ? Est-ce que le système scolaire doit s'en occuper ? Une personne du groupe a déclaré qu'elle ne veut pas de thérapie en milieu scolaire.

Il y a aussi un besoin de traitement hâtif pour les jeunes (pré-adolescent(e)s) qui font preuve d'un comportement abusif ou violent.

Manque de ressources pour les très jeunes contrevenants : les services aux victimes doivent être disponibles.

Une personne se demande pourquoi tant d'enfants sont pris en charge. Nous devons nous demander si c'est la façon de traiter la question. Le modèle de protection pour les enfants doit être remis en question.

Nous ne devons pas négliger les enfants victimes d'abus en assumant faussement que les modes de traitement sont bien établis.

En cas de viol – on doit croire et appuyer l'enfant ainsi que la famille et les pairs.

Hébergement

Qu'en est-il de l'appui aux enfants ? Il y a des maisons d'hébergement à court terme pour les enfants violentés qui peuvent y résider pendant que les problèmes sont examinés. Les enfants ne doivent pas demeurer à l'hôpital, ce qui accentue les sentiments de culpabilité et de confusion. De plus, il faut des groupes communautaires de travail sur les abus sexuels à l'égard des enfants. En parallèle avec les groupes de counselling pour les enfants, il faut des conseillers dans les maisons d'hébergement.

Enfants victimes d'abus sexuels – au Manitoba, on avait l'habitude de retirer l'enfant du foyer. Cela laissait croire que les deux parents étaient responsables. La politique du gouvernement a changé – on ne retire plus les enfants du foyer. L'agresseurt est éloigné du foyer pour une période plus ou moins longue, à des fins de traitement. Cela dépend de l'acceptation du parent non contrevenant. Si la conjointe n'accepte pas, l'enfant en souffre. La guérison de l'enfant débute lorsque la mère accepte la situation. Nous n'avons pas les ressources pour que les intervenant(e)s puissent agir dans toutes les situations.

Le problème est que, généralement, l'enfant est placé en famille d'accueil tout en se préparant à comparaître au tribunal – les familles d'accueil n'ont pas beaucoup de formation et d'expérience en matière d'abus sexuels à l'égard des enfants. La période de temps où l'enfant est en famille d'accueil tend à être trop longue et le processus juridique trop lourd. Ontario : crimes dans le réseau de familles d'accueil; certaines d'entre elles sont mal préparées pour s'occuper des enfants; dernier recours, les organismes de familles d'accueil ont abusé des enfants, ou encore les enfants en famille d'accueil sont des agresseurs et les enfants sont victimisés à nouveau.

Le problème consiste à offrir des services de qualité dans un cadre institutionnel; il faut différents niveaux de soins; s'il n'y a pas suffisamment de familles d'accueil – éloigner l'agresseur du foyer; question légale : éloigner les enfants, mais les ordonnances des juges et des tribunaux prennent trop de temps – provoque une réaction de défense.

Familles d'accueil – obtenir les soins dans un établissement – c'est cela le message – « adapter » l'institution au lieu de laisser les enfants de côté.

Intervention de protection – les tribunaux du Nouveau-Brunswick ont le pouvoir de retirer les enfants de la cellule familiale.

Recommandations

Élaborer :

- Le lien plus fort entre les enfants disparus et la violence. Le but de l'initiative semble s'être perdu à travers les embûches;
- des programmes pour les adolescents délinquants;
- des groupes de counselling pour enfants, et avoir des conseiller(ère)s pour enfants dans les maisons d'hébergement;
- des groupes communautaires de travail sur les enfants victimes d'abus sexuels;
- des programmes de traitement pour les enfants témoins de violence familiale; par exemple, les projets de démonstration de Montréal sur les programmes communautaires d'aide aux victimes,qui oeuvrent en étroite collaboration avec la police et la collectivité.

Remettre en question : le modèle de protection de l'enfance.

Écouter :

- les gens lorsque vous demandez leur avis – exemple : le projet de loi C-15 qui a été mis en application en dépit des avertissements régionaux.

Changer : les règles qui s'appliquent aux familles d'accueil.

Faire :

- le lien entre la question de la violence et les enfants disparus;
- les enfants enlevés par l'un des parents sont victimes de violence émotive et psychologique. De plus, ils sont négligés lorsqu'un parent joue le rôle du fugitif.
- le parent peut chercher à s'éloigner de la violence, mais en se sauvant, il violente ses enfants;
- les enfants sont aussi victimes de violence à l'intérieur de cultes – pas seulement les enfants mais aussi les femmes, les hommes et les personnes âgées. La violence rituelle doit aussi être examinée plus attentivement;
- au Canada, la vaste population d'enfants fugitifs, dont un bon nombre se sont séparés de leur famille et même des structures sociales, est continuellement victime de violence par des agresseurs dans la société. On doit accorder davantage d'intérêt et de considération à leur cas. L'orientation familiale ne semble pas être une approche viable pour travailler avec cette population victime de violence.

Noter :

- que pour les enfants, le manque de formation des familles d'accueil et des travailleur(euses)s spécialisé(e)s : pire solution au problème. La meilleure

solution est d'éloigner du foyer l'agresseur; si la chose est impossible, l'enfant doit être placé dans un environnement plus positif et plus sympathique.

Personnes handicapées

Pour les personnes handicapées qui ont des troubles de développement : l'emprisonnement n'est pas la solution. Il faut alors des programmes de traitement non reliés aux médicaments, mais centrés sur le comportement, pour les victimes et les agresseurs.

Recommandation

Il faut : davantage de recherches pour des programmes de traitement à l'endroit des personnes qui souffrent de troubles de développement.

Les personnes âgées

Les solutions de rechange face à la présente structure d'hébergement sont nécessaires pour les personnes âgées victimes de violence en prenant en considération leur mobilité et leurs besoins en matière de style de vie. On a proposé de joindre les maisons d'hébergement aux résidences pour personnes âgées. Les besoins d'ensemble en matière de traitement et de services ne sont pas satisfaits par des programmes tels « la popote roulante » ou les services à domicile, et il faut une plus grande implication de la part du personnel des établissements ainsi que des professionnel(le)s du domaine de la santé et du domaine social.

Notes de discussion

Hébergement

Dans les maisons d'hébergement pour femmes, on trouve peu de places pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Il serait préférable de parler d'hébergement temporaire et de milieux protégés.

Il y a des questions de conception qui doivent être traitées dans les établissements : intimité et respect de l'intimité, sécurité. Les victimes âgées ont peur que ce soit le premier pas vers le placement en établissement.

La priorité donnée aux femmes et aux enfants dans la maison d'hébergement cause un problème aux personnes âgées.

Les personnes âgées ont des besoins différents en matière d'hébergement : elles ne peuvent monter ou descendre les escaliers, ne tolèrent pas le bruit, etc.; contraintes physiques.

Est-ce une solution pratique que les maisons d'hébergement pour personnes âgées soient rattachées aux résidences pour personnes âgées? Nous ne sommes pas certains que c'est la meilleure solution. Examiner des moyens juridiques pour éloigner l'agresseur du foyer; mais qui alors va s'occuper du conjoint âgé ?

L'expérience des personnes âgées dans les maisons d'hébergement découle de l'expérience des familles élargies; souvent il ne s'agit pas de questions de violence conjugale chez les personnes âgées, même d'abus pour la communication avec les handicapées.

Nous devons examiner des solutions de rechange comme l'hébergement de deuxième étape (logements regroupés, suite à leur sortie des maisons d'hébergement); la même situation se produit pour les femmes.

Les femmes âgées dans les maisons de transition ont deux problèmes : premièrement, l'aménagement n'est pas facile pour elles, ex., lits à deux étages, personnes ayant besoin de marchettes; deuxièmement, les valeurs familiales : les femmes âgées demandent de l'aide au téléphone, la plupart ne demandent pas l'hébergement. Bien qu'il soit reconnu que le financement n'est pas suffisant – il semble que d'après certaines statistiques, les victimes ont davantage besoin de refuges à certaines périodes de l'année, ce qui peut créer une place en d'autre temps – il est recommandé que le gouvernement fédéral consulte beaucoup de personnes sur le terrain (des maisons, services complémentaires : les maisons d'hébergement ont de la difficulté à rejoindre les besoins des personnes âgées, des groupes ethniques, des handicapé(e)s ou des personnes ayant des difficultés au plan de la mobilité.

Le problème des personnes âgées dans les maisons d'hébergement est le manque d'affection; c'est aussi difficile de cohabiter avec des jeunes femmes et des enfants.

Manque de financement pour adapter les maisons de transition aux personnes handicapées; elles ont aussi besoin de soins en résidence et de personnel formé à travailler avec des personnes âgées.

Les résidences pour personnes âgées financées par la S. C. H. L. ne sont pas toujours disposées à s'occuper des personnes handicapées.

Les personnes âgées sont déjà moins enclines à être relogées; ainsi, les unités résidentielles pour les personnes à faible revenu peuvent être une meilleure solution de rechange.

Traitement et besoins

Nous ne devons pas négliger les personnes âgées violentées en assumant faussement que les modes de traitement sont bien établis.

Personnes âgées violentées : il faut prolonger la prestation de pension suite au décès du conjoint.

Nous avons besoin de continuité dans les services. Sont-ils suffisants ? Nous n'avons pas tellement parlé des personnes âgées violentées. La plupart d'entre nous ne sommes pas au courant de tous les services offerts aux personnes âgées. Les personnes âgées doivent-elles être traitées

différemment ? Oui, car elles ont des besoins différents, et le respect de leur dignité est en question, à la différence des autres formes de violence familiale. De quel genre de réseaux d'aide les personnes âgées ont-elles besoin ? Point à mentionner : épuisement mental et physique inévitable des prestataires de soins. Certaines collectivités offrent des services temporaires de soins. Le problème commun à toutes les personnes âgées est la question de la mobilité et la difficulté potentielle d'adaptation à un nouvel environnement. L'un des choix est le recours aux foyers sécuritaires pour les personnes âgées, au lieu de maisons d'hébergement. Une autre possibilité concerne l'implication communautaire dans les foyers, ou encore les couples âgés qui ont recours à des ressources ou à des services tels l'aide pour l'achat et la préparation des aliments, le nettoyage de la maison, les soins infirmiers, etc., contrairement au placement en établissement qui les éloigne de leur collectivité immédiate. Cela peut aider à l'augmentation du sentiment d'isolement. Une forme de violence est la privation des droits des personnes âgées – par exemple retraite obligatoire, placement en institution, ce qui enlève la dignité personnelle. Les personnes âgées doivent pouvoir choisir. Les maisons d'hébergement ne sont pas la solution pour toutes les personnes, y compris pour les jeunes violentés. Les services doivent prendre en considération la personne, sa culture, son histoire et ses besoins. Un service d'aide distinct devrait être mis sur pied pour les femmes qui ne veulent pas séjourner en maison d'hébergement. On pourrait les informer des solutions de rechange.

Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses au pays et deviendront probablement un problème dans l'avenir. Il faut avoir des services de soutien et d'aide pour les personnes âgées violentées et pour les enfants. La plupart des personnes âgées victimes de violence sont des femmes; la violence est souvent perpétrée par une tierce personne, et certaines d'entre elles sont victimes de violence de la part du conjoint : voies de fait d'ordre sexuel, fraude, violence physique – peur de signaler/vont perdre la personne qui leur dispense les soins. Les lois au Manitoba permettent l'emprisonnement de la personne qui dispense les soins – ne pas aider ses parents est contraire à la loi. On ne fait que commencer à parler de la violence à l'égard des personnes âgées.

Question de protection à l'égard des personnes âgées – ne peuvent prendre de décisions rationnelles par elles-mêmes; la société doit les protéger.

L'une des craintes supposées des personne âgées est qu'elles tolèrent la personnes qui les maltraite : en pratique, il n'en va pas de même.

Étude sur les coûts des programmes de soins à domicile; on fait des coupures au niveau des personnes âgées – il faut s'y opposer.

Il y a beaucoup de mythes véhiculés sur le compte des handicapées âgées : « la popote roulante » et les services d'aide familiale font partie de préoccupations différentes; ne pensons pas que l'on s'occupe de la violence à l'égard des personnes âgées en ayant recours à ces services.

Au Cananda les personnes âgées risquent davantage d'être placées en établissement. Nous, les personnes âgées, avons le droit « d'avoir des défaillances » lorsque nous vieillissons; personne ne se sent vieux jusqu'à ce que la santé ou l'esprit faiblisse (10 % seulement des personnes âgées en font l'expérience); les personnes âgées ne sont pas toutes des personnes à risque. La plupart d'entre elles peuvent garder le contrôle de leur vie et de leur destinée.

Recommandations

Offrir :

- aux personnes âgées violentées un choix d'options et de services d'aide distincts où elles vont pouvoir être informées des solutions de rechange;
- des endroits sécuritaires appropriés pour les personnes âgées;
- aux personnes âgées les services de soins à domicile comme solution de remplacement au placement en établissement;
- aux personnes âgées, avec de l'appui, de conserver le plus longtemps possible leur indépendance – rester à la maison, etc.;
- des sommes d'argent en plus de la pension de vieillesse et de suppléments de revenu garanti, pour aider les personnes âgées à conserver leur style de vie;
- d'étendre les options/solutions pour le logement des personnes âgées afin d'aller au-delà de la dépendance envers la famille; de demeurer dans leur foyer (demeurer au foyer est égal à être indépendant, contrairement aux établissements qui signifient la perte de l'indépendance). Encourager l'unité des familles (par exemple, financement pour l'autonomie au foyer, partage de résidence);
- des solutions de rechange pour les personnes âgées violentées : les maisons d'hébergement telles que nous les connaissons dans le moment ne satisfont pas à leurs besoins; même situation pour les jeunes femmes de moins de 18 ans et les immigrantes;
- un meilleur financement pour rendre les maisons d'hébergement accessibles aux femmes âgées et aux handicapées, et pour que le personnel soit formé à prendre soin de ces résidentes (principalement des jeunes femmes); il faudrait le mentionner dans les brochures.

Donner : une place spéciale plus importante dans notre examen de la violence à l'égard des personnes âgées.

Reconnaître :

- que la violence est un crime et qu'elle doit être traitée comme telle;
- que le vol dans les établissements est un problème sérieux qui nécessite des mesures pour protéger la propriété individuelle et pour poursuivre les membres du personnel impliqués;
- que les maisons d'hébergement ne sont pas la meilleure solution pour toutes les personnes – sécurité et protection nécessaires/pas d'autre solution.

Prolonger : les avantages des prestations de pension après le décès du conjoint.

Il est :

- impérieux d'avoir un suivi et de mettre en application les normes en matière de soins dans les établissements.

Il faut :

- faire des recherches sur les besoins et les mesures à prendre se rapportant à la violence dans les établissements;
- davantage de recherches sur l'intervention efficace en matière de violence à l'égard des personnes âgées; le problème se situe au niveau de l'intervention qui signifie souvent placement en établissement;
- s'occuper du problème d'épuisement physique et mental des prestataires de soins;
- écouter ce que les personnes âgées ont à dire. Il est très dangereux de n'écouter que le point de vue des professionnel(le)s;
- des maisons d'hébergement appropriées pour les personnes âgées, que ce soit par l'établissement de nouvelles maisons d'hébergement ou par l'expansion de celles qui existent déjà;
- que les gouvernements provinciaux améliorent les normes institutionnelles de soins par l'entremise de consultations auprès des personnes âgées (les usagers y compris);
- déterminer les besoins des personnes âgées violentées en matière de maisons d'hébergement, par exemple, le type de maison, le nombre, et la reconnaissance des besoins spéciaux de conception;
- que les gouvernements fédéral et provinciaux (de concert avec les personnes âgées) répondent aux préoccupations spécifiques pour la conception des établissements et des maisons d'hébergement en ce qui a trait à l'intimité, à la sécurité personnelle et à la protection des biens personnels des résident(e)s;
- offrir le choix du type d'hébergement abordable (ségrégation ou intégration des personnes âgées); hébergement abordable;
- qu'il y ait des accompagnateurs (trices), pour les patient(e)s qui ne dépendent pas d'un service ou d'un établissement et qui jouent le rôle de « chiens de garde » pour les personnes en établissement : aider les résident(e)s, déterminer les questions, négocier;
- obtenir des données de la Fédération des municipalités afin de les intégrer à la stratégie nationale.

Examiner :

- et évaluer le besoin de maisons d'hébergement des personnes âgées violentées : services spécialisés (par exemple, on a construit une aile spéciale à une maison d'hébergement du Manitoba); il faut offrir plus que des maisons d'hébergement temporaire.

S'assurer :

- que les personnes soient conscientes que l'organisme « Nouveaux Horizons » distribue des subventions pour financer des initiatives se rapportant aux personnes âgées violentées, et qu'il faut poursuivre d'autres recherches;

- que l'on reconnaisse le besoin d'avoir davantage de professionnel(le)s dans ce domaine, qui soient attentifs (ves) aux besoins des personnes âgées.

Groupes ethnoculturels

Il faut qu'il y ait des changements dans les politiques et la pratique pour satisfaire les besoins en traitement et en hébergement des femmes provenant de groupes ethnoculturels : les séjours doivent pouvoir être plus longs et des services d'interprétation disponibles.

Notes de discussion

Les Chinoises ont recours à des organismes où il y a des intervenant(e)s qui parlent le chinois, et elles vont rester avec d'autres personnes de la même collectivité. Cependant, le programme de services d'interprètes ethnoculturels, offert les trois dernières années en Ontario, connaît beaucoup de succès pour atteindre les femmes violentées dans les minorités; cela a conduit à une augmentation incroyable du nombre de femmes appartenant à des minorités qui ne parlent pas anglais à utiliser les maisons d'hébergement. Il faut davantage de services pour faciliter la tâche.

Certaines propositions visant l'établissement de maisons de transition adaptées spécifiquement aux besoins des immigrantes, comme par exemple les services d'interprétation et des séjours plus longs pour les préparer à vivre seules, des besoins différents en matière de nourriture, etc. Une personne du groupe a proposé d'examiner la possibilité d'aider les maisons d'hébergement existantes, pour qu'elles aient les ressources de façon à pouvoir satisfaire les besoins uniques des immigrantes au lieu de les séparer.

Les enfants sont victimes de violence au foyer et ils sont ensuite placés dans des familles d'accueil (qui n'appartiennent pas au même groupe ethnique); rien n'est fait pour aider la famille pendant que l'enfant est placé, les enfants finissent par ne plus avoir d'appartenance culturelle.

Collectivités de minorités visibles; les remarques passées par l'intervenant(e) étaient condescendantes et ennuyeuses; le personnel immigrant fait tout le travail, se fait appeler « les interprètes » et il n'est pas invité à participer à des conférences du genre; il n'est pas reconnu au niveau des organismes, c'est-à-dire que les organismes d'immigrant(e)s ne sont pas reconnus.

Recommandations

Il faut :

- davantage de services comme le service d'interprètes ethnoculturels offert en Ontario pour faciliter le recours aux maisons d'hébergement existantes par les femmes provenant de diverses collectivités culturelles;
- adapter le counselling aux différentes cultures;

- reconnaître que les immigrant(e)s ont besoin de modèles de traitement différents pour s'adapter aux différences culturelles;
- être sensibilisés davantage aux questions transculturelles;
- des politiques spéciales qui prennent en considération les besoins spéciaux des cultures ethniques et des enfants influencés par les deux cultures.

Régions rurales et éloignées

Les solutions de rechange au modèle principal d'hébergement et aux modèles d'intervention devraient être considérées pour satisfaire les besoins des femmes qui sont aux prises avec des pressions locales pour garder le problème secret.

Services

Manque de services d'appui dans les régions rurales : les femmes sont victimes de pressions de la collectivité pour qu'elles poursuivent la relation de violence. Les femmes dans les fermes sont isolées des services d'appui et manquent de protection. Les solutions imposées qui proviennent de l'extérieur ne fonctionnent pas dans les collectivités rurales. Impliquer l'ensemble de la famille peut être valable pour les programmes applicables tant aux hommes qu'aux femmes; la famille élargie peut aussi exercer des pressions sur la femme pour que cette dernière se réconcilie, ce qui contribue à la poursuite de la violence.

Les exigences en matière de propriété ne s'étendent pas aux régions du Nord.

Il faut suffisamment de maisons de transition régionales pour répondre aux besoins des femmes des régions rurales et éloignées dans des collectivités fermées. Il faut examiner les options d'usages multiples des autres installations résidentielles dans les régions éloignées.

Recommandations

Explorer : les options d'usages multiples des installations résidentielles dans les régions éloignées.

Noter :
- que dans les collectivités plus petites, chaque personne doit être informée de l'existence de maisons d'hébergement. Les maisons d'hébergement ne sont pas toujours la meilleure solution; le financement devrait être aussi souple que possible. Sur appel, on pourrait prendre des dispositions pour les situations d'urgence ou bien, des moyens de transport pourraient être disponibles pour la maison d'hébergement éloignée de la collectivité;

- qu'il y a des programmes innovateurs dans les collectivités rurales : cette information doit être partagée; la souplesse est la clé de la stratégie nationale – choisir est nécessaire;
- que nous devrions examiner les solutions de rechange comme par exemple, éloigner les femmes et les enfants de leur environnement au foyer ou à l'école, même pour une courte période de temps en ayant présent à l'esprit l'élément de sécurité dans les collectivités isolées. Les collectivités du Nord sont tellement portées vers la famille que nous pourrions être aux prises avec une situation « camouflée » si les femmes sont laissées au foyer.

POINT DE VUE DES PARTICIPANT(E)S

4.0 POINT DE VUE DES PARTICIPANT(E)S

Cette portion du texte traite des points de vue et préoccupations des participant(e)s portant sur l'organisation, le format, le contenu et la représentation à la **Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale : Main dans la main**. Elle se fonde sur trois sources : 1) une analyse du formulaire d'évaluation soumis par les participant(e)s à la fin de la Conférence nationale; 2) les commentaires et les préoccupations inclus dans les notes des groupes de travail, y compris les questions soulevées concernant le racisme; et 3) un résumé des commentaires et des recommandations faits au gouvernement, et qui ont été présentés à la conférence par un groupement féministe.

On doit noter qu'un comité d'action autochtone a demandé à rencontrer les ministères hôtes de la conférence. Les sujets traités, lors de cette rencontre, comprenaient la représentativité des groupes autochtones à la conférence, l'exactitude du compte rendu des questions soulevées par ces groupes et finalement, la possibilité d'une conférence sur la violence familiale chez les autochtones.

4.1 Évaluation officielle

Sur les 382 participant(e)s à la conférence, 136 (36 %) d'entre eux ont remis leur formulaire d'évaluation. Leurs réponses aux quatre premières questions sont résumées ci-après. Quant à leurs réponses aux questions 5 et 6, elles font l'objet d'un résumé d'ensemble. La formulation apparaissant au formulaire d'évaluation a été reproduite le plus fidèlement possible. Les énoncés ont été regroupés en ordre décroissant selon la fréquence de leur apparition.

1. Quelles étaient vos attentes face à la Conférence nationale sur la violence familiale ?

Les participant(e)s s'attendaient à :

- établir des réseaux avec des personnes provenant d'autres organismes du Canada;
- partager des idées et des renseignements;
- acquérir des connaissances additionnelles sur la violence familiale et sur les moyens utilisés pour sa prévention;
- être entendus (« l'occasion pour tous de s'exprimer »);
- participer à l'élaboration d'une stratégie nationale;
- mettre l'accent sur un sujet particulier (par exemple les enfants violentés) lors du travail en groupe;
- déterminer le niveau de l'engagement fédéral dans le domaine;
- définir le problème et les solutions possibles;
- s'assurer que l'on mentionne le besoin d'attention de la police;
- avoir une conférence orientée sur les femmes;
- ce que la conférence soit le seul outil de consultation avant l'élaboration d'une stratégie nationale;

- ce que la conférence ne suscite rien de concret;
- ne pas avoir de thème principal depuis que l'expression « violence familiale » est utilisée.

2. ***Vos attentes à l'égard de la Conférence nationale sur la violence familiale ont-elles été répondues ? Encerclez la réponse appropriée et expliquez pourquoi.***

Réponses :	**oui**	**non**	**d'une certaine façon**	**pas de réponse**
	30 %	18 %	45 %	7 %

Explications :

- Les participant(e)s souhaitaient apprendre davantage sur la violence familiale, organiser des réseaux avec des groupes de Canadien(ne)s venant de différentes provinces, découvrir des idées nouvelles et innovatrices, et participer à l'élaboration de la stratégie nationale.
- Alors que la structure interdisciplinaire était intéressante et « plus simple que prévue », certains ont exprimé leurs préoccupations et leurs frustrations vis-à-vis un bon nombre de sujets et de points de vue. Ils ont aussi soulevé le problème de la diversité des sujets, ce qui a rendu difficile pour certains groupes de s'arrêter sur un sujet en particulier, d'en arriver à s'entendre sur des questions spécifiques (« s'exprimer d'une seule voix ») et de faire des recommandations clairement formulées. Un manque de « volonté politique » de la part des aides intervenant(e)s a été identifié, bien que le niveau de compétence était élevé.
- Certain(e)s participant(e)s auraient aimé qu'on porte davantage attention aux consultations antérieures; aux questions de violence à l'égard des enfants et des personnes âgées; aux traitements; aux abus sexuels; aux préoccupations des Indiens et des Inuit par une représentation accrue; davantage de consultations de la part des auteur(e)s des documents de référence; ainsi qu'une meilleure préparation des participant(e)s.
- Alors que certaines personnes étaient frustrées d'avoir à jouer un rôle de professeur, d'autres qui étaient présentes dans le but d'apprendre et de partager leur opinion, étaient satisfaites : « Cela m'a obligé à comprendre ce que représentent un consensus et une question sociale d'une telle envergure. Je vais retourner dans mon milieu et faire en sorte que les autres participent ».

3. ***Les documents de discussion fournis avant la Conférence nationale sur la violence familiale ont-ils été utiles ? Veuillez encercler les réponses appropriées. (La valeur « manquant » fut attribuée lorsqu'aucune réponse n'était encerclée ou que deux choix ont été indiqués (questions 3 et 4)).***

Réponses	Pas utiles	Utiles	Très utiles	Manquant
Violence à l'égard de la conjointe	7 %	50 %	34 %	10 %
Violence à l'égard des enfants	11 %	49 %	25 %	15 %
Violence à l'égard des personnes âgées	13 %	48 %	29 %	12 %

4. ***Veuillez attribuer une cote aux items suivants et encercler les réponses appropriées.***

Réponses	Passable	Bon	Très Bon	Manqant
Mandat	24 %	49 %	13 %	15 %
Groupes de Travail	13 %	55 %	29 %	3 %
Guides	9 %	45 %	41 %	5 %
Allocations pléniaires	10 %	50 %	27 %	13 %
Délibérations	22 %	45 %	15 %	18 %

5. *Quelle impression d'ensemble avez-vous de la Conférence nationale sur la violence familiale ?*

6. *Avez-vous d'autres commentaires ?*

Réponses combinées :

Bon nombre de participant(e)s étaient préoccupé(e)s par la représentation inadéquate des groupes suivants : les autochtones, les immigrant(e)s, les personnes âgées, les handicapé(e)s et les francophones. Une personne a mentionné que « la participation à la conférence était une excellente illustration de la façon dont le pouvoir est distribué dans notre société ». Le programme était trop ambitieux, abordant trop rapidement une multiciplicité de sujets. Plusieurs personnes ont trouvé la conférence ambiguë. Certain(e)s ont apprécié l'initiative et le concept. D'autres étaient frustrées, confuses et déçues du déroulement de la conférence. Le but était « d'essayer de répondre aux attentes des participant(e)s, et finalement plusieurs personnes étaient déçues ».

Commentaires supplémentaires :

- La conférence était bien organisée et bien planifiée.
- La structure et la composition des groupes ont faussé les discussions, car la violence faite aux femmes était en vedette au détriment des autres formes de violence.
- La conférence était une initiative courageuse, intéressante et utile.
- Les résultats des autres séances sur la violence familiale auraient dû servir de point de départ.
- On a fait abstraction de tout contenu scientifique.
- Les personnes qui participent à une telle conférence avec un esprit négatif devraient rester chez elles.
- La collectivité de rattachement des intervenant(e)s aurait dû être identifiée.
- Ce fut une expérience intéressante.
- Le gouvernement a profité de cette excellente occasion pour promouvoir les relations publiques.
- Ce fut une occasion de consulter le gouvernement fédéral.
- Le programme pré-établi inspirait un sentiment de manipulation.
- Le gouvernement doit adopter un plan d'action et une politique en matière de moyens de lutte contre la violence familiale.
- Ce fut une perte de temps pour les intervenant(e)s non spécialisé(e)s.

4.2 Commentaires et préoccupations contenus dans les notes des groupes de travail

Les propos des groupes de travail sur les cinq thèmes traitaient surtout de la structure et du déroulement de la conférence, la représentation, et le document synthèse distribué.

Organisation et mode de déroulement de la conférence

- On manquait de microphones pour poser des questions – comment prendre la parole ? Le but d'une telle rencontre doit être de partager les objectifs et les idées. Nos perspectives sont variées, mais la conférence a été organisée comme si nous avions un but et un vécu communs. Malgré les problèmes inhérents à l'organisation de la conférence, l'évènement offrait une occasion de se regrouper et de recueillir des informations.
- Le mode de représention adopté favorisait un regroupement de personnes trop « blanches », trop masculines, trop professionnelles et ne tenait pas suffisamment compte des femmes. C'est frustrant !
- L'organisation de la conférence empêchait le réaménagement des sujets de façon à augmenter l'efficacité.
- Selon un(e) participant(e), les besoins des enfants et des personnes âgées victimes de violence ont été survolés/ignorés. Le public a une fausse perception du rôle des services sociaux auprès des enfants – cette tendence à ignorer ce sujet tient au fait que pour bien des participant(e)s le sujet principal était la violence à l'égard des femmes.
- Au cours de la conférence, nous ne devrions pas accorder toute l'importance à la violence faite aux femmes.
- Les participant(e)s ne devraient pas être regroupé(e)s en fonction de la langue; francophones et anglophones n'ont pu ainsi partager leurs vues durant les discussions en groupe, dans les documents synthèses distribués ou durant les plénières. (N.D.L.R. : quatre des vingt groupes de travail bénéficiaient d'un service d'interprétation simultanée).
- Recommandation : des conférences sont nécessaires traitant des intervenant(e)s de première ligne dans un contexte plus flexible.

Représentation

- Lors des prochaines conférences, les directeurs (trices) ou les administrateurs(trices) scolaires devraient être invité(e)s.
- Lors de cette conférence, il n'y avait pas de personnes handicapées membres de minorités visibles, par exemple il n'y avait pas d'interprétation gestuelle. L'exclusion de personnes handicapées est une erreur de la part des organisateurs(trices) de la conférence.
- La question des autochtones n'a pas été suffisamment discutée; les gens respectent notre rôle, mais nos points de vue sont diffus et contradictoires. Comment peut-on exprimer l'esprit autochtone ? Personne ne peut s'assurer que cette question est soulevée.
- La conférence peut convenir au ministère d'État pour les Affaires indiennes mais elle ne répond pas aux besoins des Inuit.

- Cette conférence reflète le peu de participation de la part des collectivités d'immigrant(e)s ou des minorités visibles. Les remarques d'un conférencier en particulier étaient ennuyantes et condescendantes; le personnel du ministère fait tout le travail et se fait qualifier « d'interprète ». Les associations d'immigrant(e)s ne sont pas invitées à participer à des conférences du genre et elles ne sont pas reconnues au niveau des organismes.
- Les francophones ont manqué de personnes ressources et de conférenciers provenant du Québec.
- Les représentant(e)s des intervenant(e)s de première ligne n'étaient pas assez nombreux(ses).
- Les personnes âgées ont été négligées.
- Les préoccupations exprimées par les représentant(e)s de maisons de transition et de centres pour victimes de viol n'ont pas reçu l'attention que leur expertise mérite.

Résumés sur les lieux

- Les commentaires présentés reflétaient un point de vue de « blancs » et avaient une connotation très « maternelle »; est-ce lié à des facteurs intrinsèques ? Si les commentaires sont reproduits avec la même résonance dans le rapport destiné au gouvernement, « l'effet de choc » sera perdu.
- Nous ne faisons pas confiance au processus de compte rendu.
- Notre groupe a beaucoup discuté des problèmes des Premières nations, mais rien n'a transpiré dans le document synthèse; cela reflète encore une fois le peu d'importance accordé aux besoins particuliers et aux demandes des Premières nations. La situation doit être corrigée dans le compte rendu de la conférence et dans les autres documents subséquents.
- L'énoncé du Thème 1 à l'effet que « les familles immigrantes doivent être informées des valeurs de la société canadienne de façon à s'y conformer », est pris hors contexte dans le document synthèse et ne reflète pas notre pensée. L'intention n'était pas raciste; on demande plutôt au gouvernement fédéral d'aviser les nouveaux Canadien(ne)s quant aux lois relatives à la violence familiale et les services qui sont disponibles. Selon un autre commentaire, les Canadien(ne)s auraient des choses à apprendre des familles immigrantes en matière de vie familiale.

- Notre groupe tient à mentionner que son point de vue sur la diversité culturelle n'a pas été reproduit avec clarté dans le document synthèse du premier jour. Le groupe a souligné ce fait dans le rapport du mardi, mais a cru comprendre que le rapport ne pouvait être modifié au cours de la conférence. L'énoncé précis est le suivant : « Les efforts de protection et de prévention doivent tenir compte des différences culturelles et respecter le modèle familial. »

Document de suivi

- L'ébauche du procès-verbal devrait être soumise à l'approbation des participant(e)s avant l'impression finale.
- La terminologie doit être féminisée; elle ne doit pas être indéterminée quant au genre, particulièrement dans les textes français.

Autre

- Le document présenté par le groupe féministe représente son propre point de vue; plusieurs personnes ont des avis divergents.
- Les préoccupations des participant(e)s en matière de racisme apparaissent aux commentaires portant sur les néo-Canadien(ne)s.

4.3 Commentaires et recommandations faits au gouvernement par le groupement féministe

Il y a eu deux allocutions plénières spontanées lors de la conférence. La première fut la présentation des principes du caucus féministe le matin de la journée de clôture. L'autre présentation, basée sur la première, a été faite lors de la session plénière par Eunadie Johnson, pour le compte du groupe féministe spécial, immédiatement avant l'allocution de clôture. Le texte suivant, qui a été présenté à la Division de la prévention de la violence familiale, Santé et Bien-être social Canada par Eunadie Johnson, résume les commentaires et les recommandations tirés de sa présentation.

Commentaires et recommandations
Eunadie Johnson, directrice, « Thompson Crisis Centre »

« Un groupe important de participant(e)s à la conférence en sont arrivés à un accord sur les préoccupations suivantes, dont un certain nombre sont positives tandis que malheureusement, un certain nombre sont négatives. Du point de vue positif, il a été convenu que la structure de la conférence de petits groupes de travail était bénéfique, et que la représentation régionale et sectorielle à l'intérieur des groupes était bien organisée. Cependant, la représentation des populations laissait à désirer.

Les documents de discussion étaient bien préparés et utiles mais, malheureusement, ils n'ont pas servi de point de repère au cours de la conférence. Les questions dans la forme présentée ou convenue n'ont pas été suivies. On peut même dire que les documents de discussion ont été contrecarrés par la structure de la conférence et par les participant(e)s.

En ce qui a trait aux aspects négatifs de la conférence, le sentiment d'ensemble est que la structure de la conférence décourageait toute initiative de la part des participant(e)s en les obligeant à limiter leurs échanges aux membres de leur propre groupe de travail. Le mécanisme du compte rendu

limitait les occasions de discuter directement avec les représentants du gouvernement. Il est vrai que la communication entre 400 personnes peut être difficile, mais il faut un contrôle sur le mécanisme proposé de compte rendu. Le peu d'occasions d'apporter des commentaires au cours des sessions plénières et le découragement de toute rétroaction hors du mécanisme de compte rendu étaient frustrants.

Notre groupe appuie les recommandations du caucus féministe en ce qui concerne le manque de représentation à la conférence d'intervenant(e)s de première ligne provenant, par exemple, de maisons d'hébergement pour femmes, de mouvements d'hébergement, de centres pour le traitement des victimes de viol, ainsi que de femmes provenant de minorités visibles comme les autochtones, les immigrantes, les handicapées, les personnes âgées, etc. De plus, le groupe recommande :

- qu'un résumé des discussions de chaque groupe soit transmis à chacun des membres pour leurs commentaires;
- que le gouvernement offre des fonds pour la production d'un rapport de rechange;
- que des séminaires de groupes soient organisés pour sensibiliser les bureaucrates gouvernementaux aux questions de racisme, de sexisme, d'âgéisme, de violence à l'égard des femmes et des enfants, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer, et pour sensibiliser les intervenant(e)s du gouvernement au fait que le Canada est vraiment une société multiculturelle et multiraciale;
- que l'élaboration d'une stratégie nationale doit attendre du financement pour organiser des conférences nationales féministes portant sur les problèmes sur le plan multiculturel et multiracial, dont :

    - une conférence pour l'Association nationale des maisons de transition;
    - des conférences pour l'Association canadienne des centres pour les victimes d'agression sexuelle et pour des centres de femmes;
    - une conférence pour les personnes âgées;
    - une conférence nationale sur la violence familiale chez les autochtones; ladite conférence devant être organisée par les autochtones.

La stratégie mise sur pied par le gouvernement fédéral en matière de violence à l'égard des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées doit tenir compte des connaissances, de l'expertise et des recommandations qui vont résulter de ces conférences.

Nous recommandons de plus de continuer le processus de consultation lancé durant cette conférence. Le document de discussion et les recommandations tirées de cette conférence doivent être distribués aux principaux groupes, c'est-à-dire les femmes, les porte-paroles des enfants, les minorités visibles, les personnes handicapées, les immigrant(e)s, les personnes âgées, les autochtones et les personnes qui habitent des régions isolées, ainsi qu'aux rédacteurs (trices) et aux participant(e)s à la conférence.

C'est ce document de discussion révisé qui formera la base de la consultation auprès des gouvernements provinciaux, des organismes non gouvernementaux et des groupes nationaux de femmes.

ANNEXE A

Liste des participant(e)s

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Alex Abdennur
P.O. Box 201, Stn. B
Ottawa, ONT
K1P 6C4

Diana Abraham, Manager
Settlement & Integration Unit
Ministry of Citizenship
Citizenship Development Branch
77 Bloor St. West, 17th Floor
Toronto, ONT
M7A 2R9
(416) 965-6621

David Allen
Expert-conseil régional
Projets pilotes
Subventions nationales au Bien-être social
Immeuble Brooke-Claxton, pièce 962
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2896

Sally Andrews
Analyste spéciale des politiques
Direction générale
des politiques ministérielles
Secrétariat d'État du Canada
15, rue Eddy, pièce 13E4
Les Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 0M5
(613) 994-5860

J.A.L. Archie Arcand
Program Planner
Alberta Social Services
7th Street Plaza
10030 – 107th Street
Edmonton, ALTA
T5J 3E4
(403) 422-5640

Dr. Doug Archibald
Administrator
Psychiatric Mental Health Services
Dept. of Health and Fitness
P.O. Box 488
Halifax, NS
B3J 2R8
(902) 424-4232

Christine Arlett
Assoc. Professor & Prog. Supervisor
Memorial University
Department of Psychology
Memorial University
Dr. T. Anderson Centre
St. John's, NFLD
A1X 3X9
(709) 576-6547

Shashi Assanand
Family & Crisis Worker
Orientation Adjustment Services
for Immigrants Society (OASIS)
8165 Main Street
Vancouver, BC
V5X 3L2
(604) 324-8186

Valerie Assineuve
Department of Secretary of State
900 – 150 Kent St.
Ottawa, ONT
K1A 0M5
(613) 992-7778

Dr. Gary W. Austin
Coordinator
London Custody & Access Project
London Family Court Clinic
80 Dundas Street
London, ONT
N6A 0P3
(519) 679-7250

Catherine Austin
Freelance Consultant
R.R. #2
Rideau Valley Dr.
Manotick, ONT
K0A 2N0
(613) 692-4204

Dr. Joan S. Bain, Chairperson
Special Committee on Wife Assault
Ontario Medical Association
1333 Sheppard Ave. E., #302
Willowdale, ONT
M2J 1V1
(416) 494-7427

Dr. Chris Bagley
Professor
Faculty of Social Welfare
University of Calgary
Calgary, ALTA
T2N 1N4
(403) 220-5942

Jim Bakken, Director
Child and Family Support
Department of Family Services
114 Barry Street, 2nd Floor
Winnipeg, MAN
R3C 1G1
(204) 945-8813

Gwenn Bancroft
Administrator
Kamloops Sexual Assault
Counselling Centre
204 – 750 Cottonwood Ave.
Kamloops, BC
V2B 3X2
(604) 376-1948

Joy Bastness, President
Canadian Home & School &
Parent-Teacher Federation
Box 70
Hagen, SASK
S0J 1B0
(306) 749-2491

Susan Bates
President
Saskatchewan Teachers' Federation
2317 Arlington Avenue
Saskatoon, SASK
S7S 2H8
(306) 373-1660

Michael Batrie
Solliciteur général
Bureau régional de l'Ontario
60 est, avenue Saint-Clair, pièce 600
Toronto (Ontario)
M4T 1N5
(416) 973-8107

Mary Elizabeth Beaton
Assistant Director of Public Prosecutions
Family Law
Government of New Brunswick
Room 447, Centennial Bldg.
P.O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1
(506) 453-2784

Rick Beattie
Chef, Intégration et analyse
Centre canadien de la statistique juridique
Immeuble R.H. Coates, 14e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
(613) 951-6612

L'honorable Perrin Beatty
Ministre
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

John Beaucage
Coordonnateur
Société canadienne d'hypothèques
et de logement
682, chemin Montréal, pièce 724
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2381

Judge Thomas Beckett
Unified Family Court
55 Main Street W.
Hamilton, ONT
L8P 1H4
(416) 577-8316

Dr. Garry L. Bell
Director of Programs
Regina Mental Health Department
Saskatchewan Mental Health Clinic
1942 Hamilton Street
Regina, SASK
S4P 3V7
(306) 787-9143

Louise Bergeron de Villiers
Coordonnatrice adjointe
Condition féminine Canada
151, rue Sparks, pièce 1005
Immeuble Promenade
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3

Charlotte Bernard
Coordinator, Alcohol & Drug Abuse
Native Council of PEI
33 Allen Street
Charlottetown, PEI
C1A 2V6
(902) 892-5314

Jérôme Berthelette, Exec. Dir.
National Association of
Friendship Centres
251 Laurier Ave. W., Suite 600
Ottawa, ONT
K1P 5J6
(613) 563-4844

Marlene Bertrand, Director
YM-YWCA Osborne House
100 – 290 Vaughan Street
Winnipeg, MAN
R3B 2N8
(204) 783-8210

Lorraine Berzins
Prog. Co-ordinator (Analysis)
Church Council on Justice and
Corrections (Coalition)
507 Bank Street
Ottawa, ONT
K2P 1Z5
(613) 563-1688

Margaret Black
Education Committee Member
Gerontological Nursing Assoc.
85 Ann Street
Dundas, ONT
L9H 5N8
(416) 525-9140, 2726

M. Jocelyn Blais
Responsable des services
à la clientèle
Direction de la probation
Ministère de la Sécurité publique
1000, rue de l'Église, 4e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3V9
(418) 643-4349

Elsie Blake, Executive Director
Nova Scotia Family and
Child Welfare Assoc.
1574 Argyle St., Suite 3
Halifax, NS
B3J 2B2
(902) 422-1316

Michele Boon, Research Analyst
Women's Secretariat
Government of NWT
P.O. Box 1320
2nd Fl., Scotia Centre
Yellowknife, NWT
X1A 2L9
(403) 920-8775

Marion Boulanger, Registered Nurse
Indian & Inuit Nurses of Canada
83 Hart Avenue
Winnipeg, MAN
R2L 0K4
(204) 669-3641

Marion Boyd, Executive Director
London Battered Women's
Advocacy Clinic
81 Ridout Street S.
London, ONT
N6C 3X2
(519) 432-2204

Dr. E. Jane Bradley, Psychologist
Clinical Assessment Unit
Izaak Walton Killam Hospital
for Children
5850 University Avenue
P.O. Box 3070
Halifax, NS
B3J 3G9
(902) 428-8405

Noel Browne, Director
Mental Retardation
Department of Social Services
Government of Newfoundland
and Labrador
P.O.Box 8700
St. John's, NFLD
A1B 4J6
(709) 576-2379

Margaret Bryce
Co-ordinator
Toronto Mayor's Committee on Aging
Department of City Clerk
City of Toronto
East Tower, City Hall, 18th Fl.
Toronto, ONT
M5H 2N1
(416) 392-7732

Nanci Burns
Family Violence Trainer
Ottawa General Hospital
Social Service Dept.
323 Knol Crescent
Ottawa, ONT
K1G 0K9
(613) 737-8600

Ivy Burt
Department of Social Services
Government of Newfoundland &
Labrador
P.O. Box 4750
St. John's, NFLD
A1C 5T7
(709) 576-6029

Colin P. Campbell
Counsellor
Turning Point Group –
Protestant Family Service Bureau
216 Queen Street, P.O. Box 592
Charlottetown, PEI
C1A 7L1
(902) 892-2441

Jocelyne Charest
Direction des programmes à la
communauté, famille et jeunesse
Ministère de la Santé
et des services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 6e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1S 2M1
(418) 643-4031

Pam Charron
Affaires de la jeunesse
Emploi et immigration Canada
140, promenade du Portage
Place du Portage, phase IV
Hull (Québec)
K1A 0G9
(613) 953-2476

Anne Chartrand
Regional Co-ordinator
Family Violence Prev. Initiatives
Ministry of Education
759 Hyde Park Road
London, ONT
N6H 3S6
(519) 472-1440

Jean Chevrier
Avocat-conseil de l'information juridique
Justice Canada
222, rue Nepean, rez-de-chaussée
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-9606

ANNEXE A

Liste des participant(e)s

Isabel Christian, Consultant
Family Life Education
Department of Education
P.O. Box 2000
Charlottetown, PEI
C1A 7N8
(902) 368-4621

Phea Cristiano
Experte-conseil du développement
des programmes
Division de la prévention
de la violence familiale
Direction générale
Programmes de service social
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton, pièce 751
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2857

Joanne Clark, Program Officer
Match International Centre
200 Elgin Street
11th Floor
Ottawa, ONT
(613) 238-1312

James H.C. Clarke, Instructor
Atlantic Policy Academy
4 Spruce Street
Charlottetown, PEI
C1A 3G6
(902) 566-2635

Gil Clifford
Supervising Attorney
Legal Aid Manitoba
Legal Aid Main Street
Community Office
929 Main Street
Winnipeg, MAN
R2W 3P2
(204) 947-9060

Richard Clippingdale
Sous-secrétaire d'État adjoint
Politiques ministérielles
et affaires publiques
Secrétariat d'État du Canada
25, rue Eddy, pièce 12H18
Hull (Québec)
K1A 0M5
(613) 994-2994

Lise Cloutier
Chef des programmes
Section de l'élaboration de projets
et fonds discrétionnaires
Justice Canada
239, rue Wellingtion
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-7480

Nancy Cochrane, Coordinator
Adult Protection Services
Department of Community Services
P.O. Box 696
Halifax, NS
B3J 2T7
(902) 424-7615

Elise Collin-Viens, Présidente
Fédération de ressources d'hébergement
pour femmes violentées et en difficulté
du Québec
C.P. 67, Succursale Longueil
Longueil (Québec)
(514) 353-5908

Jane Connors
Commonwealth Secretariat
c/o School of Oriental & African Studies
University of London
Thornaugh St., Russell Square
London,
WC1H0XG
ENGLAND
01-637-2388

Angie Cormier, Member
PEI Advisory Council on
the Status of Women
P.O. Box 2000
Charlottetown, PEI
C1A 7N8
(902) 368-4510

Marion Cosman, Director
Student Services Branch
Department of Education
Government of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1
(506) 453-2816

Andrée Côté
Fédération des femmes du Québec
5648, rue Clarke
Montréal (Québec)
H2T 2V4
(514) 277-4414

Roberta Couch, Coordinator
Faye Peterson Transition House
P.O. Box 172, Station "F"
Thunder Bay, ONT
P7C 4V8
(807) 623-1045

Geraldine Cradduck
Director of Public Health Nursing
Community Health Nurses Assoc.
of Canada
Elgin – St. Thomas Health Unit
2 Wood Street
St. Thomas, ONT
N5R 4K9
(519) 631-9900

Helen M. Crant, Coordinator
Parents Support Program
Service for Sexual Assault Victims
6450 Yonge Street
Halifax, NS
B3L 2A3
(902) 455-4240

Barbara Crooker, Director
Women's Place
c/o YWCA of Canada
National Office
80 Gerrard St. E.
Toronto, ONT
M5B 1G6
(416) 631-9800

Gregory Cummings
Regional Superintendent
Keewatin Region
Dept. of Social Services
Government of NWT
Baker Lake, NWT
X0C 0A0
(819) 793-2813

David Currie
Chief Social Worker
Clarke Institute of Psychiatry
250 College St., 4th Floor
Toronto, ONT
M5T 1R8
(416) 979-6833

Marlene L. Dalley
Research Analyst
Missing Children's Registry
Royal Canadian Mounted Police
P.O. Box 8885
M.C.R., RCMP HQ.
Ottawa, ONT
K1G 3M8
(613) 993-7860

Ruta Danaitis
Analyste des politiques
Politiques et programmes sociaux
Bureau des relations fédérales-provinciales
59, rue Sparks, SB 406
Ottawa (Ontario)
K1A 0A3
(613) 957-5361

Jurgen Dankwort
Chercheur
Université de Montréal
5918, rue McLynn
Montréal (Québec)
H3X 2R2
(514) 733-8866

Françoise David
Coordonnatrice
L'R des centres de femmes du Québec
1222, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
H2L 2Y7
(514) 843-8156

ANNEXE A

Liste des participant(e)s

Dr. Warren Davidson, Chief
Geriatric Medicine
N.B. Gerontology Assoc.
The Moncton Hospital
135 MacBeath Avenue
Moncton, NB
E1C 6Z8
(506) 857-5452

Emily De Wolfe, Lawyer
Canadian Bar Association
1253 McGill College
Suite 550
Montreal, QUE
H3P 2Y5
(514) 875-5311

Nancy DeClerq
Avocate-conseil
Sous-direction de la politique en matière
de droit pénal et familial
Justice Canada
Immeuble Justice, pièce 742
Rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4714

Diane Demers
Analyste-conseil
Secrétariat à la famille
875 est, Grande Allée, pièce 2.400
Québec (Québec)
G1R 4Y8
(418) 646-2151

Claudette Deshaies
Agente, Développement social
Secrétariat d'État
1525 ouest, 8e avenue, pièce 207
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 1T5
(604) 666-6549

Johanne Despatie
Maison Clair de Lune
487, Des Pins
Buckingham (Québec)
J8L 2L2
(819) 986-8286

Richard Dicerni
Sous-secrétaire d'État adjoint
Cabinet du sous-secrétaire d'État
Citoyenneté
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Madeleine Dion-Stout
Health Policy Analyst
Assembly of First Nations
Territory of Akwesasne
Hamilton Island
Summerstown, ONT
K0C 2E0
(613) 931-2438

Jo-Anne Doherty
Agente, Études de santé
Maladies transmises sexuellement
Laboratoire de lutte contre la maladie
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0L2
(613) 957-1342

Trudy Don, Coordinator
Ontario Association of Interval
Transition Houses
229 College Street, Suite 202
Toronto, ONT
M5T 1R4
(416) 977-6619

Gérard M. Doucet
Assist. Deputy Minister
Family & Community Social Services
Dept. of Health & Community Services
Government of New Brunswick
P.O. Box 5100
Fredericton, NB
E3B 5G8

Kristen Douglas
National Capital Region Rep.
National Assoc. of Women and the Law
c/o Honeywell, Wotherspoon
119 Queen Street
Ottawa, ONT
K1P 6L8
(613) 234-5800

Cheryl Downton, Community Worker
Veith House
3115 Veith Street
Halifax, NS
B3K 3G9
(902) 453-4320

Reta Duenisch
Older Women's Network
Awareness Project on Abuse
of the Elderly
71 Seacliff Blvd.
Weston, ONT
M9L 2G7
(416) 749-2049

Stephen Dulude
Gérant de projet
Section de l'élaboration de projets
Justice Canada
239, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-7657

Annie-Claude Dumesnil
Experte-conseil
Programme de santé mentale
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance, Pièce 661
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4
(613) 954-8646

Patricia Dunberry
Avocate-conseil
Section de la politique – droit pénal
Justice Canada
Immeuble Justice
Rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4710

Wes Dunfield, Counsel
Appeals, Research & Special
Projects Criminal Division
Attorney General
9833 – 109 Street
Edmonton, ALTA
T5K 2E8
(403) 427-5050

Gordon Dunne, Regional Director
Department of Social Services
Govt. of Newfoundland & Labrador
P.O. Box 4750
St. John's, NFLD
A1C 5T7
(709) 576-6996

Donald Dutton, Professor
Department of Psychology
University of British Columbia
Assaultive Husbands Project
2136 West Mall
Vancouver, BC
V6T 1Y7
(604) 228-4592

Hélène Dwyer-Renaud
Analyste principale
Analyse de politiques et développement
Condition féminine Canada
151, rue Sparks, pièce 1005
Immeuble Promenade
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
(613) 995-9411

Tom Dyce, Director
Occupational Health Programs
Air Canada
Place Air Canada
500 René Levesque Blvd. West
Montreal, QUE
H2Z 1X5
(514) 879-7489

Dr. Derek Eaves, Exec. Dir.
Forensic Psychiatric
Services Commission
3405 Willingdon Ave.
Burnaby, BC
V5E 3H4
(604) 660-5577

Liz Fabiano
Formation générale et épanouissement
personnel
Service correctionnel Canada
340 ouest, rue Laurier, 2e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
(613) 996-7740

ANNEXE A

Liste des participant(e)s

Ana Maria Fantino
Immigration & Settlement Services
Catholic Social Services
2nd Floor
10420 – 107 Ave.
Edmonton, ALTA
T5H 0W1
(403) 421-9263

Mary Lou Fassel
Barbara Schlifer Commemorative Clinic
490 Adelaide St. W., Suite 201
Toronto, ONT
M5V 1T2
(416) 941-9203

Joan Fenety
Coordinator of Family Violence
Dept. of Health & Community Services
Government of New Brunswick
P.O. Box 5100
Fredericton, NB
E3B 5G8
(506) 453-2040

Elizabeth Fenton
c/o North W.L.N. House
100 Goldeye Cres.
Thompson, MAN
R8N 1L5
(204) 677-2723

Dr. K.C. Finkel, Professor
Department of Pediatrics
McMaster University Medical Ctr.
1 Rogers Road
Dundas, ONT
L9H 4E2
(416) 521-2100, 5622

Yvette Finn, Lawyer
McIntyre, Finn, Richard
770 Main Street
Place de l'Assomption
Moncton, NB
E1C 1E7
(506) 857-1820

Judy Forbister
Regional Superintendent
Kitikmeot Region
Dept. of Social Services
Government of NWT
General Delivery
Coppermine, NWT
X0E 0E0

Gail Forsyth, Program Manager
Ministry of Community &
Social Services
Operational Issues (Wife Assault)
for the Operations Division
80 Grosvenor St., 7th Floor
Hepburn Block
Toronto, ONT
M7A 1E9
(416) 965-1887

Dr. Roy A. Fox, Director
Camp Hill Hospital
Centre for Health Care of the Elderly
1763 Robie Street
Halifax, NS
B3H 3G2
(902) 423-1371

Diane Francoeur
Directrice
Maison de transition «L'école MadaVic Inc.»
C.P. 411
Edmunston (Nouveau-Brunswick)
E3V 3L1
(506) 739-6265

Anne-Marie Gardner
Community Programs Coordinator
Ministry of Solicitor General
25 Grosvenor Street
10th Floor
Toronto, ONT
M7A 1Y6
(416) 965-1112

Mary Gartrell
Community Health Nursing Coordinator
Chair, Alberta Health Committee on
Prevention of Family Violence
Alberta Health
10030 – 107 Street, 7th Floor
Edmonton, ALTA
T5J 3E4
(403) 427-0836

Arlène Gaudreault, Présidente
Association québécoise plaidoyer-victimes,
C.I.C.C.
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale « A »
Montréal (Québec)
H3G 3J7
(514) 343-7326

D' Gaston Gauthier
Coordonnateur
Bureau de la formation personnelle
et sociale
La Commission des écoles catholiques
de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal (Québec)
H1X 3B3
(514) 596-6750

Marie Gauthier
Section de l'information juridique
Justice Canada
Immeuble Justice
Rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-8307

Gloria George
Native Council of Canada
895 East 51st Avenue
Vancouver, BC
V5X 1E4
(604) 321-5291

Sgt. Wayne Gesy
Crime Prevention
Public Community Relations
RCMP "K" Division
P.O. Box 1320
Edmonton, ALTA
T5J 2N1
(403) 471-9434

Margaret Gibson
Member of Committee on Elder Abuse
Canadian Pensioners Concerned Inc.
1122 Tower Rd., Apt. 201
Halifax, NS
B3H 2Y5
(902) 455-7684

Carolina Giliberti
Criminologiste
Sous-direction de la politique en matière
de droit pénal et familial
Justice Canada
222, rue Nepean
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-9602

Doreen Girling, Chairperson
Committee on Family Violence
Manitoba Association of
Registered Nurses
51 Henday Bay
Winnipeg, MAN
R3K 0S4
(204) 889-0555

Ian Glen
Sous-solliciteur général adjoint
Direction de la police et de la sécurité
Solliciteur général du Canada
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Dr. Peter Glynn
Sous-ministre adjoint
Programmes de service social
Direction générale
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5

Nancy Gnaedinger
Senior Consultant
The DPA Group Inc.
220 Laurier Ave. W.
Suite 800
Ottawa, ONT
K1P 5Z9
(613) 238-7400

Sylvie Anne Godbout
Avocate
Boucher et Godbout
430, boul. de l'Hôpital
Suite 310
Gatineau (Québec)
J8V 1T7
(819) 568-0041

Annette Goring, Chairperson
Esperanzo Home Inc.
c/o Central Newfoundland Regional
Health Centre
Union Street
Grand Falls, NFLD
A2A 2E1
(709) 292-2500

Robert Gough
Executive Director
Changing Ways (London) Inc.
149 King Street, Suite 2
London, ONT
N6A 1C3
(519) 438-9869

Chantal Goyette
Canadian Council on Soc. Development
Family Violence Program
55 Parkdale Ave.
P.O. Box 3505
Ottawa, ONT
K1Y 4G1
(613) 728-1865

Patrick J. Graham
The 7th Step Society of Canada
1009 – 7th Avenue S.W., #101
Calgary, ALTA
T2P 1A8
(403) 233-0090

Pinelopi Gramatikopoulos
Legal Secretary
Women's Legal Education
and Action Fund
489 College Street, Suite 403
Toronto, ONT
M6G 1A5
(416) 963-9654

Nancy Greenwood
Programme de promotion de la femme
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(613) 994-3298

Waltraud Greiger
c/o Nova House
Box 337
Selkirk, MAN
R1A 2B3
(204) 482-7882

Nora Gross
Analyste des politiques
Politique sociale
Direction générale de la politique, des
communications et de l'information
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton, pièce 1418
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
(613) 957-0739

Clément Guévremont
Coordonnateur
Option
4689, avenue Papineau
Montréal (Québec)
H2H 1V4
(514) 521-7663

Joan Gullen, Coordinator
Social Planning, Advocacy
& Community Development
Family Service Centre Ottawa-Carleton
119 Ross Street
Ottawa, ONT
K1Y 0N6
(613) 725-3601

David L. Gustafson, Co-Director
Fraser Region Community
Justice Initiatives Association
5681 – 177B Street
Langley, BC
V3S 4J2
(604) 576-9673

Arla Gustafson, Executive Director
Elizabeth Fry Society Saskatoon
#307 – 135 21st St. E.
Saskatoon, SASK
S7K 0B4
(306) 934-4606

Alayne Hamilton, Project Director
Family Violence Project
Mayor's Task Force
2541 Empire Street
Victoria, BC
V8T 3M3
(604) 380-1955

Stephen Handler
Manager, Social Support
Community and Social Services
Policy and Program Development
Hepburn Block, 4th Floor
Toronto, ONT
(416) 965-1718

Mark Hanley, Executive Director
Rainbow Youth Centre
1806 Albert Street
Regina, SASK
S4P 2S8
(306) 757-9743

Dr. Leonard A. Hargot
Emergency Physician
Assoc. Professor Family Medicine
Division of Emergency Medicine
McMaster University
209 Governors Road
Dundas, ONT
L9H 3J7
(416) 628-2665

Simone Harris
Administrative Co-ordinator
New Brunswick Coalition Against
Family Violence
P.O. Box 7135, Stn. A
Saint John, NB
E2L 4S5
(506) 634-7570

Wendy Harvey
Crown Prosecutor
Attorney General
815 Hornby Street, #307
Vancouver, BC
V6Z 2H4
(604) 660-1126

Richard Hazel, A/Director
Child Family Services
Saskatchewan Social Services
1920 Broad Street
Regina, SASK
S4P 3V6
(306) 787-3648

Margot Herbert
Associate Professor
University of Calgary
Faculty of Social Welfare
(Edmonton Division)
300, 8625 – 112th Street
Edmonton, ALTA
T6G 1K8
(403) 492-2029

Josie Hessels
Elizabeth Fry Society of Calgary
204 – 1009 7th Avenue S.W.
Calgary, ALTA
T2P 1A8
(403) 294-0737

Dorothy Hill
Program and Policy Analyst
Manitoba Women's Directorate
440 – 500 Portage Ave.
Winnipeg, MAN
R3C 3X1
(204) 945-5020

Maggie Hodgson, Exec. Director
Nechi Institute
P.O. Box 3884
Station "D"
Edmonton, ALTA
T5L 4K1
(403) 458-1884

Mark Holmes, Coordinator
New Directions Program
for Abusive Men
Catholic Family Service of Ottawa
200 Isabella Street, 4th Floor
Ottawa, ONT
K1S 1V7
(613) 233-8478

Barbara Hopkins, Consultant
Women's Educational Services
Department of Education
P.O. Box 4750
St. John's, NFLD
A1C 5T7
(709) 576-3079

Sandra Horley, Director
Chiswick Family Rescue
75 Dukes Avenue
Muswell Hill
London,
N10 2P4
ENGLAND
01-883-2758

Margaret Horn
Agente spéciale de programmes
Direction des affaires correctionnelles
Solliciteur général du Canada
340 ouest, avenue Laurier
11e étage, pièce 11E5
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
(613) 991-2840

Eileen Hornby
Directrice intérimaire
Analyse de politiques et développement
Condition féminine Canada
151, rue Sparks, 10e étage
Immeuble Promenade
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
(613) 995-3810

Sharon Hume, A/Director
Regional Services
Dept. of Health & Human Resources
Box 2703
Whitehorse, YUK
Y1A 2C6
(403) 667-5686

Gary Hutnan
Alberta Solicitor General
10365 – 97th Street
10th Fl., John E. Brownlee Bldg.
Edmonton, ALTA
T5J 3W7
(403) 427-3457

Susan A. Hyde, Ph.D.
Co-Chair – Violence Committee
National Action Committee
on the Status of Women
51 Leonard Street
Sydney, ONT
B1S 2T6
(902) 562-3202

Mara Indri
Éducation
Services aux indiens
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, 17e étage
Les Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 0H4

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel Canada
Solliciteur général du Canada
340 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Blair D. Jackson
Chief of Police
Halifax City Police
1975 Gottingen Street
Halifax, NS
B3J 2H1
(902) 421-6854

Pam Jackson
Evolve
207 – 83 Sherbrook
Winnipeg, MAN
R3C 2B2
(204) 788-4402

Laura Jackson
Analyste des programmes
Conseil du Trésor du Canada
Direction des programmes
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor, 6e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
(613) 957-2594

Dr. Peter Jaffe, Director
London Family Court Clinic
80 Dundas Street East
P.O. Box 5600, Stn. A
London, ONT
N6A 2P3
(519) 679-7250

Lt. Col. Jim Jamieson
Directeur des affaires sociales
Défense nationale
Immeuble Berger, pièce 1419
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2
(613) 995-7043

R.E. Jessup
Officier responsable
Sous-direction de la prévention criminelle et
de l'assistance aux victimes
Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Vanier, pièce G305K
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2
(613) 996-8424

Eunadie J. Johnson
Executive Director
Thompson Crisis Centre
55 Selkirk Ave., Suite 22
Thompson, MAN
R8N 0M5
(204) 677-9668

Lynn Johnson, Executive Director
Baffin Regional Agvik Society
Nutavaq Place
P.O. Box 237
Iqaluit, NWT
X0A 0H0
(819) 979-4500

Gladys Johnston
Saskatchewan Member
Advisory Comm. for Family Violence
Funding for Indian &
Inuit Communities
P.O. Box 6
Leask, SASK
S0J 1M0
(306) 466-2286

Maureen Jones, Executive Director
Saskatoon Sexual Assault &
Information Centre
302 – 115 2nd Ave. N.
Saskatoon, SASK
S7K 2B1
(306) 244-2224

Richard B. Jones, Police Constable
Winnipeg Police Department
Victim Services
151 Princess St., P.O. Box 1680
Winnipeg, MAN
R3C 2Z7
(204) 986-6350

Moira Jones
Agente, Développement social
Secrétariat d'État du Canada
303, rue Main, pièce 201
Winnipeg, (Manitoba)
R3C 3G7
(204) 983-2591

Frank J. Juhasz
Officier responsable
Section de la formation
en communication et en gestion
Collège canadien de police
C.P. 8900
Ottawa (Ontario)
K1G 3J2
(613) 996-0813

Mary Kane
Yukon Indian Women Assoc.
22 Nisutlin Drive
Whitehorse, YUK
Y1A 3S5
(403) 667-6162

Rita Karakas, Exec. Director
YWCA of Canada
National Office
80 Gerrard St., E.
Toronto, ONT
M5B 1G6
(416) 593-9886

Rhoda Kayakjuak, Liaison Officer
Pauktuutit – Inuit Women's Assoc.
200 Elgin Street, Suite 804
Ottawa, ONT
K2P 1L5
(613) 238-3977

Flora Jeane Kennedy, Exec. Director
Dept. of Income Assistance
Government of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1
(506) 453-2460

Theresa Kerin, Director
Federal/Provincial Agreement Div.
Ministry of Social Services & Housing
614 Humboldt Street
7th Fl., Parliament Bldg.
Victoria, BC
V8V 1X4
(604) 387-7032

Janet Kiff-Macaluso
Gestionnaire
Logement social
Société canadienne d'hypothèques
et de logement
682, chemin Montréal, pièce 724
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
(613) 748-2427

Kathy Kinchen, Director
Dept. of Health & Human Resources
Yukon Government
Box 2703
Whitehorse, YUK
Y1A 2C6
(403) 667-5857

Eleanor King
Bureau régional Atlantique
Solliciteur général du Canada
Immeuble Terminal Plaza, 4e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H6
(506) 857-6368

Stewart King
Director, Administration
National Correctional &
Justice Services Dept.
The Salvation Army
880 Wellington Street
Suite 500
Ottawa, ONT
K1R 6K7
(613) 236-9615

Marty Klein
Family Law Lawyer
Klein Law Office
457A Danforth Ave.
Toronto, ONT
M4K 1P1
(416) 469-2540

Mary Christina Koyl, Director
Social Policy & Special Projects
B.C. Ministry of Native Affairs
712 Yates Street
Victoria, BC
V8V 1X5
(604) 356-8282

Gene Krawetz, Chair
Provincial Assoc. of Transition Houses
P.A.T.H.S.
11315 Clark Drive
North Battleford, SASK
S9A 3P5
(306) 445-2750

Verushka Krigovsky
Commonwealth Legal Officer
Legal Aid Office ACT Canbera,
Australian Capital Territory,
AUSTRALIA
c/o Mrs. C. Clarke
720 Acadia Drive SE
Calgary, ALTA
T2J 0C3

Elizabeth Kusey, Research Officer
Canadian Medical Association
1867 Alta Vista Dr.
Ottawa, ONT
K1G 0G8
(613) 731-9331, 2309

Joanne Lacroix
Centre des services sociaux
de l'Outaouais
Direction de la protection
de la jeunesse
15, boulevard Gamelin, 5e étage
Hull (Québec)
J8Y 1V4
(819) 776-6060

George E. Lafond
Director of Health
Saskatoon District Tribal Office
226 Cardinal Cres.
Saskatoon, SASK
S7L 6H8
(306) 244-1101

Gilles Lafrance
Conseiller à la programmation
Association des centres des
services sociaux du Québec
355 ouest, rue Sainte-Catherine
Bureau 201
Montréal (Québec)
H3B 1A4
(514) 842-5181

Lee F. Lakeman
Canadian Assoc. of Sexual
Assault Centres
77 East 20th Ave.
Vancouver, BC
V5V 1L7
(604) 872-8212

Elizabeth B. Lane
Independent Research/Consultant
E.B. Lane Consulting
Suite 5, Comp 17 RR2
Whitehorse, YUK
Y1A 5A5
(403) 668-6022

Jacques P. Langevin
Vice-President
Human Resources & Corporate Affairs
Avon Canada Inc.
P.O. Box 8000
Pointe Claire, QUE
H9R 4R3
(514) 630-5404

Valerie Lannon, Director
Alcohol & Drug Programs
Ministry of Labour & Consumer Services
1019 Wharf Street, 3rd Floor
Victoria, BC
V8V 1X4
(604) 387-4785

Colette Lanthier
Conseil des affaires sociales
1126, chemin Saint Louis
Sillery (Québec)
G1S 1E5
(418) 643-3040

Ginette Larouche
Chef de Division
Centre de services sociaux
du Montréal métropolitain
5199 est, rue Sherbrooke, pièce 4000
Pyramide l'Assomption
Montréal (Québec)
H1T 3X3
(514) 253-0600

Patricia Laskey
Chairperson
Child Protection Team – Clarenville
P.O Box 220
Clarenville, NFLD
A0E 1J0
(709) 466-7562

Elaine Laurier
Services des enfants et des familles
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, 17e étage
Les Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4
(613) 997-8881

ANNEXE A

Liste des participant(e)s

D' Maureen Law
Sous-ministre
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance, pièce 2140
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Beatrice LeBlanc, Administrator
Cape Breton Transition House Assoc.
P.O. Box 487
Sydney, NS
B1P 6H4
(902) 539-2945

Jocelyne LeBlanc
Canadian Council on Soc. Development
Family Violence Program
7570 Boyer, Apt. 2
Montreal, QUE
H2R 2R8
(514) 273-6112

Gerry Leahy
C.O. "H" Division
R.C.M.P.
Box 2286
Halifax, NS
B3J 3E1
(902) 426-3940

Marie Leclerc
Coordonnatrice du service
à la condition féminine
Ministère de la Santé
et des services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 14e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1
(418) 643-9187

Betty Lee, President
National Organization of Immigrant &
Visible Minority Women of Canada
100 Charing Cres.
Fredericton, NB
E3B 4R7
(506) 453-0698

Susan A. Lee
Provincial Coordinator
Attorney General
Victims – Witness Services
720 Bay Street, 9th Floor
Toronto, ONT
M5G 2K1
(416) 326-2429

Randy Legault
Analyste des politiques
Sous-direction des politiques
et opérations de sécurité
Politiques et programmes
d'application de la loi
Solliciteur général du Canada
340 ouest, avenue Laurier, pièce 8A2
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
(613) 990-2721

Bernard Léger
Therapist – Program Coordinator
Option: Counselling for Men
Moncton Family Services
386 St. George Street
Moncton, NB
E1C 1X2
(506) 857-3258

Normand Levasseur
Directeur, Services sociaux
Développement social
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord Canada
Les Terrasses de la Chaudière. pièce 1704
Hull (Québec)
K1A 0H4
(613) 994-3995

Alain Léveillée
Travailleur social régional
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord
320 est, rue Saint Joseph
C.P. 3725
Québec (Québec)
G1K 7Y2
(418) 648-7568

Linda Light
Senior Program Manager
Victim Services & Family
Violence Program
Police Services Branch
Ministry of Solicitor General
815 Hornby St., Suite 207
Vancouver, BC
V6Z 2E6
(604) 660-2604

Donna Lovelace, Coordinator
Provincial Assoc. Against
Family Violence
P.O. Box 221
Stn. 'C'
St. John's, NFLD
A1C 5J2
(709) 739-6759

Catherine Luke
Senior Policy Adviser
Office for Senior Citizens' Affairs
Minister for Senior Citizens' Affairs
76 College St., 6th Floor
Toronto, ONT
M7A 1N3
(416) 963-3744

Dr. Colleen Lundy
Assistant Professor
Carleton University
Ottawa, ONT
K1S 5B6
(613) 788-4399

Nancy Lunney
Manager of Child Abuse Register
Ministry of Community
& Social Services
Government of Ontario
700 Bay Street, Room 212
Toronto, ONT
M7A 1E9
(416) 963-2936

Marlene MacDonald
National Development Officer
National Youth in Care Network
2211 Riverside Drive, Suite 401
Ottawa, ONT
K1H 7X5
(613) 738-0915

Ross MacDonald, Sergeant
Sydney Police – Criminal Investigation
Division
P.O. Box 730
320 Esplanade Street
Sydney, NS
B1P 6H7
(902) 564-6429

Gail MacDonald
Transition House Assoc.
81 Prince Street
Charlottetown, PEI
C1A 4R3
(902) 892-3790

Gail MacDougall
Board Members
Canadian Assoc. of Social Workers
c/o Children's Aid Society
5244 South Street
Halifax, NS
B3J 1A7
(902) 425-5420

Suzanne MacGregor
Lawyer
Family Law Section
Canadian Bar Association
300 – 896 Cambie Street
Vancouver, BC
V6B 2P6
(604) 687-1721

Bethany MacKay
Social Services Worker
Dept. of Health & Social Services
P.O. Box 8
O'Leary, PEI
C0B 1V0
(902) 859-2400

Linda MacLeod, Secretary
National Assoc. Active in Criminal
Justice Coalition
150 Carleton St.
Ottawa, ONT
K1M 0G7
(613) 748-6101

Jacqueline MacLeod, M.S.W.
Social Worker
Catholic Family Services Bureau
129 Pownal St., P.O. Box 698
Charlottetown, PEI
C1A 7L3
(902) 894-8591

Chief W.J.R. Macdonald
Chief of Police
Summerside Police Department
Board Member, Canadian Assoc. of
Chiefs of Police
270 Foundry Street
Summerside, PEI
C1N 1G1
(902) 436-9222

James Maher, Crown Attorney
Department of Justice
Government of Newfoundland
P.O. Box 4750
Confederation Bldg.
St. John's, NFLD
A1C 5T7
(709) 576-2897

André Malenfant, Family Therapist
Family Service Moncton Inc.
386 St.-Georges Street
Moncton, NB
E1C 1X2
(506) 857-3258

Carolyn Mandrusiak
Program Consultant
Family Violence Prevention Services
Family & Children's Services
Government of NWT
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9
(403) 920-5254

Dr. Edmond Marc du Rogoff
Assoc. Professor
Dept. of Communication
University of Ottawa
554 King Edward Avenue
Ottawa, ONT
K1N 6N5
(613) 564-3365

Jennifer Marne-Mercer, Co-ordinator
Interagency Committee on Violence
Against Women
131 Lemarchant Rd.
St. John's, NFLD
A1C 2H3
(709) 753-7270

Debbie Sue Martin, Director
Mental Health Services
Department of Health
P.O. Box 4750
St. John's, NFLD
A1C 5T7
(902) 576-3658

Karen Martineau
Public Awareness Officer
Committee on Family Violence
P.O. Box 152
Corner Brook, NFLD
A2H 6C9
(709) 634-8815

Anne Mason Mirabelli
Vanier Institute of the Family
120 Holland Ave., Suite 300
Ottawa, ONT
K1Y 0X6
(613) 722-4007

Shirley Masuda
DAWN Canada: Disabled Women's
Network Canada
776 East Georgia St.
Vancouver, BC
V6A 2A3
(604) 273-7239

Dr. Carol Matusicky
Executive Director
B.C. Council for the Family
204 – 2590 Granville Street
Vancouver, BC
V6H 3H1
(604) 732-4837

Betty McCallum, Chairperson
Committee on Abuse and Neglect
of the Elderly
P.O. Box 339, Stn. B
London, ONT
N6A 4W1
(519) 663-5317

Mary R. McCulloch
Sitting Justice of the Peace
Yukon Judiciary
Box 177
Watson Lake, YUK
Y0A 1C0
(403) 536-7307

Annette McCullough, Director
Social Work Department
Kerby Centre
1133 – 7th Ave. S.W.
Calgary, ALTA
T2P 1B2
(403) 265-0661

Marion H. McDonald
Executive Director
Cumberland County Transition
House Association
Box 1141
Amherst, NS
B4H 4L2
(902) 667-1344

L'hon. Barbara McDougall
Ministre, Emploi et Immigration
Condition féminine Canada
Chambre des Communes
Rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0I6

Jennie McInnes
President
Federated Women's Institute of Can.
R.R. #2
Pictou, NS
B0X 1H0
(902) 485-6864

Katrine McKenzie, Director
Office for the Prevention
of Family Violence
Alberta Social Services
10030 – 107th Street
11th Fl., 7th Street Plaza
Edmonton, ALTA
T5J 3E4
(403) 422-5916

Mary McKittrick
Experte-conseil des systèmes de santé
Services de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance, pièce 669
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4
(613) 954-8310

Larry McKnight, Counsellor
The Turning Point Group
9 Douglas Street
Charlottetown, PEI
C1A 2H9
(902) 892-2441

Maj. Rick McLellan
Services des affaires sociales
Défense nationale
Immeuble Berger
100, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2
(613) 995-7411

A.R.G. McNaught
Directeur des soins infirmiers du ministère
Direction générale consultative
professionnelle de la santé
Anciens combattants Canada
C.P. 7700
Immeuble D.J. MacDonald
Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8M9
(902) 892-1448

ANNEXE A

Liste des participant(e)s

Evelyn McOuat
3rd Vice-President
National Pensioners and Senior
Citizens Federation
440 Lakeshore Road
Beaconsfield, QUE
H9W 4H9
(514) 695-2654

Shulamith Medjuck
Research & Planning Officer
Department of Community Services
P.O. Box 696
Halifax, NS
B3J 2T7

Linette Mensah
Canadian Council on
Multicultural Health
1017 Wilson Street
Suite 406
Downsview, ONT
M3K 1Z1
(416) 630-8835

Femmy Mes
Experte-conseil du développement
des programmes
Division de la prévention
de la violence familiale
Programmes de service social
Direction générale
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2940

John Meston, Exec. Director
Canadian Child Welfare Assoc.
2211 Riverside Dr., Suite 401
Ottawa, ONT
K1H 7X5
(613) 738-0697

Ronald J. Meyers
Provincial Judge
Provincial Court of Manitoba
5 – 408 York Avenue
Winnipeg, MAN
R3C 0P9
(204) 945-7152

Maurice Miron
Conseiller principal
Prévention de la violence
contre les personnes âgées
Division de la prévention
de la violence familiale
Immeuble Brooke-Claxton, 7e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2865

Claire Miville
Secrétariat du troisième âge
Immeuble Trebla
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
(613) 954-1047

Suzanne Moffet
Chef du service des programmes aux
personnes âgées en perte d'autonomie
Ministère de la Santé et
des services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 4e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1
(418) 643-6276

Cate Moise, Director
Young Women's Transition Home Soc.
Box 4435
Whitehorse, YUK
Y1A 3T5
(403) 667-4773

Allison Molloy
Pacific Regional Office
800 Burrard Street, Suite 1320
Vancouver, BC
V6Z 2J5
(604) 666-5307

Michel Morel
Secrétaire général
Confédération des organismes
familiaux du Québec inc.
4098, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
H2L 4A8
(514) 521-4777

Paule Morin
Solliciteur général du Canada
Bureau régional Québec
Complexe Guy Favreau , tour ouest
200 ouest, boulevard René Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
(514) 283-7362

Dr. Robert F. Morris
Pediatrician
Child Protection Committee
Janeway Child Health Centre
50 Newfoundland Drive
St. John's, NFLD
A1A 1R8
(709) 778-4150

Richard Mosley
Avocat-général principal
Sous-direction de la politique
en matière de droit pénal et familial
Justice Canada
Immeuble Justice, pièce 725
Rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4725

Doug Mowat
New Directions
25 Glen Park Dr.
Gloucester, ONT
K1B 3Y9
(613) 830-0475

Margaret Moyston-Cumming
Experte-conseil
Division communautaire de santé
Direction générale des services
et de la promotion de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4
(613) 954-8634

Martha Muzychka
Provincial Representative
Media Watch
14 Newcastle Place
P.O. Box 823
Paradise, NFLD
A1L 1E2
(709) 782-2440

Mary Muir, Chairperson
Saskatchewan Women's
Advisory Council
Box 2204
Kindersley, SASK
S0L 1S0
(306) 463-4464

Sandra Murray
Experte-conseil en programme d'éducation
Éducation et formation
Santé et Bien-être social Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4
(613) 954-8864

Mary J. Murphy
Client Services Manager
Burson-Marsteller
155 Queen St., 11th Floor
Ottawa, ONT
K1P 6L1
(613) 238-2070

Ken Nash
Intergovernmental Relations/CAP
Ministry of Community
and Social Services
3rd Fl., Hepburn Block
Queen's Park
Toronto, ONT
M7A 1E9

Diane Nelson, Program Co-ordinator
Canadian Mental Health Assoc.
Inuvik Branch
P.O. Box 1915
Inuvik, NWT
X0E 0T0
(403) 979-4148

Dianne Lorraine Nickerson
Executive Director
c/o The Third Place Transition House
P.O. Box 1681
Truro, Colchester, NS
B2N 5Z5
(902) 893-4844

Deborah Nilsen, Manager
Social Services & Housing
Family Maintenance Program
Income Assistance Division
Ministry of Social Services
3rd Fl., 614 Humboldt Street
Victoria, BC
V8V 1X4
(604) 387-7945

Betty Notar, Provincial Co-ordinator
Ontario Women's Directorate
Inter-Ministerial Policy and Planning for Wife Assault
480 University Ave., 2nd Fl.
Toronto, ONT
M5G 1V2
(416) 597-4508

Michael O'Byrne
Adjoint spécial à l'hon. Perrin Beatty
Cabinet du ministre
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance, 21e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Ev Offet
Coordonnateur-adjoint
Service d'aide aux employés
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton, pièce 280
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5

Don Ogston
Directeur général
Division de la prévention de la violence familliale et division de programmes de garde des enfants
Programmes de service social
Direction générale
Immeuble Brooke-Claxton, pièce 636,
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-8672

Ellen Oliver, Assistant Director
Canadian Assoc. of Social Work Administrators in Health Facilities
3 Grieve Street
St. John's, NFLD
A1E 3V8
(709) 364-4300

Mary Oordt, President
Canadian Mental Health Association
P.O. Box 185
Lethbridge, ALTA
T1J 3Y5
(403) 329-1008

Réal Ouellet
Directeur, Recherche et développement
Ministère de la Sécurité publique
1200, rue de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4T4
(418) 643-5691

Dr. Penney J. Page
Chair of the Section on Women's Issues in Psychiatry
Canadian Psychiatric Assoc.
231 Brock Street
P.O. Box 700
Kingston, ONT
K7L 4X1
(613) 548-7399

Nancy-Jean Paiement
Direction des politiques, de
la planification et de la recherche
Commission nationale des
libérations conditionnelles
340 ouest, avenue Laurier, 9e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
(613) 995-1308, 119

Susan Lee Painter
Assist. Professor of Psychology
Carleton University
Department of Psychology
1231 Colonel By Drive
Ottawa, ONT
K1S 5B6
(613) 788-2653

Freda L. Paltiel
Conseillère principale
Situation de la femme
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton, 15e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-1940

Dr. Paula E. Pasquali
Acting Chairperson
Association for the Prevention
of Community & Family Violence
c/o Mental Health Services
4 Hospital Road
Whitehorse, YUK
Y1A 3B9
(403) 667-6375

Berre Patenaude
Coordinator
Family Life Education Program
Department of Health
Government of NWT
5th Fl., Pre-Cambrium Bldg.
P.O. Box 1320
Yellowknife, NWT
X1A 2L9
(403) 920-8758

Dr. Geoff Pawson
Executive Director
Ranch Ehrlo Society
P.O. Box 570
Pilot Butte, SASK
S0G 3Z0
(306) 585-0864

Wayne Penney, Regional Director
Social Services
Box 172, Station C
Goose Bay, LABR
A0P 1C0
(709) 896-5112

Lily Pepneck
Analyst, Social Policy
Policy Secretariat
Executive Council of Saskatchewan
Legislative Bldg., Room 34
Regina, SASK
S4S 0B3
(306) 787-7053

Linda Perlis
Planning Consultant
Community & Social Services
700 Bay St., 21st Floor
Toronto, ONT
M5G 2Z6

Evelyn Petryniak
Director of Consultation Services
Institute for the Prevention
of Child Abuse
25 Spadina Road
Toronto, ONT
M5R 2S9
(416) 921-3151

Carol Pfeifer
Director, Public Legal Education
Legal Services Society of B.C.
300 – 1140 West Pender Street
Vancouver, BC
(604) 660-4600

Donna Phillips
Board Member
Native Women's Association of Canada
34 Tennyson Ave.
London, ONT
N5Z 2K8
(519) 672-0131

Ruth Pinkney, Board Member
The Edmonton Family Violence Treatment
Education and Research Center
13028 Sherbrook Ave.
Edmonton, ALTA
T5L 4E8
(403)454-8836

Cindy Player
Interval House of Ottawa-Carleton
c/o 755 Somerset Street W.
2nd Floor
Ottawa, ONT
K1R 6R1
(613) 234-5181

Julie Polle, Senior Researcher
Alberta Women's Secretariat
10011 – 109th Street
8th Fl., Kensington Place
Edmonton, ALTA
T5J 3S8
(403) 422-5074

Betty Ann Potruff
Director of Policy
Planning & Evaluation Branch
Saskatchewan Department of Justice
1874 Scarth St., 8th Fl.
Continental Bank Building
Regina, SASK
S4P 3V7
(306) 787-8954

Shelly Potter
Adjointe spéciale – Condition féminine
Gouvernement du Canada
Place du Portage
Phase IV, 14e étage
Hull (Québec)
(613) 997-2232

Leonard P. Power
Superintendent
Royal Newfoundland Constabulary
P.O. Box 7247
St. John's, NFLD
A1E 3Y4
(709) 722-5111

Michelle Racette
Division de la prévention
de la violence familiale
Direction générale
Programmes de service social
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton, 7e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2887

Jacqueline Ramoisy
Sociologue
Secrétariat à la condition féminine
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec
875 est, chemin Grande Allée
Bureau 2-700, Édifice H, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y8
(418) 643-9052

M. John Rayner
Sous-ministre adjoint
Services aux indiens
Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, pièce 1642
Les Terrasses de la Chaudière
Hull (Québec)
K1A 0H4
(613) 994-7555

Diane Reitz
Admin. Services Director
The Manufacturers' Life
Insurance Co.
200 Bloor St., East
Toronto, ONT
M5W 1E6
(416) 926-5575

Berkley Reynolds
Court Administrator
Unified Family Court
Supreme Court of Newfoundland
355 Duckworth Street
St. John's, NFLD
A1C 1H6

Jillian Ridington
Researcher
Disabled Women's Network
3464 West 27th Avenue
Vancouver, BC
V6S 1P6

Marcia H. Rioux, Executive Director
The G. Allan Roeher Institute
York University
Kinsmen Bldg.
4700 Keele Street
Downsview, ONT
M3J 1P3
(416) 661-9611

Shelly Rivkin, Program Coordinator
Justice, Family & Agency Training
Justice Institute of B.C.
4180 West 4th Avenue
Vancouver, BC
V6R 4J5
(604) 228-9771

Dorothy Robbins
A/Assistant Deputy Minister
Women's Policy Office
Government of Newfoundland
& Labrador
P.O. Box 4750
St. John's, NFLD
A1C 5T7
(709) 576-5098

Tina Rogers, Vice-President
National Council of Women in Canada
10257 – 112 Avenue
Grande Prairie, ALTA
T8V 1V9
(403) 532-1873

Rix Rogers
Conseiller spécial auprès du ministre de
Santé et Bien-être social Canada en
matière d'agression sexuelle des enfants
Immeuble Brooke-Claxton, pièce 700,
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-0628

Gilles Rondeau
Directeur, École de Service Social
Université de Montréal
5616, rue Plantagenet
Université de Montréal
Montréal (Québec)
H3T 1S2
(514) 343-6596

Joe Rosen, Executive Director
B.C. Parents in Crisis Society
13 – 250 Willington Ave.
Burnaby, BC
V5C 5E9
(604) 299-0521

Lise Rossignol
Directrice
Maison Unies Vers Femmes
126, rue Saint-Antoine
Gatineau (Québec)
J8T 3M4
(819) 568-4710

René Rouleau
Chef de Service
Service de soutien aux
organismes communautaires
Ministère de la Santé
et des services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1
(418) 643-5437

Captain Anne Rowe
Research Analyst
National Defence HQ
Family Support Program Project
Department of National Defense
Vered Building
Ottawa, ONT
K1A OK2
(613) 992-1877

Anne Rowe
Nursing Consultant
CPHA Family Health Division Rep.
Department of Community Services
P.O. Box 5100
Fredericton, NB
E3B 5G8
(506) 453-2360

Claude Roy, Président
Assoc. des ressources
Intervenants auprès des hommes violents
6865, rue Christophe Colomb, pièce 3
Montréal (Québec)
H2S 2H3
(514) 279-4602

Larry Saidman, Co-ordinator
Family Violence Prevention Unit
Department of Justice
Government of Yukon
Box 2703
Whitehorse, YUK
Y1A 2C6
(403) 667-3581

Howard Sapers
Provincial Executive Director
The John Howard Society of Alberta
10136 – 100th Street
Suite 706
Edmonton, ALTA
T5J 0P1
(403) 423-4878

George Sarides, Executive Director
Manitoba Police Commission
405 Broadway Avenue, 5th Floor
Winnipeg, MAN
R3C 3L6
(204) 945-2825

George R. Savoury
Consultant
Family & Children's Services
Department of Community Services
P.O. Box 696
Halifax, NS
B3J 2T7
(902) 424-4283

Dennis H. Schellenberg
Executive Director
Child and Family Services of Central Manitoba
25 – 3rd Street, S.E.
P.O. Box 190
Portage la Prairie, MAN
R1N 3B5
(204) 857-8751

Lorelle Schoenfeld
Executive Director
Policy & Program Services
Human Resources, Labour, & Employment
Department of Saskatchewan
1920 Broad Street
8th Fl., Chateau Tower
Regina, SASK
S4P 3V6
(306) 787-3621

Rick Schwartz
Executive Officer
John Howard Society of B.C.
209 – 703 Broughton St.
Victoria, BC
V8W 1E2
(604) 381-2343

Elaine M. Scott
Directrice
Division de la prévention
de la violence familiale
Programmes de service social
Direction générale
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Brooke-Claxton, pièce 756,
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-0622

Lois Scott
Manager, Emergency Services
The Moncton Hospital
135 MacBeath Ave.
Moncton, NB
E1C 6Z8
(506) 857-5355

Darlene J. Scott
Project Co-ordinator
The Working Group on
Child Sexual Abuse
Community Services Council
P.O. Box 5116
St. John's, NFLD
A1C 5V3
(709) 753-9860

Robyn Scott
Gérante de projet
Violence familiale
Direction générale des services médicaux
Immeuble Jeanne-Mance, pièce 1186
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0L3
(613) 957-3393

Margot Sevigny, Director
Medical & Environmental Services
Mitel Corporation
350 Legget Drive
Kanata, ONT
K2K 1X3
(613) 592-2122, 2274

Khatun Siddiqi, President
Vancouver Soc. of Immigrant Women
2725 W. 18th Avenue
Vancouver, BC
V6L 1B4
(604) 875-8211

Eric Sigurdson
Psychiatric Resident
Child and Adolescent Program
Department of Psychiatry
Sainte Boniface General Hospital
409 Tache Avenue
Winnipeg, MAN
R2H 2A6
(204) 237-3017

Sange da Silva
Centre canadien de la statistique juridique
Statistique Canada
Immeuble R.H. Coats, 19e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
(613) 951-9026

Deborah Sinclair, Consultant
54 Elmer Avenue
Toronto, ONT
M4L 3R7
(416) 691-6631

Raymond Sioui
Directeur
Programme des services sociaux
Conseil de la Nation Huronne-Wendat
135, chemin Maurice Bastien
Village des Hurons (Québec)
G0A 4V0
(418) 842-0915

Hélène Sioui Trudel
National CHR Coordinator (Interim)
National Indian & Inuit
CHR Organization
47 Clarence Street, #300
Ottawa, ONT
K1N 9K1
(613) 236-0673, 207

Geneviève Sirois
Recherchiste et analyste
Recherche et développement
Justice Canada
239, rue Wellington
Immeuble Vanier, 7e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-9607

W.W. (Bill) Smith
Criminal Operations
Royal Canadian Mounted Police
Headquarters
P.O. Box 9700, Stn. "B"
St. John's, NFLD
A1A 3T5
(709) 772-5408

Susan Smithies
Safe Home Network Prog. Coordinator
Women's Resource Centre
Box 276
Hay River, NWT
X0E 0R0
(403) 874-3311

John F. Smyth, Director
Social and Economic Affairs
Council of Europe
BPO 431 R6
67006
Strasbourg, Cedex
FRANCE
88614961

Bonnie Spence-Vinge, Co-ordinator
Child Abuse Prevention Program
Ministry of Education
620 Superior St., 4th Floor
Victoria, BC
V8V 2M4
(604) 356-2333

Kay Stanley
Coordonnatrice
Condition féminine Canada
151, rue Sparks, pièce 1005
Immeuble Promenade
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
(613) 995-7838

Freda M. Steel
Professor of Law
Faculty of Law
University of Manitoba
Winnipeg, MAN
R3T 2N2
(204) 474-6154

Kathy Stewart
Coordonnatrice
Violence familiale
Direction générale des services
et de la promotion de la santé
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance, pièce 657
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 954-8650

Lorraine Stick
Project Coordinator
National Association of
Friendship Centres
3159 – 3rd Avenue
Whitehorse, YUK
Y1A 1G1
(403) 667-5811

Linda Stiller
Développement social
Affaires indiennes et du Nord Canada
800, rue Burrard
C.P. 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
(604) 666-5084

Brenda Stoneham
Assoc. Executive Director
Canadian Psychological Assoc.
Vincent Road
Old Chelsea, QUE
J0X 2N0
(819) 827-3927

Vi Streuber
3rd Vice President of MSOS
Manitoba Society of Seniors Inc.
146 Clearwater Road
Winnipeg, MAN
R2S 2T5
(204) 257-1204

Louise Sutherland
Sofia House Inc.
3225 – 13th Avenue
Regina, SASK
S4T 1P5
(306) 352-1651, 24

Sharyn Swann
Senior Social Worker
Saskatoon Mental Health Clinic
Alternatives Program
57 McLellan Avenue
Saskatoon, SASK
S7J 3K7
(306) 933-5197

Krishan Syal
Développement social
Affaires indiennes et du Nord Canada
9700, rue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G2
(403) 495-2899

John Tait
Sous-ministre
Justice Canada
Immeuble Justice
Rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Brenda Thomas
Senior Analyst
Dept. of the Solicitor General
Government of New Brunswick
P.O. Box 6000
Rm 671, Centennial Bldg.
Fredericton, NB
E3B 5H1
(506) 453-7142

Susan Thomas
A/Executive Director
Canadian Council on Children and Youth
2211 Riverside Drive, Suite 11
Ottawa, ONT
K2H 7X5
(613) 738-0200

Gail Thomas
Women's Secretariat
Ministry of Advanced Education and Job Training
838 Fort St., 3rd Floor
Victoria, BC
V8W 2Y5
(604) 387-3613

Barry F. Thompson
Deputy Chief
Saint John Police Force
P.O. Box 1971
Saint John, NB
E2L 4L1
(506) 648-3248

Marcia Thomson
Associate Director
Community & Youth Corrections
172 Doncaster Street
Winnipeg, MAN
B3N 1X9
(204) 945-7800

Lynda B. Thornton
Administrator, Preventive Services
Burnaby Health Department
Canadian Nurses Association
6892 Patterson Ave.
Burnaby, BC
V5J 3N6
(604) 434-2792

Rosalinda Tijam
Vice-President
Network of Filipino-Canadian Women
79 Thorncliffe Park Dr.
Toronto, ONT
M4H 1L5
(416) 419-5559

Joyce Timpson
Secretary-Treasurer
Native Mental Health Section
Canadian Psychiatric Assoc.
Section on Native Mental Health
21 Laurel Street
Waterloo, ONT
M2J 2H1
(519) 884-3431

Yuen Ting Lai
Canadian Advisory Council on the Status of Women
110 O'Connor Street
P.O. Box 1541, Stn. B
Ottawa, ONT
K1P 5R5
(613) 995-2491

Ruby Tretiak, Teen Director
Health and Community Services
Manitoba Health Department
2 – 800 Portage Ave.
Box 1290
Gimli, MAN
R0C 1B0
(204) 642-5173

ANNEXE A

Liste des participant(e)s

Ruth Trimmer, Senior Policy Analyst
Ministry of Correctional Services
175 Bloor St. E.
North Tower, Suite 400
Toronto, ONT
M4W 3R8
(416) 326-5018

Wendy Trull, Executive Director
Halifax Transition House Assoc.
P.O. Box 3453
Halifax, NS
B3J 3J1
(902) 423-7183

Elspeth Tulloch, Policy Advisor
New Brunswick Women's Directorate
Government of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1
(506) 453-2143

Jean Turmel
Coordonnateur ministériel
à la jeunesse
Ministère de la Justice
Direction générale des affaires
criminelles et pénales
1200, rue de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1
(418) 831-9230

Ann Tweddle
Provincial Coordinator
Alberta Council of Women's Shelters
c/o Cheriff King Home
34, 9912 – 106th Street
Edmonton, ALTA
T5K 1C5
(403) 429-2689

Barry Unreiner, Constable
Victim Services Unit
Medicine Hat Police Service
P.O. Box 207
169 Ash Ave., S.E.
Medicine Hat, ALTA
T1A 7E9
(403) 529-8400

Leni Untinen, Coordinator
Violence Against Women Committee
Northwestern Ontario Women's
Decade Council
905 Tungsten Street
Thunder Bay, ONT
P7B 5Z3
(807) 683-5662

Ann Vautier
National Coordinator
Women's Market Development Group
– English Marketing
National Film Board
P.O. Box 6100
Department D5
Montréal (Québec)
H3C 3H5
(514) 283-9458

Me Christine Viens
Directrice
Bureau d'aide aux victimes
d'actes criminels
Ministère de la Justice
1 est, rue Notre-Dame, pièce 9.100
Montréal (Québec)
H2Y 1B6
(514) 873-2194

Maurice Vinet
Co-ordinator
Restigouche Family Crisis
Interveners Inc.
P.O. Box 355
Campbellton, NB
E3N 3K7
(506) 753-6769

Andy Wachtel
Research Associate
United Way of the Lower Mainland
1625 West 8th Ave.
Vancouver, BC
V6J 1T9
(604) 731-7781

Judith A. Wahl
Executive Director
Advocacy Centre for the Elderly
Ontario Legal Aid Office
120 Eglinton Avenue East
Suite 902
Toronto, ONT
M5Z 1E2
(416) 487-7157

Dawn Walker
Chef intérimaire
Unité de la santé de l'enfant et de la famille
Santé et Bien-être social Canada
Immeuble Jeanne-Mance, pièce 436,
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B4

Dr. Irvin Waller
Professor
Department of Criminology
University of Ottawa
79 Park Avenue
Ottawa, ONT
K2P 1B1
(613) 236-8036

Jean Ward
Delegate
Women's Inter-Church Council
of Canada
77 Charles Street W.
Toronto, ONT
M5S 1K5
(416) 925-5931

Carol Ward-Hall, President
B.C. Yukon Society of Transition Houses
27 – 1080 Quayside Drive
New Westminster, BC
V3M 6C1
(604) 524-0786

John Warden, Sergeant
Edmonton Police Victim Services Unit
Edmonton Policy Department
9620 – 103A Avenue
Edmonton, ALTA
T5H 0H7
(403) 421-2187

Maria N. Wasylkewycz
Counsellor
Age & Opportunity Centre Inc.
304 – 323 Portage Ave.
Winnipeg, MAN
R3B 2C1
(204) 947-1276

Kathleen Waters
Director
Policy Planning & Research
Dept. of Solicitor General
Government of Nova Scotia
P.O. 2599, Stn. 'M'
Halifax, NS
B3J 3N5
(902) 424-7782

Marie Suzie Weche
Congrès des femmes noires du Canada
7640, rue Trinidad
Brossard (Québec)
J4W 1N2
(514) 727-9214

Lynne Westlake
Experte-conseil
Subventions nationales au bien-être social
Santé et Bien-être Canada
Immeuble Brooke-Claxton, 9e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 1B5
(613) 957-2900

Jack Whelpley
Sergeant
Calgary Police Service Victim
Assistance Unit
Calgary Police Department
313 – 7th Avenue S.E.
Calgary, ALTA
T2G 0J2
(403) 268-2093

ANNEXE A
Liste des participant(e)s

Janet Wikstrom
Provincial Wife Abuse Coordinator
Family Dispute Services
Department of Community Services
Community Services
2nd Floor
210 Osborne Street N.
Winnipeg, MAN
R3C 1V4
(204) 945-7245

T.C.B. Williams
Executive Director
Family Service Canada
55 Parkdale Avenue
Ottawa, ONT
K1Y 4G1
(613) 728-2463

Christine Williams
Vice-President
Advisory Council McAtter House
Y.W.C.A.
5004 – 54th Street
Yellowknife, NWT
X1A 2R6
(403) 920-2777

Sandra Williamson
Division de la recherche
Secrétariat du solliciteur général
340 ouest, avenue Laurier, 8e étage
Ottawa, (Ontario)
K1A 0P8
(613) 993-5579

Gloria Wilson, R.S.W.
Director
Squamish Indian Band
345 West 5th Street
N. Vancouver, BC
V7M 1K2
(604) 985-4111

Dr. David Wolfe, Assoc. Professor
Clinical Psychological Training Program
Department of Psychology
University of Western Ontario
London, ONT
N6A 5C2
(519) 661-3683

Glenn Wolfson, Co-ordinator
Employee Assistance Program
Regional Municipality Ottawa-Carleton
Employee Health Services
222 Queen Street, 3rd Floor
Ottawa, ONT
K1P 5Z3
(613) 560-1354

Douglas E. Woodall, Chairperson
Victoria Family Violence Counselling
for Men Society
1608 Longacre Drive
Victoria, BC
V8N 2N1
(604) 370-3224

Frances Woolsey, Co-ordinator
Champagne: Aishihik Social
Service Society
Box 5309
Haines Junction, YUK
Y0B 1L0
(403) 634-2288

Jill Wright
Co-ordinator Justice Research Service
P.E.I. Department of Justice
P.O. Box 2000
Charlottetown, PEI
C1A 7N8
(902) 368-4583

Dave Yawney
Executive Director
Society for the Prevention of Child
Abuse and Neglect
740 – 4th Ave. South, #216
Lethbridge, ALTA
T1J 0N8
(403) 320-9040

Ora A. Zabloski
Director
Office of Continuing Care
Manitoba Health
800 Portage Ave., 2nd Floor
Winnipeg, MAN
R3G 0N4
(204) 945-6736

Cal Zacharias
Conseil consultatif national sur le
troisième âge
Immeuble Brooke-Claxton, 3e étage
Pré Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
(613) 957-1968

ANNEXE B

Ordre du jour

ANNEXE B

Ordre du jour

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA VIOLENCE FAMILIALE 1989
« MAIN DANS LA MAIN »

ORDRE DU JOUR

DIMANCHE, le 18 juin 1989

16 h	Inscription (Salle Adam, hôtel Château Laurier)
17 h à 18 h 30	Réception d'accueil (Salle Adam, hôtel Château Laurier)

LUNDI, le 19 juin 1989

8 h	Inscription (Centre de conférences du gouvernement, entrée de la rue Rideau)
9 h	**Commentaires et allocution d'ouverture** (Grande Salle) Président : D[r] Peter Glynn, président du Comité de direction interministériel sur la violence familiale Orateurs : John Tait, sous-ministre de la Justice du Canada L'honorable Perrin Beatty, ministre de la Santé et Bien-être social Canada
9 h 30	**Présentation des thèmes** D[r] Peter Glynn, président du Comité de direction interministériel sur la violence familiale et sous-ministre adjoint de la Direction générale des programmes de service social, de Santé et Bien-être social Canada
9 h 45	**Séance plénière – Thème 1** **L'étendue et la nature des problèmes** Présidente : Louise Bergeron de Villiers, Coordonnatrice adjointe, Condition féminine Canada Orateurs (trices) : Nancy Gnaedinger, experte-conseil principale, Groupe DPA Inc. Linda MacLeod, chercheuse et experte-conseil indépendante Andy Wachtel, associé de recherche, Centraide du Lower Mainland
10 h 30	Pause (Salon Principal) Expositions (Salon Annexe - durant toute la Conférence)
10 h 45	**Ateliers simultanés – Thème 1** (dans les salles qui seront assignées dans le Centre de conférences du gouvernement)

12 h 30	**Allocution à l'heure du déjeuner – Thème 2** (Salle de bal, hôtel Château-Laurier)
	L'éducation du public, des professionnel(le)s et des intervenant(e)s Présidente : Lise Bourgault, députée, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et Bien-être social Canada Orateur : Rix Rogers, conseiller spécial auprès du ministre de la Santé et Bien-être social Canada en matière d'agression sexuelle des enfants
14 h 30 à 17 h	**Ateliers simultanés – Thème 2** (Centre de Conférences du gouvernement)
18 h	Bar payant (Salle de bal, hôtel Château-Laurier)
19 h à 22 h	Banquet et présentation par la troupe de Théâtre des Lueurs/Insight (Salle de bal, hôtel Château Laurier)

MARDI, le 20 juin 1989

9 h	**Comptes rendus des discussions sur les thèmes 1 et 2** (Grande Salle) Président : Richard Clippingdale, sous-secrétaire d'État adjoint, Secrétariat d'État Orateurs (trices) : (Thème 1) D[r] David Wolfe, professeur adjoint, psychologie, University of Western Ontario (Thème 2) Jill Wright, coordonnatrice, Justice Resource Service, ministère de la Justice de l'Î-P-É.
9 h 30	**Séance plénière – Thème 3**
	La prévention de la violence familiale et la protection des individus vulnérables Oratrices : Lorraine Berzins, coordonnatrice des programmes, Le Conseil des Églises pour la Justice et la Criminologie Eunadie Johnson, directrice, Thompson Crisis Centre Jillian Ridington, chercheuse, Disabled Women's Network of Canada
10 h 15	Pause (Salon Principal)
10 h 30	**Ateliers simultanés – Thème 3**
12 h 30	**Allocutions à l'heure du déjeuner** (Salle de bal, hôtel Château Laurier) Président : Ian Glen, sous-solliciteur général adjoint, Direction générale de la police et de la sécurité
	L'engagement corporatif et la violence familiale Orateurs (trices) : Jacques Langevin, vice-président aux ressources humaines et aux affaires juridiques, AVON Canada Inc. Rita Karakas, directrice générale, YWCA du Canada

Thème 4 – La justice dans l'intervention et la poursuite en matière de violence familiale
Orateur : Ian Glen

14 h 30 à 17 h — **Ateliers simultanés – Thème 4** (Centre de conférences du gouvernement)

MERCREDI, le 21 juin 1989

9 h — **Comptes rendus des discussions sur les thèmes 3 et 4** (Grande Salle)
Président : John Rayner, sous-ministre adjoint, Services aux Indiens, Affaires indiennes et du Nord Canada
Orateurs (trices) : (Thème 3) Gilles Rondeau, directeur de l'École de service social de l'Université de Montréal
(Thème 4) Freda Steel, professeure, Faculté de droit, Université du Manitoba

9 h 30 — **Séance plénière – Thème 5**

Le soutien et le traitement offerts aux victimes et aux agresseurs
Oratrices : Maggie Hodgson, directrice, Nechi Institute
Jennifer Mercer, coordonnatrice, Interagency Committee on Violence Against Women

10 h — Pause (Salon Principal)

10 h 30 — **Ateliers simultanés – Thème 5** (Centre de conférences du gouvernement)

2 h 30 — Déjeuner-buffet (dans les salons du Centre de conférences du gouvernement désignés à cet effet)

13 h 30 — **Ateliers simultanés – Thème 5** (suite et fin)

14 h 30 — Pause (Salon Principal)

15 h — **Allocution de clôture** (Grande Salle)
Présidente : Ole Ingstrup, commissaire au Service correctionnel Canada, Solliciteur général Canada
Oratrice : L'honorable Barbara McDougall, ministre chargée de la Condition féminine

15 h 20 — **Commentaires de clôture**
Dr Maureen Law, sous-ministre de la Santé et Bien-être social Canada

HISTORIQUE

« La Conférence nationale sur la violence familiale 1989 : Main dans la main » est l'une des composantes de l'initiative de quatre ans (1988-1992) lancée par le gouvernement fédéral en vue de mettre au point des approches nationales à long terme face au problème de la violence familiale. Quelque 400 représentant(e)s des secteurs gouvernementaux, des organismes bénévoles, de la communauté des chercheurs et du secteur privé ont été invité(e)s à participer activement à la définition des questions et des options qui se présentent en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants, des femmes et des personnes âgées.

OBJECTIFS

Les objectifs précis de la Conférence nationale sur la violence familiale sont les suivants :

- maintenir l'engagement pris dans le sens de la réduction de la violence familiale;
- accroître l'efficacité des efforts déployés par les différentes parties engagées dans la lutte contre les différents aspects de la violence familiale;
- favoriser la collaboration entre les nombreux organismes et niveaux de gouvernement engagés dans la lutte contre les différents aspects de la violence familiale;
- promouvoir une approche interdisciplinaire à la problématique de la violence familiale;
- déterminer les principaux secteurs de préoccupation qui devraient être considérés par le Canada dans sa réponse au problème de la violence familiale;
- établir les choix prioritaires pour une solution à long terme du problème de la violence familiale;

ORGANISATION

La Conférence nationale est organisée par le gouvernement du Canada; six ministères fédéraux contribuent activement à sa planification. Le Comité de planification interministériel de la Conférence est composé des membres suivants : Sally Andrews (Secrétariat d'État), Brian Brandt (Santé et Bien-être social Canada), Nancy DeClerq (Justice Canada), Joan Eliesen (Condition féminine Canada), Hélène Dwyer-Renaud (Condition féminine Canada), Vera Lagasse (Santé et Bien-être social Canada), Elaine Laurier (Affaires indiennes et du Nord Canada), Randy Legault (Solliciteur général du Canada), Ambrose Murphy (Solliciteur général du Canada) et Kathy Stewart (Santé et Bien-être social Canada).

ANNEXE C

Les mandats des ateliers

CONFÉRENCE NATIONALE DE 1989 SUR LA VIOLENCE FAMILIALE
« MAIN DANS LA MAIN »

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux de la Conférence nationale de 1989 sur la violence familiale sont les suivants :

- maintenir l'engagement pris dans le sens de la réduction de la violence familiale;
- accroître l'efficacité des efforts déployés par toutes les parties engagées dans la lutte, à tous les niveaux, contre la violence familiale;
- favoriser la collaboration des nombreux organismes et niveaux de gouvernement engagés dans la lutte, à tous les niveaux, contre la violence familiale;
- favoriser une approche interdisciplinaire de la question de la violence familiale;
- déterminer les principaux sujets de préoccupation qui devraient être considérés dans la mise au point de la Stratégie canadienne de lutte contre la violence familiale;
- établir les choix prioritaires pour une solution à long terme du problème de la violence familiale au Canada.

GRANDS THÈMES

La Conférence divisera la question de la violence familiale en cinq grands thèmes :

1. L'étendue et la nature des problèmes
2. L'éducation du public, des professionnel(le)s et des intervenant(e)s
3. La prévention de la violence familiale et la protection des individus vulnérables
4. La justice dans l'intervention et la poursuite en matière de violence familiale
5. Le soutien et le traitement offerts aux victimes et aux agresseurs.

OBJECTIFS DES ATELIERS

Les ateliers simultanés ont un double objectif:

(1) donner aux participants la possibilité de communiquer leurs connaissances au sujet des questions comprises dans chacun des cinq grands thèmes;
(2) permettre à chaque groupe de faire fonction de groupe de travail multidisciplinaire qui examine les questions et définit des stratégies possibles de prévention de la violence familiale au Canada.

Le groupe de votre atelier aura l'occasion d'étudier les cinq thèmes. Vous remarquerez que chaque séance thématique a son propre plan où sont suggérés un certain nombre de sujets clés. Votre groupe est censé traiter de chacun de ces sujets. Sous chaque sujet, vous trouverez une liste de questions qui font ressortir divers aspects du sujet. Votre groupe peut choisir les questions sur lesquelles il veut se pencher.

Un animateur se joindra à votre groupe pour favoriser la discussion et faciliter l'examen des besoins particuliers des enfants, des femmes, des aîné(e)s, des autochtones, des personnes handicapées, des groupes ethnoculturels et des collectivités rurales ou éloignées. Un rapporteur rédigera le compte rendu des discussions de votre groupe.

Les résultats des discussions en atelier seront résumés et communiqués le lendemain. Un rapport final, qui regroupera les conclusions de tous les ateliers, sera distribué peu après la Conférence.

LES MANDATS DES ATELIERS

THÈME 1 : L'ÉTENDUE ET LA NATURE DES PROBLÈMES

Sujet 1 : L'étendue

Les années 80 ont été une décennie de sensibilisation à la question de la violence familiale et d'action pour tenter de résoudre ce problème.

- Que devrions-nous entendre par violence familiale et quelle est l'étendue du problème ?
- Quels progrès ont été accomplis ?
- Le mouvement féministe a contribué le plus à la création d'initiatives en matière de violence familiale. Comment pouvons-nous mettre cette contribution à profit ?

Sujet 2 : Les causes

Le problème de la violence familiale est difficile à traiter parce que ses causes sont nombreuses, interreliées et diffuses.

- Que savons-nous sur les éléments de base des différentes formes de violence familiale ? Sur la situation de victime ? Sur le comportement violent ?
- Quels rapports réciproques y a-t-il entre la violence familiale et d'autres formes de violence ? La pauvreté ? La toxicomanie ?
- La violence touche-t-elle l'ensemble de notre société ?

Sujet 3 : L'évolution de la famille

Les conceptions classiques de la famille paraissent aujourd'hui périmées.

- Qu'est-ce qu'une famille fonctionnelle/dysfonctionnelle? Faudrait-il redéfinir ces termes ?
- Les politiques sociales actuelles tiennent-elles compte de la structure et des besoins présents des familles canadiennes, ou faut-il les réviser ?

Sujet 4 : La recherche et l'évaluation

Les recherches dans le domaine de la violence familiale se multiplient, mais il nous reste beaucoup à apprendre.

- Que nous ont appris jusqu'à maintenant les études de recherche ?
- Quelles sont les limites de la recherche dans le domaine de la violence familiale ?
- Comment faire en sorte que les résultats de la recherche soient incorporés dans les processus de prise de décisions ?

Sujet 5: L'avenir

Il nous faut mieux comprendre l'étendue et la nature de la violence familiale au Canada pour mener une lutte a long terme contre ce problème.

- Sur quels domaines d'information devrions-nous concentrer nos activités de recherche et d'évaluation au cours de la prochaine décennie ?
- À quelles priorités à court et à long termes le Canada doit-il satisfaire dans sa lutte contre la violence familiale ?
- Comment pouvons-nous favoriser la coordination entre les secteurs et les organismes en vue de mieux comprendre la violence familiale ?

THÈME 2 : L'ÉDUCATION DU PUBLIC, DES PROFESSIONNEL(LE)S ET DES INTERVENANT(E)S

Sujet 1 : Mieux renseigner le public

Si le savoir est source de pouvoir, les connaissances qu'a le public sur les questions de violence familiale sont donc un important moyen d'action pour chaque Canadien(ne).

- Quels devraient être le but et le contenu des programmes d'éducation du public ? Et comment pouvons-nous susciter un dialogue public ?
- Quel rôle jouent les écoles dans la diffusion d'information et le développement d'attitudes saines ?
- Les campagnes des médias sont-elles efficaces ? Peuvent-elles l'être davantage ? Quelles sont les stratégies complémentaires ?
- Comment nous assurer que les stratégies d'éducation soient adaptées aux réalités culturelles ? Qui devrait diffuser le message ?

Sujet 2 : Mieux renseigner les professionnel(le)s et les intervenant(e)s de première ligne

La société met une très lourde responsabilité sur les épaules des professionnel(le)s et des intervenant(e)s de première ligne dans le domaine de la violence familiale.

- Que doivent savoir les professionnel(le)s et les intervenant(e)s de première ligne pour aider les familles en difficulté ?
- Par quels différents moyens les professionnel(le)s et les intervenant(e)s de première ligne peuvent-ils(elles) approfondir leurs connaissances et se communiquer de l'information ?
- Comment pouvons-nous susciter des changements d'attitude positifs chez les professionnel(le)s qui oeuvrent déjà dans le domaine de la violence familiale ?
- Qui devrait se charger de sensibiliser les professionnel(le)s ? Et qui devrait éduquer les éducateurs(trices) ?

Sujet 3 : L'avenir

Mieux faire connaître les questions liées à la violence familiale doit *être* un élément essentiel de la stratégie globale du Canada en matière de prévention pendant la prochaine décennie.

- Où devrions-nous concentrer nos activités d'éducation dans les années 90 ?
- De quelles façons pouvons-nous accroître la collaboration interdisciplinaire à la mise au point d'initiatives d'éducation axées sur la question de la violence familiale ?

THÈME 3 : LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE ET LA PROTECTION DES INDIVIDUS VULNÉRABLES

Sujet 1 : Les stratégies de prévention

L'élaboration continue de stratégies de prévention est un élément indispensable de l'initiative canadienne en matière de violence familiale.

- Comment élaborer des stratégies de prévention qui répondent le mieux aux besoins de l'individu et de la famille ?
- À qui nos stratégies de prévention devraient-elles s'adresser ?
- Comment traiter efficacement la question de la prévention primaire et les causes sous-jacentes de la violence dans notre société ?
- Quel est le meilleur moyen d'accroître la participation des collectivités et l'égalité d'accès aux programmes de prévention ?

Sujet 2 : La protection des individus vulnérables

Tous les Canadien(ne)s ont droit à la protection effective de leur sécurité individuelle.

- Quelles personnes sont le plus exposées ? Et comment pouvons-nous faire en sorte que leurs besoins soient entendus ?
- Dans nos démarches pour protéger l'individu, comment pouvons-nous assurer le respect de son droit à l'autodétermination et au bien-être ?
- Une intervention vigoureuse ou minimale – comment arriver à un juste équilibre dans la protection des individus vulnérables ?

Sujet 3 : L'avenir

Pour être mieux en mesure de prévenir la violence familiale, nous aurons besoin de l'aide de tous les Canadien(ne)s intéressé(e)s.

- Au cours de la prochaine décennie, où devrions-nous concentrer nos activités de prévention ?
- Comment améliorer la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle à la mise au point de nouvelles stratégies de prévention ?

THEME 4 : LA JUSTICE DANS L'INTERVENTION ET LA POURSUITE EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAMILIALE

Sujet 1 : Les modèles d'intervention

La mise au point de différents modèles et modes d'intervention est essentielle à l'application judicieuse de sanctions pénales dans les cas de violence familiale.

- Quels sont les modèles d'intervention les plus prometteurs ?
- Comment pouvons-nous assurer la pertinence des procédures et protocoles applicables aux différentes formes de violence familiale ?
- Qui devrait intervenir dans les cas de violence familiale ?
- Quels autres modèles peuvent être utilisés pour résoudre des conflits ?

Sujet 2 : Les poursuites dans les cas de violence familiale

Bien qu'il soit limité, le nombre de poursuites pénales dans des cas de violence familiale est en train d'augmenter. Nous avons beaucoup à apprendre dans ce domaine.

- L'appareil judiciaire est-il le meilleur instrument de répression de toutes les formes de violence familiale ?
- Quels effets ont les politiques d'accusation policière en matière de violence familiale ?
- Les pratiques actuelles de condamnation et d'incarcération sont-elles satisfaisantes ?
- Quelles améliorations peuvent y être apportées ?
- Comment pouvons-nous le mieux répondre aux besoins de la victime tout au long de la procédure pénale ?

Sujet 3 : Le signalement obligatoire

Les droits et les responsabilités de la personne sont d'importants facteurs de l'obligation de signaler des cas de violence familiale.

- Le signalement obligatoire est-il efficace ? Faudrait-il élargir cette pratique ou chercher des solutions de remplacement ?
- Qui devrait signaler les cas de violence familiale ? Que faudrait-il signaler ? Et à qui ?
- Quels droits la personne a-t-elle au point de vue de la confidentialité, en particulier dans le contexte de la collaboration entre les organismes et entre les secteurs ?

Sujet 4 : L'avenir

Au cours de la prochaine décennie, nous devrons approfondir nos connaissances et notre expérience dans le domaine de l'exécution de la loi et de l'intervention judiciaire.

- S'il y a lieu de modifier les lois, quels types de changements devrions-nous envisager d'apporter dans les années 90 ?
- Comment assurer la coordination de l'information et des services entre le système pénal et les autres organismes de service ?
- Quels autres moyens faut-il prendre pour régler les questions de justice et de poursuites pénales dans les cas de violence familiale ?

THÈME V : LE SOUTIEN ET LE TRAITEMENT OFFERTS AUX VICTIMES ET AUX AGRESSEURS

Sujet 1: L'hébergement des victimes

Les victimes d'actes de violence familiale ont besoin d'une vaste gamme de services de soutien pour sortir d'une situation de mauvais traitements et parvenir à un état d'autonomie. Bien souvent, ces personnes ont d'abord besoin d'un refuge où elles seront à l'abri de la violence familiale.

- Les refuges sont-ils la meilleure solution pour toutes les victimes ?
- Faudrait-il que ce soit l'agresseur, et non la victime, qui soit retiré du foyer ?
- Quel effet ont les programmes d'hébergement actuels ? Quels autres moyens existe-il ?
- Que faire devant la réaction défavorable des quartiers à l'établissement de refuges ?

Sujet 2 : Les services d'aide et de soutien aux victimes

Les services d'aide et de soutien assurent le passage des victimes et de leur famille à un vie nouvelle.

- Comment pouvons-nous mettre à profit les réseaux de service actuels ?
- Quelles formes d'aide sociale, économique et juridique devraient être offertes aux victimes en période de transition ?
- Quel est le meilleur moyen de dispenser une aide et des services à long terme aux victimes de violence familiale et à leur famille ?
- Par quels moyens pouvons-nous appuyer la prestation continue des services ?
- Dans quelle mesure les utilisateurs devraient-ils participer à l'affectation des ressources et à la prestation des services ?

Sujet 3 : Les programmes de traitement pour agresseurs

Il faut que les collectivités aient accès à une gamme de programmes de traitements pour modifier en profondeur le comportement des agresseurs.

- Quels sont les besoins de traitement des agresseurs ?
- Les programmes de traitement pour agresseurs devraient-ils être obligatoires ? Dans l'affirmative, quelles conséquences cela aurait-il ?
- Quels programmes de traitement autres que les programmes habituels faudrait-il élaborer ?
- Comment pouvons-nous évaluer l'efficacité des programmes de traitement ?

Sujet 4 : L'avenir

Nous devons tous travailler main dans la main afin que notre société vive dans un climat d'entraide et de plus grande sécurité.

- Le bénévolat – comment pourrions-nous mieux mettre à profit ce secteur important et le faire participer davantage aux activités de soutien et de traitement des victimes et des agresseurs ?
- Quels sont les meilleurs moyens à prendre pour empêcher la bureaucratisation de nos services de soutien et de traitement ?
- Comment pouvons-nous assurer une coordination entre les organismes et entre les secteurs afin d'offrir toute la gamme des programmes et des services nécessaires ?